COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

ARISTOTE

RHÉTORIQUE

TOME PREMIER

(LIVRE I)



TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT
PAR
MÉDÉRIC DUFOUR

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL
1960

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique, qui a chargé M. O. Navarre d'en faire la revision et d'en surveiller la correction en collaboration avec M. M. Dufour.

INTRODUCTION

I

ORIGINALITÉ D'ARISTOTE DANS SON ART RHÉTORIQUE

Deux ouvrages sur la technique oratoire nous ont été conservés sous le nom d'Aristote. L'un, appelé *Rhétorique à Alexandre* en raison de son épître liminaire, reflète par endroits la doctrine aristotélicienne ; mais les caractères de la langue ne permettent pas de le situer avant le commencement du IIIe siècle[1]. Une œuvre unique, notre *Art rhétorique*, nous permet donc d'étudier les raisons pour lesquelles Aristote s'oppose aux techniciens qui l'ont précédé et se sépare même de son maître Platon.

1. M. Case soutient (*Encycl. Brit.* II, 515 sqq.) que c'est un traité authentique, mais antérieur à l'*Art rhétorique*. Il ne croit donc pas qu'on puisse l'attribuer au rhéteur Anaximène de Lampsaque. M. O. Navarre dans son *Essai sur la Rhétorique gr. avant Aristote* (I, 5 et *App.* 2) s'était également prononcé contre cette attribution, mais considérait l'œuvre comme « très ancienne, au moins dans quelques-unes de ses parties ». A vrai dire, ce n'est qu'une compilation de fond et de forme composites. L'hypothèse, qui en fait remonter la rédaction à Anaximène, contemporain et aîné d'Aristote, avait été énoncée dès le XVIe siècle par Vettori. Elle a été reprise de nos jours par L. Spengel dans ses *Prolégomènes* à l'*Anaximenis ars rhetorica* (*Philologus,* XVIII, 1862, pp. 604 sqq.), acceptée par F. Blass (*Att. Beredsamkeit,* 1887, II, pp. 353 sqq.), mais repoussée par Susemihl (*Jahresber. üb. die Fortsch. d. klass. Alterth.*, XIII, 1885, pp. 1 sqq.) et Maas (*Deutsch. Litteraturz.*, IV, 1896, pp. 103 sqq.).

Sans doute, l'on a contesté l'authenticité de cet *Art rhétorique*. Si les savants sont unanimes à reconnaître que les deux premiers livres sont l'œuvre d'Aristote, certains, tout en concédant que le troisième appartient au philosophe, le détachent des précédents et le considèrent comme la réunion de deux traités antérieurs. Nous tenterons de résoudre ce problème avant d'aborder cette dernière partie. Notre conclusion, que nous demandons au lecteur d'accepter provisoirement, sera que ce livre n'est ni un appendice, que l'on puisse séparer de l'ensemble, ni un hors-d'œuvre, mais la suite logique, le complément nécessaire de l'ouvrage. L'ensemble est, en effet, d'une évidente unité. Les deux premiers livres, consacrés au fond, exposent la théorie de l'argumentation, l'invention des preuves communes aux trois genres oratoires et particulières à chacun. Le troisième étudie la forme, c'est-à-dire les divers modes d'expression de ces preuves et la place qu'elles doivent occuper dans l'ordonnance du discours. Fond et forme, la *techné* d'Aristote est donc complète, et elle le devait être pour remplir son objet, qui est l'efficacité pratique.

L'*Art rhétorique* ne prend que dans le premier chapitre du livre I, introduction à l'exposé doctrinal, le ton de la polémique. Mais, dans ce préambule, Aristote déclare, non sans vivacité, quels traits le distinguent de ses prédécesseurs. Ceux-ci n'étaient que des compilateurs (συντιθέντες). Tout leur effort se bornait à recueillir les recettes de l'empirisme (ἐμπειρία) et de la routine (τριβή). C'est qu'ils n'avaient point de doctrine, qui leur permît de se définir à eux-mêmes leur fonction (ἔργον), le sujet propre et distinct de leur art (πρᾶγμα), d'en mesurer l'étendue, d'en discerner toutes les parties. Ils n'ont pas compris dans leur enseignement les genres délibératif et épidictique ; ils se sont bornés au genre, où la réussite était la plus facile, le judiciaire. Là même, loin de remonter aux principes généraux, pour en déduire les éléments de

l'argumentation, ils se sont contentés d'indiquer aux plaideurs les moyens de capter la faveur des juges. C'est d'une règle déjà faussée qu'ils enseignaient à se servir. Aussi n'ont-ils apporté qu'une minime partie de la technique oratoire. Le champ restait donc libre pour le logicien qui inventerait une méthode, développerait une théorie des preuves objectives et subjectives, distinguerait les genres, rechercherait les *lieux* communs et spéciaux, tirerait des mêmes principes confirmation et réfutation, rendrait la *techné* aussi efficace et scientifique qu'il se peut dans le domaine de la vraisemblance.

Mais ce n'est pas seulement aux manuels empiriques et imparfaits de ses prédécesseurs que s'oppose l'*Art rhétorique.* Aristote y développe une conception personnelle de la *techné*, plus autonome, plus large et plus efficace que celle de Platon, et dont celui-ci n'eût pu accepter les ultimes conséquences. Ainsi se pose, sur ce point particulier de la Rhétorique, la question primordiale des relations philosophiques du disciple avec le maître. Elle est d'importance et mérite d'être traitée avec quelque attention.

D'abord Aristote se prête, par une élection réfléchie, à l'influence platonicienne ; il accueille les objections dialectiques faites par Platon à la rhétorique des sophistes et dont le *Gorgias* nous offre un exposé complet ; il se convainc qu'une *techné* ne saurait trouver de base solide hors des données de la psychologie, ainsi que Socrate le démontre dans la seconde partie du *Phèdre* ; il est alors un élève docile de l'Académie. Mais, plus tard, après son retour à Athènes, lorsqu'il a découvert le syllogisme, que sa nouvelle conception de la logique lui fait apercevoir l'étroitesse et l'insuffisance de l'ancienne dialectique, il réagit contre Platon, affranchit la Rhétorique de la tutelle où la tenait la Morale, et, conduit par la logique à un amoralisme, dont son maître se fût indigné, il rend pratique et utile la *techné,* art de réfutation non moins que de confirmation, en l'autorisant à

conclure dans les deux sens opposés. L'auteur des *Ethiques* ne méconnaît certes pas l'importance ni ne diminue le rôle de la morale ; l'individu, en face de sa conscience, le citoyen, dans ses obligations envers l'État, doivent en observer les préceptes et se soumettre à ses arrêts ; mais l'un et l'autre, dans les rôles d'orateur et de rhéteur, ont liberté entière d'utiliser toutes les ressources, de faire jouer tous les ressorts de la technique propre à leurs fonctions.

Précisons ces indications par trop générales. Remarquons d'abord que pour traiter ce point, nous n'avons d'autres documents que les dialogues de Platon, c'est-à-dire, en ce qui concerne la Rhétorique, le *Gorgias* et le *Phèdre*. Ces dialogues, il est vrai, durent être séparés par un sensible intervalle de temps. Le *Phèdre* repose sur la doctrine des idées, qu'ignore encore le *Gorgias*. Mais, de 367 à 347, durée de son premier séjour à Athènes, Aristote suit les leçons de Platon. Or, nous ignorons tout de cet enseignement oral, qui, si nous entendons en son vrai sens le mythe de Theuth, était plus souple, plus pénétrant et plus fécond. Avant l'ouverture de l'Académie, Platon se sert du dialogue socratique pour endiguer l'influence des sophistes, qu'il juge préjudiciable à la cité. Ses ouvrages sont des actes de polémique. Quand il dispose d'une chaire, ils sont composés à deux fins. Il argumente encore contre les sophistes, ses adversaires, les rhéteurs et autres chefs d'école, ses rivaux et concurrents ; il se sert, pour amoindrir, sinon ruiner leur autorité, de cette prestigieuse faculté d'*éthopée*, qui l'égale aux poètes dramatiques. Mais ses dialogues sont aussi des instruments de propagande, exposent un programme, défendent une discipline, expliquent une doctrine. Ses œuvres sont tout ensemble protreptiques et apologétiques. L'atmosphère de l'école devait être plus sereine, son ciel moins traversé d'orages. Tâchons, nonobstant les vivacités des dialogues, de nous laisser pénétrer à ce philosophique apaisement.

Aristote doit beaucoup au *Gorgias*[1]. La distinction entre la croyance et la science, entre la persuasion et l'enseignement ; la définition de la Rhétorique, ouvrière d'une persuasion de croyance, non d'enseignement, autant de traits qu'Aristote emprunte à Platon. Laissons provisoirement de côté les objections morales adressées par Socrate à la Rhétorique telle que la conçoivent Gorgias et Polus ; retenons seulement, car l'influence exercée sur Aristote est ici manifeste, que pour le Socrate du *Gorgias* et aussi du *Phèdre*, la Rhétorique n'est pas un art, mais seulement un empirisme et une routine, « parce qu'elle n'a pas, pour offrir les choses qu'elle offre, de raison fondée sur ce qui en est la nature, et qu'elle ne peut par suite les rapporter chacune à sa cause »[2]. Cet empirisme est une flatterie, « parce qu'il vise à l'agréable, sans souci du meilleur »[3]. La science enseigne les moyens d'assurer le bon état (εὐεξία) 1° du corps, grâce à une technique, dont les deux divisions sont la gymnastique et la médecine ; 2° de l'âme, au moyen de la politique, dont les deux sections sont la législation et la jurisprudence. Au bon état réel ainsi obtenu l'empirisme et la flatterie supposent un bon état apparent (εὐεξία δοκοῦσα), dont les quatre moyens se substituent aux quatre moyens susnommés, la cosmétique à la gymnastique, la cuisine à la médecine, la sophistique à la législation, la rhétorique à la jurisprudence. Il y a

1. Nous renvoyons au t. III, 2 du Platon de la collection des « Belles-Lettres », *Gorgias, Ménon*, texte établi et traduit par A. Croiset et L. Bodin. Nous appelons l'attention du lecteur sur l'excellente *Notice* d'A. Croiset, en particulier sur le chapitre II, *les Personnages et la Composition*.

2. 465 A. Voir la note et l'appareil critique relatif à ce passage. Comme le *Gorgias*, le *Phèdre* associe les mots ἐμπειρία et τριϐή. Il est dit dans ce dernier dialogue que, hors de la vérité, la rhétorique n'est pas un art, mais une routine étrangère à l'art : οὐκ ἔστι τέχνη, ἀλλ' ἄτεχνος τριϐή, 260 E. Aristote conservera ce vocabulaire de Platon, ἐμπειρία, τριϐή, ἄτεχνος, et à ce dernier adjectif il opposera ἔντεχνος.

3. 465 A.

les rapports d'une proportion, des analogies, entre la législation et la gymnastique, la jurisprudence et la médecine, comme aussi entre la rhétorique et la cuisine[1].

Dans la seconde partie du *Phèdre*[2], Socrate trace le plan d'une Rhétorique, ou plutôt montre sur quels fondements il conviendrait de l'édifier. D'abord, elle doit être dialectique. Elle n'est qu'un risible faux semblant, si elle repose non pas sur la vérité, mais sur l'opinion[3]. Elle doit employer deux procédés : le premier est la synthèse, le second l'analyse ; la synthèse embrasse en une unique idée les notions éparses, afin de montrer par une définition d'ensemble quel sujet l'on se propose de traiter ; l'analyse, à l'inverse, divise l'idée générale en ses idées constitutives, selon les articulations naturelles, en se gardant de rien tronquer. « Voilà, Phèdre, de quoi, moi, je suis amoureux, les analyses et les synthèses, pour devenir capable de parler et de penser. Si j'estime que quelqu'autre a reçu de la nature la faculté de voir les choses dans leur unité et leur multiplicité, je le suis « à la trace « comme un dieu ». Ceux qui ont cette aptitude, Dieu sait si le nom que je leur donne est mérité ou non ; mais je les ai toujours appelés dialecticiens[4] ». Grâce à cette méthode, le discours sera organique, chacune de ses parties à sa place. Platon, d'ailleurs, s'élève contre l'abus des divisions et des subdivisions. Et, à ce propos, il fait des sophistes en renom une critique, qui annonce les railleries d'Aristote sur les *technologues*. Rappelons qu'en passant, Platon fait grief à Tisias et à Gorgias de leur théorie du vraisemblable : « ils ont prétendu que le vraisemblable méritait plus d'estime que la vérité ; par la seule force du discours, ils font paraître grandes

1. Le mot dont Platon se sert pour signifier ces analogies est ἀντίστροφος. Aristote l'a emprunté dès le début de son *Art rhétorique*, pour définir la relation entre la Rhétorique et la Dialectique.

2. De 257 B à la fin.

3. 262 C.

4. 265 D-266 B.

les choses petites, et petites les choses grandes, donnent un air antique aux choses nouvelles, un air nouveau aux choses antiques... »[1]. Les procédés de style, mis à la mode par Gorgias, ne sont pas davantage épargnés.

La recherche dialectique de la définition essentielle et différentielle conduit Socrate à enseigner que la Rhétorique doit aussi s'appuyer sur la psychologie : l'âme est-elle une ou multiple comme le corps ; sur quoi agit-elle et par quoi est-elle affectée ; combien y a-t-il d'espèces d'âmes, et, par conséquent combien doit-il y avoir d'espèces de discours ; à quelle espèce d'âme s'accordera telle espèce de discours ; n'y a-t-il pas autant d'espèces d'hommes qu'il y a d'espèces d'âmes ; et à quelles espèces d'hommes conviennent telles espèces de discours ? Toutes ces distinctions devront être familières à l'orateur. La psychologie lui apprendra égalemen à discerner les cas où il convient de parler ou de se taire, d'être concis, véhément ou émouvant[2].

L'influence de ces considérations sur la conception aristotélicienne de l'*Art rhétorique* est manifeste. Ne serait-il pas vain d'y insister ? Il nous paraît plus opportun de montrer quelles furent les réactions du disciple contre la doctrine du maître. Rappelons à ce propos la fière profession de foi d'Aristote, teintée d'une nuance de mélancolie : « Sans doute, il est plus beau et le devoir exige, quand il faut sauvegarder le vrai, que soient brisés même des liens étroits, surtout entre philosophes : fussent-ils des amis, c'est une obligation sacrée de mettre au-dessus de tout la vérité[3]. »

La première de ces réactions consiste à soustraire la Rhétorique au joug de la Morale. Platon avait conclu la première partie du *Gorgias*[4], avant même d'introduire Calliclès, cham-

1. 267 A et 272 D-273 C.
2. 271 A-272 B.
3. *Ethique à Nicomaque*, I, 4, 1096 a 14-17.
4. Voir en particulier 480 A-481 B.

pion de l'immoralisme, en montrant que la Rhétorique ne saurait avoir d'autre utilité que de permettre et hâter l'expiation à qui eut le malheur de commettre l'injustice. Mais, sans exclure l'étude du bien, du moins la Rhétorique n'en fait-elle pas son unique objet et s'en tient-elle sur ce propos à l'opinion commune. Platon la combat sans merci, parce qu'elle prétend à la possession intégrale de l'esprit; or, celui-ci ne doit avoir qu'une préoccupation, ses efforts ne doivent tendre qu'à un but, atteindre au bonheur par la vertu parfaite. Aristote, s'appuyant sur l'observation des faits et procédant du particulier au général, ne pouvait ignorer qu'en de nombreux cas l'homme peut faire usage de la parole, sa supériorité différentielle sur les autres animaux, chercher à persuader un auditoire par des moyens relevant de l'opinion, s'assurer par conséquent d'une technique établie sur ce fondement, sans que la morale soit intéressée en cette entreprise. Il devait donc rompre les liens factices par lesquels on avait rattaché la Rhétorique, science relative, à l'Ethique, science absolue.

Il ne faut pas oublier que dans son *Art poétique*, il avait tenté le même effort touchant la poésie. Dans la *République,* Platon fait le procès de celle-ci, exclut les poètes de sa cité idéale, parce que la poésie est, au vrai, une imitation et un divertissement, abstrait ses officiants de leur propre personnalité et de la recherche du bien, les enferme dans la contemplation de simples apparences, pâles images des réalités essentielles. Par sa théorie physiologique de la *catharsis* et l'assimilation de la purgation des passions de pitié et de crainte à la purgation des humeurs peccantes, Aristote, resté fidèle à la conception platonicienne de la poésie-imitation, soustrait la tragédie, par suite tous les autres genres, épopée, satire et comédie, à l'emprise de la morale. Un fossé, creusé par le classificateur, sépare désormais la Poétique et la Rhétorique de l'Ethique et de la Politique.

Détachée de la morale, la Rhétorique, auxiliaire de la parole, pourra remplir son rôle dans la cité, dans la *politie*. Soit devant le tribunal, qui décide des sanctions applicables aux violations de la loi, soit devant l'assemblée, qui délibère sur la sauvegarde de l'Etat, la Rhétorique, *techné* et *faculté*, doit être apte à réfuter aussi bien qu'à démontrer. C'est la condition même de son efficacité. Elle ne peut combattre l'immoralité qu'en la connaissant, faire adopter le pour qu'en pénétrant tous les secrets du contre ; bref, elle doit être apte à conclure dans les deux sens contraires, en sorte que sa règle est non pas l'immoralisme, renversement de la morale reçue, mais l'amoralisme, indifférence provisoire à l'égard de l'impératif. Est-il besoin de dire qu'une telle conséquence, pour logique qu'elle fût, eût indigné Platon ? Il eût accusé son disciple d'être passé dans le camp des sophistes et des éristiques, et d'avoir trahi la doctrine que, toute sa vie durant, il avait édifiée et défendue.

La seconde réaction est d'ordre logique. Puisque la Rhétorique doit être utile et jouer un rôle dans la vie quotidienne de la cité, son domaine ne saurait être borné à la vérité pure, nécessaire, permanente, universelle, que s'efforce d'atteindre et qu'enseigne la science. Dans la pratique courante de la vie, on s'appuie parfois sur cette vérité absolue, mais on sè règle plus souvent sur la vérité relative, sur les vraisemblances et les probabilités de l'opinion. Les opinions, les ἔνδοξα, seront donc les prémisses des raisonnements rhétoriques. Certes la *techné* pourra, par exception, recourir au vrai ; elle offrira même les moyens de le vulgariser, auprès de tous ceux que pourrait, à défaut d'une éducation spéciale, rebuter l'enseignement scientifique ; mais son domaine propre sera le vraisemblable, que, nous l'avons rappelé, Platon condamnait dans le *Phèdre*.

Quand il eut découvert le syllogisme, Aristote comprit qu'à côté du syllogisme scientifique, dont prémisses et, par

suite, conclusion sont nécessaires, il fallait admettre, pour la Dialectique et la Rhétorique, un syllogisme plus contingent et plus souple, à prémisses et à conclusion probables. Ce fut l'enthymème, fondé sur une vérité d'opinion, un indice ou un exemple. Et, comme l'opinion est changeante et contradictoire, cet enthymème devait permettre de raisonner également sur le pour et le contre, abstraction faite de l'appréciation morale portée sur la cause. A l'égard de la morale et de la logique, Aristote arrive à la même conséquence. Il est maintenant non pas, certes, en opposition et hostilité avec Platon, du moins a-t-il consommé la rupture avec sa doctrine.

II

DATE APPROXIMATIVE DE L'ART RHÉTORIQUE

Le développement de la doctrine aristotélicienne permet d'attribuer à la rédaction de l'*Art rhétorique* une date approximative. Il va de soi qu'une conjecture plausible ne saurait porter que sur une période de la vie du philosophe. Une détermination plus précise serait arbitraire et paradoxale.

Des allusions à des faits historiques récents marquent un *terminus a quo*. Quand Aristote rédige son troisième livre, il est à Athènes. Au chapitre 2 du Περὶ λέξεως (1404 b 22), il prend pour exemple de naturel la diction de l'acteur Théodore. Or, une telle mention ne pouvait offrir d'intérêt que pour un auditoire athénien.

Le chapitre 23 du livre II (1397 b 31 sqq.) fait allusion à un événement qui était présent à toutes les mémoires. « Et encore, pour décider les Thébains à livrer à Philippe le passage en Attique : s'il leur avait fait cette demande avant de leur prêter assistance contre les Phocidiens, ils eussent promis ; il y aurait donc contradiction à refuser maintenant,

parce qu'alors il négligea de prendre des garanties et eut confiance en eux. » En 346, Philippe avait contracté une alliance avec les Thébains, envahi la Phocide et mis fin à la guerre avec les Phocidiens. Or, après la prise d'Elatée, en 339, Philippe demanda aux Thébains le passage pour ses troupes, afin d'envahir l'Attique. Ses envoyés justifièrent cette requête, en rappelant le service rendu en 346. Mais Démosthène conseilla de dépêcher à Thèbes une contre-ambassade, à laquelle il prit part. Les Athéniens eurent gain de cause et une alliance fut conclue avec les Thébains. Elle ne devait pas empêcher le désastre de Chéronée en 338. Denys d'Halicarnasse, dans sa *Première Lettre à Ammée* c. 11, rapporte l'ambassade de Philippe et celle des Athéniens à l'archontat de Lysimachidès d'Atarne en 339[1]. C'est la date à laquelle prend fin le préceptorat d'Aristote et où il s'établit à Stagire.

Dans ce même chapitre (1399 b 12), nous lisons : « Offrir la terre et l'eau, c'est faire acte d'esclave, et participer à la paix commune, c'est obéir à l'ordre donné. » Selon Spengel, cette paix commune à laquelle fait plusieurs fois allusion un discours *Sur les Conventions avec Alexandre*, attribué à Démosthène, serait le pacte conclu à Corinthe avec les envoyés d'Alexandre par les députés de tous les Etats grecs, à l'exception des Lacédémoniens, qui refusèrent de paraître, et aux termes duquel les confédérés se soumettaient à l'autorité suprême et confiaient le pouvoir exécutif à l'héritier de Philippe. La date serait alors 335. Mais ni la citation d'Aristote ne concorde nulle part avec le texte du discours ni la scholie à notre passage ne confirme cette date. Voici le texte du scholiaste : « Philippe contraignit les Athéniens à faire la paix avec lui, ainsi que les autres pays. Mais Démosthène, prenant le parti opposé, dit que participer à la paix

1. Cf. M. Schmidt, *On the date of the Rhetorik* (Halle, 1839).

commune avec Philippe, c'est pour nous, ainsi que pour tous les autres, se soumettre à l'injonction de Philippe. » Si le scholiaste a, comme il est vraisemblable, raison de prétendre que l'opposition de Démosthène était dirigée contre Philippe et non contre Alexandre, la date doit être reportée plus tôt, à 338.

Les raisons doctrinales, que nous avons développées, nous permettent de situer, en deçà des années 339 et 338, la rédaction de l'*Art rhétorique*. Platon est mort, et Aristote a fondé le Lycée. Des œuvres telles que l'*Art poétique,* cité à plusieurs reprises dans notre *techné*, ont pu être commencées, sinon peut-être achevées, pendant la période, qui s'étend entre les deux séjours à Athènes, de 347 à 335. Mais l'*Art rhétorique* suppose devant lui les livres I, VII, 3-5 et VIII des *Topiques,* les *Premiers* et *Seconds Analytiques,* plusieurs fois cités dans les deux premiers livres. Les développements sur la justice (I, 9) et sur l'amitié (II, 4), qui, de propos délibéré, se maintiennent dans le domaine de l'opinion et de la vulgarisation, plutôt que dans celui de la spéculation pure, n'exigent point l'antériorité des parties correspondantes de l'*Ethique à Nicomaque*. Bref, nous ne croyons pas trop nous hasarder en situant la composition de l'*Art rhétorique* dans la dernière partie du second séjour à Athènes, entre 329 et 323. Le philosophe voulut laisser dans les archives du Lycée, à la disposition de ses disciples, un monument écrit des leçons professées sur une *faculté,* dont il se considérait à bon droit comme le véritable inventeur.

III

DE LA RÉDACTION DES OUVRAGES ÉSOTÉRIQUES

Pendant son séjour à l'Académie, quand il était le disciple fidèle de Platon, Aristote avait adopté la forme du dialogue.

Sans atteindre à la *poésie* du maître, sans avoir son incomparable faculté *d'éthopée,* Aristote déployait, en ce genre du dialogue socratique, d'originales aptitudes littéraires. Sa prose trahissait même certaines recherches. Ainsi que le rival Isocrate, il évitait l'hiatus, ne dédaignait pas d'affecter l'ampleur et le nombre, la στρογγυλότης de la période.

Mais lorsqu'il se fut émancipé et se sentit en possession d'une doctrine neuve et personnelle, il renonça à ce qu'il considérait, sans doute, comme de vaines afféteries, et pour la philosophie nouvelle inventa un mode d'expression nouveau.

On s'est demandé si les traités ésotériques n'avaient pas été, après l'audition de l'enseignement oral, rédigés par un ou plusieurs disciples. Plusieurs? C'est impossible. Si la rédaction était due à plusieurs mains, nous surprendrions des disparates de style, que même une revision du maître n'eût pas réussi à effacer. Un seul disciple? Mais il aurait son style à lui, de sorte qu'en maint endroit, l'expression fût restée inférieure à la pensée d'un autre, et les corrections du maître n'eussent pu les dissimuler partout. Au contraire, ce qui nous frappe avant toute autre qualité dans le style de ces traités, c'est l'égalité de ton, dûe à la parfaite adéquation du mot à l'objet, de la phrase à l'idée, de la forme au fond. Un auditeur ne saurait signifier la pensée avec une aussi rigoureuse exactitude. Seul le peut faire celui-là même qui a conçu cette pensée. Les définitions d'Aristote ont dans le vocabulaire une précision, dans la phrase un tour, un *mos geometricus,* qui les rendent reconnaissables à la première lecture. L'auteur ne les conquiert pas après de successives et enveloppantes approches, il s'en empare d'un coup et de primesaut. En toutes les œuvres se retrouvent, non moins que les définitions, ces phrases implexes en ἐπεί ou ἐπειδή, mises au point par des parenthèses, qui souvent déterminent des changements ou des irrégularités de construction, dont les apodoses, par un visible besoin de précision logique, sont parfois

introduites par un δέ, même par un ὥστε, dont les protases, prémisses antérieurement démontrées, préparent l'énoncé d'un axiome, d'une définition, d'une opinion probable, d'une vérité nécessaire, points de départ d'une nouvelle déduction. La griffe d'Aristote est marquée sur ces périodes. Elles ont rarement le caractère oratoire. Elles sont commandées par la pure logique : c'est l'idéal du style pour la définition, la classification et la déduction. L'homogénéité de ce style est encore attestée, non pas certes par ces variantes de graphie, un οὐθείς pour οὐδείς, un γίνεσθαι pour γίγνεσθαι, et vingt autres semblables, que des copistes, en raison de leurs habitudes ou de leur parler, ont pu glisser dans le texte, mais par la cohérence du vocabulaire philosophique, en partie emprunté à Platon, et dont les significations, une fois précisées par les besoins d'un système nouveau, ont toute la fixité possible, par la répétition fréquente d'idiotismes syntaxiques, témoignages de la transition de l'attique à la langue commune, négation οὐ dans des subordonnées en εἰ, emploi de ἄν avec l'optatif après certains subordonnants[1]. Eucken, dans ses deux dissertations sur le style d'Aristote, *De particularum usu* et *Ueber die Praepositionen*[2], avait déjà montré cette uniformité constante dans l'emploi de vocables auxquels un écrivain ne prête d'ordinaire que médiocre attention.

Si l'on admet qu'Aristote fut en personne le rédacteur de ses traités, une aporie reste encore à résoudre : cette rédaction a-t-elle précédé ou suivi les leçons orales ? La première hypothèse, qui est celle de Wilamowitz-Moellendorff[3], supposerait

1. Voir dans l'édition Cope-Sandys l'*Appendice* C du tome I et l'*Appendice* D du tome II.

2. R. Eucken *De Aristotelis dicendi ratione*, Göttingen, Hofer, 1866 et *Ueber den Sprachgebrauch des Aristoteles*. Berlin, Weidmann, 1868. Ces deux opuscules ont été mis à ma disposition par un fervent aristotélicien, M. Etard, bibliothécaire de l'Ecole normale supérieure. Je le prie d'agréer mes remerciements.

3. *Aristoteles und Athen*, 2 vol., Berlin, Weidmann, 1893.

chez Aristote médiocre aptitude oratoire. Est-il vraisemblable qu'après dix-neuf ans de scolarité à l'Académie, où il dut professer lui-même, au moins la Dialectique et la Rhétorique, Aristote eût été intimidé devant son auditoire au point d'écrire au préalable jusqu'aux résumés et aux transitions, qui régulièrement concluent et commencent chacun de ses chapitres ? Est-il vraisemblable que l'auteur si châtié des *dialogues* livrât à un public rendu difficile par les écrits d'un Isocrate et d'un Platon, des exposés si techniques et si arides ? Combien nous semble-t-il plus plausible qu'après ses leçons, ses λόγοι, expression qui revient en maints endroits, il ait précisé en les écrivant les divers points de sa doctrine, pour permettre à ses auditeurs de corriger leurs notes, et aussi pour conserver dans la bibliothèque du Lycée le monument officiel de son enseignement. C'est ainsi que dans l'œuvre du philosophe les répétitions abondent, et qu'entre les parties de l'exposé sont multipliés ces résumés, ces rappels, ces divisions, tout cet appareil quelque peu pédantesque, qui ne laisse pas d'alourdir le style et d'engendrer la monotonie. Plus encore que Platon, Aristote était professeur, et c'est dans cette vocation que se doit chercher l'explication dernière des caractères distinctifs marqués dans la forme de son œuvre.

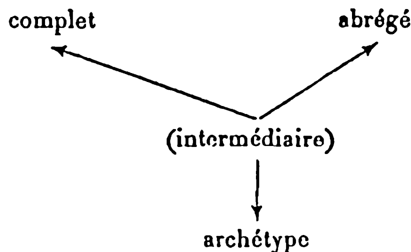
IV

MANUSCRITS DE L'*ART RHÉTORIQUE*

Les trois livres de l'*Art rhétorique* nous ont été conservés par des manuscrits, dont le plus ancien remonte au plus au xe siècle.

Ces manuscrits appartiennent à deux familles, on pourrait dire trois, l'une de nos sources occupant une place intermédiaire entre le manuscrit A (Ac de Bekker), le plus ancien et le plus autorisé, et les manuscrits de Gaisford et de Bekker, considérés comme *deteriores*.

Tous ces manuscrits remontent à un archétype commun. La meilleure copie en est l'unique représentant de la première famille, le *Parisinus* 1741 (A), dont M. Henri Omont fixe la date approximative au xe ou xie siècle. Ce manuscrit contient, dans une collection de traités de Rhétorique, l'*Art rhétorique* (folios 120-184) et l'*Art poétique* (folios 184-199)[1]. L'un des éditeurs du présent ouvrage, A. Roemer, a refait, après Bekker, dont l'examen avait été rapide et souvent superficiel, la collation de ce manuscrit. Il ne s'est pas contenté d'en noter les leçons ; son appareil critique en présente même une description minutieuse. Ce manuscrit est écrit en minuscule ; mais certaines lectures permettent d'affirmer que l'original était écrit en onciale, et ne portait ni esprits, ni accents, ni ponctuation. Poussant plus loin ses recherches, Roemer a essayé de démontrer par des arguments, dont on ne peut méconnaître la valeur, que cet archétype reposait lui-même sur un texte complet et sur un texte abrégé et avait utilisé tantôt l'un tantôt l'autre. Le schème suivant figure cette filiation :



Le *Parisinus* 1741 est corrigé, tantôt par la même main, tantôt par des mains différentes. Le copiste, son manuscrit achevé, l'a collationné avec l'original, et, soit dans l'interligne, soit dans la marge, a corrigé ses fautes et réparé ses omis-

1. Un fac-similé en photolithographie de ce dernier a été publié par F. Allègre, avec une *Préface* de H. Omont, Paris, Leroux, 1891.

sions. Ces différences avaient été négligées par Bekker. Roemer est le premier qui les ait relevées.

La famille des *deteriores* est formée des manuscrits de Paris, qui furent collationnés pour l'édition publiée par Thòmas Gaisford en 1820, et que l'on comprend sous la majuscule Π :

Π {
B : cod. *Parisinus* 1869 du XIVe siècle ;
C : cod. *Parisinus* 1818 du XVIe siècle ;
D : cod. *Parisinus* 2038 du XVe siècle ;
E : cod. *Parisinus* 2116, copié de la main d'Ange Vergèce au XVIe siècle.

Un autre groupe est formé par les manuscrits de Bekker, compris sous la majuscule Θ :

Θ {
Z : cod. *Vaticanus* 23 (anciennement *Palatinus*) de la fin du XIIIe siècle ;
Y : cod. *Vaticanus* 1340 de la fin du XIVe siècle ;
Q : cod. *Marcianus* 200 du XVe siècle.

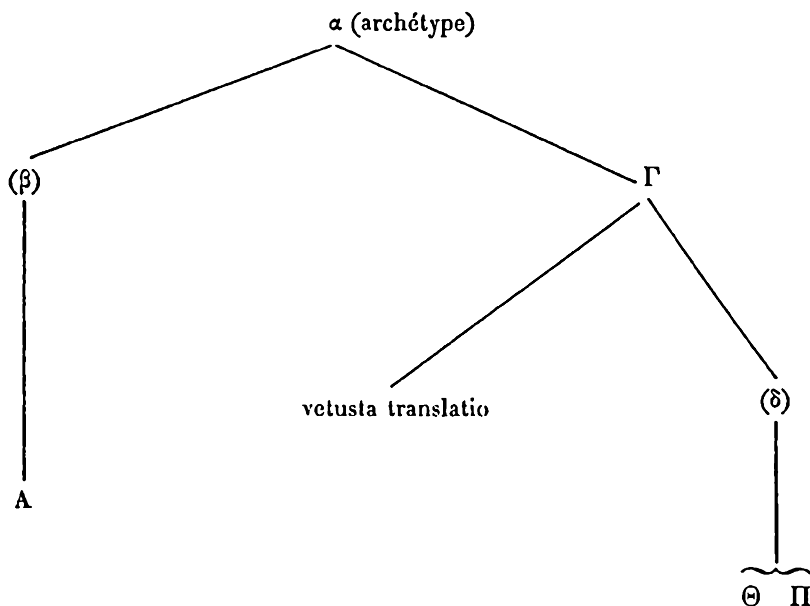
Pour les deux premiers de ces manuscrits, Roemer a utilisé les recensions de Melber.

Les *deteriores* se caractérisent par des corrections grammaticales, vraisemblablement d'origine byzantine, apportées aux passages où le texte d'Aristote s'écartait le plus sensiblement de l'usage attique.

Intermédiaire entre la famille représentée par A et celle des *deteriores* est l'original grec (Γ), auquel permet de remonter conjecturalement la *Vetusta translatio*, faite au XIIIe siècle par le moine prêcheur Guillaume de Moerbeke. Les rapports de cette traduction latine avec les autres manuscrits ont été étudiés par Dittmeyer dans sa dissertation *Quae ratio inter vetustam Aristotelis rhetoricorum translationem et graecos codices intercedat* (Munich 1883). En plusieurs endroits, cette traduction, qui, par son importance se place immédiatement après le Parisinus A, semble bien avoir

conservé le texte authentique, altéré dans les manuscrits grecs. Les principales caractéristiques de cette version sont les suivantes : soumission trop servile aux règles de la syntaxe latine ; l'ordre des mots n'est pas toujours observé ; des suppléments sont insérés pour rendre la phrase plus intelligible ; les voix et les temps des verbes, le nombre des substantifs et des pronoms, les degrés de comparaison des adjectifs sont souvent altérés ; les prépositions et les particules sont parfois inexactement rendues ou arbitrairement modifiées.

Roemer a résumé dans le schème généalogique suivant son étude critique des sources :



Roemer a encore collationné le cod. *Monacensis* 313, dit *Fragmentum Monacense*, découvert par Guillaume Meyer de Spire, manuscrit proche parent de Γ, original de la *Vetusta translatio*, et le cod. *Monacensis* 176, qui s'accorde la plupart du temps avec le cod. B de Gaisford.

L'appareil critique de Roemer utilise en outre les scholies (Σ), réunies par Hugo Rabe dans le tome XXI pars II de l'édition académique de Berlin (1896). Le premier recueil Εἰς τὴν Ἀριστοτέλους ῥητορικὴν ὑπόμνημα ἀνωνύμου, avait été pour la première fois publié à Paris chez C. Neobar en 1539. Le second recueil Σχόλια τοῦ κυρίου Στεφάνου εἰς Ἀριστοτέλους τέχνην ῥητορικήν avait vu le jour en 1839 dans les *Anecdota* de Cramer. On y a ajouté un *Fragmentum Commentarii in Aristotelis Rhetorica* et un *Fragmentum paraphrasis in Aristotelis Rhetorica* (Περὶ ἐρωτήσεως, Περὶ ἀποκρίσεως), pp. 323-329, 330-334, du recueil de Rabe.

V

BIBLIOGRAPHIE

Nous n'avons pas à donner ici une liste complète des éditions et des commentaires de l'*Art rhétorique.* Nous nous bornerons à citer les ouvrages que nous avons eus constamment sous les yeux, auxiliaires indispensables de notre travail.

EDITIONS

Aristotelis Ars rhetorica cum annotatione. Accedit uetusta translatio latina. Leonard Spengel, 2 vol., Leipzig, Teubner, 1867.

Aristotelis Ars rhetorica iterum edidit Adolphus Roemer. Leipzig, Teubner, 1898.

LEXIQUES ET COMMENTAIRES

Index Aristotelicus. Hermann Bonitz, tome V de l'édition académique de Berlin, 1870.

Introduction to Aristotle's Rhetoric, Edward Meredith Cope. 1 vol. Cambridge, University Press, 1867.

The Rhetoric of Aristotle with a Commentary, E. M. Cope and John Edwin Sandys. 3 vol. Cambridge University Press, 1877.

Nous devons citer ici la traduction de John Henry Freese *The « art » of Rhetoric.* London, Heinemann, 1926 : elle s'appuie sur le commentaire de Cope-Sandys.

Nous ne ferons que rappeler, en témoignage de respect, l'*Etude sur la Rhétorique d'Aristote,* d'Ernest Havet. Paris, Delalain, 1846 (tout, dans ce petit livre, n'est pas périmé) ; et nous mentionnerons, en reconnaissance des services qu'ils nous ont rendus, les ouvrages suivants :

Etudes sur Aristote. Politique, Dialectique, Rhétorique, par Charles Thurot. Paris, Durand, 1860.

Essai sur la Rhétorique grecque avant Aristote, par Octave Navarre. Paris, Hachette, 1900.

Les Penseurs de la Grèce de Théodore Gomperz, 3 vol., trad. d'A. Reymond, avec *Préface* d'A. Croiset. Paris, Payot, 1908-1910.

Aristoteles. Grundlegung einer Geschichte seiner Entwicklung von Werner Jaeger. Berlin, Weidmann, 1923.

Aristotle (1923), de W. D. Ross, édition française avec *Préface* de Parodi. Paris, Payot, 1930.

Aristotle Selections by W. D. Ross. Oxford, University Press, 1927.

Die Entwicklung der aristotelischen Logik und Rhetorik von Friederick Solmsen. Berlin, Weidmann, 1929.

J'avais demandé à M. Paul Mazon, Secrétaire général de l'Association Guillaume Budé, et Membre de l'Institut, dont j'ai maintes fois, au cours de ce travail, éprouvé la bien-

veillante obligeance, de désigner, comme reviseur du présent ouvrage, M. Octave Navarre, dont l'*Essai sur la Rhétorique grecque avant Aristote* m'avait révélé la compétence. Mon savant collègue de l'Université de Toulouse, Correspondant de l'Institut, a bien voulu assumer la tâche ingrate de reviser mon manuscrit. Il l'a lu du premier au dernier mot et m'a communiqué de pénétrantes remarques sur l'interprétation de nombreux passages obscurs ou contestables. Une aussi consciencieuse revision fut pour moi une véritable collaboration : Σύν τε δύ' ἐρχομένω... Je le prie d'agréer l'expression de ma profonde gratitude : si la présente traduction ne paraît pas trop indigne de mon auteur, c'est à lui que j'en serai redevable.

SIGLES

A : *Parisinus* 1741, x^e^ ou xie siècle ;
A[1] ou A ead. man. : première main du *Parisinus* 1741 ;
A rec. : main récente du *Parisinus* 1741 ;
A sup. lin. : correction dans l'interligne ;
A marg. : correction ou addition marginale ;
Γ : texte conjectural de la *Vetusta translatio* du xiiie siècle ;
Guil. : texte latin de la *translatio* de Guillaume de Moerbeke ;

Π { B : *Parisinus* 1869, xive siècle ;
C : *Parisinus* 1818, xvie siècle ;
D : *Parisinus* 2038, xve siècle ;
E : *Parisinus* 2116, xvie siècle ; }

Θ { Q : *Marcianus* 200, xve siècle ;
Y : *Vaticanus* 1340, fin du xive siècle ;
Z : *Vaticanus* 23, fin du xiiie siècle. }

Fragm. Monac. : *Monacensis* 313 ;
Monac. : *Monacensis* 176 ;
Σ : Scholies ;
Ald. : Aldus Manutius *Rhetorum graecorum* t. prior Venise, 1508 ;
Venet. : *Ed.* apud Ioan. Gryphium *cum lectionis uarietate in marg. appicta.* Venise, 1546 ;
Vict. : *Editiones Victorii cum commentariis amplissimis.* Florence 1548 et 1579 ;

Bas. Isingr. : *Ed. Bas. Isingriniana*. Bâle, 1560 ;
Morel. : *Ed.* Morelii. Paris, 1562 ;
Sylburg. : *Ed.* Sylburgii. Francfort, 1584 ;
Gaisford : *Ed.* curauit Th. Gaisford. Oxford, 1820 ;
Bekker : *Ed.* académique. Berlin, 1831 ;
Bekker³ : *Ed. tertia*. Berlin, 1859 ;
Spengel : *Ed.* Leonard Spengel. Leipzig, 1867 ;
Cope : *Ed.* Cope-Sandys. Cambridge, 1877.

LIVRE I

ANALYSE

Titre de l'ouvrage. Deux *Arts* d'Aristote nous sont parvenus, son Περὶ ποιητικῆς (sc. τέχνης), titre que l'on s'accorde à traduire par *Art poétique*, et les trois livres de la Τέχνη ῥητορική, titre correspondant au précédent, dont la traduction la plus exacte nous paraît être *Art rhétorique*.

Nous n'avons pas ici un recueil de leçons sur l'art oratoire ; car l'ouvrage s'intitulerait Ῥητορικά (cf. les Ἠθικά et les Πολιτικά) ; mais l'exposé d'une *Techné*, terme que nous définirons.

Pour les prédécesseurs d'Aristote, ces *technologues*, envers lesquels il ne dissimule guère son dédain, les Corax, les Callippe, les Pamphile, les Théodore, une *techné* ne pouvait être qu'une rhétorique, tant ils croyaient à la supériorité de cet art sur tous les autres. Mais Aristote ne concevait pas qu'il ne pût en exister qu'une : il y a autant de τέχναι que d'activités créatrices de l'esprit. De plus, il estimait, comme son maître Platon, que ces *technologues* ignoraient à quelles conditions doit satisfaire une *techné*, pour remplir sa fonction (ἔργον) ; ils n'enseignaient qu'une routine indigne du nom d'art (ἄτεχνος τριβή) [1].

Conception aristotélicienne d'une techné. Une *techné* n'est pas seulement un empirisme (ἐμπειρία). L'expérience, en effet, ne connaît que des faits particuliers sans en induire (ἐπάγειν) les lois, qui deviendront les premiers prin-

1. Cf. *Phèdre* 260 E. Aristote, qui emprunte à Platon une partie de son vocabulaire philosophique, dont d'ailleurs il modifie librement les acceptions selon les besoins de son propre système, s'est souvenu de cet adjectif, auquel il oppose ἔντεχνος (qui fait partie intégrante de la τέχνη). Il distinguera ainsi deux sortes de moyens de persuasion, les ἔντεχνοι πίστεις ou preuves *techniques* et les ἄτεχνοι πίστεις ou preuves *extratechniques*.

cipes (ἀρχαί) de la science (ἐπιστήμη ou μέθοδος) relative à cet ordre de faits [1]. C'est sur cette généralité ou cette fréquence (ὡς ἐπὶ τὸ πολύ) que la *techné* s'appuie pour formuler les règles de la création (ποίησις) [2].

L'*Eth. Nic.* VI, 4, 1140 a 6 sqq. nous offre une définition explicite de la *techné* : « Puisqu'il existe un art architectural, que c'est la même chose qu'une qualité rationnellement créatrice, qu'il n'est point de *techné* qui ne soit une qualité rationnellement créatrice, ni une telle qualité qui ne soit une *techné*, celle-ci est la même chose qu'une qualité créatrice raisonnant selon la vérité. Toute *techné* est relative à la production ; instituer une *techné*, c'est chercher spéculativement les moyens de produire une des choses qui peuvent indifféremment être ou n'être pas, et dont l'origine est dans l'agent créateur, non dans l'objet créé ; en effet, il n'y a pas de *techné* des choses qui existent ou sont produites nécessairement, non plus que de celles qui sont produites naturellement ; celles-ci ont leur principe en elles-mêmes ».

La *techné* ne vise donc au général que pour atteindre à sa fin, qui est de produire. Elle est conséquemment *poétique* (ποιητική), et non pas seulement *théorétique* (θεωρητική). Mais, si elle est poétique, elle n'est pas *pratique* (πρακτική) ; car elle est sans rapport avec la conduite, morale ou immorale, de la vie. Il ne faut donc pas la confondre avec la prudence (φρόνησις), laquelle est la sagesse *pratique* [3].

1. Cf. *Top.*, VIII, 1, 156 a 4 : « induire des particuliers le général et des faits connus les inconnus ».

2. La *techné* ne peut davantage se fonder sur l'*accidentel* (τὸ συμβεβηκός). Cf., en effet, *Eth. Nic.* V, 15, 1138 a 35 : « souffrir l'injustice est, en résumé, moins immoral (que de la commettre). Mais rien n'empêche que, par accident, cela ne soit un mal plus grand. L'*art* ne s'intéresse aucunement à cet accidentel ; il professe qu'une pleurésie est une maladie plus grave qu'une entorse ; pourtant, par accident, ce peut être l'inverse, s'il arrive, par exemple, que votre entorse vous fasse tomber et prendre ou tuer par les ennemis ».

3. Cf. *Eth. Nic.*, VI, 5, 1140 b 20 : « Il suit nécessairement que la prudence est une qualité pratique, raisonnant selon la vérité relativement aux choses bonnes pour les hommes ».

Distincte de la pratique, elle n'est pas non plus la science (ἐπιστήμη). Celle-ci a pour objet l'essence ; elle est *théorétique* ; car la connaissance scientifique n'a d'autre fin qu'elle-même. Dans la *techné*, la connaissance a une fin différente d'elle-même, la production. Aussi le mot de *techné* est-il souvent rapproché de celui de *faculté* (δύναμις). La *techné* est une faculté de créer, ou plutôt elle guide et soutient par sa méthode notre faculté créatrice.

Elle ne se confond pas avec la *nature* (φύσις) ; car elle a son origine hors d'elle-même, tandis que celle-ci l'a en soi. Mais selon la formule de la *Physique*, elle imite la nature, en créant comme elle, ou bien en portant à l'état d'achèvement ce que la nature n'a pu mener à son point de perfection [1].

La *techné* s'élève donc tout près de la science, parce qu'elle comprend comme elle une partie spéculative et désintéressée ; elle collabore avec la nature, qu'elle complète, et elle rivalise avec elle, en proposant aux modes de l'activité humaine des méthodes créatrices.

Plan des livres I et II. Le corps de tout discours est une argumentation. Celle-ci est étudiée dans les livre I et II, le livre III étant réservé à l'étude de la forme. Aristote définit et classe dans les deux premiers livres les *modes de persuasion* ou *preuves* (πίστεις). Ces preuves sont logiques et objectives, ou morales et subjectives. L'auteur de la *techné* traite des premières dans I et II 18-26 ; des secondes, dans II 1-17. Comme on le voit, la place accordée aux preuves logiques est de beaucoup la plus grande. La raison en est que la description des *caractères* (ἤθη) et des *passions* (πάθη), dont les preuves morales ne sont que des adaptations, appartient en propre à l'*Ethique* et à la *Politique*.

D'autre part, les preuves sont *techniques* (ἔντεχνοι) ou *extra-techniques* (ἄτεχνοι). Les techniques sont partie intégrante de la *techné* ; c'est en les définissant, en les distinguant par espèces,

1. *Phys.* II, 8, 199 a 15 : ἡ τέχνη τὰ μὲν ἐπιτελεῖ ἃ ἡ φύσις ἀδυνατεῖ ἀπεργάσασθαι, τὰ δὲ μιμεῖται. Ce texte est très important pour déterminer la signification profonde des premières définitions de l'*Art poétique*, I, 1, 1447 a 14 sqq.

en les classant selon leur degré d'efficacité, qu'on remplira la *fonction* (ἔργον) de la *techné*, que le technicien digne de ce nom traitera vraiment son *sujet* (πρᾶγμα). Les preuves extra-techniques ne sont que des hors d'œuvre et des additions (προσθῆκαι) ; elles restent étrangères au sujet (ἔξω τοῦ πράγματος), ne permettent de parler que hors de la cause. Aristote étudie les preuves techniques dans I 3-14 ; les extra-techniques dans I 15. Cette proportion suffirait à montrer la nouveauté de son dessein.

1

Caractère de ce chapitre.

Aristote n'entrera dans le vif de son sujet qu'au chapitre 2. Ce n'est ici qu'un préambule. L'auteur ne s'y préoccupe nullement d'être complet ; par exemple, il ne mentionne qu'un procédé de raisonnement, l'enthymème, qui correspond au syllogisme de la Dialectique. Il passe sous silence l'exemple, qui est la forme rhétorique de l'induction.

De plus, le ton de cette introduction est à la fois personnel et apologétique, critique et agressif. Aristote a découvert et le premier fait la théorie du syllogisme. Il a exposé sa découverte et défini, figure par figure, ce mode de raisonnement dans ses *Premiers Analytiques*. Il l'a ensuite appliqué à la démonstration scientifique dans les *Seconds Analytiques*, puis à la discussion dialectique dans les *Topiques* et les *Réfutations sophistiques*. Qui ne l'excuserait donc d'avoir insisté avec complaisance sur l'importance de la méthode logique dans la constitution d'un *art rhétorique*, de reprocher à ses devanciers et concurrents de l'avoir si complètement méconnue ? Sa *Rhétorique* sera par les théories de la démonstration et de la réfutation, la distinction des *lieux* communs et des *lieux* spécifiques, par l'énumération et la classification de ces *espèces* dans les trois genres oratoires, une œuvre de logique, au même titre que les *Topiques*, et l'on peut même s'étonner qu'Alexandre d'Aphrodisias (200 ap. J. C.) ne l'ait pas considérée elle aussi comme une partie de l'*Organon*. Ce premier chapitre l'y eût autorisé.

Rapports de la Rhétorique et de la Dialectique.

Aristote commence par montrer le rapport de la Rhétorique à la Dialectique. Elle en est, dit-il, l'*antistrophe*. Que faut-il entendre par ce mot ? Aristote ne saurait prétendre qu'il y ait entre les deux *arts* une correspondance aussi rigoureuse que la *responsio*, mètre à mètre, des deux strophes d'une syzygie dramatique. La Rhétorique ne fait pas double emploi avec la Dialectique. Cet adjectif d'*antistrophe* est encore un emprunt au vocabulaire platonicien. Dans le *Gorgias*, Socrate démontre à Polus et à Gorgias que la rhétorique, telle que la professent les sophistes, n'est qu'empirisme (ἐμπειρία), routine (τριβή) et flatterie (κολακεία)[1]. De même que la santé du corps est obtenue et maintenue par la Gymnastique et la Médecine, pour lesquelles il n'est pas de dénomination unique, celle de l'âme est préparée et défendue par la Politique sous ses deux modes Législation et Justice. L'on a ainsi la proportion :

$$\frac{\text{Gymnastique, Médecine}}{\text{Santé physique}} = \frac{\text{Législation, Justice}}{\text{Santé morale}}$$

La législation est *antistrophique*, c'est-à-dire *analogue* à la gymnastique ; la justice, à la médecine. Mais la flatterie cherche à donner l'illusion de la santé physique, en substituant à la gymnastique la *cosmétique* (κομμωτική), à la médecine la *cuisine* (ὀψοποιική) ; de même l'illusion de la santé morale sera ménagée par la substitution à la législation de la *sophistique* (σοφιστική), à la justice de la *rhétorique* (ῥητορική). Ces substitutions se résument en cette nouvelle *analogie* :

$$\frac{\text{Gymnastique}}{\text{Cosmétique}} = \frac{\text{Médecine}}{\text{Cuisine}} = \frac{\text{Législation}}{\text{Sophistique}} = \frac{\text{Justice}}{\text{Rhétorique}}$$

Platon emploie ailleurs encore (à plusieurs reprises dans la *République*) ce terme d'antistrophique ; mais il ne nous paraît pas douteux qu'Aristote n'ait emprunté ce piquant développement au *Gorgias*.

En quoi consiste donc cette analogie des deux arts ? D'une

1. Cf. en particulier *Gorgias*, 464 B-465 E.

part, Rhétorique et Dialectique sont dans le même rapport avec la science. L'enseignement (διδασκαλία) et la démonstration (ἀπόδειξις) scientifiques se tirent de vérités nécessaires, qui s'imposent à la raison en tous temps et en tous lieux. Les démonstrations dialectique et rhétorique se fondent sur des vérités d'opinion (ἔνδοξα), reçues par la plupart des hommes (οἱ πολλοί) et le plus souvent (ὡς ἐπὶ τὸ πολύ). Vérité pour la science, probabilité pour les deux arts conjoints. Analogue à la logique de la discussion est la logique du discours prononcé soit devant l'Assemblée ou le Conseil, soit devant l'Héliée, soit à l'occasion d'une panégyrie.

D'autre part, la Rhétorique est semblable à la Dialectique, en ce qu'elle n'exige aucune compétence spéciale. C'est déjà en cela qu'elles n'appartiennent pas à un genre déterminé. Toutes deux sont du domaine commun. Quand Aristote constate que tous les hommes s'ingèrent ou de discuter en questionnant (ἐξετάζειν) une thèse (λόγος) ou de la soutenir (ὑπέχειν), il parle de la Dialectique. Quand il constate que tous se croient en état d'accuser ou de se défendre, il parle de l'éloquence judiciaire. C'est de cette dernière observation qu'il va conclure la possibilité de tracer une méthode en rhétorique.

Accusation et défense sont présentées ou sans le secours d'une méthode technique (εἰκῇ) ou par une accoutumance (συνήθεια), c'est-à-dire une routine, qui procède d'une aptitude, d'un *habitus* (ἕξις)[1]. Or, si dans les deux cas également l'on atteint son

1. Ce terme, qui est d'un emploi constant dans les ouvrages d'Aristote, est défini dès les *Catégories*, 8, 8 b 25 sqq. Nous devons traduire ce texte, qui nous servira de clé : « J'entends par *qualité* (ποιότης) ce en raison de quoi on est dit tel ou tel. Ce mot de qualité est un des vocables à plusieurs sens. Appelons une espèce de qualité *habitus* (ἕξις) et disposition (διάθεσις). L'*habitus* diffère de la disposition par sa durée et constance plus grandes : telles sont les sciences et les vertus.. ; sont appelées dispositions les états faciles à modifier et prompts à changer, comme chaleur, froid, maladie, santé, et toutes les autres choses de même sorte... Il est manifeste que l'on veut désigner par le mot d'*habitus* ces états qui sont plus durables et plus immuables... Donc l'*habitus* diffère de la disposition en ce que celle-ci est muable, celle-là plus durable et plus immuable. Les *habitus* sont aussi des dispositions, mais les dispositions ne sont pas nécessairement des *habitus*. Les hommes qui

but, il suffira de rechercher spéculativement (θεωρεῖν) les causes de ces réussites pour trouver la méthode [1] dont la *techné* a précisément pour fonction (ἔργον) de poser les principes.

Remarquons qu'Aristote, porté par son évolution philosophique de l'abstrait au concret, procède selon la méthode expérimentale [2]. Il part d'un fait d'observation (ὁρᾶν différent de θεωρεῖν) pour inférer (συνορᾶν) des règles générales.

Critique des prédécesseurs. Cette induction, qui eût élevé l'empirisme des technologues à la dignité d'une véritable *techné* n'a même pas été tentée par *les compilateurs de techniques* (οἱ τὰς τέχνας τῶν λόγων συντιθέντες) [3]. La seule partie intégrante de la *techné* (ἔντεχνον), ce sont les preuves, c'est-à-dire la démonstration, le caractère que se donne l'orateur et les passions qu'il émeut en son auditoire. Or, le procédé le plus efficace de la démonstration, celui qui forme comme *le corps de la persuasion* (σῶμα τῆς πίστεως), c'est l'enthymème. Pourquoi les anciens rhéteurs n'en disaient-ils rien ? C'est que l'enthymème est un syllogisme, dont les prémisses sont parfois nécessaires, mais le plus souvent seulement vraisemblables, et qu'Aristote est le premier qui ait exposé la théorie de ce mode de raisonnement. Les « technologues », ignorant les règles de l'argumentation déductive, ne pouvaient qu'exposer les moyens de capter la faveur des juges, ce qui est parler hors de la cause et aussi fausser la règle dont on doit se servir. Le plaideur doit seule-

ont des *habitus* ont en cela même des dispositions ; mais ceux qui ont des dispositions n'ont pas toujours l'*habitus* correspondant ».

1. Ὁδός étant, chez Aristote, synonyme de μέθοδος, ὁδοποιεῖν signifie proprement : inventer une méthode.

2. On pourrait faire la même remarque sur le début de la *Politique*.

3. Selon Solmsen (*Entw. d. arist. Logik und Rhet.*, p. 215 n.) ces mots viseraient Isocrate. Τὰς τέχνας τῶν λόγων συντιθέναι serait traduit par *artes componere* dans le texte du *Brutus* 48, où il est question du rhéteur grec : « Isocrate, lui aussi, nia l'existence de la théorie, mais ce fut au début. Il écrivait alors des discours pour les plaideurs qui en avaient besoin ; seulement, en raison de cette pratique, qui était quelque chose comme une infraction <à notre loi> sur « l'emploi d'artifices illicites devant les tribunaux », s'étant vu plusieurs fois traduire en justice, il cessa d'écrire des plaidoyers pour autrui et se consacra entièrement à la composition de traités théoriques » (trad. J. Martha).

ment montrer si l'acte a été ou non commis ; s'il est ou n'est pas ce que prétend l'adversaire [1]. C'est le juge seul qui doit décider de l'importance, c'est-à-dire de la gravité, et de la légalité du fait en litige.

Cette mention de la légalité conduit Aristote à un autre développement. Le législateur possédait la prudence ou sagesse pratique (φρόνησις). Un homme prudent se trouve plus facilement que plusieurs. La loi a été méditée, au lieu qu'un jugement est forcément improvisé. Elle ne porte pas sur le particulier et l'actuel, mais sur le futur et le général [2].

Second reproche : les « technologues » dénombrent et distinguent les parties du discours : exorde, narration, épilogue, afin de montrer comment on peut les employer à capter la faveur des juges. Aristote, lui aussi, parlera dans III 13-19 de 'arrangement des parties (τάξις), mais en les considérant du seul point de vue logique, celui de l'argumentation et des preuves, subjectives ou objectives.

Troisième et dernier reproche : les rhéteurs ont surtout porté leur attention sur le genre judiciaire. Or, le genre délibératif est dans l'ordre moral et l'ordre politique d'une qualité plus haute. Les questions dont il traite intéressent davantage l'ensemble de la communauté et l'auditeur y défend mieux l'indépendance de son jugement. Dans le judiciaire, il y a plus de profit à séduire le juge, qui écoute par faveur et se prête à l'orateur plutôt qu'il ne rend une sentence impartiale. C'est la raison pourquoi les cités bien policées interdisent de parler hors de la cause.

Aristote devrait reconnaître que la prédilection des précurseurs siciliens pour le genre judiciaire fut déterminée par les révolutions politiques de leur patrie, et que, pour sophistique que fût

1. C'est ainsi, selon nous, qu'il faut entendre ὅτι ἔστιν ἢ οὐκ ἔστιν. Souvent le défendeur reconnaît le fait, mais nie qu'il ait le caractère que lui prête l'accusateur. De même, quand il sera question du genre délibératif, ἢ ἔσεσθαι ἢ μὴ ἔσεσθαι (56 b 14) signifient ou que la chose conseillée *sera possible* ou qu'elle *sera impossible*.

2. Quand la loi est muette sur le cas en litige, le juge doit prononcer selon l'équité (ἐπιείκεια). Sur les rapports de l'ἐπιεικές et du δίκαιον cf. *Eth. Nic.* V, 14, 1137 a 31-1138 a 3.

la casuistique, qui les entraîne à rendre la plus forte la raison la plus faible, il n'en jetèrent pas moins les fondements de la théorie du vraisemblable. On peut s'étonner qu'Aristote ne se montre pas plus juste envers un Tisias que ne l'était Platon [1].

L'auteur résume ce développement en disant que seule est technique la démonstration par l'enthymême, syllogisme à prémisses probables et fréquentes. Il ajoute qu'une seule et même faculté naturelle permet d'appréhender la vérité de la science et la vraisemblance de la Dialectique et de la Rhétorique. L'aperçu qu'il présente est provisoire et incomplet. Il n'a rien dit du raisonnement inductif fondé sur l'exemple.

Utilité de la Rhétorique

Aristote montre ensuite l'utilité de la Rhétorique. 1° Le vrai a plus de force persuasive que le faux ; c'est donc à cause de leur ignorance technique que les plaideurs ayant raison sont vaincus par des adversaires qui ont tort, mais sont plus expérimentés ou plus adroits. 2° Tous les hommes ne sont pas capables de recevoir les démonstrations et l'enseignement de la science. La Rhétorique permet à ces profanes d'en approcher les propositions en passant par les notions communes (κοινά), les opinions courantes (ἔνδοξα). Elle sert ainsi à ce que nous appelons la vulgarisation. Aristote renvoie ici aux *Topiques* I, 2, 101 a 25 ; mais en cet endroit, il est plus explicite sur l'utilité de la Dialectique [2].

1. Cf. *Phèdre,* 273 A sqq.

2. « La suite de ce qui précède serait de dire le nombre et la nature des choses pour lesquelles la Dialectique est utile. Il y en a trois : la gymnastique intellectuelle, les conférences, l'étude philosophique des sciences. Qu'elle soit utile pour la gymnastique de l'esprit, on peut le voir à l'évidence sur soi-même : grâce à cette méthode nous pourrons plus aisément argumenter par syllogismes sur le problème à résoudre. Elle est utile pour les conférences, parce qu'ayant fait le compte complet des opinions du vulgaire, nous discuterons contre nos interlocuteurs en partant de prémisses qui ne leur sont pas étrangères, mais leur appartiennent en propre, les amenant à changer tout ce qu'ils nous paraissent avoir prétendu à tort. Elle est utile pour l'étude philosophique des sciences, parce qu'ayant la faculté de soulever des apories sur le pour et le contre, il nous sera plus aisé de bien voir en chaque question le vrai et le faux. Elle a encore une autre utilité à l'égard des premiers principes relatifs à chaque science. Car il est impossible de rien dire des premiers principes

3° La Rhétorique, comme la Dialectique, met en état de persuader les contraires (τἀναντία δύνασθαι πείθειν). Aristote, qui ne voudrait pas être confondu avec les sophistes et les immoralistes, prévient tout malentendu en disant que l'on ne doit pas conseiller indifféremment une action bonne ou mauvaise, ni persuader des choses immorales ; mais il faut prévoir l'argumentation de l'adversaire, afin d'être à même de la réfuter. Si la Rhétorique et la Dialectique ont ainsi un double objet, comme les arts et les sciences se distinguent et se définissent par leur matière propre, elles n'appartiennent pas à un genre déterminé. 4° S'il est infamant pour l'homme de ne pouvoir se défendre avec son corps, il est encore plus honteux de ne pouvoir le faire par le langage. Or, le langage est plus que le corps le propre de l'homme. Objectera-t-on que l'on peut mésuser de cet avantage ? Mais il n'est aucun bien dont on ne puisse abuser, la vertu exceptée.

Définition de la Rhétorique.

Des caractéristiques énoncées, Aristote conclut que la Rhétorique est moins l'art de persuader, que de découvrir tout ce qu'un cas donné comporte de persuasif. La médecine de même est moins l'art de guérir que de traiter un malade souffrant d'une affection déterminée. La Rhétorique distingue le persuasif réel (τὸ πιθανόν) et le persuasif apparent (τὸ φαινόμενον πιθανόν). La Dialectique fait de même pour le syllogisme vrai et le syllogisme apparent. Autre raison pour laquelle les deux arts n'appartiennent pas à un genre délimité. Enfin, il n'existe pas de mot pour distinguer le rhéteur de mauvaise intention de celui qui a honnête dessein, tandis qu'en Dialectique, on est dialecticien en raison de sa faculté, et sophiste en raison de son intention.

Ce préambule suffit à montrer l'intérêt et la nouveauté de l'ouvrage. La Rhétorique y apparaît, non moins que la Dialec-

de la science en question en les prenant eux-mêmes pour prémisses, attendu que les origines commandent tout le reste et qu'il faut inévitablement en traiter en passant par les opinions reçues sur chaque point. Or, c'est là un avantage que la Dialectique détient seule ou au plus haut point ; car, étant propre à la discussion, elle possède une méthode applicable aux principes de toutes les sciences. »

tique, comme un art logique, complément de l'*Organon*. Aristote va maintenant reprendre la question depuis le commencement et en entier, afin de présenter une définition exhaustive de la *techné*.

2

Ce second chapitre est d'une grande importance : il contient toutes les définitions fondamentales du traité. L'exposé est plus objectif et l'accent moins personnel.

La première définition, celle de la Rhétorique même, commence par l'impératif ἔστω. Ce mode se retrouve, à cette même place, dans mainte définition de la *techné*. Ἔστι signifierait l'essence (τὸ τί ἐστι) dans l'ordre et le domaine de la vérité. Ἔστω introduit une formule seulement suffisante et plausible dans l'ordre et le domaine de l'opinion.

La Rhétorique est la faculté de découvrir spéculativement tout ce qu'un sujet donné comporte de persuasif. Les autres arts et sciences se différencient par leur objet ; le persuasif étant indéterminé, le genre de la Rhétorique, comme celui de la Dialectique, n'est aucunement délimité.

Les moyens de persuasion ou preuves (πίστεις) sont ou *extra-techniques* (ἄτεχνοι) ou *techniques* (ἔντεχνοι). Les *extra-techniques* ne sont pas procurés par l'orateur, ils préexistaient à sa démonstration : témoignages, aveux sous la torture, écrits, etc. L'orateur peut les utiliser ; il ne les invente pas. Les preuves *techniques* sont seules de son invention (εὑρεῖν), il les trouve grâce à la méthode (διὰ τῆς μεθόδου) et les présente par le moyen du discours, c'est-à-dire de son argumentation (διὰ τοῦ λόγου).

Les preuves techniques sont de trois sortes : le caractère (ἦθος) de l'orateur ; la disposition (διάθεσις) dans laquelle il met l'auditoire ; le discours qui démontre (δεικνύναι) ou paraît démontrer.

Par caractère il faut entendre non la personnalité morale de l'orateur, mais l'impression que par son discours il fait sur son auditoire. Les techniciens croient à tort que cette impression morale est sans efficacité, Elle a toujours un grand poids et, dans les cas douteux, elle emporte la balance. Mais il faut qu'elle

soit produite par le discours ; une prévention de l'auditoire ne compte pas.

La disposition des auditeurs dépend des passions que l'orateur émeut en leur cœur. Leur jugement est différent selon qu'ils éprouvent joie ou peine, amitié ou haine. C'est à ce genre de preuves que les techniciens s'attachent presque exclusivement.

Enfin, c'est le discours qui convainc, en faisant sortir la vérité ou ce qui paraît l'être des raisons persuasives impliquées dans chaque cas donné.

Aristote a mentionné d'abord les preuves subjectives et morales ; il nomme ensuite les preuves objectives et logiques. Cet ordre n'est pas celui que suivra le traité. L'auteur de l'*Organon* commencera par les preuves logiques dans I 3-15 ; puis il traitera des preuves morales dans II 1-17, pour revenir enfin à des généralités logiques dans II 18-26. Il commence et termine par la logique. C'est que l'ayant inventée et codifiée, il veut en montrer les applications à la Rhétorique. Quant aux preuves morales, l'étude de l'Ethique (morale individuelle) et de la Politique (morale sociale) pourrait à la rigueur y suppléer. Par l'invention des arguments, la Rhétorique, discipline *poétique*, s'apparente à la Dialectique ; par la connaissance des caractères et des passions, elle est un prolongement des deux disciplines *pratiques*.

Les raisonnements, qui servent à la démonstration réelle ou apparente, sont l'*exemple* (παράδειγμα) et l'*enthymême* (ἐνθύμημα). Ils équivalent, le premier à l'*induction* (ἐπαγωγή) ; le second, au *syllogisme* (συλλογισμός) de la Dialectique. Les *Analytiques* ont établi que ce sont les deux seuls raisonnements existants [1].

La définition différentielle de ces deux raisonnements, qu'Aristote résume ici en deux brèves formules, est empruntée aux *Topiques* [2]. Il ajoute comme confirmation que les exercices

1. *Premiers Analytiques*, II, 23, 68 b 13 et *Seconds Analytiques*, I, 1, 71 a 5 sqq.

2. Il nous paraît indispensable de citer les fragments des *Topiques*, où sont définis le syllogisme et l'induction dialectiques. Les textes que nous traduisons appartiennent au livre I postérieur, ainsi que VII, 3-5 et VIII, aux livres II à VII, 2, et écrit (comme l'a vu H. Maier, *die Syllogistik*

d'école (c'est ainsi qu'à notre avis il faut entendre le mot ῥητορεία) et les discours réels sont les uns à exemples, les autres à enthymèmes ; que certains rhéteurs et orateurs préfèrent les exemples, les autres les enthymèmes ; enfin que les discours à exemples sont aussi persuasifs, mais que les discours à enthymèmes sont plus applaudis [1].

Le persuasif est croyable ou immédiatement, c'est-à-dire par lui-même, ou médiatement, c'est-à-dire parce qu'il semble

des Arist., Tübingen, 1896 et 1900) après la découverte du syllogisme, mais avant la rédaction des *Analytiques*. « Le syllogisme est un raisonnement dans lequel, certaines prémisses étant posées, une proposition nouvelle en résulte nécessairement. Il y a démonstration, quand le syllogisme repose sur des propositions vraies et premières, ou quand il se tire de prémisses, dont la connaissance a eu pour premiers principes des propositions premières et vraies. Le syllogisme dialectique est celui qui tire sa conclusion des propositions conformes à l'opinion. Sont vraies et premières les propositions qui entraînent la conviction non par le moyen d'autres, mais par elles-mêmes. Car, dans les principes scientifiques, il ne faut pas chercher le pourquoi, mais chacun des principes doit lui-même entraîner la conviction de soi. Sont conformes à l'opinion celles qui sont acceptées par tous les hommes ou par la plupart ou par les plus connus et les plus réputés. Est éristique le syllogisme qui se tire de prémisses qui semblent conformes à l'opinion sans l'être réellement, ainsi que le syllogisme apparent qui se tire de propositions conformes à l'opinion ou qui paraissent telles. Car toute proposition qui paraît conforme à l'opinion n'est pas réellement telle » (I 1, 100 a 25-100 b 26)... « Ces définitions données, il faut dire combien il y a d'espèces de raisonnements dialectiques et les différencier. L'une est l'induction, l'autre le syllogisme. On a dit précédemment en quoi consiste le syllogisme. L'induction est le procès qui va de cas individuels au général... L'induction est plus persuasive et plus claire ; elle est plus connaissable pour les sens et elle est de la compétence commune ; le syllogisme contraint davantage et a plus d'efficacité contre les arguments des adversaires » (I 12, 105 a 10-19).

1. Aristote nous apprend qu'il a déjà fait cette comparaison dans ses *Méthodiques*. Cet ouvrage est perdu. Il est deux fois mentionné et rapproché des *Analytiques* et des *Topiques* par Denys d'Halicarnasse aux chapitres 6 et 8 de sa *Première Lettre à Ammée*. Diogène Laerce, dans son Catalogue, cite des *Méthodiques* en 8 livres parmi les œuvres de logique (n° 52 des *Aristotelis fragmenta* de V. Rose, Leipzig, Teubner, 1886) et un *Méthodique* en 1 livre parmi les ouvrages de rhétorique (n° 81 de V. Rose).

démontré par des raisons immédiatement persuasives. L'individuel étant indéterminé, la *techné* ne considère pas ce qui est persuasif pour un individu, mais pour un groupe d'individus ayant tel ou tel caractère. Elle persuadera sur des questions qui requièrent délibération, parce qu'elles peuvent recevoir deux solutions contraires, et qui sont les sujets ordinaires des délibérations. De plus, les auditeurs doivent être supposés incapables de suivre un trop long raisonnement inductif ou déductif. Si les propositions sur lesquelles on s'appuie ont déjà été démontrées, il ne faut pas qu'elles soient trop nombreuses ; si elles n'ont pas été démontrées, le raisonnement ne persuadera pas tous les auditeurs. Dans l'enthymème, certaines prémisses, par trop évidentes, doivent être sous-entendues. La forme peut donc en être plus courte que celle du syllogisme complet (τέλειος), qui est le syllogisme de la première figure (ὁ πρῶτος συλλογισμός) [1].

Il n'y a qu'un petit nombre des syllogismes de la rhétorique qui soient nécessaires. Ils sont en grande majorité vraisemblables. Les syllogismes nécessaires ont des prémisses nécessaires ; les vraisemblables, des prémisses vraisemblables. Aristote renvoie en cet endroit aux *Premiers Analytiques* I 8, 29 b 29 et 13, 32 a 15. Quand il définit le vraisemblable : ce qui se produit le plus souvent, cette formule n'est pas absolue, mais relative : elle signifie que pour une chose pouvant être autrement qu'elle n'est, le vraisemblable est dans la relation du général au particulier.

Les syllogismes de la rhétorique ne se fondent pas seulement sur des prémisses vraisemblables, mais aussi sur des indices. L'indice (σημεῖον) est une chose qui par rapport à une autre est dans la relation ou du général au particulier, ou du particulier au général. Il y a, comme pour les prémisses d'enthymèmes, des indices non nécessaires, qui n'ont pas de dénomination particulière, et des indices nécessaires. L'indice nécessaire

1. Dans ce syllogisme, le prédicat de la majeure étant le sujet de la mineure, la proposition qui forme la conclusion a pour sujet celui de la majeure et pour prédicat celui de la mineure :

A est vrai de tout B.
B est vrai de tout C.
donc : A est vrai de tout C.

a un nom, celui de *tekmêrion*, qui s'explique par l'étymologie. Aristote se réfère ici aux *Premiers analytiques* II, 27, 70 a 2 sqq.

L'exemple (παράδειγμα) n'offre les relations ni de la partie au tout, ni du tout à la partie, ni du tout au tout, mais seulement les rapports de la partie à la partie ou du semblable au semblable. Il est soumis à deux conditions : les deux termes doivent appartenir au même genre et le terme cité en exemple doit être plus connu.

Aristote fait ensuite une discrimination très importante entre les enthymêmes de la Rhétorique comme entre les syllogismes de la Dialectique. Certains sont de leur domaine ; mais il en est qui sont du domaine d'autres arts. Plus l'on emprunte ses prémisses à ces autres arts, plus l'on dépasse les limites de la Rhétorique et de la Dialectique pour empiéter sur ces autres arts. Les prémisses des premiers sont les *lieux communs* (τόποι κοινοί) ou *éléments* (στοιχεῖα) ; les prémisses des autres sont des *lieux spécifiques* ou *espèces* (εἴδη). Par exemple, le plus et le moins sont des *lieux* (le mot *lieu* est synonyme de *lieu commun*) ; le juste et l'injuste sont des *espèces*.

Dans ce mot de *lieu* (τόπος), le sens primitif persiste. C'est une *région* où l'on peut trouver des arguments, un terrain abondant en telle sorte de gibier, une veine de tel minerai [1]. Les *lieux* ou *éléments* sont en petit nombre. Il est donc indispensable de recourir aux *espèces*. C'est de celles-ci qu'Aristote va traiter tout d'abord.

3

La Rhétorique distingue trois *genres* (γένη), qui correspondent à trois sortes d'auditeurs. Ceux-ci sont ou spectateurs ou juges, et ces derniers jugent soit du passé, soit de l'avenir.

1. Nous empruntons ces métaphores à Cicéron : Scrutari locos, ex quibus argumenta eruamus... Ad illos quos saepe iam appellaui locos, ex quibus omnia ad omnem orationem iuuenta ducuntur (*de Or.*, II, 34, 146) ...Si signa et notas ostenderem locorum, quibus cognitis ipse sibi foderet et id, quod uellet, paruo labore, nullo errore inueniret... (*de Or.*, II, 41, 174).

L'auditeur peut être *spectateur* (θεωρός), c'est-à-dire n'avoir qu'à apprécier le *talent* (δύναμις) de l'orateur, comme tous ceux qui assistent à une représentation dramatique ou à un jeu, autrement dit à une *exhibition* (ἐπίδειξις). C'est de là que vient le nom de genre *épidictique* [1]. Ou il est juge, et alors son jugement porte soit sur l'avenir, comme fait le membre de l'Assemblée ou du Conseil, soit sur le passé, comme fait le juré dans l'Héliée. Les trois genres sont donc l'épidictique, le délibératif, le judiciaire.

Dans le genre délibératif, on conseille ou on dissuade ; dans le judiciaire, on accuse ou l'on se défend ; dans l'épidictique, on loue ou on blâme.

Les *temps* (χρόνοι) sont donc différents : on délibère sur ce qu'il convient de faire dans l'avenir ; on juge sur des faits passés ; on loue ou on blâme des actes contemporains.

Les *fins* (τέλη) prêtent à une autre discrimination : le délibératif n'a en vue que l'utile ou le nuisible ; le judiciaire, que le légal ou l'illégal ; l'épidictique, que le beau ou le laid.

Des *lieux* sont communs aux trois genres, le possible et l'impossible, le grand et le petit, et, selon qu'on considère ces derniers en valeur absolue ou relative, le plus et le moins, l'universel et l'individuel.

Mais c'est des *espèces* appropriées à chaque genre que va d'abord traiter Aristote. Il étudiera les genres dans l'ordre suivant : 1° délibératif (c. 4-8) ; 2° épidictique (c. 9) ; 3° judiciaire (c. 10-14).

4

On ne conseille et l'on ne dissuade que sur des biens et des maux. Aristote les distingue selon le *lieu* du possible et de l'impossible. On ne délibère ni sur l'inévitable (τὸ ἐξ ἀνάγκης), ni sur l'impossible (τὸ ἀδύνατον) dans le présent et dans l'avenir. Parmi les possibles (τὰ ἐνδεχόμενα), sont aussi exclus les possibles

1. Arnold rapproche à propos du texte d'Aristote les paroles de Cléon aux Athéniens, Thucydide III, 38 : « Les responsables, c'est vous, qui remplissez mal votre rôle d'agonothètes : vous avez, en effet, accoutumé d'être spectateurs des discours et auditeurs des actes ».

naturels (φύσει) et les possibles fortuits (ἀπὸ τύχης). Restent ceux dont l'initiative (ἡ ἀρχὴ τῆς γενέσεως) dépend de nous.

On ne peut faire un dénombrement exhaustif ni une classification rigoureuse des sujets de délibération. Ce serait la fonction d'un art exigeant plus d'intelligence (ἐμφρονεστέρας) et comportant plus d'exactitude (μᾶλλον ἀληθινῆς [1]). Les prédécesseurs et rivaux d'Aristote ont prêté à la Rhétorique un domaine plus étendu que celui de ses propres spéculations [2]. Or, si la Rhétorique tient à la fois de la Logique et de l'Ethique ou Politique, on doit la considérer comme une faculté (Cf. 2, 56 a 33) et non comme une science.

Les sujets de délibération qu'on peut distinguer sans empiéter sur la Politique sont : 1° les revenus, 2° la guerre et la paix, 3° la protection du territoire, 4° l'importation et l'exportation, 5° la législation.

Il est à remarquer qu'en traitant des premier, second et cinquième chefs, Aristote recommande la méthode historique et comparative. Aussi reconnaît-il l'utilité des relations de voyage et des enquêtes sur les actions et traditions des peuples.

1. Dans les *Top.*, I, 14, 105 b 30, il est dit qu'il faut traiter prémisses et problèmes « pour la philosophie selon la vérité, dialectiquement selon l'opinion » (πρὸς μὲν οὖν φιλοσοφίαν κατ' ἀλήθειαν..., διαλεκτικῶς δὲ πρὸς δόξαν). Cette distinction est confirmée par *Seconds Analytiques*, I, 33, 88 b 30 : « Ce qui est objet de science et la science diffèrent de ce qui est objet d'opinion et de l'opinion : la science est générale et procède par des propositions nécessaires, et le nécessaire est ce qui ne peut être autrement. Mais il y a d'autres choses qui sont vraies et qui existent, mais pourraient être autrement. Il est manifeste qu'elles ne sont pas objet de science ; car alors il serait impossible que les choses qui peuvent être autrement fussent autrement. »

2. Aristote a déjà adressé ce reproche à ses précurseurs et concurrents 2, 56 a 25-30. Cf. *Eth. Nic.*, X, 10, 1180 b 35 sqq. : « les Sophistes promettent d'enseigner la politique ; mais aucun d'eux ne tient la promesse ; ce sont les hommes politiques qui y suppléent, et ils semblent le faire grâce à un talent et un certain empirisme plutôt qu'une intelligence spéculative... Les sophistes qui font cette promesse paraissent être loin d'enseigner. Ils ignorent absolument en quoi consiste la science et quels en sont les sujets, sans quoi ils ne l'identifieraient pas avec la rhétorique et même ne la mettraient pas au-dessous ; ils ne croiraient pas qu'il soit facile de légiférer en faisant un recueil des lois réputées. »

Quand, traitant de la législation, il donne comme causes internes de corruption pour les constitutions la tension et le relâchement, il se réfère évidemment à sa théorie du juste milieu. Tension et relâchement sont des excès ; l'excellence (ἀρετή) de la constitution est entre les deux.

5

Dans les chapitres 5, 6 et 7, Aristote définit la fin de toute délibération. Cette fin est le *bonheur* (εὐδαιμονία) [1]. On conseille ce qui y conduit ou ce qui l'accroît ; on déconseille ce qui le corrompt, l'empêche, ou produit son contraire.

Aristote en propose plusieurs définitions selon l'opinion (c'est, rappelons-le, le sens de ἔστω) : le bien vivre accompagné de la vertu (εὐπραξία μετ' ἀρετῆς), la suffisance des moyens d'existence (αὐτάρκεια ζωῆς) [2], la stabilité d'une vie très agréable, la prospérité des biens et des corps [3] avec la faculté de conserver les uns et d'utiliser les autres.

Ces définitions admises, les parties constitutives du bonheur seront la noblesse du sang, le grand nombre des amis, leur honnêteté, la richesse, la qualité des enfants, leur grand nombre, la belle vieillesse, les vertus corporelles, comme santé, beauté, vigueur, grandeur, aptitude agonistique, la réputation, les honneurs, la bonne fortune, la vertu [une interpolation énumère les parties de la vertu : prudence, courage, justice, tempérance].

1. Contentons-nous de rappeler ici les débuts de l'*Eth. Nic.* et de la *Politique* : *Eth. Nic.*, I, 1 : « Tout art et toute recherche scientifique, pareillement toute action et tout choix semblent tendre à quelque bien ; aussi a-t-on eu raison de définir le bien le but de toutes choses. » Les premières lignes de *Polit.*, I, 1 sont : « Puisque, voyons-nous, toute cité est une communauté, et que toute communauté a été constituée en vue de quelque bien (car les hommes font toutes choses en vue de ce qu'ils croient un bien)... »

2. Aristote attache une importance particulière à la suffisance. Cf. *Eth. Nic.*, I, 6, 1097 b 7 sqq. : « Le bien qui réalise notre fin est, semble-t-il, suffisant par lui-même... Nous posons comme suffisant ce qui, à soi seul, rend la vie désirable et ne la laisse manquer de rien : c'est en une telle vie qu'à notre sentiment consiste le bonheur. »

3. Par corps, il faut entendre les esclaves et le cheptel.

La possession simultanée des biens intérieurs, c'est-à-dire résidant dans l'âme, et des biens extérieurs, c'est-à-dire relatifs au corps, produit la suffisance. Aristote ajoute à cette énumération les pouvoirs [1] et la chance [2]. Il passe ensuite en revue pour les définir ces éléments du bonheur.

Ce ne sont là que des définitions pour la Rhétorique. Elles revêtent déjà la forme d'arguments. Aristote n'a point à refaire son Ethique, d'ailleurs présentée sous la forme dialectique. Il indique seulement quelles ressources elle offre à la Rhétorique. La même remarque serait à répéter pour presque tous les chapitres suivants.

Aristote, qui a parlé des vertus corporelles, ne dit rien de la vertu morale. Mais, comme celle-ci est le *lieu* de tout éloge, il se réserve d'en traiter à propos du genre épidictique (c. 9).

6

Le bonheur, défini dans le c. 5, est la fin ; or, l'on ne délibère pas sur la fin, mais sur les actions qui permettraient d'y atteindre ; ces moyens sont utiles (συμφέροντα) ; et l'utile est bon (ἀγαθόν). C'est donc sur le bien et l'utile qu'il faut maintenant découvrir les *lieux* ou *éléments*.

Ἔστω, qui introduit la définition du bien, indique dès l'abord qu'elle est proposée moins pour la vérité que pour l'opinion. Cette première définition est abstraite; mais elle est suivie d'autres, plus concrètes, qui sont déjà présentées en forme d'arguments.

1. Le mot δυνάμεις peut avoir deux sens : facultés, physiques, intellectuelles et morales, ou formes du pouvoir. La seconde acception nous paraît préférable, à cause du voisinage du mot chance et de la conclusion sur la sécurité qui suit. Dans le premier sens, le mot ne ferait que répéter ce qui précède.

2. La chance, la bonne fortune (εὐτυχία) ne saurait être confondue avec le bonheur. Cf. *Polit,* IV, 1, 1323 b 23 : « Témoin Dieu, qui a le bonheur et la béatitude, non pas à cause d'aucun bien extérieur, mais de lui-même et de sa qualité naturelle ; car c'est pour cette raison que la bonne fortune aussi est différente du bonheur ; les biens extérieurs ont pour causes le hasard et la fortune ; mais personne n'est juste ni tempérant par accident ou par fortune. »

Dans l'avant-dernière de ces définitions intervient le terme de *consécution*. Aristote n'en mentionne ici que deux sortes ; mais la logique en connaît cinq. Les verbes ἀκολουθεῖν et ἕπεσθαι ne signifient pas seulement une succession dans le temps, mais la liaison de deux choses, dont l'une ne va pas sans l'autre. Il peut y avoir consécution du précédent (πρότερον), du concomitant (ἅμα), du subséquent (ὕστερον) [1], du concomitant potentiel (δυνάμει), du contraire réciproque (ἡ κατὰ τὴν ἀντίφασιν ἀκολούθησις) [2].

Aristote donnera plus bas (62 a 34-62 b 2) des exemples des deux sortes de consécutions, qu'il a mentionnées.

Pour la production des biens, trois conditions sont distinguées : une formelle : se bien porter produit la santé ; une externe et nécessaire : les aliments produisent la santé ; une fréquente : l'exercice produit la santé.

Après avoir montré des consécutions dans l'acquisition des biens et la perte des maux, puis la production du bonheur par les vertus, du plaisir par l'agréable et le beau, Aristote passe en revue les biens incontestés, puis les prémisses relatives aux biens contestables. Autant de sources d'arguments, comme l'indiquent les derniers mots du chapitre.

7

Dans ce chapitre, Aristote applique le *lieu* du plus et du moins (τὸ μᾶλλον καὶ ἧττον) au bon et à l'utile. Il va donc les considérer du point de vue de la relativité, dont il passe en revue différents cas.

1° Les deux termes comparés sont du même genre, et l'excédent comprend l'excédé.

1. Cf. *Top.*, III, 1, 117 a 11 : « Il y a, en effet, consécution du précédent et du subséquent ; par exemple, ignorer est précédent pour qui apprend, et savoir est subséquent. »

2. Cf. *Top.*, II, 8, 113 b 16 : « Par exemple, si l'homme est un être vivant, ce qui n'est pas un être vivant, n'est pas un homme... Si le beau est agréable, ce qui n'est pas agréable n'est pas beau ; si le dernier n'est pas, le premier n'est pas non plus ; pareillement, si ce qui n'est pas agréable n'est pas beau, le beau est agréable. » Grâce à cette réciprocité, les deux termes sont convertibles (ἀντιστρέφειν).

2° Les deux termes comparés sont de genre différent : si un genre est plus élevé que l'autre, les degrés du supérieur sont aussi plus élevés que les degrés correspondants de l'inférieur.

3° Dans le chapitre précédent, Aristote n'avait considéré que deux consécutions, la concomitance et la subséquence ; il ajoute dans le présent chapitre la concomitance potentielle, et, en un autre endroit, les consécutions de choses signifiées par des mots de même famille, mais de *flexions* grammaticales (πτώσεις) différentes.

Traitant ensuite des comparaisons entre ces deux termes, il mentionne, entre autres cas, celui où l'un d'eux est *origine* (ἀρχή) ou *cause* (αἰτία, τὸ αἴτιον). Ces deux mots sont ici employés à peu près comme synonymes. L'origine n'est pas seulement un commencement. Elle est un point de départ, parce qu'elle est une cause. Réciproquement, toutes les causes sont des origines (πάντα τὰ αἴτια ἀρχαί *Métaphysique* IV, 1, 1013 a 17). Origine et cause, que ne signifie pas un mot unique, sont de même nature et dans un rapport de consécution (ἀρχὴ καὶ αἴτιον ταὐτὸν καὶ μία φύσις τῷ ἀκολουθεῖν ἀλλήλοις, ἀλλ' οὐχ ὡς ἑνὶ λόγῳ δηλούμενα *Métaphysique* III, 2, 1003 b 24). Aristote ne mentionne ici que deux origines, existence ou substance (οὐσία) et naissance (γένεσις). Mais la *Métaphysique* IV, 1, 1013 a 17, en compte une troisième, qui pourrait figurer ici, la connaissance (γνῶσις). Il distingue quatre genres de causes, la matière ou substrat (ὕλη, τὸ ὑποκείμενον), la forme (εἶδος, τὸ τί ἐστι, τὸ τί ἦν εἶναι), l'impulsion (ἀρχὴ τῆς κινήσεως ou τῆς μεταβολῆς), la fin (τέλος, τὸ οὗ ἕνεκα).

Parmi les moyens de comparaison, Aristote signale l'amplification (αὔξησις) par l'énumération des parties constitutives (διαίρεσις), la combinaison (σύνθεσις) et l'accumulation (ἐποικοδόμησις), ces divers procédés produisant l'effet de la supériorité et de l'origine ou de la cause.

Remarquons enfin qu'Aristote indique comme argument que les choses voisines de la fin ont plus de valeur que celles qui en sont éloignées, et que l'utile pour l'individu et l'utile à plusieurs égards sont plus considérables que l'utile en soi. Le point de vue n'est pas ici éthique, mais rhétorique.

Aristote en a fini avec les considérations fournies par l'Ethique ; il lui reste à montrer quelles ressources peuvent être tirées de la Politique.

8

Sur ce sujet, Aristote est très bref. Un court préambule nous rappelle que le genre délibératif ne doit tenir compte que de l'intérêt. Or, l'intérêt, c'est ce qui sauvegarde la constitution. Dans chaque forme constitutionnelle, la décision du corps souverain est souveraine ; or, le corps souverain est différent selon les constitutions, qu'il importe donc de connaître.

A la fin du chapitre, Aristote renverra à sa *Politique*, où la classification des constitutions est exposée en détail (III, 7). Ici, il se borne à un bref résumé. Il ne mentionne que des constitutions existant ou ayant existé réellement. Il ne nomme même pas la *politie*, qui est, à ses yeux, la forme la plus parfaite. C'est que, dans la *Rhétorique*, il n'a pas à chercher ce qui devrait être, il doit se contenter d'enregistrer ce qui est. De cette considération du réel devront être tirées les *espèces* du genre délibératif, que, dans ce chapitre, l'auteur n'énumère point, comme il a fait dans les sections précédentes.

La *Politique* (III, 7) distingue trois constitutions normales et trois déviations (παρεκβάσεις) correspondantes :

Constitutions normales :	*Constitutions déviées :*
Monarchie	Tyrannie
Aristocratie.	Oligarchie
Politie	Démocratie

La *Rhétorique* ne retient que quatre formes : démocratie, oligarchie, aristocratie, monarchie.

Dans les définitions, Aristote n'énonce que des caractéristiques pouvant servir d'arguments. Le souverain de la démocratie, c'est-à-dire le *démos*, se partage les magistratures, autrement dit le pouvoir exécutif, par le tirage au sort ; dans l'oligarchie, la répartition est réglée par le cens ; dans l'aristocratie, par l'éducation, fixée par la loi, le souverain étant composé des *aristes*,

fidèles aux institutions ; dans la monarchie, le pouvoir souverain est aux mains d'un seul homme ; quand il se soumet aux lois, la forme est la royauté ; quand il est arbitraire, la tyrannie.

Comme il n'y a pas de définition complète sans mention de la fin, celle de la démocratie est la liberté ; celle de l'oligarchie, la richesse ; celle de l'aristocratie, l'éducation et le maintien des institutions. Une lacune a fait disparaître l'indication relative à la royauté ; la fin de la tyrannie est la garde du tyran. Les arguments concernant chaque constitution seront donc relatifs aux habitudes, aux institutions et aux intérêts.

L'orateur devra, en conséquence, affecter le caractère préféré dans chaque forme constitutionnelle, afin de se mettre en harmonie avec le caractère des auditeurs. Les caractères des pluralités sont connus par les mêmes voies que le caractère de l'individu.

Pour de plus amples détails, l'auteur renvoie à sa *Politique*, dont il vise la presque totalité, les livres III-VIII du texte que nous possédons.

9

Ce chapitre est consacré au genre épidictique. L'auteur nous avertissait, à la fin du chapitre 5 (62 a 13-14), que le *lieu* le plus propre en est la vertu, dont il parlerait à ce propos. La vertu sera donc le principal sujet de cette section [1], où seront indiqués, par conséquence, les moyens de nous montrer sous telle ou telle couleur, ce qui est, nous l'avons vu, une des preuves subjectives, et non la moins persuasive [2].

Après une définition du beau, Aristote présente celle de la vertu, qui est nécessairement belle et louable [3]. Mais il entend

1. Il y aurait profit à comparer Cicéron, *de Orat.*, II, 84, 342-85, 349.

2. Cf. I, 2, 56 a 4-13.

3. Selon *Eth. Nic.*, III, 10, 1115 b 12-13, « le beau est la fin de la vertu », et IV, 4, 1122 b 7, c'est une qualité « commune à toutes les vertus ».

par vertu une *faculté* (δύναμις), celle de se procurer et conserver des biens, et aussi de rendre de nombreux et importants services à autrui. Par son caractère utilitaire, cette définition diffère de celle de l'*Eth. Nic.*, où la vertu est considérée non comme une *émotion* ou *passion* (πάθος), ni une faculté, mais comme un *habitus*, caractérisé par le choix réfléchi du juste milieu entre l'excès et le défaut [1]. Ici encore apparaît la différence entre la Rhétorique, art d'application pratique et de genre indéterminé, et l'Ethique, méthode spéculative et de genre déterminé.

Aristote énumère ensuite les diverses vertus : justice, courage, tempérance, munificence, magnanimité, libéralité, douceur, prudence, sagesse pratique, sagesse spéculative [2]. Se plaçant

1. Telle est l'importance de ces distinctions que nous croyons devoir traduire tout le passage *Eth. Nic.*, II, 4, 1105 b 19 sqq. : « Puisque les phénomènes de conscience sont de trois sortes, émotions, facultés, *habitus*, la vertu doit appartenir à l'une d'elles. J'entends par émotions le désir, la colère, la crainte, l'assurance, l'envie, la joie, l'amitié, la haine, l'amour, la jalousie, la pitié, et, en général, les états de conscience qu'accompagnent le plaisir ou la peine ; par facultés les aptitudes qui font dire de nous que nous sommes sensibles, que nous pouvons, par exemple, éprouver colère, peine ou pitié ; par *habitus*, les états qui font relativement aux émotions nos bonnes ou mauvaises dispositions ; par exemple, concernant la colère, si nous l'éprouvons trop violemment ou trop faiblement, notre disposition est mauvaise ; si nous l'éprouvons moyennement, notre disposition est bonne ; et ainsi concernant toutes les autres émotions. Or, ni les vertus ni les vices ne sont des émotions, parce que nous sommes dits bons ou mauvais en raison non de nos émotions, mais de nos vertus et de nos vices, et que ce ne sont pas nos émotions.., mais nos vertus et nos vices qui nous font louer ou blâmer. De plus, si nous nous mettons en colère et si nous craignons, ce n'est pas par intention, tandis que nos vertus sont des intentions, ou du moins ne vont pas sans intention. En outre, c'est en raison de nos émotions que, dit-on, nous sommes mus ; en raison de nos vertus et de nos vices, nous ne sommes pas mus, mais dans une certaine disposition. Ce qui fait que ce ne sont pas non plus des facultés ; car on ne dit pas que nous sommes bons ni méchants, et nous ne sommes ni loués ni blâmés, parce que nous sommes sensibles en général. Ajoutez que nos facultés sont naturelles, tandis que nous ne devenons pas naturellement bons ou méchants... Si donc les vertus ne sont ni des émotions ni des facultés, il reste que ce soient des *habitus*. »

2. Touchant cette liste, il est à remarquer que la douceur, rangée dans *Eth. Nic.*, IV, 1, 1125 b 26 parmi les vertus, comme elle l'est dans

toujours au point de vue utilitaire, Aristote considère comme les plus importantes les vertus les plus utiles à autrui. Suivent les définitions plus explicites de ces vertus. Une lacune a fait disparaître celles du contraire de la prudence, de la sagesse et de son contraire.

Puisque la vertu est belle, il en est de même de tout ce qui la produit ou est produit par elle, attributs inséparables[1], indices. Suit alors l'énumération des actes louables, chaque mention ayant la valeur et la forme d'un argument.

Certains de ces actes sont considérés selon le *lieu* du plus et du moins. Plus loin, Aristote recommande l'emploi des approximations amplificatrices, conseille de tenir compte des goûts et des préjugés de l'auditoire, du rapport de conformité entre l'agent et ses prédécesseurs ou ancêtres. On ne saurait parler de la vertu, sans en montrer l'intention, sans y ramener coïncidences et hasards.

Aristote distingue l'éloge (ἔπαινος) du panégyrique (ἐγκώμιον). L'éloge porte sur une vertu et ses degrés; le panégyrique, sur une action vertueuse et ses circonstances déterminantes ou concomitantes, naissance, éducation, etc. La béatification (μακαρισμός) et la félicitation (εὐδαιμονισμός) sont identiques et comprennent l'éloge et le panégyrique.

L'auteur montre ensuite comment se peuvent convertir l'un en l'autre l'éloge et le conseil, autrement dit comment l'un peut passer du genre épidictique au délibératif et réciproquement.

Il indique aussi des moyens et donne des exemples d'agrandissement ou amplification (αὔξησις), qui rentrent dans l'éloge, comme l'amoindrissement (μείωσις) dans le blâme. L'amplification convient surtout au genre épidictique ; l'exemple au

notre passage, sera plus bas II, 3, 80 a 5, comptée parmi les passions. En outre, la présente liste n'est pas en tous points d'accord avec celle de l'*Eth. Nic.* Elle omet le juste milieu, sans nom particulier, entre l'excès et le défaut d'ambition, la véracité, l'enjouement, l'amitié, la pudeur et l'indignation, ces trois dernières étant comptées parmi les passions dans II, 4, 79 b 34 ; 6, 83 b 12 (car l'αἰδώς semble se confondre avec l'αἰσχυνή) ; 9, 86 b 9.

1. Nous interprétons ainsi πάθη, comme fait Bonitz ad *Métaph.*, I, 5, 985 b 23.

délibératif ; l'enthymème au judiciaire. Celui-ci est le dernier dont il reste à traiter.

10

L'étude du genre judiciaire comprend la fin du livre I, c'est-à-dire les chapitres 10-15, le 15e traitant des preuves extra-techniques, lesquelles ressortissent à ce genre.

Pour trouver leurs prémisses, l'accusation et la défense doivent connaître 1° les causes qui font commettre l'acte injuste, 2° les *habitus* des agents, 3° les caractères et les *habitus* des patients. Aux causes sont consacrés les c. 10-11 ; les *habitus* des agents et des patients occuperont le c. 12.

Aristote commence par définir pour l'opinion (ἔστω) l'acte injuste. Il consiste à nuire volontairement et illégalement. Donc, trois conditions : préjudice, intention, violation de la loi.

L'auteur ne parlera du préjudice qu'au c. 14 (74 b 29-75 a 2), en traitant des circonstances aggravantes, dont il doit être tenu compte dans l'appréciation du délit et, par suite, la fixation de la peine.

Par un renversement de l'ordre indiqué (c'est la construction en *chiasme*, si fréquente dans tous les écrits du philosophe), il parle d'abord de l'illégalité. L'acte est illégal soit au regard de la loi particulière, le plus souvent écrite, soit au regard de la loi universelle, laquelle n'est pas écrite. C'est au c. 13, quand il montrera comment doit être appréciée la culpabilité, que seront distinguées les deux sortes de lois (74 a 18-26).

L'acte est volontaire (ἑκόντες), quand les agents ont entière connaissance de ce qu'ils font (εἰδότες) et ne subissent aucune contrainte (μὴ ἀναγκαζόμενοι). Tous les actes volontaires ne résultent pas d'un choix (προαιρούμενοι) ; mais, quand on agit par choix, on sait ce qu'on fait ; le choix exclut l'ignorance.

Ce n'est là qu'un résumé ; mais l'on y retrouve les principaux traits de la doctrine exposée dans l'*Eth. Nic.*, et dont l'importance du sujet ici traité nous oblige à faire une analyse sommaire.

Une action est contrainte, lorsque la cause en est extérieure à l'agent et que celui-ci n'y contribue en rien. Si elle est accomplie par crainte d'un mal plus grand, les circonstances la

rapprochent de l'acte volontaire [1]. On ne peut appeler contraintes les actions accomplies en vue du plaisir ou de nobles fins ; les actes agréables sont volontaires ; les pénibles contraints ; la cause des actions qui ont des fins morales est intérieure à l'agent [2].

Touchant l'ignorance, Aristote fait une distinction subtile entre l'acte non volontaire (οὐχ ἑκούσιον) et l'acte involontaire (ἀκούσιον). Tout acte fait par ignorance est non volontaire ; tout acte que suit une peine et dont on se repent est involontaire [3]. Agir par ignorance n'est pas ignorer ce qu'on fait. Dans le cas de l'ivresse ou de la colère, l'ignorance est plutôt une conséquence qu'une cause [4]. L'ignorance qui rend involontaire l'action de l'agent n'est pas celle de son intérêt ; car l'ignorance dans le choix (ἡ ἐν τῇ προαιρέσει ἄγνοια) est la cause du vice. C'est l'ignorance des circonstances dans lesquelles est accomplie l'action. Donc, à l'inverse, l'acte est volontaire, lorsque son principe est l'agent lui-même, et que celui-ci connaît les circonstances particulières de son acte [5].

Le choix a une extension moindre que l'action volontaire. On peut vouloir, mais non choisir quelque chose d'impossible, ou qui ne dépend pas de nous. La volonté a pour objet la fin ; le choix, les moyens. Il porte sur ce qui est matière à délibération.

Or, nous ne délibérons que sur ce qui dépend de nous et est faisable [6]. Ailleurs, Aristote dira que le choix est ou bien la raison qui désire ou bien le désir qui raisonne (ἢ ὀρεκτικὸς νοῦς ἢ ὄρεξις διανοητική) [7].

Après cette digression, qui était nécessaire, revenons à notre texte. Les causes générales de l'acte sont le vice (κακία) et l'intempérance (ἀκρασία). Le vice est le contraire de la vertu, définie au c. 9. L'intempérance est l'incapacité de réfréner les passions,

1. *Eth. Nic.*, III, 1, 1110 b 1 sqq.
2. *Eth. Nic.*, III, 1, 1110 b 9 sqq.
3. *Eth. Nic.*, III, 2, 1110 b 18 sqq.
4. *Eth. Nic.*, III, 2, 1110 b 24 sqq.
5. *Eth. Nic.*, III, 3, 1111 a 22.
6. *Eth. Nic.*, III, 5, 1112 a 30.
7. *Eth. Nic.*, IV, 2, 1139 b 4-5.

qui seront définies dans le livre II, 2-11. Les causes particulières des impulsions et répulsions sont ou extérieures ou intérieures à l'agent. Les extérieures sont la chance, la nature, la contrainte; les intérieures, l'habitude, la réflexion, la colère, le désir. Au total sept. Toutes les autres ne sont qu'apparentes et se ramènent aux susdites.

La définition de la chance (τύχη) est une de celles dont peut se contenter la Rhétorique, mais qui ne présentent point l'exactitude (ἀκρίβεια) requise par la philosophie. La définition selon la vérité se trouve dans la *Physique* II, 4-6, où la chance et le hasard (τὸ αὐτόματον) sont distingués avec précision et traités selon la méthode aporétique. Nous n'avons ici qu'une définition pour l'opinion. Elle est très brève et toute négative. Les faits dus à la chance ont une cause indéterminée (αἰτία ἀόριστος), n'ont pas de cause finale (ἕνεκά του), ne sont ni constants (ἀεί), ni fréquents (ὡς ἐπὶ τὸ πολύ), ni réglés par un ordre préfix (τεταγμένως). La cause par soi (τὸ καθ' αὑτὸ αἴτιον) est définie; la cause accidentelle (κατὰ συμβεβηκός), indéfinie, parce que, dans les causes accidentelles, il n'y a ni ordre (ἄτακτα), ni limite (ἄπειρα), et que, par conséquent, elles échappent au calcul. Les deux actions, dont l'une survient ἀπὸ τύχης peuvent avoir chacune à part une fin; mais le résultat obtenu n'est pas celui qu'on cherchait; il est dû à la rencontre de deux actions concomitantes. Exemple : A et B, créancier et débiteur, sont allés le même jour au même marché, chacun pour une fin différente; A rencontre B, qui n'était pas venu dans le dessein de le rembourser, et recouvre sa dette. — Ce qui est constant est nécessaire. — Ce qui est fréquent est, sans être nécessaire, l'effet d'une intention répétée, d'un dessein suivi, d'une habitude. Il en est de même de ce qui révèle un ordre établi et peut être prévu.

La définition de la nature est aussi brève que celle de la chance; mais elle est positive. Elle peut être rapprochée de celle de la *Physique* II, 1, 192 b 13 sqq., où il est dit que tous les êtres dont l'existence est naturelle ont manifestement en eux-mêmes un principe de mouvement (κίνησις) ou de repos (στάσις) soit dans l'espace (τόπος), soit pour la croissance

(αὔξησις) et la consomption (φθίσις), soit pour le changement (ἀλλοίωσις), et cela de soi et non par accident.

Il n'y a aucune remarque à faire sur les définitions de la contrainte, de l'habitude et du calcul. Pour la colère, l'auteur renvoie à II, 2, et distingue la vengeance (τιμωρία), qui a pour fin la satisfaction de l'agent, du châtiment (κόλασις), qui a pour fin l'amendement du patient.

En résumé, tous les actes qui ont une cause intérieure à l'agent sont ou paraissent bons ou agréables. Il faut comprendre parmi ceux-ci la délivrance des choses pénibles et l'échange d'un mal plus grand contre un moindre. On agit donc toujours en vue de l'utile ou de l'agréable. L'utile a été défini dans les c. 6-7. La définition de l'agréable sera le sujet du c. 11. Aristote nous avertit de nouveau que pour la Rhétorique les définitions sont suffisantes quand elles sont dans un juste milieu entre l'obscurité et la rigueur (μήτε ἀσαφεῖς μήτε ἀκριβεῖς).

11

La définition du plaisir (ἡδονή), placée au commencement de ce chapitre, est un postulat (ὑποκείσθω) suffisant pour la Rhétorique. Elle est très différente de la discussion des théories de Speusippe et de Platon dans le *Philèbe*, menée dans *Eth. Nic.* VII, 11-14 et de l'exposé de la doctrine propre à Aristote sur la nature et les conditions du plaisir qui remplit les c. 1-5 du livre X dans le même ouvrage. Ce postulat donne le plaisir comme un mouvement (κίνησις) de l'âme ramenée (κατάστασις) à son état de nature. La peine est le mouvement contraire.

Il suit de là que tout ce qui est conforme à notre nature nous est agréable, que tout ce qui la contrarie nous est pénible. Nécessité et contrainte nous causent une peine, que, d'ailleurs, l'habitude peut atténuer.

Nous éprouvons du plaisir à satisfaire nos désirs, dont les uns sont irraisonnés, c'est-à-dire instinctifs, les autres raisonnés et consécutifs à une persuasion. En commençant l'énumération des plaisirs intellectuels, Aristote montre l'importance du rôle joué par l'imagination (φαντασία). Il la définit ici une sensation

faible (αἴσθησίς τις ἀσθενής). Dans le *De Anima* III, 3, 429 a 1, il la considère comme un mouvement produit par la sensibilité en activité [1]. Sa fonction serait de recevoir de la sensation les images pour les fixer dans les organes des sens destinés à les conserver. Ainsi elle deviendrait la mémoire et passerait de l'ordre de la sensibilité à celui de l'intelligence [2]. Il va de soi que la Rhétorique n'avait point à pénétrer dans un tel détail de l'analyse psychologique. Aristote se contente ici de montrer l'imagination accompagnant le souvenir et l'espoir.

Après l'énumération des plaisirs dans lesquels l'imagination a sa part, Aristote passe en revue, tournant les formules en arguments, d'autres plaisirs intellectuels et moraux. Il termine en parlant du jeu, de toute espèce de détente, et des objets risibles, personnes, paroles et actes, qu'il dit avoir définis à part dans son *Art poétique*. Il fait évidemment allusion au livre II de cette *techné*, qui ne nous a pas été conservé.

12

Au commencement du c. 10 Aristote disait que l'accusation et la défense avaient à considérer 1° les causes de l'acte injuste, 2° les *habitus* des délinquants, 3° les *habitus* des victimes. Les causes ont été énumérées et définies dans les c. 10 et 11. Les *habitus* des agents et des patients sont dénombrés dans le c. 12.

L'angle sous lequel sont considérés ces *habitus* est celui du possible (δυνατόν). Il sera traité de ce *lieu*, commun aux trois genres oratoires dans le livre II, 19, développement auquel Aristote renvoie lui-même. Mais ici le possible n'est pas étudié en général ; il ne s'agit que du possible particulier, celui des actes à accomplir et celui qui détermine l'agent.

Ce chapitre, dont le sommaire indique suffisamment le plan, ne requiert que peu de remarques. Dans la seconde section (72 a 13), Aristote distingue l'αἰκία de l'ὕβρις, la première rentrant

1. Ἡ φαντασία ἂν εἴη κίνησις ὑπὸ τῆς αἰσθήσεως τῆς κατ' ἐνέργειαν γιγνομένη.

2. Cf. *De Anima*, III, 10, 433 b 29 : φαντασία ἅπασα ἢ λογιστικὴ ἢ αἰσθητική.

dans la seconde. L'αἰκία n'est qu'un acte de violence non prémédité sur un particulier. Elle n'intéresse que le coupable et sa victime. Aussi n'est-elle l'objet que d'une action privée au civil (δίκη). L'ὕβρις est aussi un acte de violence sur un particulier ; mais elle est préméditée. C'est un affront volontaire fait à quelqu'un pour le plaisir de l'humilier, l'agent n'en tirât-il aucun autre profit (προπηλακισμός). Visant à la déconsidération d'un citoyen et intéressant toute la communauté, il est l'objet d'une action publique (γραφή). C'est ainsi que cet acte sera défini au livre II, 2, dans l'étude sur la colère.

Un peu plus loin, 73 a 17, la phrase καὶ πρὸς τοὺς... peut recevoir deux interprétations : ou il s'agit de la victime, qui sera indulgente pour l'acte commis contre elle ; ou il s'agit des juges, qui seront indulgents pour l'acte commis contre telle catégorie de personnes.

13

Les c. 13 et 14 sont consacrés à l'appréciation de la culpabilité. Le *lieu* du plus et du moins y est appliqué à l'acte injuste, comme il l'était au bien et à l'utile dans le c. 7.

Aristote considère l'acte illégal (ἀδίκημα) et l'acte légal (δικαίωμα) du point de vue de deux sortes de lois, la loi particulière et la loi commune, déjà distinguées au c. 10 (68 b 7-9), et de deux sortes de personnes, l'individu et la communauté.

La loi particulière, écrite ou non, est celle qu'un peuple a déterminée pour lui-même. La loi commune n'est pas écrite ; mais tous les hommes, n'eussent-ils aucune relation entre eux, en ont pareillement conscience et se font un devoir de s'y soumettre. C'est elle qu'Antigone, après avoir enseveli Polynice, invoque pour se justifier d'avoir enfreint les ordres de Créon (Sophocle, *Antigone* v. 456).

Touchant les personnes, Aristote distingue entre les délits envers un individu et les délits envers une communauté, c'est-à-dire la cité. Il se conforme ainsi à la procédure établie par le droit attique, qui distingue l'action privée (δίκη) et l'action publique (γραφή).

Ces discriminations achevées, Aristote reprend la définition du délit qu'il avait formulée au début du c. 10 (68 b 6) : le délit viole la loi et est voulu par l'agent. Il faut que celui-ci agisse de son gré, sans subir influence ni contrainte, en pleine connaissance de cause, pour ainsi dire à froid et sans être emporté par la passion. Aristote renvoie ici à ce qu'il dira de la colère dans le livre II, 2. Se plaçant au point de vue du patient, Aristote mentionne un autre élément d'appréciation : le délit n'a pas été voulu par le patient, qui se croyait protégé par la loi.

L'intention de l'agent permet d'établir une différence entre les délits ; par exemple, l'auteur d'un vol sacrilège peut arguer qu'il avait bien l'intention de voler, mais non point de commettre un sacrilège.

Aristote est ainsi amené à considérer les délits que ne prévoient pas les lois écrites et qui relèvent de la loi universelle. La vertu qui correspond à celle-ci est l'équité (ἐπιείκεια). Cette justice dépasse la loi particulière et écrite, supplée à ses lacunes, dont les unes étaient voulues par les législateurs, les autres involontaires et inévitables. *L'Art rhét.* est ici en plein accord avec l'*Eth. Nic.* Du moment qu'il élève ses considérations au-dessus de la légalité entendue au sens étroit du mot, il rejoint l'Ethique.

Au livre V, 14, 1137 b 5 sqq. de l'*Eth. Nic.*, Aristote établit qu'il n'y a entre l'équitable et le juste aucune différence de genre, mais seulement une différence de degré ; l'équitable est le juste à un degré supérieur, le juste selon une loi autre que la loi écrite. Les formules de celle-ci sont générales ; le législateur ne saurait y comprendre tous les cas possibles. L'équitable la complète et la corrige. L'homme équitable prononce comme ferait le législateur en personne, s'il était présent et s'il avait connaissance du cas en question. L'équité n'est donc pas supérieure à la justice absolue, mais seulement à une sorte de justice, laquelle est forcément erronée, parce que la formule de la loi écrite doit rester générale. « Sa nature propre est d'être une rectification (ἐπανόρθωμα) de la loi, quand sa généralité la met en défaut. » L'homme équitable est celui qui observe une telle règle ; il ne saurait faire de tort à personne, en se montrant

trop rigoureux sur le droit que lui reconnaît la loi écrite (ἀκριβοδίκαιος ἐπὶ τὸ χεῖρον) ; il en appelle à un droit plus élevé, celui de la loi morale universelle.

Après cette définition, qui nous porte à l'un des plus hauts sommets de la morale, Aristote énumère les actes, qui doivent être appréciés selon l'équité. Il distingue ainsi le délit (ἀδίκημα) de la malchance (ἀτύχημα) et de l'erreur (ἁμάρτημα). La malchance est contraire aux calculs, mais n'implique nulle méchanceté. L'erreur est un acte volontaire, mais non vicieux. L'homme équitable juge selon l'esprit, non selon la lettre de la loi, selon le tout plutôt que selon la partie, selon le caractère et le passé du délinquant plutôt que selon son acte présent. Il est plus enclin à l'indulgence qu'à la sévérité. C'est ainsi qu' « indulgent » est l'un des sens de l'adjectif ἐπιεικής. Il recourt plutôt à l'arbitrage (δίαιτα) qu'au jugement du tribunal (δίκη); car l'arbitre s'inspire de l'équité ; le juge se règle sur la loi.

14

Dans ce court chapitre, complément du précédent, Aristote énonce cette règle que l'acte doit être apprécié, non point selon son importance comme fait, mais selon sa valeur morale. Il se peut alors que la loi n'édicte pas de peine assez forte. Si la victime, sous le coup de la colère ou de la douleur, s'est frappée elle-même, le coupable doit subir un châtiment encore plus grand. La rareté, la nouveauté du délit en sont aussi des aggravations. Aristote termine en indiquant, selon le *lieu* du plus grand et du plus petit, les moyens de rhétorique par lesquels l'accusation peut amplifier un délit. On peut, entre autres arguments, montrer qu'il est une violation de la morale universelle. Tout le développement est inspiré et ordonné selon la conception de l'équité.

15

Depuis le c. 4 Aristote a étudié les *lieux* spécifiques ou *espèces* (εἴδη) propres aux trois genres, délibératif, épidictique et judiciaire. Ce sont là les instruments de l'argumentation (λόγος), les preuves qui en forment le corps. Ce sont donc les preuves

techniques (πίστεις ἔντεχνοι), Or, le genre judiciaire utilise, en outre, des preuves *extra-techniques* (ἄτεχνοι). Aristote ne peut se dispenser, dans un exposé des arguments employés par ce genre, de les énumérer et définir.

Les preuves techniques et les preuves extra-techniques ont déjà été distinguées au c. 1 (55 b 35-39). Les preuves extra-techniques, rappelons-le, sont données et préexistantes ; l'orateur n'a pas à les inventer par le moyen de la méthode. Si Aristote les comprend dans sa *techné*, c'est qu'il va les soumettre à cette méthode, leur imprimer un caractère logique et, pour dire le mot, les rendre techniques et montrer les moyens de les discuter. En effet, puisque la Rhétorique, de même que la Dialectique, peut conclure dans les deux sens opposés (cf. I, 1, 55 a 29-37), il va exposer comment cette nouvelle série de preuves peuvent être, selon le besoin, tournées pour ou contre une même cause. Chacune d'elles sera tour à tour considérée de ces deux points de vue contraires. C'est par là qu'Aristote les incorpore à sa *techné* et se distingue de ses devanciers.

L'énumération de ces preuves au c. 1 était abrégée ; l'auteur y coupait court par un καὶ ὅσα τοιαῦτα, qui équivaut à notre *et cætera*. Ici, le dénombrement est complet. Elles sont au nombre de cinq : textes de lois, témoignages, contrats, aveux sous la torture, serments.

Les textes de lois sont, il va de soi, empruntés aux lois écrites. L'autorité en sera donc, si besoin est, infirmée par un appel aux lois non écrites, Si elles sont ambiguës, c'est-à-dire si elles peuvent être indifféremment utilisées pour ou contre, il faudra les tourner à son avantage. Et si elles sont favorables, il faudra interpréter dans le sens de la fidélité aux lois la formule du serment des héliastes : « dans le meilleur esprit » [1].

Entre les témoins, Aristote distingue les témoins anciens et les témoins récents, les témoins qui partagent le danger couru par le prévenu, c'est-à-dire celui d'une poursuite pour faux témoignage (ψευδομαρτυρία), et ceux qui sont à l'abri de tels

1. Pollux, qui nous a conservé le texte de ce serment (VIII, 10) dit : τῇ δικαιοτάτῃ γνώμῃ, termes qu'Aristote cite exactement dans sa *Politique*, III, 16, 1287 a 25 sqq.

risques. A la fin de cette section, Aristote parle de ceux dont le témoignage vient de loin : οἱ δ' ἄπωθεν. Ce mot doit s'entendre du temps plutôt que de l'espace et se référer aux témoignages anciens, comme le suggère précisément le membre de phrase qui suit. Après avoir indiqué les moyens de discuter objectivement les témoignages, Aristote distingue ceux qui portent sur les faits et ceux qui ont rapport au caractère des parties. Là encore même opposition : le plaideur devra produire des témoins qui certifient sa loyauté et, au contraire, la vilenie de son adversaire.

Même procédé encore touchant les conventions, selon qu'elles sont favorables ou défavorables à la cause. Aristote suit partout la même méthode, qui consiste à retourner chaque sorte d'arguments. Nous sommes ici dans le domaine de la pure logique et nous devons faire abstraction de la moralité. Répétons-le : le philosophe n'est pas immoral ; il est, comme il le doit en un tel traité, amoral.

Ce parti pris d'indifférence à l'égard de la moralité n'apparaît pas moins clairement dans ce qui est dit de la torture. Mais ici un mot trahit la secrète préférence du philosophe. Si les témoignages obtenus par la torture nous sont défavorables, « on peut en détruire l'effet, en disant contre tout ce genre d'aveux *ce qui est la verité...* »

Au sujet des serments, il nous faut indiquer ici le sens des termes : ὅρκον διδόναι, c'est offrir à l'adversaire de prêter serment, le lui « déférer » ; ὅρκον λαμβάνειν, c'est accepter de prêter serment (accueillir la proposition faite par l'adversaire). Il n'y a aucune autre remarque à faire sur les différents cas, simples et doubles, considérés par l'auteur.

Avec ce complément sur les preuves extra-techniques se termine l'étude sur l'argumentation, c'est-à-dire la partie du discours qui exige de l'orateur la plus grande part d'invention, la partie de la *techné* qu'avaient négligée les prédécesseurs d'Aristote, celle où il fut vraiment un créateur. Nous pourrions dire aussi la plus efficace, si l'on était resté fidèle à la tradition des Cicéron et des Quintilien, si l'on prenait encore la peine d'étudier la Rhétorique et d'en appliquer les enseignements.

SOMMAIRE DU LIVRE I

1

Analogie de la Rhétorique et de la Dialectique. Possibilité de tracer une méthode pour la Rhétorique et d'en composer la *techné* 1354 a 1-11.

Critique des techniques antérieures : elles ne traitent que des preuves extra-techniques 54 a 11-26. Elles dépassent le rôle du plaideur 54 a 26-54 b 16. Elles s'attachent de préférence au genre judiciaire 54 b 16 55 a 3.

La démonstration technique se fait par l'enthymème. Rapport de l'enthymème au syllogisme 55 a 3-19.

La Rhétorique est utile aux plaideurs ; à ceux qui veulent approcher les vérités scientifiques 55 a 19-29. Comme elle doit pouvoir conclure les contraires, elle permet de réfuter l'adversaire 55 a 29-38. Grâce à elle, l'homme peut se défendre par la parole, sa propriété distinctive. L'abus est commun à tous les biens, la vertu exceptée 55 a 38-55 b 6.

La Rhétorique n'appartient pas à un genre déterminé 55 b 7-14. C'est la faculté de découvrir pour tout sujet les moyens de persuasion réels et apparents 55 b 14-21.

Nécessité de reprendre la question pour une définition plus complète 55 b 22-24.

2

Définition de la Rhétorique 55 b 25-34. Deux sortes de preuves : extra-techniques et techniques 55 b 35-39.

Preuves techniques : autorité de l'orateur, disposition de l'auditoire, argumentation démonstrative en réalité ou en apparence 56 a 1-4.

Autorité de l'orateur, due au caractère qu'il se prête ; efficacité de cette preuve 56 a 4-13.

Passion inspirée à l'auditoire : preuve préférée par les techniciens 56 a 14-19.

Argumentation tirée du sujet 56 a 19-20.

Par l'invention logique, la Rhétorique est une ramification de la Dialectique ; par la connaissance des caractères et des passions, c'est une dépendance de l'Ethique ou Politique 56 a 20-33.

Preuves démonstratives : exemple (induction), enthymème (syllogisme) ; exemples et enthymèmes réels ou apparents 56 a 34-56 b 11.

Définitions de l'exemple et de l'enthymème. Succès de l'un et de l'autre 56 b 11-27.

Définition du persuasif. Les raisonnements de la Rhétorique portent sur des sujets ordinaires de délibération 56 b 27-57 a 1.

Les questions dont elle traite peuvent recevoir deux solutions opposées, pour lesquelles il n'y a point de technique, et les auditeurs sont incapables d'induire et de conclure après un long raisonnement 57 a 1-7.

Ou les propositions sur lesquelles on se fonde ont déjà été démontrées, et le raisonnement peut être long, ou elles n'ont pas été démontrées et la conclusion ne s'impose pas 57 a 7-15. Les prémisses évidentes peuvent être sous-entendues 57 a 15-21.

Peu de prémisses des enthymèmes sont nécessaires ; la plupart ne sont que fréquentes. Vraisemblances et indices présentent ces deux caractères 57 a 21-33.

Relations du probable et des indices au sujet à démontrer ; l'indice nécessaire est le *tekmêrion* 57 a 34-57 b 10. Exemples illustrant ces relations 57 b 10-22. Transition 57 b 22-25.

De l'exemple : relations au sujet à démontrer 57 b 26-36.

Différence entre les lieux et les espèces 58 a 1-32. Nécessité de classer les espèces selon les genres de la Rhétorique 58 a 32-35.

3

Trois genres sont à distinguer selon les auditeurs, qui sont ou spectateurs ou juges soit de l'avenir, soit du passé, le délibératif, le judiciaire, l'épidectique 58 a 36-58 b 8.

Le délibératif conseille ou déconseille ; le judiciaire accuse ou défend ; l'épidictique loue ou blâme 58 b 8-13.

Différence entre les temps : l'avenir pour le délibératif, le passé pour le judiciaire, le présent pour l'épidictique 58 b 13-20.

Différence entre les fins : l'utile et le nuisible pour le délibératif, le légal et l'illégal pour le judiciaire, le beau et le laid pour l'épidictique 58 b 20-29. Modèles confirmant cette différence 58 b 29-59 a 5.

Les *tekméria*, les indices, les vraisemblances, prémisses des enthymèmes se tirent de *lieux* communs aux trois genres, possible et impossible, grand et petit, plus ou moins, universel et individuel 59 a 5-26.

Les *espèces* doivent être classées selon les genres 59 a 26-29.

4

Lieu du possible ou de l'impossible appliqué aux sujets des délibéra-

tions : on ne délibère ni sur l'inévitable, ni sur l'impossible, ni sur le possible naturel, ni sur le possible fortuit 59 a 30-59 b 1.

La rhétorique ne peut prétendre à l'exactitude de la science, et l'on a tort d'en trop étendre le domaine 59 b 2-18.

Il y a cinq sujets de délibération 59 b 19-23.

Revenus 59 b 23-32.

Guerre et paix 59 b 33-60 a 5.

Protection du territoire 60 a 6-11.

Importation et exportation 60 a 12-17.

Législation 60 a 18-37.

Il faut considérer la fin des délibérations 60 a 30-60 b 3.

5

Toutes les délibérations ont pour fin le bonheur 60 b 4-13.

Définition du bonheur 60 b 14-18. Enumération de ses parties constitutives 60 b 19-29.

Noblesse 60 b 30-37.

Enfants 60 b 38-61 a 11.

Richesse 61 a 12-24.

Réputation 61 a 25-27.

Honneurs 61 a 28-61 b 2.

Vertus corporelles 61 b 3-26.

Belle vieillesse 61 b 27-34.

Amis 61 b 35-38.

Chance 61 b 39-62 a 12.

Il sera traité de la vertu morale à propos du genre épidictique 62 a 13-14.

6

A la définition de la fin doivent succéder celles des moyens d'y atteindre, le bien et l'utile 62 a 15-21. Définitions des biens 62 a 21-29. Deux sortes de consécutions 62 a 29-31. Trois sortes de production 62 a 31-34.

Application des consécutions à l'acquisition des biens et la perte des maux 62 a 34-62 b 2. Production du bonheur par les vertus 62 b 2-5. Production du plaisir par l'agréable et le beau 62 b 5-9.

Enumération des biens incontestés 62 b 10-28. Prémisses relatives aux biens contestables 62 b 29-63 b 3.

Conclusion 63 b 3-4.

7

Lieu du plus et du moins appliqué au bon et à l'utile : définition de la relativité 63 b 5-12.

8

9

10

Sources des prémisses nécessaires à l'accusation et à la défense : causes qui font commettre l'injustice, *habitus* de l'agent, *habitus* du patient 68 b 1-5.

Caractères de l'acte injuste : illégalité et responsabilité 68 b 6-12.

Causes générales des intentions délictueuses : vice et intempérance 68 b 12-28.

Causes particulières : trois extérieures : chance, nature, contrainte 68 b 28-37 ; quatre intérieures : habitude, réflexion, colère, désir 68 a 37-69 a 7. Les autres causes ne sont qu'apparentes 69 a 7-31.

Définitions : chance 69 a 32-35,
nature 69 a 35-69 b 5,
contrainte 69 b 5-6,
habitude 69 b 7-11,
colère 69 b 11-15,
désir 69 b 15-18.

Résumé 69 b 18-32.

11

Définitions du plaisir, de l'agréable et du pénible 69 b 33-70 a 3.

Plaisirs conformes à notre nature 70 a 3-16.

Désirs corporels et intellectuels 70 a 16-27.

Plaisirs intellectuels dus à l'imagination et à la mémoire 70 a 27-71 a 31.

Autres plaisirs intellectuels et moraux 71 a 31-72 a 2.

Résumé 72 a 2-3.

12

Restent à étudier les *habitus* de l'agent et du patient 72 a 4-5.

Agents 72 a 5-72 b 22.

Lieu du possible particulier 72 a 5-11.

Agents enclins à l'injustice 72 a 11-72 b 22.

Patients exposés à l'injustice 72 b 23-73 a 37.

Résumé 73 a 37-38.

13

La culpabilité doit être appréciée selon deux sortes de lois et deux sortes de personnes 73 b 1-3.

Différence entre la loi particulière écrite et la loi universelle non écrite 73 b 4-18.

Différence entre les délits contre un individu et les délits contre une communauté 73 b 18-24.

Le délit est intentionnel 73 b 25-38. C'est donc par l'intention, non par l'acte que doit être apprécié le délit 73 b 38-74 a 17.

Délits non prévus par la loi écrite et relevant de la loi universelle 74 a 18-26.

Définition de l'équité 74 a 26-74 b 10.

Comment juge l'homme équitable 74 b 10-22.

Résumé 74 b 22-23.

14

Circonstances aggravantes : valeur morale du délit 74 b 24-29 ; importance du dommage 74 b 29-75 a 2 ; rareté et nouveauté du délit 75 a 2-8.

Amplifications rhétoriques du délit 75 a 8-20.

Résumé 75 a 20-21.

15

Preuves extra-techniques utiles au genre judiciaire 75 a 22-25.

1° Textes de lois 75 a 25-75 b 25 : comment les combattre 75 a 27-75 b 15 ; comment les défendre 75 b 16-25.

2° Témoins 75 b 26-76 a 32 : témoins anciens 75 b 28-76 a 7 ; témoins nouveaux 76 a 8-17 ; discussion des témoignages 76 a 17-23 ; objets des témoignages 76 a 23-32.

3° Conventions 76 a 33-76 b 30 : favorables 76 b 6-14 ; défavorables 76 b 15-30.

4° Déclarations obtenues par la torture 76 b 31-77 a 7 *bis*.

5° Serments 77 a 8 *bis*-77 b 11 : on ne défère pas le serment 77 a 11-15 ; on n'accepte pas de prêter serment 77 a 15-21 ; on accepte 77 a 21-25 ; on défère le serment 77 a 25-29 ; cas doubles 77 a 29-77 b 11.

[Résumé 77 b 11-12.]

LIVRE I

1

[*Préambule : conception nouvelle de l'Art rhétorique ; son objet et sa méthode ; ses rapports avec la Dialectique.*]

Rhétorique et dialectique.

1354 a [1] La Rhétorique est l'*analogue* de la Dialectique ; l'une et l'autre, en effet, portent sur des questions qui sont à certain égard de la compétence commune à tous les hommes et ne requièrent aucune science spéciale. [3] Aussi tous y participent-ils à quelque degré : tous se mêlent jusqu'à un certain point de questionner sur une thèse et de la soutenir, de se défendre et d'accuser. [6] Seulement, la plupart des hommes le font les uns sans aucune méthode ; les autres grâce à une accoutumance provenant d'un *habitus*.

Possibilité d'une méthode.

[7] Or, puisque les deux procédés sont possibles, il est clair qu'on peut aussi en ces matières tracer une méthode. [9] Si, en effet, le but est également atteint par ceux que guide une accoutumance et ceux qui vont au hasard, on peut en rechercher spéculativement la raison ; or, c'est là, tous en conviendront maintenant, la fonction d'une *Technique*.

Insuffisance des techniques antérieures.

[11] Mais, jusqu'aujourd'hui ceux qui compilaient les *Techniques des discours* n'en ont fourni qu'une petite partie ; car seules les preuves sont techniques ; tout le reste n'est qu'accessoires. [14] Nos auteurs, en effet, sont muets sur les enthymèmes, qui sont pourtant le corps de la preuve ; ils consacrent la majeure part de leurs traités aux questions extérieures à ce qui en est le sujet ; car la suspicion, la pitié, la colère et autres passions de l'âme ne portent pas sur la cause,

ΤΕΧΝΗΣ ΡΗΤΟΡΙΚΗΣ Α

1

Ἡ ῥητορική ἐστιν ἀντίστροφος τῇ διαλεκτικῇ· ἀμφότεραι 1354 a
γὰρ περὶ τοιούτων τινῶν εἰσιν ἃ κοινὰ τρόπον τινὰ ἁπάντων ἐστὶ γνωρίζειν καὶ οὐδεμιᾶς ἐπιστήμης ἀφωρισμένης. Διὸ καὶ πάντες τρόπον τινὰ μετέχουσιν ἀμφοῖν· πάντες γὰρ μέχρι τινὸς καὶ ἐξετάζειν καὶ ὑπέχειν λόγον καὶ ἀπολογεῖσθαι καὶ κατηγορεῖν ἐγχειροῦσιν. Τῶν μὲν οὖν πολλῶν οἱ μὲν εἰκῇ ταῦτα δρῶσιν, οἱ δὲ διὰ συνήθειαν ἀπὸ ἕξεως.

Ἐπεὶ δ' ἀμφοτέρως ἐνδέχεται, δῆλον ὅτι εἴη ἂν αὐτὰ καὶ ὁδοποιεῖν· δι' ὃ γὰρ ἐπιτυγχάνουσιν οἵ τε διὰ συνήθειαν καὶ οἱ ἀπὸ τοῦ αὐτομάτου, τὴν αἰτίαν θεωρεῖν ἐνδέχεται, τὸ δὲ τοιοῦτον ἤδη πάντες ἂν ὁμολογήσαιεν τέχνης ἔργον εἶναι.

Νῦν μὲν οὖν οἱ τὰς τέχνας τῶν λόγων συντιθέντες οὐδὲν ὡς εἰπεῖν πεπορίκασιν αὐτῆς μόριον· αἱ γὰρ πίστεις ἔντεχνόν ἐστι μόνον, τὰ δ' ἄλλα προσθῆκαι· οἱ δὲ περὶ μὲν ἐνθυμημάτων οὐδὲν λέγουσιν, ὅπερ ἐστὶ σῶμα τῆς πίστεως, περὶ δὲ τῶν ἔξω τοῦ πράγματος τὰ πλεῖστα πραγματεύονται· διαβολὴ γὰρ καὶ ἔλεος καὶ ὀργὴ καὶ τὰ τοιαῦτα πάθη τῆς ψυχῆς οὐ περὶ τοῦ

54 a 2 κοινὰ : κοινῇ Γ || 7 οἱ δὲ : οἱ δὲ καὶ D || ἀμφοτέρως : ἀμφότερα BCDYZ || 10 τοῦ αὐτομάτου : ταὐτομάτου Ω || τὴν : τούτου τὴν ΓΕQ || 12 οὐδὲν ὡς εἰπεῖν πεπορίκασιν A[1] marg. : ὀλίγον πεποίηκασιν A[1], *modicam adepti sunt ipsius partem* Guil. || 13 αὐτῆς : αὐτοῦ BDQ(?), αὐτῶν C || 14 προσθῆκαι : προσθήκη BDYZ.

mais ne concernent que le juge (1). [18] Si donc l'on appliquait à tous les jugements la règle actuellement suivie dans quelques cités, lesquelles sont précisément les mieux policées, ces auteurs n'auraient plus rien à dire. [21] Tous les peuples sont d'accord sur ce point ; mais les uns pensent que les lois doivent en faire mention ; les autres se contentent de la pratique et empêchent de parler hors du sujet, comme on fait à l'Aréopage ; et tous ont raison. [24] Car il ne faut pas pervertir le juge, en le portant à la colère, la crainte ou la haine ; ce serait fausser la règle dont on doit se servir.

Rôle du plaideur.

[26] De plus, il est évident que le rôle du contestant se borne à démontrer que le fait en question est ou n'est pas de telle sorte, a été accompli ou non ; mais est-il important ou sans importance, juste ou injuste, toutes ces questions auxquelles le législateur n'a pu donner de réponse déterminée, c'est le juge seul qui doit en décider ; il n'a pas à l'apprendre des parties.

Rôle du législateur et du juge.

[31] Des lois bien faites doivent, à la vérité, déterminer elles-mêmes autant de cas qu'il se peut, en laisser le moins possible à la décision des juges, d'abord parce qu'un ou quelques hommes de saine intelligence et aptes à légiférer ou juger sont plus
1354 b faciles à trouver qu'un grand nombre ; ensuite parce que les lois ne se font qu'après un long examen, tandis que les jugements se prononcent séance tenante ; aussi est-il difficile que ceux qui sont appelés à juger décident comme il faudrait du juste et de l'utile. [4] Mais de toutes les raisons la plus importante est que le jugement du législateur ne porte pas sur le particulier, mais sur le futur et le général, tandis que le membre de l'assemblée et le juge ont à prononcer immédiatement sur des cas actuels et déterminés. [8] Dans leur appréciation interviennent souvent amitié, haine, intérêt personnel ; aussi ne sont-ils plus en état de se faire une idée adéquate de la vérité et leur

(1) Les *technologues* développaient presque exclusivement les moyens d'émouvoir les passions des juges. Si Aristote étudie, lui aussi, passions (II, 1-11) et caractères (II, 12-17), c'est afin de montrer par quels arguments l'orateur peut mettre l'auditoire en telle disposition ou présenter sa personne sous tel jour. Mais deux conditions devront être remplies : 1° ces effets résulteront du discours (διὰ τοῦ λόγου) ; 2° ils constitueront des preuves techniques ; cf. 56 a 4-19.

πράγματός ἐστιν, ἀλλὰ πρὸς τὸν δικαστήν. Ὥστ' εἰ περὶ πάσας ἦν τὰς κρίσεις καθάπερ ἐν ἐνίαις γε νῦν ἐστι τῶν πόλεων καὶ μάλιστα ταῖς εὐνομουμέναις, οὐδὲν ἂν εἶχον ὅ τι λέγωσιν· ἅπαντες γὰρ οἱ μὲν οἴονται δεῖν οὕτω τοὺς νόμους ἀγορεύειν, οἱ δὲ καὶ χρῶνται καὶ κωλύουσιν ἔξω τοῦ πράγματος λέγειν, καθάπερ καὶ ἐν Ἀρείῳ πάγῳ, ὀρθῶς τοῦτο νομίζοντες· οὐ γὰρ δεῖ τὸν δικαστὴν διαστρέφειν εἰς ὀργὴν προάγοντας ἢ φόβον ἢ ἔχθραν· ὅμοιον γὰρ κἂν εἴ τις ᾧ μέλλει χρῆσθαι κανόνι, τοῦτον ποιήσειε στρεβλόν.

Ἔτι δὲ φανερὸν ὅτι τοῦ μὲν ἀμφισβητοῦντος οὐδέν ἐστιν ἔξω τοῦ δεῖξαι τὸ πρᾶγμα ὅτι ἔστιν ἢ οὐκ ἔστιν ἢ γέγονεν ἢ οὐ γέγονεν· εἰ δὲ μέγα ἢ μικρὸν ἢ δίκαιον ἢ ἄδικον, ὅσα μὴ ὁ νομοθέτης διώρικεν, αὐτὸν δή που τὸν δικαστὴν δεῖ γιγνώσκειν καὶ οὐ μανθάνειν παρὰ τῶν ἀμφισβητούντων.

Μάλιστα μὲν οὖν προσήκει τοὺς ὀρθῶς κειμένους νόμους, ὅσα ἐνδέχεται, πάντα διορίζειν αὐτούς, καὶ ὅτι ἐλάχιστα καταλείπειν ἐπὶ τοῖς κρίνουσι, πρῶτον μὲν ὅτι ἕνα λαβεῖν καὶ ὀλίγους ῥᾷον ἢ πολλοὺς εὖ φρονοῦντας καὶ δυναμένους νομοθετεῖν καὶ δικάζειν· ἔπειθ' 1354 b
αἱ μὲν νομοθεσίαι ἐκ πολλοῦ χρόνου σκεψαμένων γίνονται, αἱ δὲ κρίσεις ἐξ ὑπογυίου, ὥστε χαλεπὸν ἀποδιδόναι τὸ δίκαιον καὶ τὸ συμφέρον καλῶς τοὺς κρίνοντας. Τὸ δὲ πάντων μέγιστον, ὅτι ἡ μὲν τοῦ νομοθέτου κρίσις οὐ κατὰ μέρος, ἀλλὰ περὶ μελλόντων τε καὶ καθόλου ἐστίν, ὁ δ' ἐκκλησιαστὴς καὶ δικαστὴς ἤδη περὶ παρόντων καὶ ἀφωρισμένων κρίνουσιν· πρὸς οὓς καὶ τὸ φιλεῖν ἤδη καὶ τὸ μισεῖν καὶ τὸ ἴδιον συμφέρον συνήρηται πολλάκις, ὥστε μηκέτι δύνασθαι θεωρεῖν ἱκανῶς τὸ ἀληθές, ἀλλ'

19 ἐν ἐνίαις γε E : τε cet., *si circa omnia essent iudicia* (?) Guil. || 21 λέγωσιν : λέγουσιν A rec. ΠΥΖ, λέγουσιν Q || 25 γρ. ἢ φόβον ἢ ἔχθραν A marg., *ad iram prouocantes aut timorem aut inimicitiam* Guil., ἢ φθόνον ἢ ἔλεον Ω || 26 ποιήσειε : ποιήσει A rec. DEQZ || 54 b 4 τοὺς om. BCDYZ || 5-6 post μέρος, οὔτε περὶ τῶν παρόντων DEQ.

jugement est-il obnubilé par un sentiment égoïste de plaisir ou de peine. [11] Il faut, nous le répétons, abandonner le moins de questions possible à la décision souveraine du juge ; mais la nécessité veut qu'on lui laisse à décider si la chose s'est produite ou ne s'est pas produite, si elle sera possible ou impossible ; si elle a ou n'a pas le caractère prétendu ; car il ne se peut que le législateur prévoie ces choses.

Le juge est plus impartial dans le délibératif que dans le judiciaire.

[16] Si ce que nous disons est exact, tous les auteurs de techniques ne traitent manifestement que les questions étrangères à leur sujet, quand ils définissent tout le reste, par exemple ce que doivent contenir l'exorde ou la narration et chacune des autres parties ; car dans ces développements, ils ne font qu'exposer les moyens de mettre le juge en telle ou telle disposition ; mais sur les preuves proprement techniques, nulle indication ; pourtant c'est ce qui peut rendre le lecteur apte à l'enthymème. [22] C'est pourquoi, bien que la même méthode s'applique aux genres délibératif et judiciaire, et que la pratique de la harangue soit moralement plus belle et plus politique que celle des discours relatifs aux contrats, nos auteurs n'en soufflent mot et s'efforcent de composer des techniques sur l'art de plaider, parce que dans les harangues il y a moins de profit à parler hors de la cause et qu'elles prêtent moins aux tromperies que le plaidoyer, attendu qu'elles intéressent davantage la communauté (1). [29] Dans le genre délibératif, l'auditeur juge d'affaires qui lui sont propres, et par conséquent tout ce que le conseiller doit démontrer, c'est l'exactitude de ce qu'il avance, au lieu que dans les discours judiciaires cela ne suffit pas et il y a profit à capter l'auditeur ; car les questions à trancher sont étrangères aux juges, et, comme ils ne considèrent jamais que leur intérêt propre et n'écoutent que pour le plaisir, ils se
1355 a donnent aux parties, ce qui n'est point juger. [1] Aussi, dans plusieurs cités, la loi interdit-elle, comme je l'ai dit plus haut, de parler hors de la cause ; dans les délibérations, les auditeurs y veillent suffisamment eux-mêmes.

Enthymème et syllogisme.

[3] Puisqu'évidemment la méthode propre à la technique ne repose que sur les preuves, que la preuve est un certain genre de démonstration (car nous accordons surtout créance à

(1) Ou : sont davantage de la compétence commune (cf. 54 a 2).

ἐπισκοτεῖν τῇ κρίσει τὸ ἴδιον ἡδὺ ἢ λυπηρόν. Περὶ μὲν οὖν τῶν ἄλλων, ὥσπερ λέγομεν, δεῖ ὡς ἐλαχίστων ποιεῖν κύριον τὸν κριτήν, περὶ δὲ τοῦ γεγονέναι ἢ μὴ γεγονέναι, ἢ ἔσεσθαι ἢ μὴ ἔσεσθαι, ἢ εἶναι ἢ μὴ εἶναι ἀνάγκη ἐπὶ τοῖς κριταῖς καταλείπειν· οὐ γὰρ δυνατὸν ταῦτα τὸν νομοθέτην προϊδεῖν.

Εἰ δὴ ταῦθ᾽ οὕτως ἔχει, φανερὸν ὅτι τὰ ἔξω τοῦ πράγματος τεχνολογοῦσιν ὅσοι τἆλλα διορίζουσιν, οἷον τί δεῖ τὸ προοίμιον ἢ τὴν διήγησιν ἔχειν, καὶ τῶν ἄλλων ἕκαστον μορίων· οὐδὲν γὰρ ἐν αὐτοῖς ἄλλο πραγματεύονται πλὴν ὅπως τὸν κριτὴν ποιόν τινα ποιήσωσιν, περὶ δὲ τῶν ἐντέχνων πίστεων οὐδὲν δεικνύουσιν, τοῦτο δ᾽ ἐστὶν ὅθεν ἄν τις γένοιτο ἐνθυμηματικός. Διὰ γὰρ τοῦτο τῆς αὐτῆς οὔσης μεθόδου περὶ τὰ δημηγορικὰ καὶ δικανικὰ καὶ καλλίονος καὶ πολιτικωτέρας τῆς δημηγορικῆς πραγματείας οὔσης ἢ τῆς περὶ τὰ συναλλάγματα, περὶ μὲν ἐκείνης οὐδὲν λέγουσι, περὶ δὲ τοῦ δικάζεσθαι πάντες πειρῶνται τεχνολογεῖν, ὅτι ἧττόν ἐστι πρὸ ἔργου τὰ ἔξω τοῦ πράγματος λέγειν ἐν τοῖς δημηγορικοῖς καὶ ἧττόν ἐστι κακοῦργον ἡ δημηγορία δικολογίας, ὅτι κοινότερον. Ἐνταῦθα μὲν γὰρ ὁ κριτὴς περὶ οἰκείων κρίνει, ὥστ᾽ οὐδὲν ἄλλο δεῖ πλὴν ἀποδεῖξαι ὅτι οὕτως ἔχει ὥς φησιν ὁ συμβουλεύων· ἐν δὲ τοῖς δικανικοῖς οὐχ ἱκανὸν τοῦτο, ἀλλὰ πρὸ ἔργου ἐστὶν ἀναλαβεῖν τὸν ἀκροατήν· περὶ ἀλλοτρίων γὰρ ἡ κρίσις, ὥστε πρὸς τὸ αὑτῶν σκοπούμενοι καὶ πρὸς χάριν ἀκροώμενοι διδόασι τοῖς ἀμφισβητοῦσιν, ἀλλ᾽ οὐ κρίνουσιν. Διὸ καὶ πολλαχοῦ, ὥσπερ πρότε- 1355 a
ρον εἶπον, ὁ νόμος κωλύει λέγειν ἔξω τοῦ πράγματος· ἐκεῖ δ᾽ αὐτοὶ οἱ κριταὶ τοῦτο τηροῦσιν ἱκανῶς.

Ἐπεὶ δὲ φανερόν ἐστιν ὅτι ἡ μὲν ἔντεχνος μέθοδος περὶ τὰς πίστεις ἐστίν, ἡ δὲ

11 ἐπισκοτεῖν Ald. ; ἐπισκοπεῖν libri || τῇ κρίσει : *in iudicio* Guil. || 14 ante ἀνάγκη, ἀνάπαλιν A marg. || 16 δὴ A corr. : δὲ Ω || 17 ὅσοι τἆλλα διορίζουσιν om. C || 21 δεικνύουσιν : διορίζουσι Γ || 29 ὅτι A corr. ΓC : ἀλλὰ BDEQYZ || 55 a 1 ὥσπερ : ὥσπερ καὶ Ω || 2 εἶπον : εἴπομεν Γ || 3 αὐτοὶ : αὐτὸ A[1].

ce que nous supposons démontré), que la démonstration rhétorique est l'enthymème, que celui-ci est, à parler en général, la plus décisive des preuves, que c'est un syllogisme d'une certaine espèce, et que toutes les espèces de syllogisme ressortissent à la dialectique, ou à la dialectique entière ou à quelqu'une de ses parties, il est clair que le plus apte à étudier spéculativement les prémisses et la marche d'un syllogisme est aussi le plus propre à l'enthymème, à condition de comprendre en outre à quelles sortes de sujets s'applique l'enthymème et quelles différences il présente par rapport aux syllogismes logiques. [14] Le vrai et ce qui lui ressemble relèvent en effet de la même faculté ; la nature a, d'ailleurs, suffisamment doué les hommes pour le vrai et ils atteignent la plupart du temps à la vérité. [17] Aussi la rencontre des probabilités et celle de la vérité supposent-elles semblable *habitus*.

Utilité de la rhétorique.

[19] On voit donc clairement que les autres auteurs de techniques ne traitent que les questions étrangères au sujet, et pour quelles raisons ils se sont tournés de préférence vers l'éloquence judiciaire. [20] La rhétorique est utile, parce que le vrai et le juste ayant une plus grande force naturelle que leurs contraires, si les jugements ne sont pas rendus comme il conviendrait, c'est nécessairement par leur seule faute que les plaideurs ont le dessous. [23] Leur ignorance mérite donc le blâme. [24] Il y a plus : quand nous posséderions la science la plus exacte, il est certains hommes qu'il ne nous serait pas facile de persuader en puisant notre discours à cette seule source ; le discours selon la science appartient à l'enseignement, et il est impossible de l'employer ici, où les preuves et les discours doivent nécessairement en passer par les notions communes, comme nous le disions dans les *Topiques* au sujet de la discussion avec le vulgaire (1).

La rhétorique peut conclure les contraires.

[29] De plus, il faut être apte à persuader le contraire de sa thèse, comme dans les syllogismes dialectiques, non certes pour faire indifféremment les deux choses (car il ne faut rien persuader d'immoral), mais afin de n'ignorer point comment se posent les questions, et, si un autre argumente contre la justice, d'être à même de le réfuter.

(1) Cf. *Top.* I, 2, 101 a 26-27, où Aristote dit simplement: πρὸς τὰς ἐντεύξεις.

πίστις ἀπόδειξίς τις (τότε γὰρ πιστεύομεν μάλιστα ὅταν ἀποδεδεῖχθαι ὑπολάβωμεν), ἔστι δ' ἀπόδειξις ῥητορικὴ ἐνθύμημα, καὶ ἔστι τοῦτο ὡς εἰπεῖν ἁπλῶς κυριώτατον τῶν πίστεων, τὸ δ' ἐνθύμημα συλλογισμός τις, περὶ δὲ συλλογισμοῦ ὁμοίως ἅπαντος τῆς διαλεκτικῆς ἐστιν ἰδεῖν, ἢ αὐτῆς ὅλης ἢ μέρους τινός, δῆλον δ' ὅτι ὁ μάλιστα τοῦτο δυνάμενος θεωρεῖν, ἐκ τίνων καὶ πῶς γίνεται συλλογισμός, οὗτος καὶ ἐνθυμηματικὸς ἂν εἴη μάλιστα, προσλαβὼν περὶ ποῖά τέ ἐστι τὸ ἐνθύμημα καὶ τίνας ἔχει διαφορὰς πρός τοὺς λογικοὺς συλλογισμούς. Τό τε γὰρ ἀληθὲς καὶ τὸ ὅμοιον τῷ ἀληθεῖ τῆς αὐτῆς ἐστι δυνάμεως ἰδεῖν, ἅμα δὲ καὶ οἱ ἄνθρωποι πρὸς τὸ ἀληθὲς πεφύκασιν ἱκανῶς καὶ τὰ πλείω τυγχάνουσι τῆς ἀληθείας· διὸ πρὸς τὰ ἔνδοξα στοχαστικῶς ἔχειν τοῦ ὁμοίως ἔχοντος καὶ πρὸς τὴν ἀλήθειάν ἐστιν.

Ὅτι μὲν οὖν τὰ ἔξω τοῦ πράγματος οἱ ἄλλοι τεχνολογοῦσι, καὶ διότι μᾶλλον ἀπονενεύκασι πρὸς τὸ δικολογεῖν, φανερόν· χρήσιμος δέ ἐστιν ἡ ῥητορικὴ διά τε τὸ φύσει εἶναι κρείττω τἀληθῆ καὶ τὰ δίκαια τῶν ἐναντίων, ὥστε ἐὰν μὴ κατὰ τὸ προσῆκον αἱ κρίσεις γίγνωνται, ἀνάγκη δι' αὐτῶν ἡττᾶσθαι. Τοῦτο δ' ἐστὶν ἄξιον ἐπιτιμήσεως. Ἔτι δὲ πρὸς ἐνίους οὐδ' εἰ τὴν ἀκριβεστάτην ἔχοιμεν ἐπιστήμην, ῥᾴδιον ἀπ' ἐκείνης πεῖσαι λέγοντας· διδασκαλίας γάρ ἐστιν ὁ κατὰ τὴν ἐπιστήμην λόγος, τοῦτο δὲ ἀδύνατον, ἀλλ' ἀνάγκη διὰ τῶν κοινῶν ποιεῖσθαι τὰς πίστεις καὶ τοὺς λόγους, ὥσπερ καὶ ἐν τοῖς τοπικοῖς ἐλέγομεν περὶ τῆς πρὸς τοὺς πολλοὺς ἐντεύξεως.

Ἔτι δὲ τἀναντία δεῖ δύνασθαι πείθειν, καθάπερ καὶ ἐν τοῖς συλλογισμοῖς, οὐχ ὅπως ἀμφότερα πράττωμεν (οὐ γὰρ δεῖ τὰ φαῦλα πείθειν), ἀλλ' ἵνα μήτε λανθάνῃ πῶς ἔχει, καὶ ὅπως ἄλλου χρωμένου μὴ δικαίως

9 ὁμοίως om. Γ || 10 μέρους : μορίου ΒΥ || δ' om. ΓCEQ || 12 ποῖά τε : ποῖά τινα Γ || 13 τὸ ἐνθύμημα : τὰ ἐνθυμήματα Ω || 19 τεχνολογοῦσι : *negotiantur* Guil. || 21 διά τε τὸ : διά γε τὸ Denys ad Am. c. 6, τὸ om. Z || 22 μὴ : μὲν plures Dionys. libri || 26 διδασκαλίας : διδασκαλία Denys || 31 πείθειν : *agere* Guil.

[33] Aucun autre art ne peut conclure les contraires ; la dialectique et la rhétorique sont seules à le faire ; car l'une et l'autre s'appliquent pareillement aux thèses contraires. [36] Non pourtant que ces sujets puissent être d'identique valeur ; toujours, absolument parlant, les propositions vraies et les propositions plus morales sont par nature plus propres au raisonnement syllogistique et à la persuasion.

L'homme doit savoir se défendre par la parole.

[38] En outre, s'il est honteux de ne se
1355 b pouvoir défendre avec son corps, il serait absurde qu'il n'y eût point de honte à ne le pouvoir faire par la parole, dont l'usage est plus propre à l'homme que celui du corps. [2] Objectera-t-on que l'homme peut nuire gravement en faisant injuste usage de cette faculté ambiguë de la parole ; mais, à l'exception de la vertu, l'on en peut dire autant de tous les biens, surtout des plus utiles, tels que vigueur, santé, richesse, commandement d'armée ; autant le juste usage en peut être utile, autant l'injuste en peut être dommageable.

Fonction de la rhétorique.

[7] Il est donc manifeste que la rhétorique n'appartient pas à un genre défini, mais, tout comme la dialectique..., et qu'elle est utile, et aussi que sa fonction propre n'est pas de persuader, mais de voir les moyens de persuader que comporte chaque sujet ; il en va pareillement de tous les autres arts ; car il n'appartient pas non plus à la médecine de rendre la santé au malade, mais d'avancer dans la voie de la guérison aussi loin que possible ; l'on peut, en effet, traiter comme il faut des malades qui ne sauraient plus recouvrer la santé.

Persuasif vrai et persuasif apparent.

[15] En outre, il est manifeste que la rhétorique sert également à découvrir le persuasif vrai et le persuasif apparent, tout comme la dialectique le syllogisme vrai et le syllogisme apparent ; car ce qui fait la sophistique, ce n'est pas la faculté, mais l'intention ; il y a cependant une différence : ici, l'on sera orateur, celui-ci par sa science, celui-là par son intention ; là on sera sophiste, en raison de son intention, et dialecticien en raison, non de son intention, mais de sa faculté.

Plan.

[22] Essayons maintenant d'exposer la méthode en elle-même, par quels procédés et en partant de quels principes, nous pourrons atteindre les

[τοῖς λόγοις] αὐτοῖς λύειν ἔχωμεν. Τῶν μὲν οὖν ἄλλων τεχνῶν οὐδεμία τἀναντία συλλογίζεται, ἡ δὲ διαλεκτικὴ καὶ ἡ ῥητορικὴ μόναι τοῦτο ποιοῦσιν· ὁμοίως γάρ εἰσιν ἀμφότεραι τῶν ἐναντίων. Τὰ μέντοι ὑποκείμενα πράγματα οὐχ ὁμοίως ἔχει, ἀλλ' ἀεὶ τἀληθῆ καὶ τὰ βελτίω τῇ φύσει εὐσυλλογιστότερα καὶ πιθανώτερα ὡς ἁπλῶς εἰπεῖν.

Πρὸς δὲ τούτοις ἄτοπον εἰ τῷ σώματι μὲν αἰσχρὸν μὴ δύνασθαι βοηθεῖν ἑαυτῷ, λόγῳ δ' οὐκ αἰσχρόν· ὃ μᾶλλον ἴδιόν ἐστιν 1355 b
ἀνθρώπου τῆς τοῦ σώματος χρείας. Εἰ δ' ὅτι μεγάλα βλάψειεν ἂν ὁ χρώμενος ἀδίκως τῇ τοιαύτῃ δυνάμει τῶν λόγων, τοῦτό γε κοινόν ἐστι κατὰ πάντων τῶν ἀγαθῶν πλὴν ἀρετῆς, καὶ μάλιστα κατὰ τῶν χρησιμωτάτων, οἷον ἰσχύος ὑγιείας πλούτου στρατηγίας· τούτοις γὰρ ἄν τις ὠφελήσειεν τὰ μέγιστα χρώμενος δικαίως καὶ βλάψειεν ἀδίκως.

Ὅτι μὲν οὖν οὐκ ἔστιν οὔτε ἑνός τινος γένους ἀφωρισμένου ἡ ῥητορική, ἀλλὰ καθάπερ ἡ διαλεκτική..., καὶ ὅτι χρήσιμος, φανερόν, καὶ ὅτι οὐ τὸ πεῖσαι ἔργον αὐτῆς, ἀλλὰ τὸ ἰδεῖν τὰ ὑπάρχοντα πιθανὰ περὶ ἕκαστον, καθάπερ καὶ ἐν ταῖς ἄλλαις τέχναις πάσαις· οὐδὲ γὰρ ἰατρικῆς τὸ ὑγιᾶ ποιῆσαι, ἀλλὰ μέχρι οὗ ἐνδέχεται, μέχρι τούτου προαγαγεῖν· ἔστιν γὰρ καὶ τοὺς ἀδυνάτους μεταλαβεῖν ὑγιείας ὅμως θεραπεῦσαι καλῶς. Πρὸς δὲ τούτοις ὅτι τῆς αὐτῆς τό τε πιθανὸν καὶ τὸ φαινόμενον ἰδεῖν πιθανόν, ὥσπερ καὶ ἐπὶ τῆς διαλεκτικῆς συλλογισμόν τε καὶ φαινόμενον συλλογισμόν· ἡ γὰρ σοφιστικὴ οὐκ ἐν τῇ δυνάμει ἀλλ' ἐν τῇ προαιρέσει· πλὴν ἐνταῦθα μὲν ἔσται ὁ μὲν κατὰ τὴν ἐπιστήμην ὁ δὲ κατὰ τὴν προαίρεσιν ῥήτωρ, ἐκεῖ δὲ σοφιστὴς μὲν κατὰ τὴν προαίρεσιν, διαλεκτικὸς δὲ οὐ κατὰ τὴν προαίρεσιν ἀλλὰ κατὰ τὴν δύναμιν.

Περὶ δὲ αὐτῆς ἤδη τῆς μεθόδου πειρώμεθα λέγειν, πῶς τε καὶ

33 τοῖς λόγοις secl. Spengel, τοῖς λόγοις μὴ δικαίως αὐτοῖς YZ, τοῖς λόγοις αὐτοῖς μὴ δικαίως Π, αὐτοὶ EQ || 38 ὡς ἁπλῶς : γρ. ἀληθῶς A marg. Γ || 39 δὲ om. Ω || 55 b 1 ἑαυτῷ : ἑαυτῶν A || 4 γε Q : τι DE, τε Γ cet. || 9 post διαλεκτικὴ membrum excidisse putant Thurot Susemihl || 15 τε : γε ΘCE || 17 ἡ γὰρ σοφιστικὴ : ὁ γὰρ σοφιστικὸς Ω.

buts que nous nous sommes proposés. [23] Définissons donc de nouveau, comme si nous ne faisions que commencer, l'essence de la rhétorique ; nous traiterons ensuite des autres points.

2

[Définition de la rhétorique.]

Définition et domaine de la rhétorique.

[25] Admettons donc que la rhétorique est la faculté de découvrir spéculativement ce qui, dans chaque cas, peut être propre à persuader. [26] Aucun autre art n'a cette fonction ; tous les autres sont, chacun pour son objet, propres à l'enseignement et à la persuasion ; par exemple, la médecine sur les états de santé et de maladie ; la géométrie pour les variations des grandeurs ; l'arithmétique au sujet des nombres, et ainsi des autres arts et sciences ; mais, peut-on dire, la rhétorique semble être la faculté de découvrir spéculativement sur toute donnée le persuasif ; c'est ce qui nous permet d'affirmer que la technique n'en appartient pas à un genre propre et distinct.

Deux espèces de preuves.

[35] Entre les preuves, les unes sont extra-techniques, les autres techniques ; j'entends par extra-techniques, celles qui n'ont pas été fournies par nos moyens personnels, mais étaient préalablement données, par exemple, les témoignages, les aveux sous la torture, les écrits, et autres du même genre ; par techniques, celles qui peuvent être fournies par la méthode et nos moyens personnels ; il faut par conséquent utiliser les premières, mais inventer les secondes.

1356 a

Trois sortes de preuves techniques.

[1] Les preuves administrées par le moyen du discours sont de trois espèces : les premières consistent dans le caractère de l'orateur ; les secondes, dans les dispositions où l'on met l'auditeur ; les troisièmes dans le discours même, parce qu'il démontre ou paraît démontrer.

1° Caractère de l'orateur.

[5] On persuade par le caractère, quand le discours est de nature à rendre l'orateur digne de foi, car les honnêtes gens nous inspirent confiance plus grande et plus prompte sur toutes les questions en général, et confiance entière sur celles qui ne comportent point de certitude, et laissent une place au doute.

ἐκ τίνων δυνησόμεθα τυγχάνειν τῶν προκειμένων. Πάλιν οὖν οἷον ἐξ ὑπαρχῆς ὁρισάμενοι αὐτὴν τίς ἐστι, λέγωμεν τὰ λοιπά.

2

Ἔστω δὴ ῥητορικὴ δύναμις περὶ ἕκαστον τοῦ θεωρῆσαι τὸ ἐνδεχόμενον πιθανόν. Τοῦτο γὰρ οὐδεμιᾶς ἑτέρας ἐστὶ τέχνης ἔργον· τῶν γὰρ ἄλλων ἑκάστη περὶ τὸ αὑτῇ ὑποκείμενόν ἐστιν διδασκαλικὴ καὶ πειστική, οἷον ἰατρικὴ περὶ ὑγιεινῶν καὶ νοσερῶν καὶ γεωμετρία περὶ τὰ συμβεβηκότα πάθη τοῖς μεγέθεσι καὶ ἀριθμητικὴ περὶ ἀριθμῶν, ὁμοίως δὲ καὶ αἱ λοιπαὶ τῶν τεχνῶν καὶ ἐπιστημῶν· ἡ δὲ ῥητορικὴ περὶ τοῦ δοθέντος ὡς εἰπεῖν δοκεῖ δύνασθαι θεωρεῖν τὸ πιθανόν, διὸ καί φαμεν αὐτὴν οὐ περί τι γένος ἴδιον ἀφωρισμένον ἔχειν τὸ τεχνικόν.

Τῶν δὲ πίστεων αἱ μὲν ἄτεχνοί εἰσιν αἱ δ' ἔντεχνοι. Ἄτεχνα δὲ λέγω ὅσα μὴ δι' ἡμῶν πεπόρισται ἀλλὰ προϋπῆρχεν, οἷον μάρτυρες βάσανοι συγγραφαὶ καὶ ὅσα τοιαῦτα, ἔντεχνα δὲ ὅσα διὰ τῆς μεθόδου καὶ δι' ἡμῶν κατασκευασθῆναι δυνατόν, ὥστε δεῖ τούτων τοῖς μὲν χρήσασθαι, τὰ δὲ εὑρεῖν.

Τῶν δὲ διὰ τοῦ λόγου ποριζομένων πίστεων τρία εἴδη 1356 a
ἐστίν· αἱ μὲν γάρ εἰσιν ἐν τῷ ἤθει τοῦ λέγοντος, αἱ δὲ ἐν τῷ τὸν ἀκροατὴν διαθεῖναί πως, αἱ δὲ ἐν αὐτῷ τῷ λόγῳ διὰ τοῦ δεικνύναι ἢ φαίνεσθαι δεικνύναι.

Διὰ μὲν οὖν τοῦ ἤθους, ὅταν οὕτω λεχθῇ ὁ λόγος ὥστε ἀξιόπιστον ποιῆσαι τὸν λέγοντα· τοῖς γὰρ ἐπιεικέσι πιστεύομεν μᾶλλον καὶ θᾶττον, περὶ πάντων μὲν ἁπλῶς, ἐν οἷς δὲ τὸ ἀκριβὲς μή ἐστιν ἀλλὰ τὸ ἀμφιδοξεῖν, καὶ παντελῶς. Δεῖ

24 λέγωμεν : λέγομεν ΘBD
25 ἔστω : ἐστι Γ || δὴ : δ' ἡ E, δὲ Q || 28 πειστικὴ Roemer : πιστικὴ ΑΓ(?)DE || 29 ὑγιεινῶν καὶ νοσερῶν ΑΓ : ὑγιεινὸν κ. νοσερὸν Ω || 30 ἀριθμῶν A : ἀριθμοῦ C, ἀριθμόν Ω || 37 καὶ ὅσα τοιαῦτα om. Ω || 56 a 5 οὖν om. Γ || 7 περὶ πάντων : περὶ πάντα DEQ || 8 μή ἐστιν : μὴ ἔσται Ω || τὸ ἀμφιδοξεῖν : ἀμφιδοξοῦμεν Γ.

[5] Mais il faut que cette confiance soit l'effet du discours, non d'une prévention sur le caractère de l'orateur. [10] Il ne faut donc pas admettre, comme quelques auteurs de *Techniques*, que l'honnêteté même de l'orateur ne contribue en rien à la persuasion ; c'est le caractère qui, peut-on dire, constitue presque la plus efficace des preuves.

2° Passions de l'auditeur.

[14] La persuasion est produite par la disposition des auditeurs, quand le discours les amène à éprouver une passion ; car l'on ne rend pas les jugements de la même façon selon que l'on ressent peine ou plaisir, amitié ou haine. [16] C'est, nous le répétons, le seul but où visent dans leurs *Techniques* les auteurs actuels. [18] Nous éluciderons chacun de ces points, quand nous parlerons des passions.

3° Valeur démonstrative du discours.

[19] C'est le discours qui produit la persuasion, quand nous faisons sortir le vrai et le vraisemblable de ce que chaque sujet comporte de persuasif.

Rapports de la rhétorique avec la dialectique et l'éthique.

[20] Puisque les preuves s'administrent par ces moyens, le maniement en suppose manifestement l'aptitude au raisonnement syllogistique, la connaissance spéculative des caractères, celle des vertus, troisièmement des passions, de la nature et des modalités de chacune, des causes et des *habitus* qui la font naître chez les auditeurs ; d'où il résulte que la rhétorique est comme une ramification de la dialectique et de la science morale, qu'il est juste de dénommer politique (1) [27]. C'est précisément pour cette raison que la rhétorique prend le masque de la politique, et ceux qui ont la prétention de la pratiquer font de même, tantôt faute de culture, tantôt par charlatanisme, tantôt encore pour d'autres raisons humaines ; c'est une section de la dialectique et sa

(1) L'Ethique est ainsi nommée, parce que la Morale individuelle conduit à la Morale sociale et que les fins des sciences *architectoniques* sont plus élevées (*Eth. Nic.* I, 1, 1094 a 14-15). La Rhétorique en est une ramification parce que 1° son efficacité vulgarisatrice en fait un instrument d'éducation pour le citoyen ; 2° elle fournit aux citoyens les moyens techniques de défendre la Constitution et l'Etat.

δὲ καὶ τοῦτο συμβαίνειν διὰ τοῦ λόγου, ἀλλὰ μὴ διὰ τοῦ προδεδοξάσθαι, ποιόν τινα εἶναι τὸν λέγοντα· οὐ γὰρ ὥσπερ ἔνιοι τῶν τεχνολογούντων τιθέασιν ἐν τῇ τέχνῃ καὶ τὴν ἐπιείκειαν τοῦ λέγοντος ὡς οὐδὲν συμβαλλομένην πρὸς τὸ πιθανόν, ἀλλὰ σχεδὸν ὡς εἰπεῖν κυριωτάτην ἔχει πίστιν τὸ ἦθος.

Διὰ δὲ τῶν ἀκροατῶν, ὅταν εἰς πάθος ὑπὸ τοῦ λόγου προαχθῶσιν· οὐ γὰρ ὁμοίως ἀποδίδομεν τὰς κρίσεις λυπούμενοι καὶ χαίροντες ἢ φιλοῦντες καὶ μισοῦντες· πρὸς ὃ καὶ μόνον πειρᾶσθαί φαμεν πραγματεύεσθαι τοὺς νῦν τεχνολογοῦντας. Περὶ μὲν οὖν τούτων δηλωθήσεται καθ' ἕκαστον, ὅταν περὶ τῶν παθῶν λέγωμεν.

Διὰ δὲ τὸν λόγον πιστεύουσιν, ὅταν ἀληθὲς ἢ φαινόμενον δείξωμεν ἐκ τῶν περὶ ἕκαστα πιθανῶν.

Ἐπεὶ δ' αἱ πίστεις διὰ τούτων εἰσί, φανερὸν ὅτι ταύτας [τὰ τρία] ἐστὶν λαβεῖν τοῦ συλλογίσασθαι δυναμένου καὶ τοῦ θεωρῆσαι περὶ τὰ ἤθη καὶ περὶ τὰς ἀρετὰς καὶ τρίτον τοῦ περὶ τὰ πάθη, τί τε ἕκαστόν ἐστιν τῶν παθῶν καὶ ποῖόν τι, καὶ ἐκ τίνων ἐγγίνεται καὶ πῶς, ὥστε συμβαίνει τὴν ῥητορικὴν οἷον παραφυές τι τῆς διαλεκτικῆς εἶναι καὶ τῆς περὶ τὰ ἤθη πραγματείας, ἣν δίκαιόν ἐστι προσαγορεύειν πολιτικήν. Διὸ καὶ ὑποδύεται ὑπὸ τὸ σχῆμα τὸ τῆς πολιτικῆς ἡ ῥητορικὴ καὶ οἱ ἀντιποιούμενοι ταύτης τὰ μὲν δι' ἀπαιδευσίαν, τὰ δὲ δι' ἀλαζονείαν, τὰ δὲ καὶ δι' ἄλλας αἰτίας ἀνθρωπικάς· ἔστι γὰρ μόριόν

9 διὰ τοῦ λόγου A, *per orationem* Guil. : διὰ τὸν λόγον Ω || διὰ τοῦ προδεδοξάσθαι : *propter praeopinari* Guil. || 11 τεχνολογούντων — ἐπιείκειαν : τεχνολογούντων, οἳ οὐ τιθέασιν ἐν τῇ τέχνῃ τὴν ἐπιείκειαν coni. Lambin F. A. Wolf || καὶ ante τὴν ἐπιείκειαν om. Ω || 12 συμβαλλομένην : συμβαλλομένου ΘBC || 19 τὸν λόγον A, τῶν λόγων Ω, τοῦ λόγου corr. Spengel || πιστεύουσιν secl. Spengel Vahlen Bekker, πιστεύομεν Γ || 20 post φαινόμενον add. ἀληθὲς Spengel Bekker || 21 ταύτας A[1] : ταῦτα τρία A corr. marg. ΓBCYZ, τρία ταῦτα DE, ταῦτα τὰ τρία Q (?), τὰ τρία secl. Spengel || 23 περὶ τὰ ἤθη : τὰ περὶ τὰ ἤθη Γ || 23 καὶ περὶ τὰς : καὶ τὰς Ω || τε post τί om. Q || 24 τῶν παθῶν om. E || ἐγγίνεται : γίνεται BCY || 25 post παραφυὲς praebent μέρος A marg. BCY[2], uertit Guil., om. cet. || 26 ἤθη : πάθη ΘB || 30 δι' Γ : om. Ω.

pareille, comme nous l'avons dit en commençant, car ni l'une ni l'autre n'est une science ayant un sujet distinct dont elles définissent les caractères ; ce ne sont que des facultés de fournir des arguments.

Enthymème et exemples communs aux deux arts.

[34] Sur la nature propre de ces arts et leurs relations, ce qui vient d'être dit suffit à peu près. [35] Quant aux preuves qui procèdent par la démonstration réelle ou la démonstration apparente, ce sont ici, comme dans la dialec-
1356 b tique, l'induction, le syllogisme et le syllogisme apparent. [2] Car l'exemple est une induction ; l'enthymème un syllogisme ; ⟨ l'enthymème apparent un syllogisme apparent ⟩. [4] J'appelle enthymème le syllogisme de la rhétorique ; exemple, l'induction de la rhétorique. [5] Tous les orateurs, en effet, pour produire la persuasion, démontrent par des exemples ou des enthymèmes ; il n'y a pas d'autres moyens que ceux-là. [7] Donc, s'il est d'absolue nécessité que toute démonstration se fasse ou par syllogisme ou par induction (évidence qui résulte de nos *Analytiques*), ces deux méthodes sont nécessairement identiques dans les deux arts.

Différence entre l'exemple et l'enthymème.

[11] Quelle différence y a-t-il entre l'exemple et l'enthymème ? [11] Il ressort clairement des *Topiques* (car il y a été précédemment parlé du syllogisme et de l'induction) que s'appuyer sur plusieurs cas semblables pour montrer qu'il en est de même dans le cas présent est là une induction, ici un exemple, et que, quand, de certaines prémisses résulte une proposition nouvelle et différente, parce que ces prémisses sont vraies ou universellement ou la plupart du temps, on a ce qu'on nomme là un syllogisme, ici un enthymème (1).

[18] Il est manifeste aussi que les discours d'école de l'un et l'autre genre ont chacun leur avantage ; ce qui a été dit dans

(1) Définitions empruntées aux *Top.* I, 100 a 25 et 12, 105 a 13 : « Le syllogisme est le raisonnement dans lequel, certaines prémisses étant posées, une proposition différente de ces données est conclue nécessairement par le moyen de ces données » (τεθέντων τινῶν ἕτερόν τι τῶν κειμένων ἐξ ἀνάγκης συμβαίνει δια τῶν κειμένων) — « L'induction procède par les particuliers pour atteindre au général » (ἡ διὰ τῶν καθ' ἕκαστα ἐπὶ τὸ καθόλου ἔφοδος).

τι τῆς διαλεκτικῆς καὶ ὁμοία, καθάπερ καὶ ἀρχόμενοι εἴπομεν· περὶ οὐδενὸς γὰρ ὡρισμένου οὐδετέρα αὐτῶν ἐστιν ἐπιστήμη, πῶς ἔχει, ἀλλὰ δυνάμεις τινὲς τοῦ πορίσαι λόγους.

Περὶ μὲν οὖν τῆς δυνάμεως αὐτῶν, καὶ πῶς ἔχουσι πρὸς ἀλλήλας, εἴρηται σχεδὸν ἱκανῶς. Τῶν δὲ διὰ τοῦ δεικνύναι ἢ φαίνεσθαι δεικνύναι, καθάπερ καὶ ἐν τοῖς διαλεκτικοῖς τὸ μὲν ἐπαγωγή ἐστιν, τὸ δὲ συλλογισμός, τὸ δὲ 1356 b
φαινόμενος συλλογισμός, καὶ ἐνταῦθα ὁμοίως· ἔστιν γὰρ τὸ μὲν παράδειγμα ἐπαγωγή, τὸ δ' ἐνθύμημα συλλογισμός, ⟨τὸ δὲ φαινόμενον ἐνθύμημα φαινόμενος συλλογισμός⟩. Καλῶ δ' ἐνθύμημα μὲν ῥητορικὸν συλλογισμόν, παράδειγμα δὲ ἐπαγωγὴν ῥητορικήν. Πάντες δὲ τὰς πίστεις ποιοῦνται διὰ τοῦ δεικνύναι ἢ παραδείγματα λέγοντες ἢ ἐνθυμήματα, καὶ παρὰ ταῦτα οὐδέν· ὥστ' εἴπερ καὶ ὅλως ἀνάγκη ἢ συλλογιζόμενον ἢ ἐπάγοντα δεικνύναι ὁτιοῦν [ἢ ὁντινοῦν] (δῆλον δ' ἡμῖν τοῦτο ἐκ τῶν ἀναλυτικῶν), ἀναγκαῖον ἑκάτερον αὐτῶν ἑκατέρῳ τούτων τὸ αὐτὸ εἶναι.

Τίς δ' ἐστὶν διαφορὰ παραδείγματος καὶ ἐνθυμήματος, φανερὸν ἐκ τῶν τοπικῶν (ἐκεῖ γὰρ περὶ συλλογισμοῦ καὶ ἐπαγωγῆς εἴρηται πρότερον), ὅτι τὸ μὲν ἐπὶ πολλῶν καὶ ὁμοίων δείκνυσθαι ὅτι οὕτως ἔχει ἐκεῖ μὲν ἐπαγωγή ἐστιν ἐνταῦθα δὲ παράδειγμα, τὸ δὲ τινῶν ὄντων ἕτερόν τι διὰ ταῦτα συμβαίνειν παρὰ ταῦτα τῷ ταῦτα εἶναι ἢ καθόλου ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ ἐκεῖ μὲν συλλογισμὸς ἐνταῦθα δὲ ἐνθύμημα καλεῖται.

Φανερὸν δὲ καὶ ὅτι καὶ ἑκάτερον ἔχει ἀγαθὸν τὸ εἶδος τῆς

31 ὁμοία ΑΓ : ὁμοίωμα Ω || 35 δεικνύναι : δείκνυσθαι Denys || 36 διαλεκτικοῖς : ἀναλυτικοῖς Denys || **56 b** 1 τὸ δὲ φαινόμενος συλλογισμός — 3 ἐνθύμημα συλλογισμός om. Ω || 2 post συλλογισμός add. marg. τὸ μὲν ἐνθύμημά ἐστι, τὸ δὲ παράδειγμα C || 4 τὸ δὲ φαινόμενον ἐνθύμημα φαινόμενος συλλογισμός ex Denys *ad Am.* I, 6 add. Spengel || καλῶ δ' : καλῶ γὰρ Denys || 6 δὲ libri : γὰρ exspectant Sauppe Roemer || 8 post ουδέν add. πως Ω, prius ἤ ex E add. Spengel || 9 ἢ ὁντινοῦν om. E Denys secl. Muret || 14 τὸ μὲν ἐπὶ : τὸ μὲν τὸ ἐπὶ ΘCE || πολλῶν : τῶν πολλῶν Ω || δείκνυσθαι : ἐπιδείκνυσθαι ΕΥΖ || 17 τῷ : τὸ Denys || 19 δὲ καὶ Γ Denys : δ' Ω || ἀγαθὸν om. Γ.

la *Méthodique* s'applique également ici : les exercices d'école sont les uns à exemples, les autres à enthymèmes ; et les orateurs ont pareille préférence, les uns pour les exemples, les autres pour les enthymêmes. [22] Sans doute on ne se laisse pas moins convaincre aux discours réels qui procèdent par les exemples ; mais on applaudit davantage les discours à enthymèmes. [24] Quant à la cause de ces différences et à l'usage qu'on doit faire des uns et des autres, nous en parlerons plus tard ; pour l'instant, définissons la nature de ces objets avec plus de netteté.

Du persuasif propre à la rhétorique.

[26] Puisque le persuasif est persuasif pour quelqu'un, tantôt persuasif et croyable dès l'abord et de soi, tantôt parce qu'il semble démontré par des raisons persuasives et croyables d'elles-mêmes ; que, d'autre part, aucun art n'examine l'individuel (la médecine, par exemple, examine non pas ce qui est bon pour la santé de Socrate ou de Callias, mais pour l'homme ou les hommes de tel tempérament : c'est là ce qui est technique, l'individuel est indéterminé et n'est pas objet de science), la rhétorique, non plus, ne considérera pas spéculativement le probable pour l'individu, par exemple pour Socrate et Hippias, mais le probable pour les hommes de tel ou tel caractère, tout comme fait la dialectique. [35] Celle-ci, en effet, ne tire pas ses syllogismes des premières prémisses venues (car il y a aussi des propositions évidentes pour des fous), mais raisonne sur des sujets qui requièrent
1357 a une discussion (1) ; et la rhétorique ne prend pour sujets que des questions qui sont déjà matière habituelle de délibération.

Sujets traités par la rhétorique.

[1] La fonction de la rhétorique est de traiter des sujets dont nous devons délibérer et sur lesquels nous ne possédons point de techniques, devant des auditeurs qui n'ont pas la faculté d'inférer par de nombreux degrés et de suivre un raisonnement depuis un point éloigné. [4] Nous ne délibérons que sur les questions qui sont manifestement susceptibles de recevoir deux solutions opposées ; quant aux choses qui, dans le passé, l'avenir ou le présent ne sauraient être autrement, nul n'en délibère, s'il les juge telles ; car cela ne lui servirait à rien.

(1) Cf. *Top.* I, 10, 104 a 5-8 : « Nul homme sensé ne saurait prendre pour prémisse ce qui n'est l'opinion de personne ni poser comme problème ce qui est évident pour tous ou la plupart : ceci ne soulève aucune aporie, et personne ne ferait de cela une protase ».

ῥητορείας· καθάπερ γὰρ καὶ ἐν τοῖς μεθοδικοῖς εἴρηται, καὶ ἐν τούτοις ὁμοίως ἔχει· εἰσὶν γὰρ αἱ μὲν παραδειγματώδεις ῥητορεῖαι αἱ δὲ ἐνθυμηματικαί, καὶ ῥήτορες ὁμοίως οἱ μὲν παραδειγματώδεις οἱ δὲ ἐνθυμηματικοί. Πιθανοὶ μὲν οὖν οὐχ ἧττον οἱ λόγοι οἱ διὰ τῶν παραδειγμάτων, θορυβοῦνται δὲ μᾶλλον οἱ ἐνθυμηματικοί. Τὴν δ' αἰτίαν αὐτῶν, καὶ πῶς ἑκατέρῳ χρηστέον, ἐροῦμεν ὕστερον· νῦν δὲ περὶ αὐτῶν τούτων μᾶλλον διορίσωμεν καθαρῶς.

Ἐπεὶ γὰρ τὸ πιθανὸν τινὶ πιθανόν ἐστι, καὶ τὸ μὲν εὐθὺς ὑπάρχει δι' αὑτὸ πιθανὸν καὶ πιστὸν τὸ δὲ τῷ δείκνυσθαι δοκεῖν διὰ τοιούτων, οὐδεμία δὲ τέχνη σκοπεῖ τὸ καθ' ἕκαστον, οἷον ἡ ἰατρικὴ τί Σωκράτει τὸ ὑγιεινόν ἐστιν ἢ Καλλίᾳ, ἀλλὰ τί τῷ τοιῷδε ἢ τοῖς τοιοῖσδε· (τοῦτο γὰρ ἔντεχνον, τὸ δὲ καθ' ἕκαστον ἄπειρον καὶ οὐκ ἐπιστητόν) οὐδὲ ἡ ῥητορικὴ τὸ καθ' ἕκαστον ἔνδοξον θεωρήσει, οἷον Σωκράτει ἢ Ἱππίᾳ, ἀλλὰ τὸ τοιοῖσδε, καθάπερ καὶ ἡ διαλεκτική. Καὶ γὰρ ἐκείνη συλλογίζεται οὐκ ἐξ ὧν ἔτυχεν· (φαίνεται γὰρ ἄττα καὶ τοῖς παραληροῦσιν) ἀλλ' ἐκείνη μὲν ἐκ τῶν λόγου δεομένων, ἡ δὲ ῥητορικὴ ἐκ τῶν ἤδη βουλεύεσθαι εἰωθότων.

Ἔστιν δὲ τὸ ἔργον αὐτῆς περί 1357 a
τε τοιούτων περὶ ὧν βουλευόμεθα καὶ τέχνας μὴ ἔχομεν, καὶ ἐν τοῖς τοιούτοις ἀκροαταῖς οἳ οὐ δύνανται διὰ πολλῶν συνορᾶν οὐδὲ λογίζεσθαι πόρρωθεν. Βουλευόμεθα δὲ περὶ τῶν φαινομένων ἐνδέχεσθαι ἀμφοτέρως ἔχειν· περὶ γὰρ τῶν ἀδυνάτων ἄλλως ἢ γενέσθαι ἢ ἔσεσθαι ἢ ἔχειν οὐδεὶς βουλεύεται οὕτως ὑπολαμβάνων· οὐδὲν γὰρ πλέον.

Ἐδέχεται

20 ῥητορείας ΑΓ (m) Denys : ῥητορικῆς Ω || γὰρ om. Denys, δὲ Γ || 22 καὶ ῥήτορες — 25 ἐνθυμηματικοί om. Z || 23 πιθανοὶ : καὶ πιθανοὶ DE || οὖν om. ΠQY || 28 εὐθὺς ὑπάρχει δι' αὑτὸ πιθανὸν καὶ πιστὸν : ὑπάρχει πιθανὸν εὐθὺς κ. πιστὸν δι' αὑτὸ BCY, εὐθὺς ὑπάρχει πιθανὸν δι' αὑτὸ κ. πιστὸν DEQZ || 29 δείκνυσθαι : ἐνδείκνυσθαι ΘBCD || 32 μὲν post τοῦτο add. Ω || 33 ἡ ante ῥητορικὴ om. A || 34 Ἱππίᾳ : *Calliae* Guil. (codd. MV) || 35 καὶ γὰρ — 57 a 1 εἰωθότων om. Muret probante Vater || **57 a** 7 οὕτως : ὀρθῶς Y || ὑπολαμβάνων : ὑπολαμβάνειν DE || super πλέον A rec. add. ἢ οὕτως ἔχει, πλέον ἢ οὕτως ἐνδέχεται συμβουλεύειν Ω.

La rhétorique raisonne sur des prémisses probables.

[7] Mais l'on peut conclure et inférer tantôt de propositions préalablement démontrées par syllogisme, tantôt de propositions qui ne sont pas conclues d'un syllogisme, mais en requerraient un, parce qu'elles ne sont pas d'opinion courante. [10] Dans le premier cas, la déduction est forcément difficile à suivre à cause de sa longueur (or celui qui doit décider est par hypothèse un homme simple) ; dans le second cas, les raisonnements ne sont pas persuasifs, parce que les prémisses n'en sont pas admises par tous ni probables ; il suit donc nécessairement que l'enthymème et l'exemple portent sur des propositions pouvant le plus souvent être autres qu'elles ne sont, l'exemple comme induction, l'enthymème comme syllogisme, et que ces propositions sont peu nombreuses, souvent moins nombreuses que celles d'où se tire le syllogisme de la première figure ; en effet, si l'une des prémisses est connue, il n'est même pas besoin de l'énoncer ; l'auditeur la supplée ; par exemple, pour conclure que Dorieus a reçu une couronne comme prix de sa victoire, il suffit de dire : il a été vainqueur à Olympie ; inutile d'ajouter : à Olympie, le vainqueur reçoit une couronne ; c'est un fait connu de tout le monde.

Prémisses des enthymêmes.

[22] Comme un petit nombre seulement des propositions qui servent de prémisses aux syllogismes de la rhétorique sont nécessaires (la plupart des sujets de nos jugements et de nos examens pourraient recevoir une solution différente ; c'est sur des actions que portent délibérations et examens ; or, les actions sont toutes de ce genre, et il n'y en a pour ainsi dire aucune de nécessaire) ; comme les propositions simplement fréquentes et possibles se concluent forcément d'autres propositions de même sorte ; les propositions nécessaires, de propositions nécessaires (ce qui pour nous résulte à l'évidence de nos *Analytiques*), il est manifeste que les prémisses des enthymèmes seront les unes nécessaires; les autres, le plus grand nombre, seulement fréquentes, le nom d'enthymèmes étant réservé aux déductions tirées de vraisemblances et d'indices, les vraisemblances et les indices présenteront forcément l'un ou l'autre de ces deux caractères.

Vraisemblable indices, tekmêrion.

[34] Le vraisemblable est ce qui se produit le plus souvent, non pas absolument parlant, comme certains le définissent ; mais ce qui, dans le domaine des choses pouvant être autrement, est

δὲ συλλογίζεσθαι καὶ συνάγειν τὰ μὲν ἐκ συλλελογισμένων πρότερον, τὰ δ᾽ ἐξ ἀσυλλογίστων μέν, δεομένων δὲ συλλογισμοῦ διὰ τὸ μὴ εἶναι ἔνδοξα, ἀνάγκη δὲ τούτων τὸ μὲν μὴ εἶναι εὐεπακολούθητον διὰ τὸ μῆκος (ὁ γὰρ κριτὴς ὑπόκειται εἶναι ἁπλοῦς), τὰ δὲ μὴ πιθανὰ διὰ τὸ μὴ ἐξ ὁμολογουμένων εἶναι μηδ᾽ ἐνδόξων, ὥστ᾽ ἀναγκαῖον τό τε ἐνθύμημα εἶναι καὶ τὸ παράδειγμα περί τε τῶν ἐνδεχομένων ὡς τὰ πολλὰ ἔχειν ἄλλως, τὸ μὲν παράδειγμα ἐπαγωγὴν τὸ δ᾽ ἐνθύμημα συλλογισμόν, καὶ ἐξ ὀλίγων τε καὶ πολλάκις ἐλαττόνων ἢ ἐξ ὧν ὁ πρῶτος συλλογισμός· ἐὰν γὰρ ᾖ τι τούτων γνώριμον, οὐδὲ δεῖ λέγειν· αὐτὸς γὰρ τοῦτο προστίθησιν ὁ ἀκροατής, οἷον ὅτι Δωριεὺς στεφανίτην ἀγῶνα νενίκηκεν, ἱκανὸν εἰπεῖν ὅτι Ὀλύμπια γὰρ νενίκηκεν, τὸ δ᾽ ὅτι στεφανίτης τὰ Ὀλύμπια, οὐδὲ δεῖ προσθεῖναι· γιγνώσκουσι γὰρ πάντες.

Ἐπεὶ δ᾽ ἐστὶν ὀλίγα μὲν τῶν ἀναγκαίων ἐξ ὧν οἱ ῥητορικοὶ συλλογισμοί εἰσι· (τὰ γὰρ πολλὰ περὶ ὧν αἱ κρίσεις καὶ αἱ σκέψεις, ἐνδέχεται καὶ ἄλλως ἔχειν· περὶ ὧν μὲν γὰρ πράττουσι, βουλεύονται καὶ σκοποῦσι, τὰ δὲ πραττόμενα πάντα τοιούτου γένους ἐστί, καὶ οὐδὲν ὡς ἔπος εἰπεῖν ἐξ ἀνάγκης τούτων) τὰ δ᾽ ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ συμβαίνοντα καὶ ἐνδεχόμενα ἐκ τοιούτων ἀνάγκη ἑτέρων συλλογίζεσθαι, τὰ δ᾽ ἀναγκαῖα ἐξ ἀναγκαίων (δῆλον δ᾽ ἡμῖν καὶ τοῦτο ἐκ τῶν ἀναλυτικῶν), φανερὸν ὅτι ἐξ ὧν τὰ ἐνθυμήματα λέγεται, τὰ μὲν ἀναγκαῖα ἔσται, τὰ δὲ πλεῖστα ὡς ἐπὶ τὸ πολύ, λέγεται δὲ ἐνθυμήματα ἐξ εἰκότων καὶ ἐκ σημείων, ὥστε ἀνάγκη τούτων ἑκάτερον ἑκατέρῳ ταὐτὸ εἶναι.

Τὸ μὲν γὰρ εἰκός ἐστιν ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ γινόμενον, οὐχ ἁπλῶς δὲ καθάπερ ὁρίζονταί τινες, ἀλλὰ τὸ περὶ τὰ ἐν-

10 ἀνάγκη : ἀναγκαῖον BCY || τὸ μὲν — εὐεπακολούθητον : τὰ μὲν — εὐεπακολούθητα ΓCΣ || 11 μή om. BY || 13 τό τε ἐνθύμημα εἶναι : εἶναι τό τε ἐνθ. BCYΣ || 14 τε om. Ω || 15 ἄλλως : καὶ ἄλλως Ω, καλῶς Y[1], *de contingentibus aliter se habere ut multo* Guil. || 18 τούτων : τοιούτων A || 20 γὰρ om. Ω || 23 τὰ γὰρ πολλὰ — ἄλλως ἔχειν om. Muret || 24 καὶ αἱ σκέψεις om. Z || 32 λέγεται δὲ ἐνθ. Γ Muret Solmsen : λέγεται γὰρ ἐνθ. Ω, τὰ δ᾽ ἐνθ. ex A Spengel Roemer || 34 ἐστιν ὡς : ἐστιν τὸ ὡς E.

1357 b relativement à la chose par rapport à laquelle il est vraisemblable, dans la relation de l'universel au particulier. [1] Parmi les indices, l'un présente la relation de l'individuel à l'universel ; l'autre, de l'universel au particulier. [3] Entre les indices, celui qui est nécessaire est le *tekmêrion* ; celui qui n'est pas nécessaire n'a pas de nom répondant à cette différence. [5] Par nécessaires j'entends les propositions pouvant servir de prémisses à un syllogisme ; et c'est pourquoi, parmi les indices, celui qui a ce caractère est un *tekmêrion.* [7] Quand on croit qu'il n'est pas possible de réfuter la proposition énoncée, on croit apporter un *tekmêrion*, que l'on tient pour démontré et achevé ; aussi bien les mots *tekmar* et *péras* (achèvement) ont-ils le même sens dans l'ancienne langue.

[10] Parmi les indices, l'un présente la relation du particulier au général, ainsi : un indice que les doctes sont justes, c'est que Socrate était docte et juste. [13] C'est là, sans doute, un indice ; mais il est réfutable, bien que la proposition particulière soit vraie ; car on n'en peut tirer un syllogisme. [14] Mais si l'on disait, par exemple : un indice qu'il est malade, c'est qu'il a de la fièvre, ou : un indice qu'elle a enfanté, c'est qu'elle a du lait, un tel indice serait nécessaire. [16] Parmi les indices, c'est le seul qui soit un *tekmêrion* ; car c'est le seul, à condition qu'il soit vrai, que l'on ne puisse réfuter. [17] D'autres indices présentent la relation du général au particulier, si l'on disait, par exemple : un indice qu'il a la fièvre, c'est que sa respiration est rapide ; ce qui est réfutable, même si le fait est exact ; car on peut avoir la respiration haletante, sans avoir la fièvre.

[21] Nous venons de dire en quoi consiste le vraisemblable, l'indice et le *tekmêrion*, et en quoi ils diffèrent ; ils ont été définis plus explicitement dans les *Analytiques* (1), ainsi que la raison pour laquelle entre ces propositions les unes sont impropres au syllogisme ; les autres ont servi de prémisses à des syllogismes.

De l'exemple.

[25] Nous avons dit que l'exemple est une induction et à quelles sortes d'objets cette induction est relative. [26] L'exemple ne présente les relations ni

(1) Les définitions logiques du vraisemblable et de l'indice sont les suivantes, *Premiers analytiques* II, 27, 70 A sqq. : « Le vraisemblable et l'indice ne sont pas identiques : le vraisemblable est une prémisse probable. Ce que l'on sait devenir ou ne pas devenir, être ou ne pas être

δεχόμενα ἄλλως ἔχειν, οὕτως ἔχον πρὸς ἐκεῖνο πρὸς ὃ εἰκός, ὡς τὸ καθόλου πρὸς τὸ κατὰ μέρος· τῶν δὲ σημείων 1357 b
τὸ μὲν οὕτως ἔχει ὡς τῶν καθ' ἕκαστόν τι πρὸς τὸ καθόλου, τὸ δὲ ὡς τῶν καθόλου τι πρὸς τὸ κατὰ μέρος. Τούτων δὲ τὸ μὲν ἀναγκαῖον τεκμήριον, τὸ δὲ μὴ ἀναγκαῖον ἀνώνυμόν ἐστι κατὰ τὴν διαφοράν. Ἀναγκαῖα μὲν οὖν λέγω ἐξ ὧν γίνεται συλλογισμός. Διὸ καὶ τεκμήριον τὸ τοιοῦτον τῶν σημείων ἐστίν· ὅταν γὰρ μὴ ἐνδέχεσθαι οἴωνται λῦσαι τὸ λεχθέν, τότε φέρειν οἴονται τεκμήριον ὡς δεδειγμένον καὶ πεπερασμένον· τὸ γὰρ τέκμαρ καὶ πέρας ταὐτόν ἐστι κατὰ τὴν ἀρχαίαν γλῶτταν.

Ἔστιν δὲ τῶν σημείων τὸ μὲν ὡς τὸ καθ' ἕκαστον πρὸς τὸ καθόλου ὧδε, οἷον εἴ τις εἴπειεν σημεῖον εἶναι ὅτι οἱ σοφοὶ δίκαιοι, Σωκράτης γὰρ σοφὸς ἦν καὶ δίκαιος. Τοῦτο μὲν οὖν σημεῖον, λυτὸν δέ, κἂν ἀληθὲς ᾖ τὸ εἰρημένον· ἀσυλλόγιστον γάρ. Τὸ δέ, οἷον εἴ τις εἴπειεν σημεῖον ὅτι νοσεῖ, πυρέττει γάρ, ἢ τέτοκεν ὅτι γάλα ἔχει, ἀναγκαῖον. Ὅπερ τῶν σημείων τεκμήριον μόνον ἐστίν· μόνον γάρ, ἂν ἀληθὲς ᾖ, ἄλυτόν ἐστιν. Τὸ δὲ ὡς τὸ καθόλου πρὸς τὸ κατὰ μέρος ἔχον, οἷον εἴ τις εἴπειεν, ὅτι πυρέττει, σημεῖον εἶναι, πυκνὸν γὰρ ἀναπνεῖ. Λυτὸν δὲ καὶ τοῦτο, κἂν ἀληθὲς ᾖ· ἐνδέχεται γὰρ καὶ μὴ πυρέττοντα πνευστιᾶν.

Τί μὲν οὖν εἰκός ἐστι καὶ τί σημεῖον καὶ τεκμήριον, καὶ τί διαφέρουσιν, εἴρηται μὲν καὶ νῦν, μᾶλλον δὲ φανερῶς καὶ περὶ τούτων, καὶ διὰ τίν' αἰτίαν τὰ μὲν ἀσυλλόγιστά ἐστι τὰ δὲ συλλελογισμένα, ἐν τοῖς ἀναλυτικοῖς διώρισται περὶ αὐτῶν.

Παράδειγμα δὲ ὅτι μέν ἐστιν ἐπαγωγὴ καὶ περὶ ποῖα ἐπαγωγή,

57 b 7 οἴωνται : οἷόν τε BCYΣ || 11 καθ' ἕκαστον : καθ' ἕκαστόν τι Σ || ὧδε om. Γ || εἴπειεν A[1] : εἴποιεν A corr., εἴποι Ω || 13 post σημεῖον add. ἐστι Ω || λυτὸν δὲ : λυτέον δὲ A corr. ΓΘBD, λυτὸν γὰρ C, λυτέον δὲ τὸ εἰρημένον κἂν Γ || 15 εἴπειεν : εἴποιεν CDYZ, εἴποι BEQ || σημεῖον : σημεῖον εἶναι C || 18 εἴπειεν : εἴποιε BCDYZ, εἴποι EQ || 26 περὶ ποῖα ἐπαγωγή : καὶ ποῖα ἐπ. Γ.

de la partie au tout, ni du tout à la partie, ni du tout au tout, mais seulement de la partie à la partie, du semblable au semblable, lorsque les deux termes rentrent dans le même genre, mais que l'un est plus connu que l'autre ; par exemple : Denys aspire à la tyrannie, puisqu'il demande une garde ; autrefois, en effet, Pisistrate, ayant ce dessein, en demandait une, et, quand il l'eut obtenue, il devint tyran ; de même Théagène à Mégare ; et tous les autres que l'on connaît deviennent des exemples pour Denys, dont pourtant on ne sait pas encore si c'est pour cette raison qu'il demande une garde. [25] Tous ces cas particuliers rentrent sous la même notion générale que tout aspirant à la tyrannie demande une garde.

Enthymèmes spéciaux et enthymèmes communs.

1358 a [1] Nous avons dit à quelles sources se puisent les preuves que l'opinion tient pour démonstratives. [2] Pour les enthymèmes, la plus importante différence qu'il y ait entre eux et la plus ignorée de presque tout le monde, est la même qui dans la méthode dialectique existe entre les syllogismes ; certains sont du domaine de la rhétorique comme certains syllogismes du domaine de la méthode dialectique ; les autres sont du domaine d'autres arts et facultés dont les uns existent déjà et dont nous ne possédons pas encore les autres ; c'est pourquoi ces différences ne sont pas perçues par les auditeurs, et plus l'on traite son sujet selon la méthode appropriée, plus l'on sort des limites de la rhétorique et de la dialectique. [9] Ce que nous disons là sera plus clair quand nous l'aurons exposé plus en détail.

Syllogismes dialectiques et rhétoriques.

[10] J'entends par syllogismes dialectiques et rhétoriques ceux que nous avons en vue quand nous parlons des *lieux*. [12] Ceux-ci sont les *lieux* communs sur les sujets de droit, de physique, de politique et de maintes disciplines différentes en espèce ; par exemple, le *lieu* du plus et du moins ; car l'on en pourra tirer un syllogisme ou un enthymème indiffé-

la plupart du temps de cette façon est vraisemblable, par exemple haïr qui vous hait ou aimer qui vous aime. L'indice veut être une prémisse démonstrative nécessaire ou probable : quand une chose étant une autre est, quand une chose devenant une autre devient antérieurement ou postérieurement, ces dernières sont des indices du devenir ou de l'être. »

εἴρηται· ἔστι δὲ οὔτε ὡς μέρος πρὸς ὅλον οὐθ' ὡς ὅλον πρὸς μέρος οὐθ' ὡς ὅλον πρὸς ὅλον, ἀλλ' ὡς μέρος πρὸς μέρος, ὅμοιον πρὸς ὅμοιον, ὅταν ἄμφω μὲν ᾖ ὑπὸ τὸ αὐτὸ γένος, γνωριμώτερον δὲ θάτερον ᾖ θατέρου, παράδειγμά ἐστιν· οἷον ὅτι ἐπιβουλεύει τυραννίδι Διονύσιος αἰτῶν τὴν φυλακήν· καὶ γὰρ Πεισίστρατος πρότερον ἐπιβουλεύων ᾔτει φυλακὴν καὶ λαβὼν ἐτυράννευσε, καὶ Θεαγένης ἐν Μεγάροις· καὶ ἄλλοι ὅσους ἴσασι, παράδειγμα πάντες γίγνονται τοῦ Διονυσίου, ὃν οὐκ ἴσασίν πω εἰ διὰ τοῦτο αἰτεῖ. Πάντα δὲ ταῦτα ὑπὸ τὸ αὐτὸ καθόλου, ὅτι ὁ ἐπιβουλεύων τυραννίδι φυλακὴν αἰτεῖ.

Ἐξ ὧν μὲν οὖν λέγονται αἱ δοκοῦσαι εἶναι πίστεις ἀποδεικτι- 1358 a
καί, εἴρηται. Τῶν δὲ ἐνθυμημάτων μεγίστη διαφορὰ καὶ μάλιστα λεληθυῖα σχεδὸν παρὰ πᾶσίν ἐστιν ἥπερ καὶ περὶ τὴν διαλεκτικὴν μέθοδον τῶν συλλογισμῶν· τὰ μὲν γὰρ αὐτῶν ἔστι κατὰ τὴν ῥητορικὴν ὥσπερ καὶ κατὰ τὴν διαλεκτικὴν μέθοδον τῶν συλλογισμῶν, τὰ δὲ κατ' ἄλλας τέχνας καὶ δυνάμεις, τὰς μὲν οὔσας τὰς δ' οὔπω κατειλημμένας· διὸ καὶ λανθάνουσίν τε τοὺς ἀκροατὰς καὶ μᾶλλον ἁπτόμενοι κατὰ τρόπον μεταβαίνουσιν ἐξ αὐτῶν. Μᾶλλον δὲ σαφὲς ἔσται τὸ λεγόμενον διὰ πλειόνων ῥηθέν.

Λέγω γὰρ διαλεκτικούς τε καὶ ῥητορικοὺς συλλογισμοὺς εἶναι περὶ ὧν τοὺς τόπους λέγομεν· οὗτοι δ' εἰσὶν οἱ κοινοὶ περὶ δικαίων καὶ φυσικῶν καὶ περὶ πολιτικῶν καὶ περὶ πολλῶν διαφερόντων εἴδει, οἷον ὁ τοῦ μᾶλλον καὶ ἧττον τόπος· οὐδὲν γὰρ μᾶλλον ἔσται ἐκ τούτου συλλογίσασθαι ἢ ἐνθύμημα εἰπεῖν

30 post θάτερον ᾖ in ras. τοῦτο ἢ A || 31 ἐπιβουλεύει ΓΕΖ rec. marg. : ἐπεβούλευε Ω || 33 ἐτυράννευσε : ἐτυράννησε Ω || 35 τὸ αὐτὸ : τοῦ αὐτοῦ E, αὐτοῦ BDYZ || 36 ὁ om. Ω || 58 a 1 πίστεις : πίστις A, in marg. περὶ ἐνθυμημάτων A || 2 μεγίστη ΑΓΣ : μεγάλη Ω || 3 παρὰ πᾶσιν A Spengel : πάντας ΓΩ || 4 τὰ μὲν γὰρ αὐτῶν — 6 τὰ δὲ : τὰ μὲν γὰρ αὐτῶν ἐστι κατὰ ῥητορικὴν μέθοδον τῶν συλλογισμῶν ὥσπερ καὶ κατὰ τὴν διαλεκτικήν, τὰ δὲ BCYZ(?), ὥσπερ — συλλογισμῶν om. Muret || 8 τοὺς ἀκροατὰς secl. Muret Spengel || 9 post τρόπον add. δεόντως ΘBCDΣ || 12 τόπους A corr. rec. : λόγους A^1 || κοινοὶ ΑΓCY^2 : κοινῇ Ω || 13 περὶ ante πολιτικῶν om. ΓBCY || 14 εἴδει : τῷ εἴδει A rec. Ω.

remment sur le droit, la physique et n'importe quelle discipline ; et pourtant ces disciplines diffèrent en espèce. [17] Spécifiques sont les conclusions qui se tirent des prémisses particulières à chaque espèce et à chaque genre(1) ; par exemple, il y a sur la physique des prémisses dont on ne peut tirer ni enthymème ni syllogisme sur l'éthique, et il y en a d'autres sur l'éthique dont on ne pourra tirer ni enthymème ni syllogisme sur la physique, et ainsi pour toutes les disciplines. [21] Les *lieux* communs ne feront de personne un spécialiste en aucune science ; car ils ne se rapportent à aucun sujet particulier ; quant aux *lieux* spéciaux, meilleur sera le choix des prémisses, plus l'on créera à l'insu des auditeurs, une science autre que la dialectique et la rhétorique ; car. si par hasard l'on rencontre des principes premiers, il n'y aura plus alors de dialectique ni de rhétorique, mais la science même dont on aura emprunté les principes.

Plan à suivre.

[25] Or, le plus grand nombre des enthymèmes se tirent de ces espèces particulières et propres ; un nombre plus petit des *lieux* communs. [29] Il faut donc, ici comme dans les *Topiques*, distinguer entre les *espèces* et les *lieux*, d'où se doivent tirer les enthymèmes. J'entends par *espèces* les prémisses propres à chaque genre ; par *lieux* celles qui s'appliquent pareillement à tous les genres.

[32] Parlons pour commencer des *espèces*, et tout d'abord définissons les genres, afin de pouvoir, après les avoir dénombrés et distingués, définir à part les *éléments* logiques et les prémisses de chacun.

3

[Des genres oratoires.]

Trois genres oratoires : délibératif, judiciaire, épidictique.

[36] Les genres oratoires sont au nombre de trois ; car il n'y a que trois sortes d'auditeurs. [37] Trois éléments constitutifs sont à distinguer pour tout discours : celui qui
1358 b parle, le sujet sur lequel il parle, celui à qui il parle ; c'est à ce dernier, j'entends l'auditeur, que se rapporte la fin. [2] Or, il faut nécessairement que l'auditeur soit ou

(1) Protase (πρότασις) et le verbe correspondant (προτείνειν) sont les termes logiques qui s'appliquent aux prémisses du syllogisme, desquelles résultera (συμβαίνειν) la conclusion.

περὶ δικαίων ἢ περὶ φυσικῶν ἢ περὶ ὁτουοῦν· καίτοι ταῦτα εἴδει διαφέρει. Ἴδια δὲ ὅσα ἐκ τῶν περὶ ἕκαστον εἶδος καὶ γένος προτάσεών ἐστιν, οἷον περὶ φυσικῶν εἰσι προτάσεις ἐξ ὧν οὔτε ἐνθύμημα οὔτε συλλογισμός ἐστι περὶ τῶν ἠθικῶν, καὶ περὶ τούτων ἄλλαι ἐξ ὧν οὐκ ἔσται περὶ τῶν φυσικῶν· ὁμοίως δὲ τοῦτ' ἔχει ἐπὶ πάντων. Κἀκεῖνα μὲν οὐ ποιήσει περὶ οὐδὲν γένος ἔμφρονα· περὶ οὐδὲν γὰρ ὑποκείμενόν ἐστιν· ταῦτα δὲ ὅσῳ τις ἂν βελτίω ἐκλέγηται [τὰς προτάσεις], λήσει ποιήσας ἄλλην ἐπιστήμην τῆς διαλεκτικῆς καὶ ῥητορικῆς· ἂν γὰρ ἐντύχῃ ἀρχαῖς, οὐκέτι διαλεκτικὴ οὐδὲ ῥητορικὴ ἀλλ' ἐκείνη ἔσται ἧς ἔχει τὰς ἀρχάς.

Ἔστι δὲ τὰ πλεῖστα τῶν ἐνθυμημάτων ἐκ τούτων τῶν εἰδῶν λεγόμενα τῶν κατὰ μέρος καὶ ἰδίων, ἐκ δὲ τῶν κοινῶν ἐλάττω. Καθάπερ οὖν καὶ ἐν τοῖς τοπικοῖς, καὶ ἐνταῦθα διαιρετέον τῶν ἐνθυμημάτων τά τε εἴδη καὶ τοὺς τόπους ἐξ ὧν ληπτέον. Λέγω δ' εἴδη μὲν τὰς καθ' ἕκαστον γένος ἰδίας προτάσεις, τόπους δὲ τοὺς κοινοὺς ὁμοίως πάντων.

Πρότερον οὖν εἴπωμεν περὶ τῶν εἰδῶν· πρῶτον δὲ λάβωμεν τὰ γένη τῆς ῥητορικῆς, ὅπως διελόμενοι πόσα ἐστίν, περὶ τούτων χωρὶς λαμβάνωμεν τὰ στοιχεῖα καὶ τὰς προτάσεις.

3

Ἔστιν δὲ τῆς ῥητορικῆς εἴδη τρία τὸν ἀριθμόν· τοσοῦτοι γὰρ καὶ οἱ ἀκροαταὶ τῶν λόγων ὑπάρχουσιν ὄντες. Σύγκειται μὲν γὰρ ἐκ τριῶν ὁ λόγος, ἔκ τε τοῦ λέγοντος καὶ περὶ οὗ λέγει καὶ πρὸς ὅν, καὶ τὸ τέλος πρὸς τοῦτόν ἐστιν, 1358 b
λέγω δὲ τὸν ἀκροατήν. Ἀνάγκη δὲ τὸν ἀκροατὴν ἢ θεωρὸν

16 περὶ ante φυσικῶν om. Ω || καίτοι ταῦτα : καὶ τοιαῦτα A || 17 διαφέρει : διαφέρουσι EY || 23 βελτίω A : βέλτιον ΓEQ : || τὰς προτάσεις del. Muret Roemer || 27 λεγόμενα : λεγομένων coni. Vahlen || 32 κοινούς : κοινῶς ΘB || πρότερον οὖν : πρῶτον μὲν οὖν ΓΣ.

36 δὲ : δὴ Γ(?) Σ || εἴδη : *genera* Muret, unde γένη Bekker.

spectateur ou juge, et que le juge prononce ou sur le passé ou sur l'avenir ; celui qui prononce sur l'avenir, c'est, par exemple, le membre de l'assemblée ; celui qui prononce sur le passé, le juge ; celui qui prononce sur le talent de l'orateur, le spectateur ; il y a donc nécessairement trois genres de discours en rhétorique : le délibératif, le judiciaire, l'épidictique.

Différence des trois genres.

[8] Dans une délibération tantôt l'on conseille, tantôt l'on déconseille ; car toujours ceux qui donnent un avis pour un intérêt particulier ou ceux qui haranguent le peuple pour un intérêt commun font l'une de ces deux choses. [10] Dans une action judiciaire, il y a d'un côté l'accusation, de l'autre la défense ; les contestants remplissent forcément l'un ou l'autre rôle. [12] Dans le genre épidictique, c'est tantôt l'éloge, tantôt le blâme.

Temps des trois genres.

[13] Il y a des temps pour chaque genre : pour le conseiller, l'avenir : c'est, en effet, sur ce qui sera que dans la délibération, l'on conseille ou l'on déconseille ; pour le plaideur, le passé : c'est toujours sur des actes accomplis que l'un accuse et l'autre se défend ; au genre épidictique appartient principalement le présent : c'est en raison d'événements contemporains que tous les orateurs louent ou blâment ; mais souvent aussi on tire argument du passé en l'évoquant et de l'avenir en le conjecturant.

Fins des trois genres.

[20] Chacun de ces genres a une fin différente(1), et, comme il y a trois genres, il y a aussi trois fins : pour qui conseille, l'utile et le nuisible ; car le conseiller présente ce qu'il recommande comme meilleur ; celui qui déconseille, ce dont il dissuade comme pire ; toutes les autres considérations qu'on y ajoute y sont ramenées, juste ou injuste, beau ou laid. [25] Les plaideurs envisagent le juste et l'injuste, à quoi ils rapportent eux aussi tout ce qu'ils y ajoutent. [27] Pour ceux qui louent et blâment, les fins sont le beau et le laid ; à quoi, ils ramènent, eux aussi, tout le reste.

[29] Un indice que chaque genre a bien la fin que nous avons dite, c'est que parfois l'on ne conteste point sur tout le reste ;

(1) La fin (τέλος) doit s'entendre ici au sens de l'opinion : c'est le but (σκοπός), l'objet que l'orateur se propose (τὸ οὗ ἕνεκα).

εἶναι ἢ κριτήν, κριτὴν δὲ ἢ τῶν γεγενημένων ἢ τῶν μελλόντων. Ἔστιν δ᾽ ὁ μὲν περὶ τῶν μελλόντων κρίνων οἷον ἐκκλησιαστής, ὁ δὲ περὶ τῶν γεγενημένων οἷον ὁ δικαστής, ὁ δὲ περὶ τῆς δυνάμεως ὁ θεωρός, ὥστ᾽ ἐξ ἀνάγκης ἂν εἴη τρία γένη τῶν λόγων τῶν ῥητορικῶν, συμβουλευτικόν, δικανικόν, ἐπιδεικτικόν.

Συμβουλῆς δὲ τὸ μὲν προτροπή, τὸ δὲ ἀποτροπή· ἀεὶ γὰρ καὶ οἱ ἰδίᾳ συμβουλεύοντες καὶ οἱ κοινῇ δημηγοροῦντες τούτων θάτερον ποιοῦσιν. Δίκης δὲ τὸ μὲν κατηγορία, τὸ δ᾽ ἀπολογία· τούτων γὰρ ὁποτερονοῦν ποιεῖν ἀνάγκη τοὺς ἀμφισβητοῦντας. Ἐπιδεικτικοῦ δὲ τὸ μὲν ἔπαινος τὸ δὲ ψόγος.

Χρόνοι δὲ ἑκάστου τούτων εἰσὶ τῷ μὲν συμβουλεύοντι ὁ μέλλων· περὶ γὰρ τῶν ἐσομένων συμβουλεύει ἢ προτρέπων ἢ ἀποτρέπων, τῷ δὲ δικαζομένῳ ὁ γενόμενος· περὶ γὰρ τῶν πεπραγμένων ἀεὶ ὁ μὲν κατηγορεῖ, ὁ δὲ ἀπολογεῖται, τῷ δ᾽ ἐπιδεικτικῷ κυριώτατος μὲν ὁ παρών· κατὰ γὰρ τὰ ὑπάρχοντα ἐπαινοῦσιν ἢ ψέγουσιν πάντες, προσχρῶνται δὲ πολλάκις καὶ τὰ γενόμενα ἀναμιμνήσκοντες καὶ τὰ μέλλοντα προεικάζοντες.

Τέλος δὲ ἑκάστοις τούτων ἕτερόν ἐστι, καὶ τρισὶν οὖσι τρία, τῷ μὲν συμβουλεύοντι τὸ συμφέρον καὶ βλαβερόν· ὁ μὲν γὰρ προτρέπων ὡς βέλτιον συμβουλεύει, ὁ δὲ ἀποτρέπων ὡς χεῖρον ἀποτρέπει, τὰ δ᾽ ἄλλα πρὸς τοῦτο συμπαραλαμβάνει ἢ δίκαιον ἢ ἄδικον, ἢ καλὸν ἢ αἰσχρόν· τοῖς δὲ δικαζομένοις τὸ δίκαιον καὶ τὸ ἄδικον, τὰ δ᾽ ἄλλα καὶ οὗτοι συμπαραλαμβάνουσι πρὸς ταῦτα· τοῖς δ᾽ ἐπαινοῦσιν καὶ ψέγουσιν τὸ καλὸν καὶ τὸ αἰσχρόν, τὰ δ᾽ ἄλλα καὶ οὗτοι πρὸς ταῦτα ἐπαναφέρουσιν.

Σημεῖον δ᾽ ὅτι τὸ εἰρημένον ἑκάστοις τέλος· περὶ μὲν γὰρ τῶν ἄλλων ἐνίοτε οὐκ ἂν

58 b 4-5 οἷον om. Σ || ἐκκλησιαστής : ὁ ἐκκλησιαστής D || 5 ὁ ante δικαστής om. BCY Gregor. Corinth. VII 1269, secl. Spengel || 6 ὁ ante θεωρός secl. Spengel || 16 ἀεὶ om. BCY || 22 μὲν om. Γ.

par exemple, le plaideur ne conteste pas toujours sur la réalité de l'acte accompli ou du dommage causé ; quant à sa culpabilité, jamais il ne saurait l'avouer, car, s'il l'avouait, il n'y aurait même pas lieu à procès. [33] Pareillement, ceux qui conseillent font souvent abandon du reste ; mais ils ne sauraient reconnaître que ce qu'ils conseillent est désavantageux ou ce qu'ils déconseillent utile ; quant à montrer qu'il n'y a aucune injustice à réduire en esclavage les peuples voisins, même ceux qui n'ont commis aucun méfait, souvent ils n'en ont cure. [35] De même encore ceux qui louent et ceux qui blâment ne considèrent pas
1359 a si les actions de leur personnage lui ont été avantageuses ou nuisibles (1) ; souvent même ils le louent d'avoir dédaigné son intérêt personnel pour n'obéir qu'au devoir ; par exemple, ils louent Achille d'avoir vengé son ami Patrocle, bien qu'il sût qu'alors il lui faudrait mourir, tandis qu'il eût pu vivre en ne le faisant pas : pour lui une telle mort était plus belle, tandis que vivre était son intérêt (2).

Prémisses des trois genres.

[6] Il est évident d'après ce que nous avons dit qu'il est nécessaire en premier lieu d'être en possession de ses prémisses sur ces divers points ; or, les *tekméria*, les vraisemblances et les indices sont les prémisses de la rhétorique. [8] C'est une règle générale qu'un syllogisme se tire de prémisses ; l'enthymème est un syllogisme qui se déduit des prémisses susdites. [11] Or, puisque les choses impossibles ne peuvent ni avoir été faites dans le passé ni se faire dans l'avenir, que seules les choses possibles le peuvent, que les choses irréelles ou irréalisables ne peuvent avoir été faites dans le passé ou se faire dans l'avenir, le conseiller, le plaideur, le panégyriste doivent nécessairement avoir toutes prêtes des prémisses sur le possible et l'impossible : la chose peut-elle avoir été faite ou non, pourra-t-elle être faite ou non ?

[16] En outre, comme tous les orateurs, quand ils louent ou blâment, conseillent ou déconseillent, accusent ou se défendent, s'efforcent de démontrer non seulement les points susdits, mais encore que le bon ou le mauvais, le beau ou le laid, le

(1) Chaque genre ayant sa fin propre, utilité, légalité ou moralité, toute autre considération empruntée à un genre voisin, restera secondaire.

(2) Cf. *Iliade* XVIII 79-126 et Platon *Apologie* 28 B-C, *Banquet* 179 E.

ἀμφισβητήσαιεν, οἷον ὁ δικαζόμενος ὡς οὐ γέγονεν ἢ οὐκ ἔβλαψεν· ὅτι δ' ἀδικεῖ, οὐδέ ποτ' ἂν ὁμολογήσειεν· οὐδὲν γὰρ ἂν ἔδει δίκης. Ὁμοίως δὲ καὶ οἱ συμβουλεύοντες τὰ μὲν ἄλλα πολλάκις προΐενται, ὡς δὲ ἀσύμφορα συμβουλεύουσιν ἢ ἀπ' ὠφελίμων ἀποτρέπουσιν οὐκ ἂν ὁμολογήσαιεν· ὡς δ' οὐκ ἄδικον τοὺς ἀστυγείτονας καταδουλοῦσθαι καὶ τοὺς μηδὲν ἀδικοῦντας, πολλάκις οὐδὲν φροντίζουσιν. Ὁμοίως δὲ καὶ οἱ ἐπαινοῦντες καὶ οἱ ψέγοντες οὐ σκοποῦσιν εἰ συμφέροντα ἔπραξεν ἢ βλαβερά, ἀλλὰ καὶ ἐν ἐπαίνῳ 1359 a
πολλάκις τιθέασιν ὅτι ὀλιγωρήσας τοῦ αὑτῷ λυσιτελοῦντος ἔπραξεν ὅ τι καλόν, οἷον Ἀχιλλέα ἐπαινοῦσιν ὅτι ἐβοήθησε τῷ ἑταίρῳ Πατρόκλῳ εἰδὼς ὅτι δεῖ αὐτὸν ἀποθανεῖν ἐξὸν ζῆν. Τούτῳ δὲ ὁ μὲν τοιοῦτος θάνατος κάλλιον, τὸ δὲ ζῆν συμφέρον.

Φανερὸν δὲ ἐκ τῶν εἰρημένων ὅτι ἀνάγκη περὶ τούτων ἔχειν πρῶτον τὰς προτάσεις· τὰ γὰρ τεκμήρια καὶ τὰ εἰκότα καὶ τὰ σημεῖα προτάσεις εἰσὶν ῥητορικαί· ὅλως μὲν γὰρ συλλογισμὸς ἐκ προτάσεών ἐστιν, τὸ δ' ἐνθύμημα συλλογισμός ἐστι συνεστηκὼς ἐκ τῶν εἰρημένων προτάσεων. Ἐπεὶ δὲ οὔτε πραχθῆναι οἷόν τε οὔτε πραχθήσεσθαι τὰ ἀδύνατα ἀλλὰ τὰ δυνατά, οὐδὲ τὰ μὴ γενόμενα ἢ μὴ ἐσόμενα οὐχ οἷόν τε τὰ μὲν πεπρᾶχθαι, τὰ δὲ πραχθήσεσθαι, ἀναγκαῖον καὶ τῷ συμβουλεύοντι καὶ τῷ δικαζομένῳ καὶ τῷ ἐπιδεικτικῷ ἔχειν προτάσεις περὶ δυνατοῦ καὶ ἀδυνάτου, καὶ εἰ γέγονεν ἢ μή, καὶ εἰ ἔσται ἢ μή. Ἔτι δὲ ἐπεὶ ἅπαντες καὶ ἐπαινοῦντες καὶ ψέγοντες καὶ προτρέποντες καὶ ἀποτρέποντες καὶ κατηγοροῦντες καὶ ἀπολογούμενοι οὐ μόνον τὰ εἰρημένα δεικνύναι πειρῶνται, ἀλλὰ καὶ ὅτι μέγα ἢ

|| 31 post ἢ add. ὡς ΓDEQZ || 32 οὐδέ ποτ' ἂν : οὐκ ἂν Γ || ὁμολογήσειεν — 35 ὁμολογήσαιεν om. Z || 33 οὐδὲν : οὐδὲ BDEQY || 36 οὐκ ἄδικον A[1] : οὐδ' οὐκ ἄδικον A[1] corr., οὐκ del. F. A. Wolf || 37 οὐδὲν : οὐδὲ ΘBD || 38 οὐ : οὐδὲν Γ || **59 a** 1 ἔπραξεν : ἔπραξαν ΓZ || 3 ὅ τι A[1]Γ : τι Ω || 7 τὰς om. ΘBCD || 8 ὅλως : ὅλος ΘD, ὁ μὲν γὰρ ἁπλῶς συλλογισμός Σ || 11 πραχθήσεσθαι : πεπρᾶχθαι ΑΣ || 12 μὴ post ἢ om. ΓZ || 13 τὰ μὲν πεπρᾶχθαι : τὰ μὲν πρᾶξαι CY[1] || 17 ἐπαινοῦντες, ψέγοντες : οἱ ἐπαινοῦντες, οἱ ψέγοντες BCY.

juste ou l'injuste sont grands ou petits, soit qu'ils les considèrent en valeur absolue, soit qu'ils les comparent entre eux, il est clair qu'il faut avoir des prémisses sur la grandeur et la petitesse, le plus et le moins, et aussi l'universel et l'individuel, par exemple, quel bien ou quel délit ou quel acte légitime est plus grand ou plus petit, et ainsi de tout le reste.

[26] Nous avons dit sur quels *lieux* il est nécessaire que l'orateur se pourvoie de prémisses ; nous devons après cela distinguer les prémisses particulières à chaque genre ; par exemple, sur quelles prémisses porte le conseil, sur quelles autres roulent les discours épidictiques, troisièmement quelles sont celles des actions judiciaires.

4

[*Du genre délibératif.*]

Sujets des délibérations.

[30] Il faut d'abord comprendre quelles sortes de biens ou de maux se prêtent aux conseils, puisque l'on ne conseille point sur toutes choses, mais seulement celles qui sont possibles et impossibles. [32] Sur celles qui sont ou seront inévitablement, ou qui sont impossibles soit dans le présent, soit dans l'avenir, il ne saurait y avoir délibération. [34] Il n'en peut davantage y avoir sur tous les possibles indistinctement ; car il y a certains biens naturels et fortuits, pouvant être ou n'être pas, sur lesquels il n'y a aucun profit à conseiller ; il n'y a évidemment utilité à le faire que sur ceux qui sont matière à délibération. [38] Tels sont ceux que leur nature permet de rapporter à nous et dont le principe de production dépend de nous (1) ; car alors nous poursuivons
1359 b notre examen jusqu'à ce que nous ayons trouvé s'il nous est possible ou impossible de les accomplir.

Limites de cette recherche.

[2] Dénombrer exactement dans le moindre détail et répartir en espèces les sujets sur lesquels les hommes ont coutume de délibérer ; de plus les définir selon la vérité autant que faire se peut, il n'y faut pas songer dans la circonstance présente, parce que

(1) Aristote, se demandant *Eth. Nic.* III, 3, 1113 a 30-31, quelles choses peuvent être matière à délibération, conclut : « Nous délibérons sur les choses qui dépendent de nous et sont faisables » (περὶ τῶν ἐφ' ἡμῖν καὶ πρακτῶν).

μικρὸν τὸ ἀγαθὸν ἢ τὸ κακόν, ἢ τὸ καλὸν ἢ τὸ αἰσχρόν, ἢ τὸ δίκαιον ἢ τὸ ἄδικον, ἢ καθ' αὑτὰ λέγοντες ἢ πρὸς ἄλληλα ἀντιπαραβάλλοντες, δῆλον ὅτι δέοι ἂν καὶ περὶ μεγέθους καὶ μικρότητος καὶ τοῦ μείζονος καὶ τοῦ ἐλάττονος προτάσεις ἔχειν, καὶ καθόλου καὶ περὶ ἑκάστου, οἷον τί μεῖζον ἀγαθὸν ἢ ἔλαττον ἢ ἀδίκημα ἢ δικαίωμα· ὁμοίως δὲ καὶ περὶ τῶν ἄλλων.

Περὶ ὧν μὲν οὖν ἐξ ἀνάγκης δεῖ λαβεῖν τὰς προτάσεις, εἴρηται· μετὰ δὲ ταῦτα διαιρετέον ἰδίᾳ περὶ ἑκάστου τούτων, οἷον περὶ ὧν συμβουλὴ καὶ περὶ ὧν οἱ ἐπιδεικτικοὶ λόγοι, τρίτον δὲ περὶ ὧν αἱ δίκαι.

4

Πρῶτον μὲν οὖν ληπτέον περὶ ποῖα ἀγαθὰ ἢ κακὰ ὁ συμβουλεύων συμβουλεύει, ἐπειδὴ οὐ περὶ ἅπαντα ἀλλ' ὅσα ἐνδέχεται καὶ γενέσθαι καὶ μή. Ὅσα δὲ ἐξ ἀνάγκης ἢ ἔστιν ἢ ἔσται ἢ ἀδύνατον ἢ εἶναι ἢ γενέσθαι, περὶ δὲ τούτων οὐκ ἔστι συμβουλή. Οὐδὲ δὴ περὶ τῶν ἐνδεχομένων ἁπάντων· ἔστιν γὰρ καὶ φύσει ἔνια καὶ ἀπὸ τύχης γινόμενα ἀγαθὰ τῶν ἐνδεχομένων καὶ γίγνεσθαι καὶ μή, περὶ ὧν οὐδὲν πρὸ ἔργου τὸ συμβουλεύειν· ἀλλὰ δῆλον ὅτι περὶ ὅσων ἐστὶν τὸ βουλεύεσθαι. Τοιαῦτα δ' ἐστὶν ὅσα πέφυκεν ἀνάγεσθαι εἰς ἡμᾶς, καὶ ὧν ἡ ἀρχὴ τῆς γενέσεως ἐφ' ἡμῖν ἐστιν· μέχρι γὰρ τούτου σκοποῦμεν, ἕως ἂν εὕρωμεν εἰ ἡμῖν δυνατὰ ἢ ἀδύνατα πρᾶξαι. 1359 b

Καθ' ἕκαστον μὲν οὖν ἀκριβῶς διαριθμήσασθαι καὶ διαλαβεῖν εἰς εἴδη περὶ ὧν εἰώθασι χρηματίζειν, ἔτι δ' ὅσον ἐνδέχεται περὶ αὐτῶν διορίσαι κατὰ τὴν ἀλήθειαν, οὐ δεῖ κατὰ τὸν παρόντα καιρὸν ζητεῖν διὰ τὸ

20 ἢ ante τὸ ἀγαθὸν Ω || 21 ἢ πρὸς ἄλληλα ἀντιπαραβάλλοντες : ἢ πρὸς ἄλλα (ἄλλο Σ) ἀντιπαραλλάβοντες Z, alt. man. corr. βάλλοντες || 25 ἀγαθὸν : ἢ ἀγαθὸν Q.

32 καὶ μὴ — 33 γενέσθαι om. Q || 33 ἢ ante εἶναι om. Ω || δὲ post περὶ om. ΓCDEQ || 34 ἔστι : ἔσται A(?) || 37 ὅσων : ὅσον Z || **59 b** 1 ἢ ἀδύνατα om. Γ || 2 διαριθμήσασθαι : διορίσασθαι Γ.

cette recherche n'est pas du domaine de la rhétorique, mais d'un art exigeant plus d'intelligence et comportant plus d'exactitude, et aussi parce qu'actuellement on lui a accordé un champ beaucoup plus étendu que ses spéculations propres. [8] Ce que nous avons eu l'occasion de dire plus haut est vrai : la rhétorique se compose de deux éléments, la science analytique et la science politique relative aux caractères ; d'autre part, elle est semblable par un côté à la dialectique ; par l'autre, aux discours sophistiques(1). [12] Plus l'on s'efforcera d'organiser la dialectique ou la rhétorique comme on ferait non pas des disciplines pratiques, mais de véritables sciences, plus l'on en fera, sans s'en apercevoir, disparaître le caractère naturel, et plus, en les transformant ainsi, l'on empiétera sur des sciences ayant pour matières des objets déterminés et non plus seulement des discours. [16] Néanmoins exposons maintenant toutes les questions entre lesquelles il y a profit à établir une discrimination et qui laissent le champ libre aux recherches de la science politique.

Cinq sujets de délibération.

[18] Les plus importants sujets sur lesquels délibèrent tous les hommes et relativement auxquels parlent tous ceux qui conseillent sont, peut-on dire, au nombre de cinq : revenus, guerre et paix, et, en outre, protection du territoire, importation et exportation, législation.

1° Revenus.

[23] Celui qui veut donner des conseils sur les revenus devra connaître les ressources de sa cité, leur nature et leur nombre, afin de faire ajouter celles qui manquent et augmenter celles qui sont insuffisantes ; comme aussi toutes les dépenses de sa cité, afin de faire supprimer celles qui sont superflues et réduire celles qui sont excessives. [28] Car l'on ne s'enrichit pas seulement en augmentant son avoir, mais aussi en retranchant sur ses dépenses. [30] L'expérience des finances de son pays ne suffit pas pour s'élever à une vue d'ensemble ; il est encore nécessaire pour donner des conseils autorisés en ces matières de pouvoir faire une enquête historique sur les procédés inventés chez les autres peuples.

(1) Il ne s'agit pas à proprement parler de la science analytique, théorie de la démonstration scientifique, mais de la Dialectique. La Rhétorique ressemble à celle-ci, quand elle confirme ; mais elle se rapproche des discours sophistiques, quand elle réfute.

μήτε τῆς ῥητορικῆς εἶναι τέχνης, ἀλλ' ἐμφρονεστέρας καὶ μᾶλλον ἀληθινῆς, πολλῷ τε πλείω δεδόσθαι καὶ νῦν αὐτῇ τῶν οἰκείων θεωρημάτων· ὅπερ γὰρ καὶ πρότερον εἰρηκότες τυγχάνομεν, ἀληθές ἐστιν, ὅτι ἡ ῥητορικὴ σύγκειται μὲν ἔκ τε τῆς ἀναλυτικῆς ἐπιστήμης καὶ τῆς περὶ τὰ ἤθη πολιτικῆς, ὁμοία δ' ἐστὶν τὰ μὲν τῇ διαλεκτικῇ τὰ δὲ τοῖς σοφιστικοῖς λόγοις. Ὅσῳ δ' ἄν τις ἢ τὴν διαλεκτικὴν ἢ ταύτην μὴ καθάπερ ἂν δυνάμεις ἀλλ' ἐπιστήμας πειρᾶται κατασκευάζειν, λήσεται τὴν φύσιν αὐτῶν ἀφανίσας τῷ μεταβαίνειν ἐπισκευάζων εἰς ἐπιστήμας ὑποκειμένων τινῶν πραγμάτων, ἀλλὰ μὴ μόνον λόγων. Ὅμως δὲ ὅσα πρὸ ἔργου μέν ἐστι διελεῖν, ἔτι δ' ὑπολείπει σκέψιν τῇ πολιτικῇ ἐπιστήμῃ, εἴπωμεν καὶ νῦν.

Σχεδὸν γάρ, περὶ ὧν βουλεύονται πάντες καὶ περὶ ἃ ἀγορεύουσιν οἱ συμβουλεύοντες, τὰ μέγιστα τυγχάνει πέντε τὸν ἀριθμὸν ὄντα· ταῦτα δ' ἐστὶν περί τε πόρων, καὶ πολέμου καὶ εἰρήνης, ἔτι δὲ περὶ φυλακῆς τῆς χώρας, καὶ τῶν εἰσαγομένων καὶ ἐξαγομένων, καὶ νομοθεσίας.

Ὥστε περὶ μὲν πόρων τὸν μέλλοντα συμβουλεύειν δέοι ἂν τὰς προσόδους τῆς πόλεως εἰδέναι τίνες καὶ πόσαι, ὅπως εἴτε τις παραλείπεται προστεθῇ καὶ εἴ τις ἐλάττων αὐξηθῇ, ἔτι δὲ τὰς δαπάνας τῆς πόλεως ἁπάσας, ὅπως εἴ τις περίεργος ἀφαιρεθῇ καὶ εἴ τις μείζων ἐλάττων γένηται· οὐ γὰρ μόνον πρὸς τὰ ὑπάρχοντα προστιθέντες πλουσιώτεροι γίνονται, ἀλλὰ καὶ ἀφαιροῦντες τῶν δαπανημάτων. Ταῦτα δ' οὐ μόνον ἐκ τῆς περὶ τὰ ἴδια ἐμπειρίας ἐνδέχεται συνορᾶν, ἀλλ' ἀναγκαῖον καὶ τῶν παρὰ τοῖς ἄλλοις εὑρημένων ἱστορικὸν εἶναι πρὸς τὴν περὶ τούτων συμβουλήν.

6 ἐμφρονεστέρας : *illustrioris* Guil., unde ἐμφανεστέρας Morel || 7 τε post πολλῷ del. A rec., δὲ Ω, καὶ Σ || 9 μὲν om. C || 10 ἔκ τε τῆς ἀναλυτικῆς ἐπιστήμης : ἐκ διαλεκτικῆς ἐπιστ. ΓΣ || 17 ἔτι : εἴ τι Y || 19 περὶ ἃ ἀγορεύουσιν A[1] corr. : περὶ ὧν ἀγορ. A[1] || 22 ἔτι δὲ : ἔτι δὲ καὶ Γ fgt. Monac. || 23 καὶ ἐξαγομένων A marg. || 24 συμβουλεύειν ACDΣ : συμβουλεύσειν Ω || 27 εἴ τις : εἴτε τις CE || 32 περὶ τούτων : περὶ τούτου A corr. rec.

2° Guerre et paix.

[33] Au sujet de la guerre et de la paix, il faut connaître la puissance militaire de sa cité : les forces qu'elle possède déjà et celles qu'il lui est possible de posséder ; la nature des forces actuelles et de celles qu'elle pourrait y adjoindre ; et, en outre, quelles guerres la cité a soutenues et avec quel succès. [37] Il est nécessaire d'avoir ces connaissances sur sa propre cité et aussi sur les cités limitrophes. [38] Il faut savoir encore avec quels peuples on peut s'attendre à avoir la guerre, afin de rester en paix avec les plus forts que
1360 a soi, et d'être maître de faire la guerre contre les plus faibles. [1] Il faut également savoir si les ressources militaires de la cité sont semblables à celles des pays voisins ou dissemblables ; car l'on peut aussi à cet égard être en état de supériorité ou d'infériorité. [3] Indispensable encore pour atteindre à ces fins d'avoir fait une étude spéculative non seulement sur les guerres faites par la cité, mais encore sur les guerres faites par les autres, et sur le succès qu'elles ont eu ; car il est naturel que les causes semblables aient des effets semblables.

3° Protection du territoire.

[6] En outre, touchant la défense du pays, il ne faut pas ignorer comment il est défendu, mais savoir le nombre et l'espèce des troupes qui le défendent et les emplacements des ouvrages défensifs (ce qui est impossible à qui ne connaît pas le pays), afin d'ajouter à la défense, si elle est insuffisante, d'y retrancher, si elle est excessive, et de prêter une attention plus grande aux positions favorables.

4° Importation et exportation.

[12] Puis, au sujet de l'alimentation, il faut savoir le montant et la nature de la dépense qui suffit à la cité, les produits de son sol et ceux qui sont importés, ceux qu'il est besoin d'exporter et ceux qu'il faut importer, afin de conclure avec les peuples pouvant les recevoir ou les fournir pactes et conventions. [15] Car il y a deux sortes de peuples envers lesquels il est nécessaire de tenir les citoyens à l'abri de tout reproche, ceux qui sont plus forts et ceux qui sont utiles pour les fins précitées.

5° Législation.

[17] Si, pour la sécurité, la faculté d'étudier spéculativement toutes ces conditions est nécessaire, l'expérience de la législation ne l'est pas moins ; car c'est sur les lois que repose le salut de la cité ; aussi est-il indispensable de savoir combien il y a de formes de constitu-

Περὶ δὲ πολέμου καὶ εἰρήνης τὴν δύναμιν εἰδέναι τῆς πόλεως, ὁπόση τε ὑπάρχει ἤδη καὶ πόσην ἐνδέχεται ὑπάρξαι, καὶ ποία τις ἥ τε ὑπάρχουσά ἐστιν καὶ ἥ τις ἐνδέχεται προσγενέσθαι, ἔτι δὲ πολέμους πῶς καὶ τίνας πεπολέμηκεν. Οὐ μόνον δὲ τῆς οἰκείας πόλεως ἀλλὰ καὶ τῶν ὁμόρων ταῦτα ἀναγκαῖον εἰδέναι. [Ἢ] Καὶ πρὸς οὓς ἐπίδοξον πολεμεῖν, ὅπως πρὸς μὲν τοὺς κρείττους εἰρηνεύηται,
πρὸς δὲ τοὺς ἥττους ἐπ' αὐτοῖς ᾖ τὸ πολεμεῖν. Καὶ τὰς δυ- 1360 a
νάμεις, πότερον ὅμοιαι ἢ ἀνόμοιαι· ἔστιν γὰρ καὶ ταύτῃ πλεονεκτεῖν ἢ ἐλαττοῦσθαι. Ἀναγκαῖον δὲ καὶ πρὸς ταῦτα μὴ μόνον τοὺς οἰκείους πολέμους τεθεωρηκέναι ἀλλὰ καὶ τοὺς τῶν ἄλλων, πῶς ἀποβαίνουσιν· ἀπὸ γὰρ τῶν ὁμοίων τὰ ὅμοια γίγνεσθαι πέφυκεν.

Ἔτι δὲ περὶ φυλακῆς τῆς χώρας μὴ λανθάνειν πῶς φυλάττεται, ἀλλὰ καὶ τὸ πλῆθος εἰδέναι τῆς φυλακῆς καὶ τὸ εἶδος καὶ τοὺς τόπους τῶν φυλακτηρίων (τοῦτο δ' ἀδύνατον μὴ ἔμπειρον ὄντα τῆς χώρας), ἵν' εἴτ' ἐλάττων ἡ φυλακὴ προστεθῇ καὶ εἴ τις περίεργος ἀφαιρεθῇ καὶ τοὺς ἐπιτηδείους τόπους τηρῶσι μᾶλλον.

Ἔτι δὲ περὶ τροφῆς, πόση δαπάνη ἱκανὴ τῇ πόλει καὶ ποία, ἥ αὐτοῦ τε γιγνομένη καὶ εἰσαγώγιμος, καὶ τίνων τ' ἐξαγωγῆς δέονται καὶ τίνων εἰσαγωγῆς, ἵνα πρὸς τούτους καὶ συνθῆκαι καὶ συμβολαὶ γίγνωνται· πρὸς δύο γὰρ διαφυλάττειν ἀναγκαῖον ἀνεγκλήτους τοὺς πολίτας, πρός τε τοὺς κρείττους καὶ πρὸς τοὺς εἰς ταῦτα χρησίμους.

Εἰς δ' ἀσφάλειαν ἅπαντα μὲν ταῦτα ἀναγκαῖον δύνασθαι θεωρεῖν, οὐκ ἐλάχιστον δὲ περὶ νομοθεσίας ἐπαΐειν· ἐν γὰρ τοῖς νόμοις ἐστὶν ἡ σωτηρία τῆς πόλεως, ὥστ' ἀναγκαῖον εἰδέναι πόσα

38 ἢ καὶ A, ubi ἢ est uaria lectio pro καί, ἢ καὶ ΓΩ, ἢ πρὸς οὓς fgt. Monac. || 39 κρείττους : κρείττονας ΘDE || **60 a** 1 ἐπ' αὐτοῖς : ἐφ' αὐτοῖς A, ἐπ' αὐτῆς Z, ἐπ' αὐτῷ Isingr. || 13 ἡ αὐτοῦ τε — εἰσαγώγιμος : γρ. καὶ πόση τε αὐτόθεν (αὐτόθι ΓΩ) γινομένη καὶ πόση εἰσαγώγιμος A marg. Γ || τ' post τίνων om. BCY || 14 πρὸς τούτους : πρὸς τούτοις A^{1}ZΣ, πρὸς ταῦτα Γ(Mm) Isingr. || 15 διαφυλάττειν : φυλάττειν ΘBC || 16 τοὺς πολίτας : τὰς πόλεις C || 18 ἅπαντα μὲν : μὲν πάντα Z || ἀναγκαῖον : ἀναγκαῖα ΘBDE.

tions, quelles conditions sont favorables à chacune, par quels principes il est naturel que ces constitutions se corrompent, principes internes et principes contraires. [23] Voici ce que j'entends par principes internes de corruption : la constitution par excellence exceptée, toutes les autres se corrompent par relâchement et par tension : exemple, la démocratie : elle s'affaiblit non seulement en se relâchant, pour aboutir à l'oligarchie, mais encore en se tendant trop fortement ; de même, en s'atténuant, les formes aquiline et camuse du nez reviennent au juste milieu ; mais si les nez sont par trop aquilins ou camus, leur déformation est telle qu'il n'y a même plus apparence de nez (1). [30] Il n'est pas seulement utile, pour légiférer, de connaître par l'étude spéculative du passé quelle constitution est utile à la cité, mais encore quelles constitutions existent chez les autres peuples et quelles formes sont en harmonie avec leurs caractères. [33] Les relations de voyages sont donc manifestement utiles pour la législation (car c'est par là que se peut acquérir l'intelligence des lois des divers peuples), comme les enquêtes de ceux qui écrivent sur les actions humaines le sont pour les délibérations politiques ; mais toutes ces recherches sont l'affaire de la politique, non de la rhétorique.

[38] Telles sont les plus importantes questions sur lesquelles il faut avoir des prémisses prêtes, si l'on veut être apte à conseiller.
1360 b [1] Parlons de nouveau des sources auxquelles il faut puiser pour conseiller ou déconseiller sur ces sujets et aussi sur tous les autres.

5

[*Des buts : du bonheur.*]

Le bonheur but de tous les hommes.

[4] On peut dire que chaque homme en particulier et tous les hommes en commun ont un but où ils tendent dans leurs préférences comme dans leurs aversions. [5] C'est pour tout dire d'un mot, le bonheur et les parties du bonheur. [7] Donnons donc, à titre d'exemple, une définition générale du bonheur et des sources d'où en dérivent les parties. [9] C'est, en effet, au sujet

(1) On retrouve encore ici la théorie éthique du juste milieu, moyen terme entre l'excès et le défaut. La tension (ἐπιτείνεσθαι) répond à l'excès, le relâchement (ἀνίεσθαι) au défaut.

τέ ἐστι πολιτειῶν εἴδη, καὶ ποῖα συμφέρει ἑκάστῃ, καὶ ὑπὸ τίνων φθείρεσθαι πέφυκεν καὶ οἰκείων τῆς πολιτείας καὶ ἐναντίων. Λέγω δὲ τὸ ὑπὸ οἰκείων φθείρεσθαι, ὅτι ἔξω τῆς βελτίστης πολιτείας αἱ ἄλλαι πᾶσαι καὶ ἀνιέμεναι καὶ ἐπιτεινόμεναι φθείρονται, οἷον δημοκρατία οὐ μόνον ἀνιεμένη ἀσθενεστέρα γίνεται ὥστε τέλος ἥξει εἰς ὀλιγαρχίαν, ἀλλὰ καὶ ἐπιτεινομένη σφόδρα, ὥσπερ καὶ ἡ γρυπότης καὶ ἡ σιμότης οὐ μόνον ἀνιέμενα ἔρχεται εἰς τὸ μέσον, ἀλλὰ καὶ σφόδρα γρυπὰ γινόμενα ἢ σιμὰ οὕτως διατίθεται ὥστε μηδὲ μυκτῆρα δοκεῖν εἶναι. Χρήσιμον δὲ πρὸς τὰς νομοθεσίας τὸ μὴ μόνον ἐπαΐειν τίς πολιτεία συμφέρει ἐκ τῶν παρεληλυθότων θεωροῦντι, ἀλλὰ καὶ τὰς παρὰ τοῖς ἄλλοις εἰδέναι, αἱ ποῖαι τοῖς ποίοις ἁρμόττουσιν. Ὥστε δῆλον ὅτι πρὸς μὲν τὴν νομοθεσίαν αἱ τῆς γῆς περίοδοι χρήσιμοι· (ἐντεῦθεν γὰρ λαβεῖν ἔστιν τοὺς τῶν ἐθνῶν νόμους), πρὸς δὲ τὰς πολιτικὰς συμβουλὰς αἱ τῶν περὶ τὰς πράξεις γραφόντων ἱστορίαι· ἅπαντα δὲ ταῦτα πολιτικῆς ἀλλ' οὐ ῥητορικῆς ἔργον ἐστίν.

Περὶ ὧν μὲν οὖν ἔχειν δεῖ 〈τὰς προτάσεις〉 τὸν μέλλοντα συμβουλεύειν, τὰ μέγιστα τοσαῦτά ἐστιν· ἐξ ὧν δὲ δεῖ καὶ 1360 b
περὶ τούτων καὶ περὶ τῶν ἄλλων προτρέπειν ἢ ἀποτρέπειν, λέγωμεν πάλιν.

5

Σχεδὸν δὲ καὶ ἰδίᾳ ἑκάστῳ καὶ κοινῇ πᾶσι σκοπός τίς ἐστιν, οὗ στοχαζόμενοι καὶ αἱροῦνται καὶ φεύγουσιν· καὶ τοῦτ' ἐστὶν ἐν κεφαλαίῳ εἰπεῖν ἥ τ' εὐδαιμονία καὶ τὰ μόρια αὐτῆς. Ὥστε παραδείγματος χάριν λάβωμεν τί ἐστιν ὡς ἁπλῶς εἰπεῖν ἡ εὐδαιμονία, καὶ ἐκ τίνων τὰ μόρια ταύτης· περὶ γὰρ ταύτης καὶ τῶν εἰς ταύτην συντεινόντων

26 ἥξει : ἥξειν Q || 29 post διατίθεται add. τὴν ῥῖνα ΓΒCQY || 31 τίς πολιτεία : γρ. ἃ τῇ πολιτείᾳ A marg. Γ || 37 ἱστορίαι : ἱστορίας A || 38 τὰς προτάσεις inser. Vahlen || 60 b 2 ἢ ἀποτρέπειν A marg. || λέγωμεν : λέγομεν AZ.

5 τις om. fgt. Monac. || 7 αὐτῆς : ταύτης C || ὥστε — 8 ταύτης om. C.

des actions qui y tendent et de celles qui lui sont contraires que toujours l'on conseille et l'on déconseille. [11] Ce qui procure le bonheur ou l'une de ses parties, ou ce qui l'accroît, voilà ce que l'on doit faire ; ce qui le corrompt ou l'entrave, ou produit ses contraires, voilà ce qu'il ne faut pas faire.

Définition du bonheur.

[14] Admettons donc que le bonheur est le bien vivre qu'accompagne la vertu, ou la suffisance des moyens d'existence, ou la vie la plus agréable avec la sécurité, ou la prospérité des biens et des corps(1) avec la faculté de conserver les uns et de faire usage des autres : la presque totalité des hommes s'accordent à faire consister le bonheur en une ou plusieurs de ces choses.

Parties du bonheur.

[18] Or, si c'est bien en cela que consiste le bonheur, il suit nécessairement que les parties en sont la noblesse de naissance, le grand nombre et l'honnêteté des amis, la richesse, le mérite et le grand nombre des enfants, la belle vieillesse, et, de plus, les vertus corporelles, comme la santé, la beauté, la vigueur, la grandeur, l'aptitude agonistique ; la réputation, les honneurs, la chance, la vertu [ou encore les parties de la vertu : la prudence, le courage, la justice, la tempérance] ; en effet, l'on atteindrait à la plus complète suffisance, si l'on possédait à la fois les biens intérieurs et les biens extérieurs ; car il n'en est point d'autres. [26] Les biens intérieurs sont ceux qui concernent l'âme et ceux qui résident dans le corps ; les biens extérieurs sont la noblesse, les amis, les capitaux et les honneurs. [27] Nous pensons qu'il convient encore d'avoir pouvoirs et chance ; c'est à ces conditions que la vie offre le plus de sécurité. [29] Définissons maintenant, comme nous l'avons fait pour le bonheur en général, chacun de ces bonheurs en particulier.

Noblesse.

[30] La noblesse est pour un peuple et une cité l'origine autochtone ou ancienne, l'illustration des premiers chefs, leur descendance nombreuse et illustre en tout ce que l'on ambitionne ; pour un particulier, la noblesse est celle de l'extraction par les hommes ou les femmes, la légitimité des deux côtés, et, comme pour une cité, la notoriété des premiers ancêtres en vertu, richesse ou autre avantage

(1) Le mot corps signifie à la fois les esclaves et le cheptel. C'est trop restreindre l'idée que d'interpréter : la prospérité de ses biens et de son corps.

καὶ τῶν ἐναντίων ταύτῃ αἵ τε προτροπαὶ καὶ αἱ ἀποτροπαὶ πᾶσαί εἰσιν· τὰ μὲν γὰρ παρασκευάζοντα ταύτην ἢ τῶν μορίων τι, ἢ μεῖζον ἀντ' ἐλάττονος ποιοῦντα, δεῖ πράττειν, τὰ δὲ φθείροντα ἢ ἐμποδίζοντα ἢ τὰ ἐναντία ποιοῦντα μὴ πράττειν.

Ἔστω δὴ εὐδαιμονία εὐπραξία μετ' ἀρετῆς, ἢ αὐτάρκεια ζωῆς, ἢ ὁ βίος ὁ μετὰ ἀσφαλείας ἥδιστος, ἢ εὐθενία κτημάτων καὶ σωμάτων μετὰ δυνάμεως φυλακτικῆς τε καὶ πρακτικῆς τούτων· σχεδὸν γὰρ τούτων ἓν ἢ πλείω τὴν εὐδαιμονίαν ὁμολογοῦσιν εἶναι ἅπαντες.

Εἰ δή ἐστιν ἡ εὐδαιμονία τοιοῦτον, ἀνάγκη αὐτῆς εἶναι μέρη εὐγένειαν, πολυφιλίαν, χρηστοφιλίαν, πλοῦτον, εὐτεκνίαν, πολυτεκνίαν, εὐγηρίαν, ἔτι τὰς τοῦ σώματος ἀρετάς, οἷον ὑγίειαν, κάλλος, ἰσχύν, μέγεθος, δύναμιν ἀγωνιστικήν, δόξαν, τιμήν, εὐτυχίαν, ἀρετὴν [ἢ καὶ τὰ μέρη αὐτῆς φρόνησιν, ἀνδρείαν, δικαιοσύνην, σωφροσύνην·] οὕτω γὰρ ἂν αὐταρκέστατος εἴη, εἰ ὑπάρχοι αὐτῷ τά τ' ἐν αὐτῷ καὶ τὰ ἐκτὸς ἀγαθά· οὐ γὰρ ἔστιν ἄλλα παρὰ ταῦτα. Ἔστι δ' ἐν αὐτῷ μὲν τὰ περὶ ψυχὴν καὶ τὰ ἐν σώματι, ἔξω δὲ εὐγένεια καὶ φίλοι καὶ χρήματα καὶ τιμή. Ἔτι δὲ προσήκειν οἰόμεθα δυνάμεις ὑπάρχειν καὶ τύχην· οὕτω γὰρ ἂν ἀσφαλέστατος ὁ βίος εἴη. Λάβωμεν τοίνυν ὁμοίως καὶ τούτων ἕκαστον τί ἐστιν.

Εὐγένεια μὲν οὖν ἐστιν ἔθνει μὲν καὶ πόλει τὸ αὐτόχθονας ἢ ἀρχαίους εἶναι, καὶ ἡγεμόνας τοὺς πρώτους ἐπιφανεῖς, καὶ πολλοὺς ἐπιφανεῖς γεγονέναι ἐξ αὐτῶν ἐπὶ τοῖς ζηλουμένοις· ἰδίᾳ δὲ εὐγένεια ἡ ἀπ' ἀνδρῶν ἢ ἀπὸ γυναικῶν, καὶ γνησιότης ἀπ' ἀμφοῖν, καὶ ὥσπερ ἐπὶ πόλεως τούς τε πρώτους γνωρίμους ἢ ἐπ' ἀρετῇ ἢ πλούτῳ ἢ

10 αἱ ante ἀποτροπαὶ om. ΘBC | 11 πᾶσαι : πᾶσιν Ω || || 13 τὰ ante ἐναντία om. BCY || 15 ὁ ante μετὰ om. Z || εὐθενία : εὐθηνία Bekker, εὐσθένεια Ω || 16 κτημάτων : χρημάτων Z[1] sed corr. ead. man. || 16 et 17 φυλακτικῆς et πρακτικῆς : φυλακῆς et πρακτικοῦ Z || 17 τούτων ἓν : τι τούτων ἢ ἓν ΓΣ || 23 post ἀρετήν : ἢ καὶ τὰ μέρη (μόρια D) αὐτῆς φρόνησιν, ἀνδρείαν, δικαιοσύνην, σωφροσύνην add. ΓBDEQY fgt. Monac., secl. Gaisford || 25 ὑπάρχοι : ὑπάρχει Ω || 28 δυνάμεις : δύναμιν Γ || 31 ἐστιν om. ΠΥΖΣ || 36 πρώτους om. Z.

estimé, et l'illustration de nombreux membres de la famille, hommes, femmes, jeunes gens, vieillards.

Enfants.

[38] La bonne qualité et le grand nombre
1361 a des enfants n'ont rien d'obscur. [1] Pour la communauté, cet avantage consiste à avoir une jeunesse nombreuse et vaillante, vaillance qui tient aux vertus corporelles, comme la grandeur, la beauté, la vigueur, l'aptitude agonistique ; les vertus morales d'un jeune homme sont la tempérance et le courage. [5] Pour un particulier, la richesse en enfants est d'en avoir à soi beaucoup de cette qualité, et de l'un et l'autre sexe. [6] Pour le sexe féminin, les vertus corporelles sont la beauté et la grandeur ; les vertus morales, la chasteté, le goût du travail sans avarice. [8] Les particuliers et la communauté doivent pareillement chercher à développer chacune de ces qualités chez les garçons et les filles ; car les peuples chez qui la moralité des femmes laisse à désirer, comme les Lacédémoniens, y perdent presque la moitié du bonheur.

Richesse.

⟨...⟩ (1) [12] Les parties de la richesse sont l'abondance de la monnaie, l'étendue de la terre, la possession de terrains supérieurs en nombre, étendue, beauté, et en outre la possession de meubles, d'esclaves, de bétail supérieurs en nombre et en beauté, tous ces biens étant sûrs, dignes d'un homme libre et utiles. [16] Sont utiles plutôt les biens fructueux ; appropriés à l'homme libre, ceux qui sont destinés à la jouissance ; j'entends par fructueux, ceux d'où proviennent les revenus ; par biens de jouissance, ceux qui n'ont d'autre utilité que l'usage qu'on en fait. [19] La sûreté des biens se définit : les posséder sur place et dans de telles conditions que l'usage

(1) Comme l'a vu Roemer, la définition de la richesse manque avant l'énumération des parties. Mais cf. plus bas 1362 b 18-19. On lit dans *Polit.* I, 8, 1256 b 26 sqq. que la science de l'acquisition fait par sa nature partie de l'économie, en tant que celle-ci doit avoir à sa disposition ou procurer tous les biens nécessaires à la vie et utiles aux communautés de la cité et de la maison (χρημάτων πρὸς ζωὴν ἀναγκαίων καὶ χρησίμων εἰς κοινωνίαν πόλεως ἢ οἰκίας), il semble que ce soient là les éléments de la vraie richesse (ἔοικεν ὅ γ' ἀληθινὸς πλοῦτος ἐκ τούτων εἶναι). Arist. ajoute plus bas que la richesse est un grand nombre d'instruments économiques et politiques (ὀργάνων πλῆθός ἐστιν οἰκονομικῶν καὶ πολιτικῶν).

ἄλλῳ τῷ τῶν τιμωμένων, καὶ πολλοὺς ἐπιφανεῖς ἐκ τοῦ γένους καὶ ἄνδρας καὶ γυναῖκας καὶ νέους καὶ πρεσβυτέρους.

Εὐτεκνία δὲ καὶ πολυτεκνία οὐκ ἄδηλα. ἔστιν δὲ τῷ κοινῷ μὲν [εὐτεκνία], νεότης ἂν ᾖ πολλὴ καὶ ἀγαθή, ἀγαθὴ δὲ 1361 a
κατ' ἀρετὴν σώματος, οἷον μέγεθος, κάλλος, ἰσχύν, δύναμιν ἀγωνιστικήν· ψυχῆς δὲ σωφροσύνη καὶ ἀνδρεία νέου ἀρεταί. Ἰδίᾳ δὲ εὐτεκνία καὶ πολυτεκνία τὸ τὰ ἴδια τέκνα πολλὰ καὶ τοιαῦτα εἶναι, καὶ θήλεα καὶ ἄρρενα· θηλειῶν δὲ ἀρετὴ σώματος μὲν κάλλος καὶ μέγεθος, ψυχῆς δὲ σωφροσύνη καὶ φιλεργία ἄνευ ἀνελευθερίας. Ὁμοίως δὲ καὶ ἰδίᾳ καὶ κοινῇ καὶ κατ' ἄνδρας καὶ κατὰ γυναῖκας δεῖ ζητεῖν ἕκαστον ὑπάρχειν τῶν τοιούτων· ὅσοις γὰρ τὰ κατὰ γυναῖκας φαῦλα ὥσπερ Λακεδαιμονίοις, σχεδὸν κατὰ τὸ ἥμισυ οὐκ εὐδαιμονοῦσιν.

⟨...⟩ Πλούτου δὲ μέρη νομίσματος πλῆθος, γῆς, χωρίων κτῆσις πλήθει καὶ μεγέθει καὶ κάλλει διαφερόντων, ἔτι δὲ ἐπίπλων κτῆσις καὶ ἀνδραπόδων καὶ βοσκημάτων πλήθει καὶ κάλλει διαφερόντων, ταῦτα δὲ πάντα ⟨οἰκεῖα⟩ καὶ ἀσφαλῆ καὶ ἐλευθέρια καὶ χρήσιμα. Ἔστιν δὲ χρήσιμα μὲν μᾶλλον τὰ κάρπιμα, ἐλευθέρια δὲ τὰ πρὸς ἀπόλαυσιν· κάρπιμα δὲ λέγω ἀφ' ὧν αἱ πρόσοδοι, ἀπολαυστικὰ δὲ ἀφ' ὧν μηδὲν παρὰ τὴν χρῆσιν γίγνεται, ὅ τι καὶ ἄξιον. Ὅρος δὲ ἀσφαλείας μὲν τὸ ἐνταῦθα καὶ οὕτω κεκτῆσθαι ὥστ' ἐφ' αὑτῷ

37 τῷ post ἄλλῳ om. Γ || post τιμωμένων add. εἶναι fgt. Monac., γεγονέναι uel simile uerbum excidisse putat Spengel || **61 a** 1 εὐτεκνία secl. Spengel || 2 post ἀρετὴν add. μὲν Γ fgt. Monac. || ὑγίειαν post οἷον inserendum putat Spengel || 3 ψυχῆς — νέου ἀρεταί : ψυχῆς δὲ νέου ἀρετὴ σωφροσύνη καὶ ανδρεία Γ, ἀνδρεία ABEY : ἀνδρία Ω || 7 φιλεργία : φιλοεργία DE || ὁμοίως : οὕτως Γ || 12 definitionem πλούτου desiderat Roemer || νομίσματος πλῆθος ΑΓ : νομίσματα Ω || χωρίων κτῆσις — 15 διαφερόντων A marg. Γ : χωρίων κτῆσις, ἔτι δὲ ἐπίπλων κτῆσις (hoc uerbum om. BCY) κ. βοσκημάτων κ. ἀνδροπόδων πλήθει (καὶ πλήθει BC) κ. μεγέθει κ. κάλλει διαφερόντων Ω || 15 οἰκεῖα post πάντα add. Roemer || καὶ ante ἀσφαλῆ om. ΑΓ fgt. Monac. || 16 post χρήσιμα praebent χρὴ εἶναι δηλονότι D marg. EQ || 18 ἀπολαυστικὰ : ἀπολαυτικὰ A || 20 μὲν om. BY || οὕτω : οὕτως A[1].

en soit à notre discrétion ; en avoir la propriété, c'est être libre de les aliéner ou non ; j'entends par aliénation, le don et la vente. [23] En général, être riche consiste plutôt à user qu'à posséder ; en effet, la richesse est l'exercice et l'usage de tels biens (1).

Bonne réputation.

[25] La bonne réputation consiste à être tenu par tous pour un honnête homme, ou a posséder un bien que désirent tous les hommes, ou la majorité des hommes, ou les hommes vertueux, ou les hommes prudents.

Honneurs.

[27] Les honneurs sont l'indice d'une avantageuse réputation de bienfaisance ; on les accorde justement et surtout à ceux qui ont fait du bien ; mais on les décerne aussi à celui qui a la faculté d'en faire ; la bienfaisance est relative à la conservation de la personne et à toutes les causes de l'existence, ou à la richesse, ou à quelque autre bien dont l'acquisition n'est pas facile ou absolument, ou en un certain lieu, ou en un certain temps ; beaucoup d'hommes, en effet, obtiennent des honneurs pour des causes qui semblent peu importantes ; mais ce sont les lieux et les circonstances qui le veulent.

[34] Les parties des honneurs sont les sacrifices, les commémorations en vers et en prose, les privilèges, les donations de terres, les préséances, les tombeaux, les statues, la nourriture aux frais de l'Etat, les pratiques barbares, comme de se prosterner et céder sa place, les présents appréciés chez chaque peuple. [37] En effet, le présent est le don d'un acquêt et l'indice d'un honneur ; ce sont les raisons qui le font désirer par les cupides
1361 b et les ambitieux ; pour les uns et les autres, il contient ce qu'il leur faut : c'est un acquêt, ce que désirent les cupides ; il fait honneur, ce que désirent les ambitieux.

Vertus corporelles.

[3] La vertu du corps est la santé ; elle consiste à pouvoir user du corps sans en devenir malade ; car beaucoup d'hommes sont sains comme on dit que l'était Hérodikos ; personne n'envierait leur santé, parcequ'ils doivent s'abstenir de tous ou de la plupart des plaisirs humains.

[7] La beauté diffère pour chaque âge : celle de l'homme jeune

(1) C'est la même distinction qui est faite dans le livre I de la *Polit.* entre la possession et l'emploi, entre la science de l'acquisition (κτητική) et celle de l'utilisation (χρηματιστική).

εἶναι τὴν χρῆσιν αὐτῶν, τοῦ δὲ οἰκεῖα εἶναι ὅταν ἐφ᾽ αὐτῷ ᾖ ἀπαλλοτριῶσαι ἢ μή· λέγω δὲ ἀπαλλοτρίωσιν δόσιν καὶ πρᾶσιν. Ὅλως δὲ τὸ πλουτεῖν ἐστιν ἐν τῷ χρῆσθαι μᾶλλον ἢ ἐν τῷ κεκτῆσθαι· καὶ γὰρ ἡ ἐνέργειά ἐστι τῶν τοιούτων καὶ ἡ χρῆσις πλοῦτος.

Εὐδοξία δ᾽ ἐστὶν τὸ ὑπὸ πάντων σπουδαῖον ὑπολαμβάνεσθαι ἢ τοιοῦτόν τι ἔχειν οὗ πάντες ἐφίενται ἢ οἱ πολλοὶ ἢ οἱ ἀγαθοὶ ἢ οἱ φρόνιμοι.

Τιμὴ δ᾽ ἐστὶν μὲν σημεῖον εὐεργετικῆς εὐδοξίας, τιμῶνται δὲ δικαίως μὲν καὶ μάλιστα οἱ εὐεργετηκότες, οὐ μὴν ἀλλὰ τιμᾶται καὶ ὁ δυνάμενος εὐεργετεῖν· εὐεργεσία δὲ ἢ εἰς σωτηρίαν καὶ ὅσα αἴτια τοῦ εἶναι, ἢ εἰς πλοῦτον, ἢ εἴς τι τῶν ἄλλων ἀγαθῶν, ὧν μὴ ῥᾳδία ἡ κτῆσις ἢ ὅλως ἢ ἐνταῦθα ἢ τότε· πολλοὶ γὰρ διὰ μικρὰ δοκοῦντα τιμῆς τυγχάνουσιν, ἀλλ᾽ οἱ τόποι καὶ οἱ καιροὶ αἴτιοι. Μέρη δὲ τιμῆς θυσίαι, μνῆμαι ἐν μέτροις καὶ ἄνευ μέτρων, γέρα, τεμένη, προεδρίαι, τάφοι, εἰκόνες, τροφαὶ δημόσιαι, τὰ βαρβαρικά, οἷον προσκυνήσεις καὶ ἐκστάσεις, δῶρα τὰ παρ᾽ ἑκάστοις τίμια. Καὶ γὰρ τὸ δῶρόν ἐστι κτήματος δόσις καὶ τιμῆς σημεῖον, διὸ καὶ οἱ φιλοχρήματοι καὶ οἱ φιλότιμοι ἐφίενται αὐτῶν· ἀμφοτέροις γὰρ ἔχει ὧν δέονται· καὶ γὰρ κτῆμά ἐστιν, οὗ ἐφίενται 1361 b οἱ φιλοχρήματοι, καὶ τιμὴν ἔχει, οὗ οἱ φιλότιμοι.

Σώματος δὲ ἀρετὴ ὑγίεια, αὕτη δὲ οὕτως ὥστε ἀνόσους εἶναι χρωμένους τοῖς σώμασιν· πολλοὶ γὰρ ὑγιαίνουσιν ὥσπερ Ἡρόδικος λέγεται, οὓς οὐδεὶς ἂν εὐδαιμονίσειε τῆς ὑγιείας διὰ τὸ πάντων ἀπέχεσθαι τῶν ἀνθρωπίνων ἢ τῶν πλείστων. Κάλλος δὲ ἕτερον καθ᾽ ἑκάστην ἡλικίαν ἐστίν. Νέου μὲν οὖν

21 δὲ C Spengel : τε Ω || οἰκεῖα : οἰκεῖον Ω || 22 ἢ μή, quod libri habent post εἶναι, huc transf. Spengel || 24 χρῆσις ΑΓΣ : κτῆσις Ω || 28 εὐδοξίας A Spengel : δόξης Ω || 29 καὶ ante μάλιστα om. Γ fgt. Monac. || 31 ἄλλων om. BCY || 32 τότε Γ Roemer : ποτέ Ω || 33 γὰρ διὰ μικρὰ δοκοῦντα : γὰρ (καὶ D) διὰ τὸ μικρὰ δοῦναι Q || τόποι ACY corr. : τρόποι Ω || 34 ἐν μέτροις : ἔμμετροι fgt. Monac. || 37 ἐκστάσεις : ἐκαστάσεις fgt. Monac. || 39 ἀμφοτέροις : ἀμφότερον Z, ἀμφότερα fgt. Monac. || **61 b** 1 ἐστιν om. fgt. Monac. || ἐφίενται : δέονται Γ fgt. Monac. || 3 ante σώματος definitionem ὑγιείας desiderat Roemer || 5 οὓς : ὃν DEQZ || εὐδαιμονίσειε ex Γ Morel : εὐδαιμονήσειε Ω || 7 οὖν om. Γ fgt. Monac.

est d'avoir un corps utilisable pour les travaux de fatigue, ceux de la course et de l'athlétisme, d'offrir aux yeux la jouissance d'un spectacle agréable; c'est ce qui fait que les athlètes de pentathle sont les plus beaux ; car ils sont doués par la nature à la fois pour la force et la vitesse. [11] La beauté de l'homme mûr est d'être apte aux travaux de la guerre, de paraître agréable en inspirant la crainte. [13] La beauté du vieillard est de pouvoir suffire aux travaux indispensables à la vie et de n'être pas à charge parce qu'on ne souffre aucun des inconvénients de la vieillesse.

[15] La vigueur est la faculté de mouvoir comme on veut un corps autre que le sien : on le meut nécessairement en le tirant, le poussant, le soulevant, le serrant, le comprimant, en sorte qu'un homme est vigoureux parce qu'il peut faire toutes ou certaines de ces choses.

[18] La vertu de la grandeur est de dépasser la moyenne des hommes en hauteur, grosseur, largeur, sans que l'excès en rende les mouvements plus lents.

[21] La vertu agonistique du corps est un composé de grandeur, de vigueur et de vitesse (car l'homme vite est vigoureux) ; celui qui peut lancer ses jambes d'une certaine façon, les mouvoir vite et à grandes enjambées, est propre à la course ; celui qui peut serrer et contenir, à la lutte ; celui qui peut ébranler par son coup, au pugilat ; celui qui peut faire ces deux choses à la fois, au pancrace ; celui qui peut les faire toutes, au pentathle.

Belle vieillesse.

[26] La belle vieillesse est le progrès lent d'une vieillesse, qui n'est à charge à personne. [27] Car l'on n'a pas une belle vieillesse, si l'on vieillit vite, ni si, vieillissant lentement, l'on est à charge à autrui. [28] Elle résulte des vertus corporelles et de la chance ; car, si l'on n'est pas sain et vigoureux, l'on ne sera pas à l'abri de la souffrance ; l'on sera à charge aux autres et l'on ne saurait vivre longtemps, si l'on n'est pas favorisé par la chance. [31] Il y a encore, même à défaut de la vigueur et de la santé, une autre faculté de longévité ; car beaucoup d'hommes vivent longtemps sans les vertus corporelles. [34] Mais la minutie sur ce sujet ne servirait à rien pour le présent [1].

(1) Arist. est ici, selon Gomperz (*Penseurs*, t. III, p. 463-4) possédé « d'une vraie fureur de classification et de définition. » Il s'en aperçoit, comme le montre l'ironie finale.

κάλλος τὸ πρὸς τοὺς πόνους χρήσιμον ἔχειν τὸ σῶμα τούς τε πρὸς δρόμον καὶ πρὸς βίαν, ἡδὺν ὄντα ἰδεῖν πρὸς ἀπόλαυσιν, διὸ οἱ πένταθλοι κάλλιστοι, ὅτι πρὸς βίαν καὶ πρὸς τάχος ἅμα πεφύκασιν· ἀκμάζοντος δὲ πρὸς μὲν πόνους τοὺς πολεμικούς, ἡδὺν δ' εἶναι δοκεῖ μετὰ φοβερότητος· γέροντος δὲ πρὸς μὲν πόνους τοὺς ἀναγκαίους ἱκανόν, ἄλυπον δὲ διὰ τὸ μηδὲν ἔχειν ὧν τὸ γῆρας λωβᾶται. Ἰσχὺς δ' ἐστὶ μὲν δύναμις τοῦ κινεῖν ἕτερον ὡς βούλεται, ἀνάγκη δὲ κινεῖν ἕτερον ἢ ἕλκοντα ἢ ὠθοῦντα ἢ αἴροντα ἢ πιέζοντα ἢ συνθλίβοντα, ὥστε ὁ ἰσχυρὸς ἢ πᾶσιν ἢ τούτων τισίν ἐστιν ἰσχυρός. Μεγέθους δὲ ἀρετὴ τὸ ὑπερέχειν κατὰ μῆκος καὶ βάθος καὶ πλάτος τῶν πολλῶν τοσούτῳ μείζονι ὥστε μὴ βραδυτέρας ποιεῖν τὰς κινήσεις διὰ τὴν ὑπερβολήν. Ἀγωνιστικὴ δὲ σώματος ἀρετὴ σύγκειται ἐκ μεγέθους καὶ ἰσχύος καὶ τάχους· (καὶ γὰρ ὁ ταχὺς ἰσχυρός ἐστιν·) ὁ γὰρ δυνάμενος τὰ σκέλη ῥιπτεῖν πως καὶ κινεῖν ταχὺ καὶ πόρρω δρομικός, ὁ δὲ θλίβειν καὶ κατέχειν παλαιστικός, ὁ δὲ ὦσαι τῇ πληγῇ πυκτικός, ὁ δ' ἀμφοτέροις τούτοις παγκρατιαστικός, ὁ δὲ πᾶσι πένταθλος.

Εὐγηρία δ' ἐστὶν βραδυτὴς γήρως μετ' ἀλυπίας· οὔτε γὰρ εἰ ταχὺ γηράσκει, εὔγηρως, οὔτ' εἰ μόγις μὲν λυπηρῶς δέ. Ἔστιν δὲ καὶ ἐκ τῶν τοῦ σώματος ἀρετῶν καὶ τύχης· μὴ ἄνοσος γὰρ ὢν μηδὲ ἰσχυρὸς οὐκ ἔσται ἀπαθής, οὐδ' ἄλυπος καὶ πολυχρόνιος [οὔτ'] ἄνευ τύχης διαμείνειεν ἄν. Ἔστιν δέ τις καὶ χωρὶς ἰσχύος καὶ ὑγιείας ἄλλη δύναμις μακροβιότητος· πολλοὶ γὰρ ἄνευ τῶν τοῦ σώματος ἀρετῶν μακρόβιοί εἰσιν· ἀλλ' οὐδὲν ἡ ἀκριβολογία χρήσιμος ἡ περὶ τούτων εἰς τὰ νῦν.

9 post ἰδεῖν Γ add. καὶ || πρὸς ἀπόλαυσιν om. Muret || 12 φοβερότητος : φαιδρότητος Q || 17 πιέζοντα : πιεζοῦντα A || 19 καὶ — καὶ : ἢ — ἢ ΘBCE || τοσούτῳ : τοσοῦτον ὥστε μὴ ποιεῖν βραδυτέρας C || 20 μείζονι : μείζονα Q(?) || 22 καὶ τάχους secl. Spengel || ἰσχυρός : ἰσχυρός τις ΓΣ || 25 πυκτικός ΑΓ : πληκτικός ΩΣ || 27 post ἐστὶν Γ add. μὲν || 28 μὲν post μόγις om. Γ || 30 μηδὲ : καὶ A marg. || ἄλυπος καὶ : ἄλυπος οὐδὲ ΓΣ || 31 οὔτ' del. Herm. Barbarus, om. Muret, οὐκ coni. Roth || ἄνευ τύχης coni. Muret : ἂν εὐτυχὴς libri.

Amis. [35] La richesse en amis nombreux et honnêtes n'a rien d'obscur, quand on a défini l'ami par le penchant à faire pour un autre et dans l'intérêt de cet autre ce qu'on croit bon pour lui. [37] Celui à l'égard de qui beaucoup d'hommes sont dans ces dispositions a de nombreux amis ; si, de plus, ils sont vertueux, il a d'honnêtes amis.

Chance. [39] L'on a de la chance, quand les biens,
1362 a dont la fortune est la dispensatrice, nous échoient et nous appartiennent, tous, ou la plupart, ou les plus considérables. [2] La fortune est la cause de quelques biens, que peuvent aussi produire les arts, et d'un grand nombre d'autres, où l'art n'est pour rien, comme ceux qui, tout en ayant une cause naturelle, peuvent nous arriver sans raison naturelle. [4] La santé a pour cause un art ; mais la beauté et la grandeur ont pour cause la nature. [5] En général, les biens qui viennent de la chance sont ceux auxquels s'attache l'envie. [6] La fortune est aussi la cause des biens qui échappent aux calculs ; par exemple, si un enfant est beau, alors que ses frères sont laids ; ou si celui-là a trouvé le trésor, que n'avaient pas découvert les autres ; ou si le trait a touché le voisin, et non pas lui ; ou si, lui qui venait toujours, il a été le seul à ne pas venir, quand les autres, venus cette seule fois, ont été perdus : tous les cas de cette sorte sont tenus pour d'heureuses chances (1).

Vertu. [13] Quant à la vertu, puisque c'est le *lieu* le plus propre aux éloges, nous devrons la définir quand nous traiterons de l'éloge.

6

[*Du bien.*]

[15] On voit à quels buts, futurs ou actuels, il faut viser, quand on conseille, à quels buts viser, quand on déconseille ; car ces derniers sont les contraires des premiers. [17] Puisque le but proposé à qui conseille est l'utile, que l'on délibère, non sur la fin, mais sur les moyens d'y atteindre, que ces moyens sont les

(1) La distinction entre la fortune (τύχη) et le hasard (τὸ αὐτόματον) occupe les c. 5 et 6 du l. II de la *Physique* (cf. Aristote, *Physique*, t. I et II, texte établi et traduit par Carteron. Paris, Belles Lettres 1926-31).

Πολυφιλία δὲ καὶ χρηστοφιλία οὐκ ἄδηλα τοῦ φίλου ὡρισμένου, ὅτι ἔστιν ὁ τοιοῦτος φίλος ὅς τις, ἃ οἴεται ἀγαθὰ εἶναι ἐκείνῳ, πρακτικός ἐστιν αὐτῶν δι' ἐκεῖνον. Ὧι δὴ πολλοὶ τοιοῦτοι, πολύφιλος, ᾧ δὲ καὶ ἐπιεικεῖς ἄνδρες, χρηστόφιλος.

Εὐτυχία δέ ἐστιν, ὧν ἡ τύχη ἀγαθῶν αἰτία, ταῦτα γίγνεσθαι καὶ ὑπάρχειν ἢ πάντα ἢ τὰ πλεῖστα ἢ τὰ 1362 a
μέγιστα. Αἰτία δ' ἐστὶν ἡ τύχη ἐνίων μὲν καὶ ὧν αἱ τέχναι, πολλῶν δὲ καὶ ἀτέχνων, οἷον ὅσων ἡ φύσις, ἐνδέχεται δὲ καὶ παρὰ φύσιν εἶναι· ὑγιείας μὲν γὰρ τέχνη αἰτία, κάλλους δὲ καὶ μεγέθους φύσις. Ὅλως δὲ τὰ τοιαῦτα τῶν ἀγαθῶν ἐστιν ἀπὸ τύχης, ἐφ' οἷς ἐστιν ὁ φθόνος. Ἔστιν δὲ καὶ τῶν παρὰ λόγον ἀγαθῶν αἰτία τύχη, οἷον εἰ οἱ ἄλλοι αἰσχροὶ ἀδελφοί, ὁ δὲ καλός, ἢ οἱ ἄλλοι μὴ εἶδον τὸν θησαυρόν, ὁ δ' εὗρεν, ἢ εἰ τοῦ πλησίον ἔτυχεν τὸ βέλος, τούτου δὲ μή, ἢ εἰ μὴ ἦλθε μόνος ἀεὶ φοιτῶν, οἱ δὲ ἅπαξ ἐλθόντες διεφθάρησαν· πάντα γὰρ τὰ τοιαῦτα εὐτυχήματα δοκεῖ εἶναι.

Περὶ δὲ ἀρετῆς ἐπείπερ οἰκειότατος ὁ περὶ τοὺς ἐπαίνους τόπος, ὅταν περὶ ἐπαίνου ποιώμεθα τὸν λόγον, τότε διοριστέον.

6

Ὧν μὲν οὖν δεῖ στοχάζεσθαι προτρέποντα ὡς ἐσομένων ἢ ὑπαρχόντων, καὶ ὧν ἀποτρέποντα, φανερόν· τὰ γὰρ ἐναντία τούτων ἐστίν. Ἐπεὶ δὲ πρόκειται τῷ συμβουλεύοντι σκοπὸς τὸ συμφέρον, βουλεύονται γὰρ οὐ περὶ τοῦ τέλους, ἀλλὰ περὶ τῶν πρὸς τὸ τέλος, ταῦτα δ' ἐστὶ τὰ συμφέροντα κατὰ

37 αὐτῶν om. Γ || 38 ἄνδρες om. L || **62 a** 2 καὶ ὧν αἱ τέχναι Roemer ex AZ fgt. Monac. Σ : καὶ ὧν καὶ αἱ τ. C, ὧν καὶ αἱ τ. Ω || 3 οἷον — εἶναι sic distinxit Bonitz || 4 αἰτία : ἡ αἰτία ΘDY[1] || 7 παρὰ λόγον A[1] : παρὰ λόγων A corr. alt. man., παραλόγων fgt. Monac. || εἰ om. BDYZ || 8 ὁ δὲ : εἷς δὲ Γ || 9 εἰ A : om. Ω || 10 μὴ ante ἦλθε om. DQ || 12 post εἶναι lac. coni. Roemer.

15-16 προτρέποντα et ἀποτρέποντα : προτρέποντας et ἀποτρέποντας ΓΠQY || 18 γὰρ A[1] : δὲ A corr. Ω.

choses utiles dans l'ordre des actions, et que l'utile est chose bonne, il faut donner une définition générale des *lieux* au sujet du bien et de l'utile.

Définition des biens.

[21] Admettons donc que le bien est ce qui est préférable en soi et par soi et en vue de quoi nous préférons quelque chose d'autre ; ce que désirent tous les êtres, ou tous ceux qui possèdent la sensibilité ou la raison, ou ce qu'ils désireraient, s'ils venaient à recevoir la raison ; tout ce que la raison universelle assignerait à chacun, et tout ce que la raison individuelle assigne à chacun relativement à chaque chose ; voilà ce qui est bon pour chacun ; et aussi ce dont la présence met en état de bien être et de suffisance ; la suffisance ; ce qui produit ou conserve ces biens ; ce dont ces biens sont les consécutions ; ce qui peut empêcher et détruire les contraires de ces biens.

[29] Les consécutions sont de deux sortes : elles sont ou concomitantes ou subséquentes ; par exemple, savoir est la consécution subséquente d'apprendre ; vivre, la consécution concomitante d'être en bonne santé.

[31] Les causes productrices sont de trois sortes : les unes, comme se bien porter produit la santé ; les autres, comme les aliments produisent la santé ; d'autres, comme faire de l'exercice, ce qui la plupart du temps produit la santé.

Applications et exemples.

[34] Ces principes posés, il suit nécessairement que l'acquisition des choses bonnes est bonne, ainsi que la perte des choses mauvaises. [36] Dans le second cas, la consécution, n'avoir plus le mal, est concomitante ; dans le premier cas, la consécution, avoir le bien, est subséquente. [37] Il en est de même de l'acquisition d'un bien plus grand à la place d'un moindre, et d'un
1362 b mal moindre à la place d'un plus grand ; la proportion dans laquelle le plus grand excède le plus petit est la mesure, dans le premier cas, du gain, dans le second, de la perte.

[2] Les vertus aussi sont nécessairement un bien ; c'est grâce à la possession de celles-ci que l'on est dans l'*habitus* du bonheur ; de plus, elles sont productrices des biens et pratiques. [3] Il faudra dire à part quelle est la nature et quelle est l'espèce de chacune.

[5] Le plaisir aussi est un bien ; tous les êtres vivants en ont naturellement le désir ; les choses agréables et les choses belles sont donc nécessairement des biens ; les premières sont pro-

τὰς πράξεις, τὸ δὲ συμφέρον ἀγαθόν, ληπτέον ἂν εἴη τὰ στοιχεῖα περὶ ἀγαθοῦ καὶ συμφέροντος ἁπλῶς.

Ἔστω δὴ ἀγαθὸν ὃ ἂν αὐτὸ ἑαυτοῦ ἕνεκα ᾖ αἱρετόν, καὶ οὗ ἕνεκα ἄλλο αἱρούμεθα, καὶ οὗ ἐφίεται πάντα ἢ πάντα τὰ αἴσθησιν ἔχοντα ἢ νοῦν ἢ εἰ λάβοι νοῦν· καὶ ὅσα ὁ νοῦς ἂν ἑκάστῳ ἀποδοίη, καὶ ὅσα ὁ περὶ ἕκαστον νοῦς ἀποδίδωσιν ἑκάστῳ, τοῦτό ἐστιν ἑκάστῳ ἀγαθόν, καὶ οὗ παρόντος εὖ διάκειται καὶ αὐτάρκως ἔχει, καὶ τὸ αὔταρκες, καὶ τὸ ποιητικὸν ἢ φυλακτικὸν τῶν τοιούτων, καὶ ᾧ ἀκολουθεῖ τὰ τοιαῦτα, καὶ τὰ κωλυτικὰ τῶν ἐναντίων καὶ τὰ φθαρτικά.

Ἀκολουθεῖ δὲ διχῶς· ἢ γὰρ ἅμα ἢ ὕστερον, οἷον τῷ μὲν μανθάνειν τὸ ἐπίστασθαι ὕστερον, τῷ δὲ ὑγιαίνειν τὸ ζῆν ἅμα. Καὶ τὰ ποιητικὰ τριχῶς, τὰ μὲν ὡς τὸ ὑγιαίνειν ὑγιείας, τὰ δὲ ὡς σιτία ὑγιείας, τὰ δὲ ὡς τὸ γυμνάζεσθαι, ὅτι ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ ποιεῖ ὑγίειαν. Τούτων δὲ κειμένων ἀνάγκη τάς τε λήψεις τῶν ἀγαθῶν ἀγαθὰς εἶναι καὶ τὰς τῶν κακῶν ἀποβολάς· ἀκολουθεῖ γὰρ τῷ μὲν τὸ μὴ ἔχειν τὸ κακὸν ἅμα, τῷ δὲ τὸ ἔχειν ἀγαθὸν ὕστερον. Καὶ ἡ ἀντ' ἐλάττονος ἀγαθοῦ μείζονος λῆψις καὶ ἀντὶ μείζονος κακοῦ ἐλάττονος· ᾧ γὰρ ὑπερέχει τὸ μεῖζον τοῦ ἐλάττονος, τούτῳ γίνε- 1362 b ται τοῦ μὲν λῆψις τοῦ δ' ἀποβολή. Καὶ τὰς ἀρετὰς δὲ ἀνάγκη ἀγαθὸν εἶναι· κατὰ γὰρ ταύτας εὖ τε διάκεινται οἱ ἔχοντες, καὶ ποιητικαὶ τῶν ἀγαθῶν εἰσι καὶ πρακτικαί. Περὶ ἑκάστης δὲ καὶ τίς καὶ ποία χωρὶς ῥητέον. Καὶ τὴν ἡδονὴν ἀγαθὸν εἶναι· πάντα γὰρ ἐφίεται τὰ ζῷα αὐτῆς τῇ φύσει. Ὥστε καὶ τὰ ἡδέα καὶ τὰ καλὰ ἀνάγκη ἀγαθὰ

20 τὰ ante στοιχεῖα del. A corr., om. Ω || 23 ἐφίεται πάντα A[1] : ἐφίενται πάντες A rec. B fgt. Monac. || 24 ἢ ante εἰ om. BY || ἂν om. ΘBDE || 25 ἕκαστον : ἑκάστου EZ, ἕκαστα DQ fgt. Monac. || 26 post τοῦτο, loco aliter distincto, ex Γ γὰρ inser. Roemer || 28 τοιούτων : τούτων ΓE fgt. Monac. || 37 ἅμα A sup. lin. : secl. Spengel || ἀγαθὸν : τὸ ἀγαθὸν EZΣ || **62 b** 1 τούτῳ A : τοῦτο Ω, τούτου auctore Muret Vahlen || 6 τῇ om. C fgt. Monac.

ductrices de plaisir ; parmi les secondes, les unes sont agréables : les autres préférables en elles-mêmes.

Biens incontestés.

[9] Pour les énumérer un à un, les biens sont nécessairement les suivants : le bonheur ; en effet, il est préférable en lui-même et se suffit à lui-même, et c'est la fin en vue de laquelle nous préférons maintes choses (1) [12]. La justice, le courage, la tempérance, la magnanimité, la munificence, et tous les autres *habitus* de ce genre : ce sont les vertus de l'âme. [14] La santé, la beauté, et les qualités de ce genre : ce sont les vertus du corps, productrices de nombreux biens ; par exemple, la santé est productrice de plaisir et de la vie ; c'est la raison pourquoi on la regarde comme le meilleur des biens ; elle est, en effet, la cause des deux biens que le vulgaire estime le plus, le plaisir et la vie. [18] La richesse ; c'est, en effet, l'excellence de la propriété, et elle peut produire beaucoup de biens. [19] L'ami et l'amitié ; car l'ami est désirable en soi et il peut produire de nombreux biens. [20] Les honneurs, la gloire : ce sont choses agréables et productrices de biens nombreux, et elles ont le plus souvent pour consécutions la possession d'autres choses pour lesquelles on nous honore. [22] La faculté de parler, celle d'agir ; car toutes ces choses sont productrices de biens. En outre, les dons naturels, la mémoire, la facilité pour apprendre, la vivacité d'esprit, toutes les qualités de ce genre ; car ces facultés sont productrices de biens. [25] Pareillement, toutes les sciences et tous les arts, et aussi vivre ; quand aucun autre bien n'en serait la consécution, celui-là est désirable par soi. [27] La justice ; car c'est chose utile pour la vie en commun.

Biens contestables.

[28] Tels sont à peu près tous les biens sur lesquels l'accord est unanime ; sur ceux qui sont sujets à contestation les syllogismes se tirent des prémisses suivantes. [30] Sont des biens : ce dont le contraire est un mal. [31] Ce dont le contraire est avantageux pour nos ennemis ; par exemple, si les ennemis ont très grand intérêt à ce qu'on soit lâche, il va de soi que le courage est au plus haut point utile aux citoyens. [33] En général, le contraire de ce que désirent

(1) Dans *Eth. Nic.* I, 5, 1097 b 20-21, la première définition du bonheur est ainsi résumée : « Il paraît donc être quelque chose de final et qui se suffit à soi-même, étant la fin des actions morales.

εἶναι· τὰ μὲν γὰρ ἡδονῆς ποιητικά, τῶν δὲ καλῶν τὰ μὲν ἡδέα τὰ δὲ αὐτὰ καθ' ἑαυτὰ αἱρετά ἐστιν.

Ὡς δὲ καθ' ἓν εἰπεῖν, ἀνάγκη ἀγαθὰ εἶναι τάδε. Εὐδαιμονία· καὶ γὰρ καθ' αὑτὸ αἱρετὸν καὶ αὔταρκες, καὶ ἕνεκα αὐτοῦ πολλὰ αἱρούμεθα. Δικαιοσύνη, ἀνδρεία, σωφροσύνη, μεγαλοψυχία, μεγαλοπρέπεια καὶ αἱ ἄλλαι αἱ τοιαῦται ἕξεις· ἀρεταὶ γὰρ ψυχῆς. Καὶ ὑγίεια καὶ κάλλος καὶ τὰ τοιαῦτα· ἀρεταὶ γὰρ σώματος καὶ ποιητικαὶ πολλῶν, οἷον ἡ ὑγίεια καὶ ἡδονῆς καὶ τοῦ ζῆν, διὸ καὶ ἄριστον δοκεῖ εἶναι, ὅτι δύο τῶν τοῖς πολλοῖς τιμιωτάτων αἴτιόν ἐστιν, ἡδονῆς καὶ τοῦ ζῆν. Πλοῦτος· ἀρετὴ γὰρ κτήσεως καὶ ποιητικὸν πολλῶν. Φίλος καὶ φιλία· καὶ γὰρ καθ' αὑτὸν αἱρετὸς ὁ φίλος καὶ ποιητικὸς πολλῶν. Τιμή, δόξα· καὶ γὰρ ἡδέα καὶ ποιητικὰ πολλῶν, καὶ ἀκολουθεῖ αὐτοῖς ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ τὸ ὑπάρχειν ἐφ' οἷς τιμῶνται. Δύναμις τοῦ λέγειν, τοῦ πράττειν· ποιητικὰ γὰρ πάντα τὰ τοιαῦτα ἀγαθῶν. Ἔτι εὐφυΐα, μνήμη, εὐμάθεια, ἀγχίνοια, πάντα τὰ τοιαῦτα· ποιητικαὶ γὰρ αὗται ἀγαθῶν αἱ δυνάμεις εἰσίν. Ὁμοίως δὲ καὶ αἱ ἐπιστῆμαι πᾶσαι καὶ αἱ τέχναι. Καὶ τὸ ζῆν· εἰ γὰρ μηδὲν ἄλλο ἕποιτο ἀγαθόν, καθ' αὑτὸ αἱρετόν ἐστιν. Καὶ τὸ δίκαιον· συμφέρον γάρ τι κοινῇ ἐστιν.

Ταῦτα μὲν οὖν σχεδὸν τὰ ὁμολογούμενα ἀγαθά ἐστιν· ἐν δὲ τοῖς ἀμφισβητησίμοις ἐκ τῶνδε οἱ συλλογισμοί. Ὧι τὸ ἐναντίον κακόν, τοῦτ' ἀγαθόν. Καὶ οὗ τὸ ἐναντίον τοῖς ἐχθροῖς συμφέρει· οἷον εἰ τὸ δειλοὺς εἶναι μάλιστα συμφέρει τοῖς ἐχθροῖς, δῆλον ὅτι ἀνδρεία μάλιστα ὠφέλιμον τοῖς πολίταις. Καὶ

10 εὐδαιμονία : εὐδαιμονίαν Γ || 11 αὐτοῦ : αὐτῆς fgt. Monac. || 12 πολλὰ : ἄλλα Muret, τἆλλα coni. Kayser || ἀνδρεία ABEY : ἀνδρία Ω || 13 αἱ ante τοιαῦται om. CYZ || 14 καὶ κάλλος — 15 ὑγίεια om. Q || 15 ἡ om. BDEYZ || 17 τοῖς om. ΘBCE || 18 ποιητικόν : ποιητική BDEYZ || 19 et 20 αἱρετὸς et ποιητικός : αἱρετὸν et ποιητικόν ΘBDE || 24 μνήμη Vettori Roemer : μνῆμαι libri, εὐφυΐαι μνῆμαι εὐμάθειαι Γ || πάντα: καὶ πάντα Γ || 28 τὸ δίκαιον repetitum post 12 δικαιοσύνη suspectat Roemer || 32 post εἶναι inser. ἡμᾶς fgt. Monac. Σ || συμφέρει om. Γ || 33 ἀνδρεία ABY : ἀνδρία Ω || καὶ ὅλως : καὶ οὕτως fgt. Monac.

nos ennemis ou qui leur cause de la joie nous est manifestement utile ; aussi le poète a-t-il dit :

Certes Priam s'en réjouirait (1)...

[36] Il en est ainsi le plus souvent, mais pas toujours ; rien n'empêche, en effet, que parfois la même chose soit avantageuse aux deux partis adverses ; ce qui fait dire que les maux rap-
1363 a prochent les hommes, quand la même chose est nuisible aux uns et aux autres.

[1] Ce qui n'est pas un excès est un bien, et ce qui est plus grand qu'il ne faudrait est un mal. [2] Ce qui a causé beaucoup de peines ou de dépenses ; car cela paraissait déjà un bien, ce qui le fait considérer comme fin et fin de maints efforts ; or, la fin est un bien ; c'est ce qui a fait dire au poète :

Priam aurait de quoi se vanter (2);

et :

Ce serait une honte de rester plus longtemps (3).

c'est ce que signifie le proverbe : casser la cruche en arrivant à la porte.

[7] Ce que la plupart des hommes désirent et ce qui apparaît digne d'être disputé ; car nous avons défini le bien ce que tous désirent ; or, « la plupart » fait ici l'effet de tous.

[10] Ce qui est objet de louange ; car personne ne loue ce qui n'est pas bon. [11] Ce que louent les ennemis [et les gens de basse moralité] ; il y a comme un accord unanime, si même ceux qui ont eu à souffrir d'une chose la louent : car c'est l'évidence qui leur arrache cet aveu, comme sont gens de basse moralité ceux que blâment leurs amis et [honnêtes] ceux que ne blâment pas leurs ennemis. [14] C'est pourquoi les Corinthiens s'étaient crus diffamés par ce vers de Simonide :

Aux Corinthiens Ilion n'a rien à reprocher (4).

[17] Ce qu'ont jugé préférable un homme prudent, ou un homme vertueux, ou une femme vertueuse : telle la préférence d'Athéna pour Ulysse, de Thésée pour Hélène, des déesses pour Alexandre, d'Homère pour Achille. [19] En général, les objets

(1) *Iliade* I, 255.
(2) *Iliade* II, 176.
(3) *Iliade* II, 298.
(4) Cf. *Anthol. Cyr.* Bergk-Hiller, Simonide fgt. 34, qui offre un texte différent.

ὅλως ὃ οἱ ἐχθροὶ βούλονται ἢ ἐφ' ᾧ χαίρουσι, τοὐναντίον τούτου ὠφέλιμον φαίνεται· διὸ εἴρηται

« ἦ κεν γηθήσαι Πρίαμος ».

Ἔστι δ' οὐκ ἀεὶ τοῦτο, ἀλλ' ὡς ἐπὶ τὸ πολύ· οὐδὲν γὰρ κωλύει ἐνίοτε ταὐτὸ συμφέρειν τοῖς ἐναντίοις· ὅθεν λέγεται ὡς τὰ κακὰ συνάγει τοὺς ἀνθρώπους, ὅταν ᾖ ταὐτὸ βλαβερὸν ἀμφοῖν. 1363 a Καὶ ὃ μή ἐστιν ὑπερβολή, τοῦτο ἀγαθόν, ὃ δ' ἂν ᾖ μεῖζον ἢ δεῖ, κακόν. Καὶ οὗ ἕνεκα πολλὰ πεπόνηται ἢ δεδαπάνηται· φαινόμενον γὰρ ἀγαθὸν ἤδη. καὶ ὡς τέλος τὸ τοιοῦτον ὑπολαμβάνεται καὶ τέλος πολλῶν, τὸ δὲ τέλος ἀγαθόν. Ὅθεν ταῦτ' εἴρηται

« κάδ δέ κεν εὐχωλὴν Πριάμῳ »

καὶ

« αἰσχρόν τοι δηρόν τε μένειν. »

Καὶ ἡ παροιμία δὲ τὸ ἐπὶ θύραις τὴν ὑδρίαν. Καὶ οὗ ⟨οἱ⟩ πολλοὶ ἐφίενται, καὶ τὸ περιμάχητον φαινόμενον· οὗ γὰρ πάντες ἐφίενται, τοῦτ' ἀγαθὸν ἦν, οἱ δὲ πολλοὶ ὥσπερ πάντες φαίνονται. Καὶ τὸ ἐπαινετόν· οὐδεὶς γὰρ τὸ μὴ ἀγαθὸν ἐπαινεῖ. Καὶ ὃ οἱ ἐχθροὶ [καὶ οἱ φαῦλοι] ἐπαινοῦσιν· ὥσπερ γὰρ πάντες ἤδη ὁμολογοῦσιν, εἰ καὶ οἱ κακῶς πεπονθότες· διὰ γὰρ τὸ φανερὸν ὁμολογοῖεν ἄν, ὥσπερ καὶ φαῦλοι οὓς οἱ φίλοι ψέγουσι καὶ [ἀγαθοὶ] οὓς οἱ ἐχθροὶ μὴ ψέγουσιν. Διὸ λελοιδορῆσθαι ὑπέλαβον Κορίνθιοι ὑπὸ Σιμωνίδου ποιήσαντος

Κορινθίοις δ' οὐ μέμφεται τὸ Ἴλιον.

Καὶ ὃ τῶν φρονίμων τις ἢ τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν ἢ γυναικῶν προέκρινεν, οἷον Ὀδυσσέα Ἀθηνᾶ καὶ Ἑλένην Θησεὺς καὶ Ἀλέξανδρον αἱ θεαὶ καὶ Ἀχιλλέα Ὅμηρος. Καὶ ὅλως τὰ προ-

35 τούτου ΑΣ : τούτῳ Ω || εἴρηται : εὖ εἴρηται Ω || 38 ταὐτό : ταὐτὰ ΓΣ : ταῦτα Q || 63 a 2 ὅ ex Σ Spengel : οὗ libri || 4 τέλος τὸ τοιοῦτον : τέλος ἤδη τὸ τοιοῦτον Ω || 7 οἱ inser. Spengel Roemer : om. libri || 8 πάντες : πάντα fgt. Monac. || 11 καὶ οἱ φαῦλοι om. in Σ secl. Muret Spengel, οἱ ante φαῦλοι om. ΘBCE || 12 ὁμολογοῦσιν, εἰ καὶ οἱ κακῶς πεπονθότες : ὁμολογοῦσιν (ν in ras.) καὶ ὃ οἱ κακῶς πεπονθότες CΣ, εἰ et ὃ exhibet Γ, εἰ καὶ om. fgt. Monac. || 13 ὁμολογοῖεν : ὁμολογήσειεν ΘBE, ὁμολογήσαιεν CD || 14 ἀγαθοὶ secl. Roemer.

préférés ; or, l'on préfère faire les choses que nous avons dites ; celles qui sont mauvaises pour nos ennemis ; celles qui sont bonnes pour nos amis ; celles qui sont possibles. [21] Or, il y a deux sortes de choses possibles : celles qui peuvent arriver et celles qui arrivent facilement(1). [23] Sont faciles toutes celles que l'on fait ou sans peine ou en peu de temps ; car la difficulté se définit ou par la peine ou par la longueur du temps. [24] Les choses qui arrivent comme on le désire ; or, l'on désire ou ce qui n'est pas un mal, ou un mal moindre que le bien qui en résulte ; ce qui arrivera ou si nous ignorons le châtiment ou s'il est léger.

[27] Les choses que nous possédons en propre ; celles que personne ne possède ; et celles qui sont extraordinaires ; car ainsi l'honneur est plus grand. [28] Celles qui s'harmonisent avec nous : telles celles qui nous reviennent en raison de notre naissance et de notre puissance ; et celles qui, croyons-nous, nous font défaut pour minimes qu'elles soient ; car nous n'en sommes pas moins décidés à les faire.

[31] Celles qui sont d'une exécution facile ; car elles sont possibles, puisqu'elles sont faciles : telles celles où tous, ou la plupart, ou nos pareils. ou nos inférieurs ont réussi.

[33] Celles par lesquelles nous nous rendrons agréables à nos amis ou odieux à nos ennemis. [34] Celles qu'ont l'intention de faire ceux que nous admirons.

[35] Celles pour lesquelles on est bien doué et celles dont on a l'expérience ; car on croit que l'on y réussira plus facilement. [36] Celles que ne saurait faire un homme de basse moralité ; car elles en sont plus louables.

[37] Celles dont l'obtention répond à notre désir ; car elles ne paraissent pas seulement agréables, mais aussi meilleures.
1363 b [38] Chacun considère surtout comme bonnes les choses pour lesquelles il a un goût particulier ; par exemple, ceux qui aiment vaincre, de remporter une victoire ; ceux qui aiment les honneurs, d'en obtenir ; ceux qui aiment l'argent, d'en recevoir ; et ainsi du reste.

[3] Telles sont, sur le bon et l'utile, les prémisses d'où il faut tirer ses preuves.

(1) Le sens est différent si l'on omet ἄν avec Σ et Spengel : les choses sont possibles, puisqu'elles sont déjà arrivées.

αιρετά· προαιροῦνται δὲ πράττειν τά τε εἰρημένα καὶ τὰ τοῖς ἐχθροῖς κακὰ καὶ τὰ τοῖς φίλοις ἀγαθὰ καὶ τὰ δυνατά. Ταῦτα δὲ διχῶς ἐστιν τά τε γενόμενα ἂν καὶ τὰ ῥᾳδίως γιγνόμενα. Ῥᾴδια δὲ ὅσα ἢ ἄνευ λύπης ἢ ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ· τὸ γὰρ χαλεπὸν ὁρίζεται ἢ λύπῃ ἢ πλήθει χρόνου. Καὶ ἐὰν ὡς βούλονται· βούλονται δὲ ἢ μηδὲν κακὸν ἢ ἔλαττον τοῦ ἀγαθοῦ· τοῦτο δὲ ἔσται, ἐὰν ἢ λανθάνῃ ἡ τιμωρία ἢ μικρὰ ᾖ. Καὶ τὰ ἴδια, καὶ ἃ μηδείς, καὶ τὰ περιττά· τιμὴ γὰρ οὕτω μᾶλλον. Καὶ τὰ ἁρμόττοντα αὐτοῖς· τοιαῦτα δὲ τά τε προσήκοντα κατὰ γένος καὶ δύναμιν, καὶ ὧν ἐλλείπειν οἴονται καὶ ἂν μικρὰ ᾖ· οὐδὲν γὰρ ἧττον προαιροῦνται ταῦτα πράττειν. Καὶ τὰ εὐκατέργαστα· δυνατὰ γὰρ ὡς ῥᾴδια· εὐκατέργαστα δὲ ἃ πάντες ἢ οἱ πολλοὶ ἢ οἱ ὅμοιοι ἢ οἱ ἥττους κατώρθωσαν. Καὶ ἃ χαριοῦνται τοῖς φίλοις, ἢ ἃ ἀπεχθήσονται τοῖς ἐχθροῖς. Καὶ ὅσα οὓς θαυμάζουσι προαιροῦνται πράττειν. Καὶ πρὸς ἃ εὐφυεῖς εἰσιν καὶ ἔμπειροι· ῥᾷον γὰρ κατορθῶσαι οἴονται. Καὶ ἃ μηδεὶς φαῦλος· ἐπαινετὰ γὰρ μᾶλλον. Καὶ ὧν ἐπιθυμοῦντες τυγχάνουσιν, οὐ γὰρ μόνον ἡδὺ ἀλλὰ καὶ βέλτιον φαίνεται. Καὶ μάλιστα ἕκαστοι πρὸς ἃ τοιοῦτοι, οἷον οἱ φιλόνικοι εἰ νίκη 1363 b ἔσται, οἱ φιλότιμοι εἰ τιμή, οἱ φιλοχρήματοι εἰ χρήματα, καὶ οἱ ἄλλοι ὡσαύτως. Περὶ μὲν οὖν ἀγαθοῦ καὶ τοῦ συμφέροντος ἐκ τούτων ληπτέον τὰς πίστεις.

21 δυνατὰ A marg. ΓΣ : ταῦτα Ω || 22 ἂν om. Σ secl. Spengel || 23 ἢ ante ἄνευ om. Γ || 24 ἢ λύπῃ ἢ πλήθει χρόνου : ἢ πλήθει χρόνου ἢ λύπης fgt. Monac. || καὶ ἐὰν ὡς ex ΑΓ Vettori : ἕως ἂν D || βούλονται : βούλωνται BDY || 26 ἡ τιμωρία delendum censet Spengel, *molestia* Guil., δυσχέρεια coni. Dittmayer || 28 γὰρ οὕτω : οὕτω γὰρ ΘBD || 29 καὶ : καὶ κατὰ Q fgt. Monac. || 31 ὡς A corr. ead. man. : καὶ A¹ || 32 ἃ : καὶ ἃ Ω || οἱ ante ὅμοιοι om. YZ fgt. Monac. Σ || 34 ἃ ante ἀπεχθήσονται om. fgt. Monac. || 36 κατορθῶσαι A¹ : κατορθώσειν A corr. Ω || 38 καὶ μάλιστα : καὶ ἃ μάλιστα ΘBDE || **63 b** 1 post μάλιστα add. χαίρουσιν ἐπιθυμοῦντες fgt. Monac. || φιλόνικοι : φιλόνεικοι ABY¹Σ || 3 οὖν om. ΘB || τοῦ ante συμφέροντος om. BY fgt. Monac.

7

[Degrés du bien et de l'utile.]

Définition de la relativité du bon et de l'utile.

[6] Puisque, tout en s'accordant sur l'utilité de deux choses, l'on conteste souvent sur le plus d'utilité, il faut, après ce que nous avons dit, traiter du meilleur et du plus utile. [7] Admettons donc que l'excédent est l'excédé avec quelque chose en plus, et que l'excédé est compris tout entier dans l'excédent. [9] En outre, plus grand et plus nombreux sont relatifs à moins ; grand et petit, beaucoup et peu sont relatifs à la moyenne : le grand est ce qui est au delà ; le petit, ce qui est en deçà ; de même pour beaucoup et peu.

Relativité dans le même genre.

[12] Puis donc que nous entendons par bien ce qui est préférable en soi et pour soi et non pas en vue d'autre chose ; ce que tous les êtres désirent ; ce qu'ils préféreraient, s'ils recevaient raison et prudence ; ce qui est propre à produire ce bien et ce qui est propre à le conserver ; ou ce qui a des biens pour consécutions ; puisque le but poursuivi est la fin ; que la fin est le but de tout le reste ; que le bien individuel est ce qui présente ces caractère relativement à l'individu, le nombre plus grand de bonnes choses est nécessairement un bien plus grand qu'une seule et qu'un nombre plus petit de ces choses, à condition que cette unité et ces nombres inférieurs soient compris dans la pluralité ; celle-ci est, en effet, excédente, et le nombre y compris est excédé.

Relativité entre deux genres.

[21] Si le plus grand d'un genre est supérieur au plus grand d'un autre genre, il y a aussi supériorité du premier genre sur le second ; réciproquement, quand le premier genre est supérieur au second, le plus grand du premier genre est supérieur au plus grand du second ; par exemple, si l'homme le plus grand est plus grand que la femme la plus grande, c'est que les hommes sont, en général, plus grands que les femmes ; et si les hommes sont, en général, plus grands que les femmes, l'homme le plus grand est aussi plus grand que la femme la plus grande. [26] La supériorité des genres et celle de leurs représentants sont proportionnelles.

7

Ἐπεὶ δὲ πολλάκις ὁμολογοῦντες ἄμφω συμφέρειν περὶ τοῦ μᾶλλον ἀμφισβητοῦσιν, ἐφεξῆς ἂν εἴη λεκτέον περὶ τοῦ μείζονος ἀγαθοῦ καὶ τοῦ μᾶλλον συμφέροντος. Ἔστω δὴ ὑπερέχον μὲν τὸ τοσοῦτον καὶ ἔτι, ὑπερεχόμενον δὲ τὸ ἐνυπάρχον. Καὶ μεῖζον μὲν ἀεὶ καὶ πλεῖον πρὸς ἔλαττον, μέγα δὲ καὶ μικρὸν καὶ πολὺ καὶ ὀλίγον πρὸς τὸ τῶν πολλῶν μέγεθος, καὶ ὑπερέχον μὲν τὸ μέγα, τὸ δὲ ἐλλεῖπον μικρόν, καὶ πολὺ καὶ ὀλίγον ὡσαύτως.

Ἐπεὶ οὖν ἀγαθὸν λέγομεν τό τε αὐτὸ αὑτοῦ ἕνεκα καὶ μὴ ἄλλου αἱρετόν, καὶ οὗ πάντ' ἐφίεται, καὶ ὃ νοῦν ἂν καὶ φρόνησιν λαβόντα ἕλοιτο, καὶ τὸ ποιητικὸν καὶ τὸ φυλακτικόν, ἢ ᾧ ἕπεται τὰ τοιαῦτα, τὸ δ' οὗ ἕνεκα τὸ τέλος ἐστίν, τέλος δέ ἐστιν οὗ ἕνεκα τὰ ἄλλα, αὐτῷ δὲ ἀγαθὸν τὸ πρὸς αὑτὸν ταῦτα πεπονθός, ἀνάγκη τά τε πλείω τοῦ ἑνὸς καὶ τῶν ἐλαττόνων συναριθμουμένου τοῦ ἑνὸς ἢ τῶν ἐλαττόνων μεῖζον ἀγαθὸν εἶναι· ὑπερέχει γάρ, τὸ δὲ ἐνυπάρχον ὑπερέχεται.

Καὶ ἐὰν τὸ μέγιστον τοῦ μεγίστου ὑπερέχῃ, καὶ αὐτὰ αὐτῶν· καὶ ὅσα αὐτὰ αὐτῶν, καὶ τὸ μέγιστον τοῦ μεγίστου, οἷον εἰ ὁ μέγιστος ἀνὴρ γυναικὸς τῆς μεγίστης μείζων, καὶ ὅλως οἱ ἄνδρες τῶν γυναικῶν μείζους· καὶ εἰ οἱ ἄνδρες ὅλως τῶν γυναικῶν μείζους, καὶ ἀνὴρ ὁ μέγιστος τῆς μεγίστης γυναικὸς μείζων· ἀνάλογον γὰρ ἔχουσιν αἱ ὑπερο-

6 λεκτέον: λεκτέον καὶ EZ, λέγειν C || 8 τὸ ante τοσοῦτον ΑΣ, om. Ω || 9 μὲν ἀεὶ: μὲν ἂν ἀεὶ BDQZ || post πλεῖον Γ add. οὕτως ἔχει || 13 ἀγαθόν A corr. ead. man. recepit Roemer || αὐτὸ ante αὑτοῦ add. A ead. man. recepit Roemer || 14-15 ὃ : ἃ... λαβόντες (?) ἕλοιντο A corr. ead. man., quae praebent ΓE || 15 τὸ ante φυλακτικόν om. Ω || 16 οὗ : αὑτοῦ coni. Susemihl || 17 in αὐτῷ, τω corr. A (αὐτὸ ?) αὐτὸ ΓΣ || πρὸς αὑτὸν AEZ, πρὸς αὐτὸ A corr. Ω || 20 ὑπερέχει : ἐνυπάρχει C Muret || 22 ὅσα : ὅταν coni. Roemer, ἐὰν Venet., εἰ interpr. Σ || 23 εἰ om. ΘBDE || 24-25 ὅλως : ἁπλῶς Σ || 25 ὅλως τῶν γυναικῶν : τ. γυναικῶν ὅλως Ω.

Consécutions.

[27] De même, quand ceci est la consécution de cela ; mais la réciproque n'est pas vraie. [28] La consécution peut être concomitante, subséquente ou potentielle. [29] L'utilité du conséquent est impliquée dans celle de l'autre terme. [30] Vivre est la consécution concomitante de se bien porter ; mais se bien porter n'est pas la consécution concomitante de vivre ; savoir est la consécution subséquente d'apprendre ; détourner un dépôt est la consécution potentielle de voler des objets sacrés ; car celui qui a volé des objets sacrés peut détourner un dépôt.

Comparaison de deux termes avec un troisième.

[33] De deux choses qui en surpassent une troisième, la plus grande est celle qui la surpasse le plus ; car elle est forcément plus grande que la seconde.

Retour aux comparaisons de deux termes.

[35] Les choses qui produisent un plus grand bien sont plus importantes ; c'est ce que nous entendions par cause productrice du plus grand. [36] Réciproquement, ce qui est produit par un plus grand bien est plus important ; car, si le sain est préférable à l'agréable et est un plus grand bien, la
1364 a santé a aussi plus d'importance que le plaisir. [1] Le préférable par soi est plus important que le non-préférable par soi ; par exemple, la vigueur est plus importante que le sain ; car le sain n'a pas sa fin en soi, comme la vigueur ; or, disions-nous, le bien est ce qui a sa fin en soi. [3] Ce qui est fin a plus d'importance que ce qui n'est pas fin ; celui-ci, en effet, est en vue d'un autre ; celui-là en vue de soi ; par exemple, faire de l'exercice a pour fin le bon *habitus* du corps. [5] Plus important est ce qui a moins besoin de l'autre ou de choses autres ; car il se suffit mieux ; et ce besoin est moindre, quand les choses dont il est besoin sont moins nombreuses et plus faciles. [7] De même, quand cela n'est pas ou ne peut être sans ceci, tandis que ceci est ou peut être sans cela ; car de deux choses la plus apte à se suffire est celle qui n'a pas besoin de l'autre, aussi est-ce manifestement un plus grand bien.

Origine et cause.

[10] Quand une chose est origine et l'autre non ; et quand une chose est cause et l'autre non, pour la même raison ; car sans cause et origine, il est impossible qu'une chose soit ou devienne. [12] Y a-t-il deux origines, ce qui vient de l'origine la plus importante est plus important ; et, quand il y a deux causes, ce qui vient de la cause la plus importante est plus important ; et inversement,

χαὶ τῶν γενῶν καὶ τῶν μεγίστων ἐν αὐτοῖς.

Καὶ ὅταν τόδε μὲν τῷδε ἕπηται, ἐκεῖνο δὲ τούτῳ μή· ἕπεται δὲ ἢ τῷ ἅμα ἢ τῷ ἐφεξῆς ἢ τῇ δυνάμει· ἐνυπάρχει γὰρ ἡ χρῆσις ἡ τοῦ ἑπομένου ἐν τῇ θατέρου. Ἕπεται δὲ ἅμα μὲν τῷ ὑγιαίνειν τὸ ζῆν, τούτῳ δὲ ἐκεῖνο οὔ, ὕστερον δὲ τῷ μανθάνειν τὸ ἐπίστασθαι, δυνάμει δὲ τῷ ἱεροσυλεῖν τὸ ἀποστερεῖν· ὁ γὰρ ἱεροσυλήσας κἂν ἀποστερήσειεν.

Καὶ τὰ ὑπερέχοντα τοῦ αὐτοῦ μείζονι μείζω· ἀνάγκη γὰρ ὑπερέχειν καὶ τοῦ μείζονος. Καὶ τὰ μείζονος ἀγαθοῦ ποιητικὰ μείζω· τοῦτο γὰρ ἦν τὸ μείζονος ποιητικῷ εἶναι. Καὶ οὗ τὸ ποιητικὸν μεῖζον, ὡσαύτως· εἰ γὰρ τὸ ὑγιεινὸν αἱρετώτερον τοῦ ἡδέος καὶ μεῖζον ἀγαθόν, καὶ ἡ ὑγίεια τῆς ἡδονῆς μείζων. Καὶ τὸ αἱρετὸν καθ' αὑτὸ τοῦ μὴ καθ' αὑτό, οἷον ἰσχὺς ὑγιει- 1364 a νοῦ· τὸ μὲν γὰρ οὐχ αὑτοῦ ἕνεκα, τὸ δὲ αὑτοῦ, ὅπερ ἦν τὸ ἀγαθόν. Κἂν ᾖ τὸ μὲν τέλος, τὸ δὲ μὴ τέλος· τὸ μὲν γὰρ ἄλλου ἕνεκα, τὸ δὲ αὑτοῦ, οἷον τὸ γυμνάζεσθαι τοῦ εὖ ἔχειν τὸ σῶμα. Καὶ τὸ ἧττον προσδεόμενον θατέρου ἢ ἑτέρων· αὐταρκέστερον γάρ· ἧττον δὲ προσδεῖται τὸ ἐλαττόνων ἢ ῥᾳόνων προσδεόμενον. Καὶ ὅταν τόδε μὲν ἄνευ τοῦδε μὴ ᾖ ἢ μὴ δυνατὸν ᾖ γενέσθαι, θάτερον δὲ ἄνευ τούτου· αὐταρκέστερον δὲ τὸ μὴ δεόμενον, ὥστε φαίνεται μεῖζον ἀγαθόν.

Κἂν ᾖ ἀρχή, τὸ δὲ μὴ ἀρχή, κἂν ᾖ αἴτιον, τὸ δ' οὐκ αἴτιον διὰ τὸ αὐτό· ἄνευ γὰρ αἰτίου καὶ ἀρχῆς ἀδύνατον εἶναι ἢ γενέσθαι. Καὶ δυοῖν ἀρχαῖν τὸ ἀπὸ τῆς μείζονος ἀρχῆς μεῖζον, καὶ δυοῖν αἰτίοιν τὸ ἀπὸ τοῦ μείζονος αἰτίου μεῖζον. Καὶ ἀνάπαλιν δὲ δυοῖν ἀρχαῖν ἡ τοῦ μείζονος ἀρχὴ μείζων, καὶ δυοῖν αἰτίοιν τὸ τοῦ μείζονος αἴτιον μεῖζον. Δη-

31 ἐκεῖνο : ἐκείνῳ A corr. τοῦτο δὲ ἐκείνῳ οὔ ΓΣ || 33 ante τὰ ὑπερέχοντα Roemer coll. Top. 118 b 3 δυοῖν inserendum esse putat || 34 τοῦ αὐτοῦ : τινος Σ || 36 ἦν : ἂν ἦν ΘBDE || 64 a 1 αἱρετὸν ex Σ Roemer : αἱρετώτερον libri || 9 δὲ : γὰρ Hermolaus Barbarus || 11 καὶ : ἢ BDEYZ || 12 δυοῖν : δυεῖν BY || ἀρχαῖν : ἀρχῶν Ω || ἀρχῆς post μείζονος A sup. lin. ead. man. Ω || 14 δὲ : ΓΣΣ : δὴ Ω || δυοῖν ἀρχαῖν : δυεῖν ἀρχῶν BY || 15 τὸ τοῦ : τὸ ἀπὸ τοῦ A (?).

entre deux origines, l'origine de ce qui est plus important a plus d'importance, et, entre deux causes, la cause de ce qui est plus important a plus d'importance. [15] Il est donc clair, d'après ce que nous venons de dire, qu'une chose peut paraître plus importante de deux façons : si une chose est une origine, l'autre n'en étant pas une, la première semblera plus importante ; mais il en va de même, si la première n'est pas une origine, alors que la seconde est, non une origine, mais une fin ; car le plus important est la fin, non l'origine ; ainsi Léodamas, accusant Callistrate, disait que celui qui avait conseillé était plus coupable que celui qui avait exécuté ; car si le conseil n'avait pas été demandé, l'acte n'eût pas été accompli ; inversement, en accusant Chabrias, il dit que celui qui avait exécuté était plus coupable que celui qui avait conseillé ; car il n'y aurait pas eu d'exécution, s'il n'y avait pas eu quelqu'un pour exécuter ; en effet, le but du complot était l'acte.

[23] Le plus rare a valeur plus grande que l'abondant ; par exemple, l'or que le fer, bien qu'il soit moins utile ; l'acquisition en est un plus grand bien, parce qu'elle est plus difficile. [26] Mais, à un autre égard, l'abondant a plus de valeur que le rare, parce que l'usage en est plus répandu ; car « souvent » vaut mieux que « rarement » ; aussi le poète dit-il :

La meilleure des choses, c'est l'eau (1).

[28] Le plus difficile a aussi, en général, une plus grande valeur que le plus facile ; car il est plus rare. [29] Mais, à un autre égard, le plus facile a plus de valeur que le plus difficile ; car il répond à ce que nous désirons.

[30] Et encore, ce dont le contraire est plus important, et ce dont la privation est plus sensible. [31] La vertu a plus d'importance que ce qui n'est pas vertu, et le vice que ce qui n'est pas vice ; car vertu et vice sont des fins ; les autres choses n'en sont pas. [33] Et les choses dont les œuvres sont plus belles ou plus laides sont elles-mêmes plus importantes. [34] Et, réciproquement, quand défauts et vertus sont plus grands, les œuvres sont plus importantes, puisque les résultats sont proportionnels aux causes et aux origines ; et les causes et les origines sont de même proportionnelles aux résultats.

[37] De même encore, les choses dont l'excès est préférable ou plus beau ; par exemple, l'acuité visuelle est préférable à

(1) Pindare, *Olympiques* I, 1.

λον οὖν ἐκ τῶν εἰρημένων ὅτι ἀμφοτέρως μεῖζόν ἐστιν φαίνεσθαι· καὶ γὰρ εἰ ἀρχή, τὸ δὲ μὴ ἀρχή, δόξει μεῖζον εἶναι, καὶ εἰ μὴ ἀρχή, τὸ δὲ ἀρχή· τὸ γὰρ τέλος μεῖζον καὶ οὐκ ἀρχή, ὥσπερ ὁ Λεωδάμας κατηγορῶν ἔφη Καλλιστράτου τὸν βουλεύσατα τοῦ πράξαντος μᾶλλον ἀδικεῖν· οὐ γὰρ ἂν πραχθῆναι μὴ βουλευσαμένου· πάλιν δὲ καὶ Χαβρίου, τὸν πράξαντα τοῦ βουλεύσαντος· οὐ γὰρ ἂν γενέσθαι, εἰ μὴ ἦν ὁ πράξων· τούτου γὰρ ἕνεκα ἐπιβουλεύειν, ὅπως πράξωσιν.

Καὶ τὸ σπανιώτερον τοῦ ἀφθόνου, οἷον χρυσὸς σιδήρου ἀχρηστότερος ὤν· μεῖζον γὰρ ἡ κτῆσις διὰ τὸ χαλεπωτέραν εἶναι. Ἄλλον δὲ τρόπον τὸ ἄφθονον τοῦ σπανίου, ὅτι ἡ χρῆσις ὑπερέχει· τὸ γὰρ πολλάκις τοῦ ὀλιγάκις ὑπερέχει, ὅθεν λέγεται

ἄριστον μὲν ὕδωρ.

Καὶ ὅλως τὸ χαλεπώτερον τοῦ ῥᾴονος· σπανιώτερον γάρ. Ἄλλον δὲ τρόπον τὸ ῥᾷον τοῦ χαλεπωτέρου· ἔχει γὰρ ὡς βουλόμεθα.

Καὶ ᾧ τὸ ἐναντίον μεῖζον, καὶ οὗ ἡ στέρησις μείζων. Καὶ ἀρετὴ μὴ ἀρετῆς καὶ κακία μὴ κακίας μείζων· τὰ μὲν γὰρ τέλη, τὰ δ' οὐ τέλη. Καὶ ὧν τὰ ἔργα καλλίω ἢ αἰσχίω, μείζω αὐτὰ καὶ ὧν αἱ κακίαι καὶ αἱ ἀρεταὶ μείζους, καὶ τὰ ἔργα μείζω, ἐπείπερ ὡς τὰ αἴτια καὶ αἱ ἀρχαί, καὶ τὰ ἀποβαίνοντα, καὶ ὡς τὰ ἀποβαίνοντα, καὶ τὰ αἴτια καὶ αἱ ἀρχαί.

Καὶ ὧν ἡ ὑπεροχὴ αἱρετωτέρα ἢ καλλίων, οἷον τὸ ἀκριβῶς ὁρᾶν αἱρετώτερον τοῦ ὀσφραίνεσθαι. Καὶ γὰρ ὄψις

16 φαίνεσθαι : om. Ω || 17 γὰρ : om. Ω || 19 ἔφη Καλλιστράτου : ἔφη Καλλιστράτῳ BCEYZ, Καλλιστράτῳ ἔφη Q || 21 δὲ καὶ : καὶ crasum esse uid. in A om. Γ || 22 βουλεύσαντος : συμβουλεύσαντος BCY || οὐ γὰρ ἂν : οὐδὲ γὰρ ἂν ΓΣ || 23 ἐπιβουλεύειν : συμβουλεύειν C || 25 μεῖζον : μείζων ΠQY || χαλεπωτέραν : χαλεπώτερον DEQY || 31-32 καὶ ἀρετὴ — κακίας : καὶ ἀρετὴ μὴ κακίας καὶ κακία μὴ ἀρετῆς coni. Bonitz || 34 αἱ ante ἀρεταὶ om. Ω || 37 οἷον — b 1 ὀσφρήσεως : οἷον ⟨εἰ⟩ τὸ ἀκριβῶς ὁρᾶν αἱρετώτερον τοῦ ὀσφραίνεσθαι, καὶ ὄψις ὀσφρήσεως coni. Vahlen, οἷον ὄψις ὀσφρήσεως· καὶ γὰρ τὸ ἀκριβῶς ὁρᾶν αἱρετώτερον τοῦ ὀσφραίνεσθαι malit Spengel.

1364 b l'acuité olfactive ; et, en effet, la vue est préférable à l'odorat. [1] Et l'excès dans l'amour des amis est plus beau que l'excès dans l'amour de l'argent ; aussi l'amour des amis est-il plus beau que l'amour de l'argent. [3] Inversement, les excès des choses meilleures sont meilleurs et les excès des choses plus belles, plus beaux.

[4] De même, les choses dont les désirs sont plus beaux ou meilleurs ; car les désirs impulsifs plus forts ont des objets plus importants. [5] Et les désirs des objets plus beaux ou des objets meilleurs sont meilleurs et plus beaux pour la même raison.

[7] Et les matières de sciences, plus belles ou plus élevées, sont aussi plus belles et plus élevées ; en effet, telle est la science, tel est l'ordre de vérité qui en est l'objet ; chaque science ordonne dans son propre domaine. [10] Et les sciences des objets plus élevés et plus beaux sont en proportion de ces objets pour les mêmes raisons (1).

[11] Et ce que jugeraient ou ont jugé bon ou plus important les hommes prudents, tous, ou la plupart, ou la majorité, ou les plus autorisés, est nécessairement tel, ou absolument, ou dans la mesure où ces hommes ont jugé selon leur prudence. [14] Mais cette inférence est commune et s'applique à toutes les autres choses. [15] Car substance, quantité et qualité sont telles que les peuvent définir la science et aussi la prudence. [16] Mais ce que nous avons dit ne s'applique qu'aux biens ; car nous avons défini bien ce que les choses, si elles recevaient la prudence, choisiraient chacune pour soi. [18] Ce que la prudence déclare meilleur a donc évidemment plus de valeur.

[19] De même, ce qui appartient aux meilleurs, ou absolument, ou en tant qu'ils sont meilleurs ; par exemple, le courage vaut mieux que la vigueur. [21] De même, ce que l'homme meilleur préférerait, ou absolument, ou en tant que meilleur ; par exemple, souffrir l'injustice vaut mieux que la commettre ; car c'est ce que préférerait l'homme plus juste.

[23] Le plus agréable vaut également mieux que le moins

(1) Il ne s'agit pas ici de sciences théorétiques, mais de sciences poétiques. Nous lisons dans *Top.* III, 1, 116 a 20-22 : « Il faut amener ce qui doit être dit à tout ce qui est utile. En général est meilleur et préférable ce qui est du domaine de la meilleure science, et pour un particulier du domaine de sa propre science. »

1364 b ὀσφρήσεως· καὶ τὸ φιλέταιρον εἶναι τοῦ φιλοχρήματον μᾶλλον κάλλιον, ὥστε καὶ φιλεταιρία φιλοχρηματίας. Καὶ ἀντικειμένως δὲ τῶν βελτιόνων αἱ ὑπερβολαὶ βελτίους καὶ καλλιόνων καλλίους.

Καὶ ὧν αἱ ἐπιθυμίαι καλλίους ἢ βελτίους· αἱ γὰρ μείζους ὀρέξεις μειζόνων εἰσίν. Καὶ τῶν καλλιόνων δὲ ἢ καὶ βελτιόνων αἱ ἐπιθυμίαι βελτίους καὶ καλλίους διὰ τὸ αὐτό.

Καὶ ὧν αἱ ἐπιστῆμαι καλλίους ἢ σπουδαιότεραι, καὶ τὰ πράγματα καλλίω καὶ σπουδαιότερα· ὡς γὰρ ἔχει ἡ ἐπιστήμη, καὶ τὸ ἀληθές· κελεύει δὲ τὸ αὑτῆς ἑκάστη. Καὶ τῶν σπουδαιοτέρων δὲ καὶ καλλιόνων αἱ ἐπιστῆμαι ἀνάλογον διὰ ταὐτά.

Καὶ ὃ κρίνειαν ἂν ἢ κεκρίκασιν οἱ φρόνιμοι ἢ πάντες ἢ οἱ πολλοὶ ἢ οἱ πλείους ἢ οἱ κράτιστοι ἀγαθὸν ἢ μεῖζον, ἀνάγκη οὕτως ἔχειν, ἢ ἁπλῶς ἢ ᾗ κατὰ τὴν φρόνησιν ἔκριναν. Ἔστι δὲ τοῦτο κοινὸν καὶ κατὰ τῶν ἄλλων· καὶ γὰρ τὶ καὶ ποσὸν καὶ ποιὸν οὕτως ἔχει ὡς ἂν ἡ ἐπιστήμη καὶ ἡ φρόνησις εἴποι. Ἀλλ' ἐπ' ἀγαθῶν εἰρήκαμεν· ὥρισται γὰρ ἀγαθὸν εἶναι ὃ λαβόντα τὰ πράγματα φρόνησιν ἕλοιτ' ἂν ἕκαστον· δῆλον οὖν ὅτι καὶ μεῖζον, ὃ μᾶλλον ἡ φρόνησις λέγει.

Καὶ τὸ τοῖς βελτίοσιν ὑπάρχον, ἢ ἁπλῶς ἢ ᾗ βελτίους, οἷον ἡ ἀνδρεία ἰσχύος. Καὶ ὃ ἕλοιτ' ἂν ὁ βελτίων, ἢ ἁπλῶς ἢ ᾗ βελτίων, οἷον τὸ ἀδικεῖσθαι μᾶλλον ἢ ἀδικεῖν· τοῦτο γὰρ ὁ δικαιότερος ἂν ἕλοιτο.

Καὶ τὸ ἥδιον τοῦ ἧττον ἡδέος· τὴν γὰρ ἡδονὴν

64 b 2 κάλλιον : καλλίων A || 6 καὶ post ἢ om. ΘBCE || 9 ἔχει om. ΘBDE : *sicut enim se habet scientia et ueritas, sic et res* Guil. || 10 δὲ om. ΘBDE || 11 ταὐτά coni. Finkh recepit Roemer : ταῦτα libri || κρίνειαν : κρίνειεν BDEY || 12 ἢ πάντες om. Γ || 13 ἀγαθὸν ἢ μεῖζον : ἀγαθὸν μεῖζον Σ, ἢ om. ed. Venet. secl. Spengel, ἀγαθὸν ἢ del. Vater || 14 ᾗ Isingr. : εἰ libri || 16 εἴποι : εἴπῃ Σ || 18 πράγματα secl. Buhle, ἅπαντα pro πράγματα legisse uid. Σ || 20 ἡ ante ἀνδρεία om. ΘDE || ἀνδρεία AB¹EYZ¹ : ἀνδρία Ω || 22 ἂν ἕλοιτο : ἕλοιτ' ἂν Ω.

agréable ; car tous les êtres poursuivent le plaisir, et ils ont le désir impulsif de le goûter pour lui-même, et c'est par ces termes que nous avons défini le bien et la fin. [25] De deux plaisirs le plus grand est celui qui est sujet à moins de peine ou celui qui dure plus longtemps. [26] Ce qui est plus beau vaut mieux que ce qui est moins beau ; car le beau est ou l'agréable ou le préférable en soi. [28] Et toutes les choses dont les hommes veulent davantage être causes pour eux ou leurs amis sont de plus grands biens ; toutes celles qu'ils veulent le moins causer sont de plus grands maux.

[30] Et les choses plus durables valent mieux que les moins durables ; et celles qui sont plus assurées que celles qui le sont moins ; la supériorité des premières se mesure au temps pendant lequel on en use ; la supériorité des secondes, au désir qu'on a d'en user ; en effet, quand on désire, l'on peut faire plus long usage du bien stable.

Consécutions grammaticales.

[34] De même, les consécutions entre notions logiquement coordonnées et notions signifiées par de semblables flexions, s'étendent à toutes les autres choses ; par exemple, si « courageusement » est plus beau et préférable à « modérément », le courage est aussi préférable à la modération et être courageux à être modéré.

[37] Ce qui est unanimement préféré vaut mieux que ce qui ne l'est pas unanimement. [38] De même ce que préfère la majorité
1365 a vaut mieux que ce que préfère la minorité ; car nous avons défini le bien ce que tous désirent, en sorte que ce qui est plus désiré a plus d'importance. [2] Et ce que préfèrent les compétiteurs, ou les ennemis, ou les juges qualifiés ou ceux que ceux-ci jugent qualifiés ; les deux premiers cas équivalent à une affirmation unanime ; le dernier est celui de juges ayant droit et compétence pour juger.

[4] Est plus important tantôt le bien auquel tous participent, l'exclusion étant une déchéance, tantôt celui auquel personne ou seulement un petit nombre participe ; car il est plus rare. [6] Et les choses plus dignes d'éloge ; car elles sont plus belles. [7] Et celles auxquelles on accorde de plus grands honneurs, pareillement ; car l'honneur est comme une évaluation. [8] Et celles qu'on punit de peines plus graves. [8] Et celles qui sont plus grandes que celles dont la grandeur est reconnue de tous ou apparente.

πάντα διώκει, καὶ αὑτοῦ ἕνεκα τοῦ ἥδεσθαι ὀρέγονται, ὥρισται δὲ τούτοις τὸ ἀγαθὸν καὶ τὸ τέλος. Ἥδιον δὲ τό τε ἀλυπότερον καὶ τὸ πολυχρονιώτερον ἡδύ. Καὶ τὸ κάλλιον τοῦ ἧττον καλοῦ· τὸ γὰρ καλόν ἐστιν ἤτοι τὸ ἡδὺ ἢ τὸ καθ' αὑτὸ αἱρετόν. Καὶ ὅσων αὐτοὶ αὑτοῖς ἢ φίλοις βούλονται αἴτιοι εἶναι μᾶλλον, ταῦτα μείζω ἀγαθά, ὅσων δὲ ἥκιστα, μείζω κακά.

Καὶ τὰ πολυχρονιώτερα τῶν ὀλιγοχρονιωτέρων καὶ τὰ βεβαιότερα τῶν ἀβεβαιοτέρων· ὑπερέχει γὰρ ἡ χρῆσις τῶν μὲν τῷ χρόνῳ τῶν δὲ τῇ βουλήσει· ὅταν γὰρ βούλωνται, ὑπάρχει μᾶλλον ἡ τοῦ βεβαίου.

Καὶ ὡς ἂν ἐκ τῶν συστοίχων καὶ τῶν ὁμοίων πτώσεων, καὶ τἆλλ' ἀκολουθεῖ, οἷον εἰ τὸ ἀνδρείως κάλλιον καὶ αἱρετώτερον τοῦ σωφρόνως, καὶ ἀνδρεία σωφροσύνης αἱρετωτέρα καὶ· τὸ ἀνδρεῖον εἶναι τοῦ σωφρονεῖν.

Καὶ ὃ πάντες αἱροῦνται τοῦ μὴ ὃ πάντες. Καὶ ὃ οἱ πλείους ἢ οἱ ἐλάττους· ἀγαθὸν γὰρ ἦν οὗ πάντες ἐφίενται, ὥστε καὶ μεῖζον οὗ 1365 a
μᾶλλον. Καὶ ὃ οἱ ἀμφισβητοῦντες ἢ οἱ ἐχθροὶ ἢ οἱ κρίνοντες ἢ οὓς οὗτοι κρίνουσιν· τὸ μὲν γὰρ ὡς ἂν εἰ πάντες φαῖέν ἐστι, τὸ δὲ οἱ κύριοι καὶ οἱ εἰδότες.

Καὶ ὁτὲ μὲν οὗ πάντες μετέχουσι μεῖζον· ἀτιμία γὰρ τὸ μὴ μετέχειν· ὁτὲ δὲ οὗ μηδεὶς ἢ οὗ ὀλίγοι· σπανιώτερον γάρ. Καὶ τὰ ἐπαινετώτερα· καλλίω γάρ. Καὶ ὧν αἱ τιμαὶ μείζους, ὡσαύτως· ἡ γὰρ τιμὴ ὥσπερ ἀξία τίς ἐστιν. Καὶ ὧν αἱ ζημίαι μείζους. Καὶ τὰ τῶν ὁμολογουμένων ἢ φαινομένων μεγάλων μείζω.

24 αὑτοῦ : αὐτοῦ Spengel Roemer, ἑαυτῆς C || post ὀρέγονται A add. in marg. ἥδεσθαι, quod uertit Guil. || 26 τὸ ante πολυχρονιώτερον om. BDYZ || 27 τὸ post ἢ om. Ω || 29 αἴτιοι AC : αἴτιον Ω || 31 ἀβεβαιοτέρων ΑΣ : μὴ βεβαιοτέρων Ω || 33 ἡ ante τοῦ erasum in A || 34 ὡς ἂν : ὡς ἓν coni. Kayser || 35 εἰ om. DEQZ sup. lin. ead. man. Y || 36 ἀνδρεία AEY : ἀνδρία Ω || αἱρετωτέρα om. Γ, αἱρετώτερον CZ || 38 τοῦ μὴ ὃ πάντες : τοῦ ὃ μὴ πάντες ΓΣ Morel Sygburg || post ἢ add. ὃ Roemer || ἐλάττους : ἐλάττονες ΘBD || 65 a 7 ὡσαύτως om. ΓΣ.

[10] Analysées en leurs parties, les mêmes choses paraissent plus grandes ; car ainsi, elles apparaissent supérieures à un plus grand nombre de choses ; aussi, dit le poète, Méléagre fut-il tiré de son inaction par la peinture de

Tous les maux qui frappent les hommes dont la ville a été prise ; les habitants sont mis à mort ; le feu réduit la ville en cendres ; on entraîne les enfants [1].

[16] Le même effet est produit par la combinaison et l'accumulation [2], comme chez Epicharme, pour la même raison que dans le cas de l'analyse (car la combinaison montre la supériorité en la multipliant), et parce que le fait apparaît comme origine et cause de choses importantes.

[10] Comme ce qui est plus difficile et plus rare a plus de valeur, les occasions, les âges, les lieux, les temps et les facultés amplifient les choses; si, en effet, l'action dépassait les limites d'une faculté, d'un âge, de la capacité d'hommes semblables, et si elle a été faite en de telles conditions, ou en tel lieu, ou en tel temps, elle prendra la grandeur des choses belles, bonnes, justes et de leurs contraires [3] ; d'où l'épigramme pour le vainqueur olympique :

Autrefois, ayant sur les épaules le rude joug où pendaient les paniers, je portais le poisson d'Argos à Tégée [4].

[28] De même Iphicrate faisait son propre éloge, en disant d'où il était parti et où il s'était élevé [5]. [29] L'inné vaut mieux que l'acquis ; car il est plus difficile ; ce qui fait dire au poète :

Mon seul maître, c'est moi ! [6]

[30] Telle est encore la partie la plus importante d'une chose importante ; par exemple, Périclès, dans son oraison funèbre, comparait la jeunesse enlevée à la cité au printemps retranché à l'année [7]. [33] Les choses utiles dans un plus grand besoin ont

(1) *Iliade* IX, 592-594.
(2) Cf. comme exemple d'accumulation la citation d'Athénée II, 36 C-D.
(3) Cf. *Eth. Nic.* VIII, 15, 1163 a 12-16.
(4) Cf. *Anth. Cyr.* de Borgk-Hiller, Simonide fgt. 223.
(5) Cf. une citation plus explicite. 9 67 b 17-18.
(6) *Odyssée* XXII, 347.
(7) Hérodote VII, 162, attribue la comparaison à Gélon.

Καὶ διαιρούμενα δὲ εἰς τὰ μέρη τὰ αὐτὰ μείζω φαίνεται. πλειόνων γάρ ὑπερέχειν φαίνεται, ὅθεν καὶ ὁ ποιητής φησι πεῖσαι τὸν Μελέαγρον ἀναστῆναι·

ὅσσα κάκ' ἀνθρώποισι πέλει τῶν ἄστυ ἁλώῃ·
λαοὶ μὲν φθινύθουσι, πόλιν δέ τε πῦρ ἀμαθύνει,
τέκνα δέ τ' ἄλλοι ἄγουσιν.

Καὶ τὸ συντιθέναι δὲ καὶ ἐποικοδομεῖν, ὥσπερ Ἐπίχαρμος, διά τε τὸ αὐτὸ τῇ διαιρέσει· (ἡ γὰρ σύνθεσις ὑπεροχὴν δείκνυσι πολλήν) καὶ ὅτι ἀρχὴ φαίνεται μεγάλων καὶ αἴτιον.

Ἐπεὶ δὲ τὸ χαλεπώτερον καὶ σπανιώτερον μεῖζον, καὶ οἱ καιροὶ καὶ αἱ ἡλικίαι καὶ οἱ τόποι καὶ οἱ χρόνοι καὶ αἱ δυνάμεις ποιοῦσι μεγάλα· εἰ γὰρ παρὰ δύναμιν καὶ παρὰ ἡλικίαν καὶ παρὰ τοὺς ὁμοίους, καὶ εἰ οὕτως ἢ ἐνταῦθα ἢ τότε, ἕξει μέγεθος καὶ καλῶν καὶ ἀγαθῶν καὶ δικαίων καὶ τῶν ἐναντίων, ὅθεν καὶ τὸ ἐπίγραμμα τῷ ὀλυμπιονίκῃ·

πρόσθε μὲν ἀμφ' ὤμοισιν ἔχων τραχεῖαν ἄσιλλαν
ἰχθῦς ἐξ Ἄργους εἰς Τεγέαν ἔφερον.

Καὶ ὁ Ἰφικράτης αὐτὸν ἐνεκωμίαζε λέγων ἐξ ὧν ὑπῆρξεν ταῦτα. Καὶ τὸ αὐτοφυὲς τοῦ ἐπικτήτου· χαλεπώτερον γάρ. Ὅθεν καὶ ὁ ποιητής φησιν·

αὐτοδίδακτος δ' εἰμί.

Καὶ τὸ μεγάλου μέγιστον μέρος, οἷον Περικλῆς τὸν ἐπιτάφιον λέγων, τὴν νεότητα ἐκ τῆς πόλεως ἀνῃρῆσθαι ὥσπερ τὸ ἔαρ

10 διαιρούμενα : ἃ διαιρούμενα A corr. rec. || τὰ αὐτὰ om. Γ || 11 πλειόνων : *per plura* (i. e. διὰ πλειόνων) Guil. || ὑπερέχειν : ὑπερέχειν ἢ φαίνεται A corr., quod uertit Guil., ὑπεροχὴ Ω || 12 post πεῖσαι inser. λέγουσαν Ω || 13 ὅσσα : ὅσα ΘΒ || πέλει om. ΘΒC || 14 πόλιν δέ τε πῦρ ἀμαθύνει : ἄνδρας μὲν κτείνουσι DE, qui add. βαθυζώνους τε γυναῖκας || 16 δὲ post συντιθέναι A corr. ΓΣ, om. ΘΒCE || 18 δείκνυσι : δίδωσι ΓΣ || ὅτι : ὅ τι A corr. ead. man. || 22 ὁμοίους ΑΓΣ : ἄλλους Ω || 23 ἕξει : ἕξει ἕκαστον Γ || 26 πρόσθε — ἄσιλλαν : γρ. πρόσθεν μὲν τραχεῖαν ἔχων ὤμοισιν ἄσιλλαν A marg., quae uertit Guil. || 30 δ' ΑΣ (cod. V) om. Ω || 32 τό : καὶ τὸ Ω.

plus de valeur ; par exemple, les choses utiles dans la vieillesse et les maladies. [34] De deux choses, celle qui est plus près de la fin qu'on se propose a plus de valeur. [35] Et aussi l'utile pour l'individu est préférable à l'utile absolu. [35] Le possible vaut mieux que l'impossible ; car le premier est un bien pour nous, non le second. [36] Et les choses qui appartiennent à la fin de la vie ; car celles qui sont près la fin sont à un plus haut degré des fins.

1365 b [37] Et celles qui sont conformes à la vérité sont supérieures à celles qui sont conformes à l'opinion. [1] La marque distinctive de ce qui est selon l'opinion est celle-ci : ce que l'on ne choisirait pas de faire, si l'action devait rester ignorée. [2] C'est pourquoi éprouver un bienfait peut sembler préférable à l'accomplir ; car on voudra l'éprouver, dût-il passer inaperçu ; mais il ne semble pas qu'on veuille l'accomplir, si personne n'en doit avoir connaissance. [5] Valent mieux aussi toutes les choses dont on préfère la réalité à l'apparence ; car elles ont plus de rapport avec la vérité. [6] Aussi la justice même a-t-elle, dit-on, peu de prix, parce qu'être cru juste est préférable à l'être ; mais il n'en est pas de même pour se bien porter (1).

[8] Et ce qui est plus utile à plusieurs égards ; par exemple, ce qui est plus utile pour vivre, pour vivre heureux, pour le plaisir, pour l'accomplissement des belles actions. [10] C'est pourquoi la richesse et la santé semblent les plus grands biens ; car elles contiennent tous ceux-là. [11] Et ce qui est plus exempt de peine et qu'accompagne le plaisir ; car plusieurs valent mieux qu'un ; il y a donc supériorité, et ce sont des biens que le plaisir et l'absence de peine. [13] Et de deux choses s'ajoutant à une troisième, celle qui rend la somme plus grande est la plus importante. [14] Et les choses dont la présence est connue valent mieux que celles qui passent inaperçues ; car la réalité en est plus manifeste. [15] C'est ce qui fait qu'être riche paraîtra un plus grand bien si on passe pour tel. [16] Et la chose à laquelle on est très attaché, ou parce qu'elle est unique, ou quoique d'autres l'accompagnent. [17] C'est pour cette raison que la peine n'est pas égale, si on crève l'œil à un borgne ou à un homme ayant ses deux yeux ; car on lui a ôté l'œil auquel il tenait tant.

(1) Il va de soi qu'Aristote place la vérité, universelle et immuable, au-dessus de l'opinion, contingente et variable ; mais il énumère ici des arguments utilisables pour les plaideurs.

ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ εἰ ἐξαιρεθείη. Καὶ τὰ ἐν χρείᾳ μείζονι χρήσιμα, οἷον τὰ ἐν γήρᾳ καὶ νόσοις. Καὶ δυοῖν τὸ ἐγγύτερον τοῦ τέλους. Καὶ τὸ αὐτῷ ἢ ἁπλῶς. Καὶ τὸ δυνατὸν τοῦ ἀδυνάτου· τὸ μὲν γὰρ αὐτῷ, τὸ δ' οὔ. Καὶ τὰ ἐν τέλει τοῦ βίου· τέλη γὰρ μᾶλλον τὰ πρὸς τῷ τέλει.

Καὶ τὰ πρὸς ἀλήθειαν τῶν πρὸς δόξαν. Ὅρος δὲ τοῦ πρὸς δόξαν, 1365 b
ὃ λανθάνειν μέλλων οὐκ ἂν ἕλοιτο. Διὸ καὶ τὸ εὖ πάσχειν τοῦ εὖ ποιεῖν δόξειεν ἂν αἱρετώτερον εἶναι· τὸ μὲν γὰρ κἂν λανθάνῃ αἱρήσεται, ποιεῖν δ' εὖ λανθάνων οὐ δοκεῖ ἂν ἑλέσθαι. Καὶ ὅσα εἶναι μᾶλλον ἢ δοκεῖν βούλονται· πρὸς ἀλήθειαν γὰρ μᾶλλον. Διὸ καὶ τὴν δικαιοσύνην φασὶ μικρὸν εἶναι, ὅτι δοκεῖν ἢ εἶναι αἱρετώτερον· τὸ δὲ ὑγιαίνειν οὔ.

Καὶ τὸ πρὸς πολλὰ χρησιμώτερον, οἷον τὸ πρὸς τὸ ζῆν καὶ εὖ ζῆν καὶ τὴν ἡδονὴν καὶ τὸ πράττειν τὰ καλά. Διὸ ὁ πλοῦτος καὶ ἡ ὑγίεια μέγιστα δοκεῖ εἶναι· ἅπαντα γὰρ ἔχει ταῦτα. Καὶ τὸ ἀλυπότερον καὶ τὸ μεθ' ἡδονῆς· πλείω γὰρ ἑνός, ὥστε ὑπάρχει καὶ ἡ ἡδονὴ ἀγαθὸν καὶ ἡ ἀλυπία. Καὶ δυοῖν ὃ τῷ αὐτῷ προστιθέμενον μεῖζον τὸ ὅλον ποιεῖ. Καὶ ἃ μὴ λανθάνει παρόντα ἢ ἃ λανθάνει· πρὸς ἀλήθειαν γὰρ τείνει ταῦτα. Διὸ τὸ πλουτεῖν φανείη ἂν μεῖζον ἀγαθὸν τῷ δοκεῖν. Καὶ τὸ ἀγαπητόν, καὶ τοῖς μὲν μόνον τοῖς δὲ μετ' ἄλλων. Διὸ καὶ οὐκ ἴση ζημία, ἄν τις τὸν ἑτερόφθαλμον τυφλώσῃ καὶ τὸν δύ' ἔχοντα· ἀγαπητὸν γὰρ ἀφῄρηται.

Ἐκ τίνων μὲν οὖν δεῖ

35 αὐτῷ ἢ A^{1} corr. ead. man.: καὶ τὸ αὐτὸ καὶ ἁπλῶς ΘCDE, τὸ αὐτῷ τοῦ ἅπλως Isingr. || 37 τέλη — τέλει: τέλη γὰρ μᾶλλον ἢ τὰ πρὸς τῷ τέλει Σ, τέλη γὰρ μᾶλλον καὶ τὰ πρὸς τὸ τέλος corr. Muret || **65 b** 10 καὶ ante ὁ πλοῦτος add. Ω || 11 τὸ ante μεθ' ἡδονῆς A corr. ead. man. Ω || 12 ὑπερέχει A^{1} corr. ead. man. Γ: ὑπάρχει || 14 λανθάνει: λανθάνῃ A^{1}, ἢ ἃ λανθάνει A corr. ead. man. || 15 τείνει A corr. rec.: τινι A^{1}BCYZ || 16 τῷ δοκεῖν Munro Roemer: τοῦ μὴ δοκεῖν BY rec., τοῦ δοκεῖν Ω, τοῦ πλουτεῖν — τὸ δοκεῖν Cope || 17 καὶ ante τοῖς μὲν om. ΓCΣ, μόνως marg. ed. Venet. || οὐκ ἴση: γρ. οὐχ ἡ αὐτή A || 19 ἀγαπητὸν γὰρ ἀφῄρηται om. C.

[19] Nous avons énuméré presque toutes les prémisses dont il faut tirer ses preuves pour conseiller et déconseiller.

8

[*Des constitutions.*]

Nécessité de connaître les constitutions.

[22] Ce qu'il y a de plus important et de plus efficace pour pouvoir persuader et bien conseiller est de connaître toutes les constitutions, d'en distinguer les habitudes, les institutions et les intérêts. [25] Tous les hommes sont persuadés par des raisons d'intérêt, et l'intérêt est ce qui sauvegarde la constitution. [26] En outre, souveraine est la manifestation du corps souverain ; et les manifestations de souveraineté varient avec les constitutions : autant de constitutions, autant de manifestations de souveraineté.

Il y a quatre constitutions.

[21] Il y a quatre constitutions : la démocratie, l'oligarchie, l'aristocratie, la monarchie ; par conséquent, le pouvoir souverain, c'est-à-dire le pouvoir qui décide en dernier ressort, appartient toujours soit à une partie, soit à la totalité des citoyens.

Définitions.

[31] La démocratie est la constitution où l'on se partage les magistratures par le sort ; l'oligarchie, d'après le cens ; l'aristocratie, en raison de l'éducation. [34] J'entends l'éducation fixée par la loi (1) ; ce sont ceux qui sont restés fidèles aux institutions qui exercent les magistratures dans l'aristocratie ; on voit nécessairement en eux les *aristes* ; et c'est précisément de là que vient le nom de cette
1366 a constitution. [37] La monarchie est, comme l'indique son nom, celle où un seul homme est maître souverain de toutes choses. [1] Elle a deux forme : celle qui est soumise à un certain ordre est la royauté ; celle dont le pouvoir ne connaît point de limites est la tyrannie.

Fins.

[2] La fin de chaque constitution ne doit pas être ignorée ; car tout ce qu'on préfère est relatif à la fin. [4] La fin de la démocratie est la liberté ;

(1) L'éducation, ayant pour but de former le citoyen, membre de la communauté, doit, selon Aristote, être commune et ne saurait être laissée à l'initiative privée ; cf. *Polit.* VIII, 1, 1337 a 11-32.

τὰς πίστεις φέρειν ἐν τῷ προτρέπειν καὶ ἀποτρέπειν, σχεδὸν εἴρηται.

8

Μέγιστον δὲ καὶ κυριώτατον ἁπάντων πρὸς τὸ δύνασθαι πείθειν καὶ καλῶς συμβουλεύειν τὰς πολιτείας ἁπάσας λαβεῖν καὶ τὰ ἑκάστης ἔθη καὶ νόμιμα καὶ συμφέροντα διελεῖν. Πείθονται γὰρ ἅπαντες τῷ συμφέροντι, συμφέρει δὲ τὸ σῷζον τὴν πολιτείαν. Ἔτι δὲ κυρία μέν ἐστιν ἡ τοῦ κυρίου ἀπόφασις, τὰ δὲ κύρια διῄρηται κατὰ τὰς πολιτείας· ὅσαι γὰρ αἱ πολιτεῖαι, τοσαῦτα καὶ τὰ κύριά ἐστιν.

Εἰσὶν δὲ πολιτεῖαι τέτταρες, δημοκρατία, ὀλιγαρχία, ἀριστοκρατία, μοναρχία, ὥστε τὸ μὲν κύριον καὶ τὸ κρῖνον τούτων τι ἂν εἴη μόριον ἢ ὅλον τούτων.

Ἔστιν δὲ δημοκρατία μὲν πολιτεία ἐν ᾗ κλήρῳ διανέμονται τὰς ἀρχάς, ὀλιγαρχία δὲ ἐν ᾗ οἱ ἀπὸ τιμημάτων, ἀριστοκρατία δὲ ἐν ᾗ κατὰ τὴν παιδείαν. Παιδείαν δὲ λέγω τὴν ὑπὸ τοῦ νόμου κειμένην· οἱ γὰρ ἐμμεμενηκότες ἐν τοῖς νομίμοις ἐν τῇ ἀριστοκρατίᾳ ἄρχουσιν. Ἀνάγκη δὲ τούτους φαίνεσθαι ἀρίστους, ὅθεν καὶ τοὔνομα εἴληφεν τοῦτο. Μοναρχία δ' ἐστὶν κατὰ
τοὔνομα ἐν ᾗ εἷς ἁπάντων κύριός ἐστιν· τούτων δὲ ἡ μὲν 1366 a
κατὰ τάξιν τινὰ βασιλεία, ἡ δ' ἀόριστος τυραννίς.

Τὸ δὴ τέλος ἑκάστης πολιτείας οὐ δεῖ λανθάνειν· αἱροῦνται γὰρ τὰ

24 ἔθη A[1] corr. Σ : ἤθη A[1] || 26 τὴν πολιτείαν ex ΑΓΣ Vettori : τὴν πόλιν Θ(Y[1])D || 27 ἀπόφασις : ἀπόφανσις C alt. man. DEZ || κατὰ : καὶ κατὰ Θ(Y[1])E || 29 τέτταρες : τέσσαρες Θ || 31 ἔστιν : ἔστιν notatum ut delendum in A, qui deinde praebet ἂν εἴη, ἀν εἴη Ω || 32 πολιτεία om. Σ || κλήρῳ : κλῆροι DE || 33-34 οἱ : ἡ C || 33 οἱ ante ἀπὸ om. Camot secl. Spengel || 34 οἱ ante κατὰ add. A corr. Ω ἡ pro οἱ (BZ) || τὴν ante παιδείαν om. Ω || 35 νομίμοις : νόμοις DEQZ || 66 a 2 τάξιν τινὰ : κατ' ἀξίαν τινα A marg. || δὴ : δὲ ex ΖΣ recepit Roemer.

celle de l'oligarchie, la richesse ; celle de l'aristocratie, ce qui concerne l'éducation et les institutions ; ⟨...⟩ celle de la tyrannie, la garde du tyran (1). [6] Il est donc clair qu'il faut pour chaque constitution établie une discrimination entre les choses relatives à la fin, habitudes, institutions, intérêts, puisque c'est à l'intérêt qu'on se rapporte pour faire un choix.

Caractère de l'orateur.

[8] Commes les preuves sont administrées par le moyen d'un discours non seulement démonstratif, mais encore éthique (car nous accordons créance à l'orateur parce qu'il montre un certain caractère, c'est-à-dire quand il paraît ou vertueux, ou bienveillant, ou l'un et l'autre à la fois), nous devons posséder les caractères propres à chaque constitution. [13] Car la conformité avec le caractère de chacune est ce qu'il y a pour chacun de plus persuasif. [14] Ces caractères seront connus par les mêmes moyens que les caractères individuels ; car les caractères se manifestent par la préférence, et la préférence se règle sur la fin.

Résumé sur le genre délibératif.

[17] A quels buts futurs ou présents il faut tendre en conseillant, de quelles prémisses tirer ses preuves au sujet de l'utile, et en outre par quelles voies et en quelles façons l'on se pourvoira d'arguments au sujet des caractères et des institutions concernant les constitutions, nous l'avons dit dans la mesure qui s'accordait avec la présente occasion ; car il en a été traité avec la précision requise dans notre *Politique.*

9

[*Du genre épidictique.*]

Quels en sont les sujets.

[23] Comme suite à ce qui précède, parlons de la vertu et du vice, du beau et du laid ; car tels sont les buts pour qui loue et qui blâme. [25] Il arrivera que traitant ces sujets nous montrerons par surcroît les raisons pour lesquelles on nous attribuera tel ou tel caractère, ce qui, disions-nous, constitue la seconde preuve ; c'est, en effet, par les mêmes moyens que nous pourrons nous

(1) Aristote vient de distinguer deux formes de monarchie, la royauté et la tyrannie. Or, la mention de la fin dans la royauté manque ici. On voit par *Polit.* III, 7, 1279 a 32-34 qu' « on appelle habituellement royauté la monarchie qui a en vue l'intérêt commun ».

πρὸς τὸ τέλος. Ἔστι δὲ δημοκρατίας μὲν τέλος ἐλευθερία, ὀλιγαρχίας δὲ πλοῦτος, ἀριστοκρατίας δὲ τὰ περὶ παιδείαν καὶ τὰ νόμιμα ⟨......⟩, τυραννίδος δὲ φυλακή. Δῆλον οὖν ὅτι τὰ πρὸς τὸ τέλος ἑκάστης ἔθη καὶ νόμιμα καὶ συμφέροντα διαιρετέον, εἴπερ αἱροῦνται πρὸς τοῦτο ἐπαναφέροντες. Ἐπεὶ δὲ οὐ μόνον αἱ πίστεις γίνονται δι' ἀποδεικτικοῦ λόγου, ἀλλὰ καὶ δι' ἠθικοῦ· (τῷ γὰρ ποιόν τινα φαίνεσθαι τὸν λέγοντα πιστεύομεν, τοῦτο δ' ἐστὶν ἂν ἀγαθὸς φαίνηται ἢ εὔνους ἢ ἄμφω) δέοι ἂν τὰ ἤθη τῶν πολιτειῶν ἑκάστης ἔχειν ἡμᾶς· τὸ μὲν γὰρ ἑκάστης ἦθος πιθανώτατον ἀνάγκη πρὸς ἑκάστην εἶναι. Ταῦτα δὲ ληφθήσεται διὰ τῶν αὐτῶν· τὰ μὲν γὰρ ἤθη φανερὰ κατὰ τὴν προαίρεσιν, ἡ δὲ προαίρεσις ἀναφέρεται πρὸς τὸ τέλος.

Ὧν μὲν οὖν δεῖ ὀρέγεσθαι προτρέποντας ὡς ἐσομένων ἢ ὄντων, καὶ ἐκ τίνων δεῖ τὰς περὶ τοῦ συμφέροντος πίστεις λαμβάνειν, ἔτι δὲ περὶ τῶν περὶ τὰς πολιτείας ἠθῶν καὶ νομίμων διὰ τίνων τε καὶ πῶς εὐπορήσομεν, ἐφ' ὅσον ἦν τῷ παρόντι καιρῷ σύμμετρον, εἴρηται· διηκρίβωται γὰρ ἐν τοῖς πολιτικοῖς περὶ τούτων.

9

Μετὰ δὲ ταῦτα λέγωμεν περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας κα καλοῦ καὶ αἰσχροῦ· οὗτοι γὰρ σκοποὶ τῷ ἐπαινοῦντι καὶ ψέγοντι· συμβήσεται γὰρ ἅμα περὶ τούτων λέγοντας κἀκεῖνα δηλοῦν ἐξ ὧν ποιοί τινες ὑποληφθησόμεθα κατὰ τὸ ἦθος, ἥπερ ἦν δευτέρα πίστις· ἐκ τῶν αὐτῶν γὰρ ἡμᾶς τε καὶ ἄλλον

5 περὶ ex ΑΓ Spengel : πρὸς Ω || 6 post νόμινα lacunae signum ponunt Spengel Roemer « βασιλείας enim τέλος excidisse apparet » || 8 ἐπαναφέροντες : ἀναφέροντες ΘΒΕ || 13 ἑκάστης ΑCΣ : ἑκάστου ΘBDE || 14 διὰ τῶν αὐτῶν : διὰ τῶν αὐτῶν τόπων Γ, ἐκ τῶν αὐτῶν Σ || 19 post δὲ om. περὶ Ω || sup. τῶν περὶ τὰς A rec. γρ. κατὰ (i. e. κατὰ τὰς πολιτείας, quae uertit Guil.) || 21 εἴρηται : εἴπομεν Γ.
23 λέγωμεν : λέγομεν CZ || 25 γὰρ : δὲ ΓΖ || 27 ἥπερ : ὅπερ Ω.

représenter comme dignes de foi sous le rapport de la vertu, nous et les autres (1). [28] Et, puisqu'il arrive souvent qu'on loue, sérieusement ou non, non seulement un homme ou un dieu, mais aussi des objets inanimés et le premier animal venu (2), il faut se pourvoir selon la même méthode de prémisses sur ces sujets ; parlons-en donc, au moins à titre d'exemple.

Définition du beau.

[33] Le beau est ce qui, préférable par soi, est louable ; ou ce qui, étant bon, est agréable, parce qu'il est bon.

De la vertu.

[35] Si c'est en cela que consiste le beau, la vertu est nécessairement belle ; car, étant bonne, elle est louable. [36] La vertu est, semble-t-il, la faculté de se procurer des biens et de les conserver ; et aussi la faculté de rendre de nombreux et importants services, services de toute
1366 b sorte en toute sorte de cas.

Des vertus.

Les parties de la vertu sont la justice, le courage, la tempérance, la munificence, la magnanimité, la libéralité, la douceur, la sagesse pratique, la sagesse spéculative. [3] Les plus importantes sont nécessairement les plus utiles à autrui, puisque la vertu est la faculté d'être bienfaisant. [5] Aussi honore-t-on surtout les hommes justes et courageux ; le courage est utile à autrui pendant la guerre ; la justice est utile à la fois pendant la guerre et pendant la paix. [7] Vient ensuite la libéralité ; car ceux qui ont cette vertu dépensent sans compter et ne disputent à personne l'acquisition de l'argent, que d'autres désirent par-dessus tout.

[9] La justice est la vertu grâce à laquelle chacun possède ses biens, en conformité avec la loi ; l'injustice est le vice qui nous fait retenir ce qui appartient à autrui, contrairement à la loi.

[11] Le courage est la vertu qui rend capable des belles actions dans les dangers, comme l'ordonne la loi, et qui nous incline à servir la loi ; la lâcheté est le contraire.

(1) L'orateur aura d'autant plus d'autorité pour louer la vertu que son auditoire le croira vertueux. La preuve subjective du *caractère* a donc aussi sa place dans le genre épidictique.

(2) L'éloge *paradoxal* (animaux, criminels) était à la mode dans la sophistique du IVe siècle. L'une des œuvres les plus réputées du genre était l'*Eloge de Busiris* de Polycrate, auquel répond le *Busiris* d'Isocrate. A la même veine appartient au IIe siècle ap. J.-C., l'*Eloge de la mouche* de Lucien.

ἀξιόπιστον δυνησόμεθα ποιεῖν πρὸς ἀρετήν. Ἐπεὶ δὲ συμβαίνει καὶ χωρὶς σπουδῆς καὶ μετὰ σπουδῆς ἐπαινεῖν πολλάκις οὐ μόνον ἄνθρωπον ἢ θεὸν ἀλλὰ καὶ ἄψυχα καὶ τῶν ἄλλων ζῴων τὸ τυχόν, τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ περὶ τούτων ληπτέον τὰς προτάσεις, ὥστε ὅσον παραδείγματος χάριν εἴπωμεν καὶ περὶ τούτων.

Καλὸν μὲν οὖν ἐστιν ὃ ἂν δι' αὑτὸ αἱρετὸν ὂν ἐπαινετὸν ᾖ, ἢ ὃ ἂν ἀγαθὸν ὂν ἡδὺ ᾖ, ὅτι ἀγαθόν. Εἰ δὲ τοῦτό ἐστι τὸ καλόν, ἀνάγκη τὴν ἀρετὴν καλὸν εἶναι. Ἀγαθὸν γὰρ ὂν ἐπαινετόν ἐστιν. Ἀρετὴ δ' ἐστὶ μὲν δύναμις ὡς δοκεῖ ποριστικὴ ἀγαθῶν καὶ φυλακτική, καὶ δύναμις εὐεργετικὴ πολλῶν καὶ μεγάλων, καὶ πάντων περὶ πάντα. Μέρη δὲ ἀρετῆς δικαιοσύνη, ἀνδρεία, σωφρο- 1366 b
σύνη, μεγαλοπρέπεια, μεγαλοψυχία, ἐλευθεριότης, πραότης, φρόνησις, σοφία. Ἀνάγκη δὲ μεγίστας εἶναι ἀρετὰς τὰς τοῖς ἄλλοις χρησιμωτάτας, εἴπερ ἐστὶν ἡ ἀρετὴ δύναμις εὐεργετική. Διὰ τοῦτο τοὺς δικαίους καὶ ἀνδρείους μάλιστα τιμῶσιν· ἡ μὲν γὰρ ἐν πολέμῳ, ἡ δὲ καὶ ἐν πολέμῳ καὶ ἐν εἰρήνῃ χρήσιμος ἄλλοις. Εἶτα ἡ ἐλευθεριότης· προΐενται γὰρ καὶ οὐκ ἀνταγωνίζονται περὶ τῶν χρημάτων, ὧν μάλιστα ἐφίενται ἄλλοι. Ἔστι δὲ δικαιοσύνη μὲν ἀρετὴ δι' ἣν τὰ αὑτῶν ἕκαστοι ἔχουσι, καὶ ὡς ὁ νόμος, ἀδικία δὲ δι' ἣν τὰ ἀλλότρια, οὐχ ὡς ὁ νόμος. Ἀνδρεία δὲ δι' ἣν πρακτικοί εἰσι τῶν καλῶν ἔργων ἐν τοῖς κινδύνοις, καὶ ὡς ὁ νόμος κελεύει, καὶ

33 ὃ ἂν — 34 ᾖ om. DYZ || 35 δὲ : Spengel exspectat δὴ || 37 καὶ ante φυλακτική om. DQZ || **66 b** 1 post πάντα uerba κακία δὲ τοὐναντίον excidisse coni. Spengel || ἀρετῆς : αὐτῆς Σ || ἀνδρεία ABE : ἀνδρία Ω || 2 πραότης A ead. man. sup. lin., huius uirtutis post 16 τοὐναντίον definitionem desiderat Roemer || 4 εἴπερ : ἐπεὶ γὰρ Σ || 6 τιμῶσιν A[1] : τιμῶμεν A corr. ead. man. Σ || καὶ ἐν πολέμῳ ΑΓΕ, om. Ω || 7 χρήσιμος : χρ. ἐστιν ΠΥΖ || ἄλλοις : αὐτοῖς A corr. Ω || ἡ om. Ω || post προΐενται Σ add. τε || 9 ἔστι : ἔτι A corr. ead. man. sup. lin., quod uertit Guil· || μὲν ἀρετὴ om. Σ || 11 ἀνδρεία AB : ἀνδρία Ω.

13 La tempérance est la vertu grâce à laquelle l'on est, relativement aux plaisirs du corps, dans l'*habitus* requis par la loi ; le dérèglement est le contraire.

15 La libéralité est le penchant à la bienfaisance en ce qui concerne l'argent ; l'avarice est le contraire.

17 La magnanimité est la vertu qui rend capable de grands bienfaits ; [la petitesse d'âme est le contraire].

18 La munificence est la vertu qui produit la grandeur dans les dépenses ; la petitesse et la mesquinerie sont les contraires.

20 La sagesse pratique est la vertu de l'intelligence qui rend capable de bien conseiller sur les biens et les maux susdits en vue du bonheur. ⟨...⟩ (1)

Indices et œuvres de la vertu.

22 Sur la vertu et le vice en général et leurs parties, c'est assez parlé pour la présente occasion ; quant au reste, ce n'est pas chose difficile à voir ; il est, en effet, évident que tout ce qui peut produire la vertu est nécessairement beau (car cela tend à la vertu), ainsi que tout ce qui vient de la vertu : tels sont les indices et les œuvres de la vertu.

Énumération des actes louables.

27 Puisque les indices et tout ce qui présente le caractère d'œuvres ou d'attributs inséparables du bien sont beaux, il suit nécessairement que tout ce qui est acte ou indice de courage, ou action faite courageusement est beau ; de même les actes justes et les actions faites justement (mais cela n'est pas vrai du patient ; la justice est, en effet, la seule vertu pour laquelle « justement » ne répond pas toujours à ce qui est beau ; quand l'on est puni, « justement » est plus laid « qu'injustement ») ; il en est pareillement encore dans le domaine des autres vertus.

34 Sont beaux les actes dont le prix est l'honneur. 35 Ceux que suit l'honneur, plutôt que l'argent. 36 Entre les actes qui peu-

(1) Le contraire de la sagesse pratique est l'imprudence (ἀφροσύνη), définie dans *Vert. et vic.* 1, 3 et 6, 1249 b 30 sqq. : « C'est un vice de la raison, cause de la vie malheureuse... Elle consiste à mal juger les choses, mal délibérer, mal s'accommoder et user des biens présents, avoir une fausse opinion sur ce qui est beau et bien pour la vie. — La sagesse, vertu théorétique, cause du bonheur, lequel est « l'activité selon la sagesse » (κατὰ τὴν ἀρετήν ou κατὰ τὴν σοφίαν ἐνέργεια), est définie *Eth. Nic.* X, 7, 1177 a 12 sqq.). Le contraire n'a pas de dénomination particulière (ἀμαθία, ἄνοια).

ὑπηρετικοὶ τῷ νόμῳ· δειλία δὲ τοὐναντίον. Σωφροσύνη δὲ ἀρετὴ δι' ἣν πρὸς τὰς ἡδονὰς τὰς τοῦ σώματος οὕτως ἔχουσιν ὡς ὁ νόμος κελεύει· ἀκρασία δὲ τοὐναντίον. Ἐλευθεριότης δὲ περὶ χρήματα εὐποιητική, ἀνελευθερία δὲ τοὐναντίον.

Μεγαλοψυχία δὲ ἀρετὴ μεγάλων ποιητικὴ εὐεργετημάτων. μικροψυχία δὲ τοὐναντίον. Μεγαλοπρέπεια δὲ ἀρετὴ ἐν δαπανήμασι μεγέθους ποιητική, μικροψυχία δὲ καὶ μικροπρέπεια τἀναντία. Φρόνησις δ' ἐστὶν ἀρετὴ διανοίας, καθ' ἣν εὖ βουλεύεσθαι δύνανται περὶ ἀγαθῶν καὶ κακῶν τῶν εἰρημένων εἰς εὐδαιμονίαν. ⟨...⟩

Περὶ μὲν οὖν ἀρετῆς καὶ κακίας καθόλου καὶ περὶ τῶν μορίων εἴρηται κατὰ τὸν ἐνεστῶτα καιρὸν ἱκανῶς, περὶ δὲ τῶν ἄλλων οὐ χαλεπὸν ἰδεῖν· φανερὸν γὰρ ὅτι ἀνάγκη τά τε ποιητικὰ τῆς ἀρετῆς εἶναι καλά (πρὸς ἀρετὴν γάρ) καὶ τὰ ἀπ' ἀρετῆς γινόμενα, τοιαῦτα δὲ τά τε σημεῖα τῆς ἀρετῆς καὶ τὰ ἔργα· ἐπεὶ δὲ τὰ σημεῖα καὶ τὰ τοιαῦτα ἅ ἐστιν ἀγαθοῦ ἔργα ἢ πάθη καλά, ἀνάγκη ὅσα τε ἀνδρείας ἔργα ἢ σημεῖα ἀνδρείας ἢ ἀνδρείως πέπρακται καλὰ εἶναι, καὶ τὰ δίκαια καὶ τὰ δικαίως ἔργα (πάθη δὲ οὔ· ἐν μόνῃ γὰρ ταύτῃ τῶν ἀρετῶν οὐκ ἀεὶ τὸ δικαίως καλόν, ἀλλ' ἐπὶ τοῦ ζημιοῦσθαι αἰσχρὸν τὸ δικαίως μᾶλλον ἢ τὸ ἀδίκως) καὶ κατὰ τὰς ἄλλας δὲ ἀρετὰς ὡσαύτως. Καὶ ἐφ' ὅσοις τὰ ἆθλα τιμή, καλά. Καὶ ἐφ' ὅσοις τιμὴ μᾶλλον ἢ χρήματα.

13 ὑπηρετικοὶ : ὑπηρετικὴ BCYZ || σωφροσύνη — 15 τοὐναντίον om DY¹Z¹, ead. man. marg. C || 15 ἀκρασία A corr. marg. ead. man. ΓΣ : ἀκολασία Ω || 17 μεγαλοψυχία — 18 τοὐναντίον om. Y¹ || 18 μικροψυχία δὲ τοὐναντίον om. C Muret secl. Spengel Roemer || 22 post εὐδαιμονίαν definitiones eius quod contrarium est φρονήσει, et σοφίας eiusque contrarii desiderat Roemer || 28 ἅ ἐστιν A corr. : ὅσα ἐστὶν C, ὅσα εἰσὶν Ω || 29 πάθη A corr. || ἀνάγκη ὅσα τε : ἀνάγκη τε ὅσα ΘBCE || ἀνδρείας AB : ἀνδρίας Ω.

vent être objets de préférence, ceux que l'on ne fait pas en vue de soi ; et ceux qui sont bons absolument, et que l'on fait pour la patrie, au mépris de son intérêt. [38] Tous les biens accordés
1367 a par la nature et qui ne sont pas restreints à l'individu ; car ces derniers ont une fin intéressée. [1] Et tous ceux qu'il est possible de posséder après la mort, plutôt que pendant la vie ; car ceux de la vie ont une fin plus intéressée. [3] Et toutes les œuvres faites en vue des autres ; car elles sont moins désintéressées. [4] Tous les succès obtenus pour autrui, et non pour soi (1). [5] Ceux qu'on obtient pour ses bienfaiteurs ; car ce sont des actes de justice. [6] Les actes de bienfaisance ; car ils sont désintéressés. [6] Les actes contraires à ceux dont on rougit ; car on rougit de paroles, d'actions, d'intentions honteuses ; c'est ainsi qu'aux vers d'Alcée :

> Je voudrais faire un aveu, mais la prudence me retient (2),

Sappho répondit par ceux-ci :

> Si tu avais un noble et beau désir, si ta langue ne brouillait tout pour masquer une inconvenance, la honte n'emplirait pas tes yeux ; tu aurais parlé franchement d'une chose juste (3).

[15] Les choses au sujet desquelles on ressent de l'angoisse, mais non de la peur : sentiment que l'on éprouve pour les biens qui intéressent la réputation.

Lieu du plus et du moins.

[16] Les vertus de ceux que la nature a placés en un rang plus élevé sont plus belles ; leurs actes aussi ; par exemple, les vertus et les actes de l'homme sont plus beaux que ceux de la femme. [18] Les vertus plus profitables aux autres qu'à nous-mêmes : c'est ce qui fait la beauté de ce qui est juste et de la justice. [19] Se venger de ses ennemis, au lieu de composer ; car rendre la pareille est juste ; ce qui est juste est beau, et l'homme

(1) Ἔργον peut être pris en deux sens : *acte* ou *œuvre*. Cf. *Eth. Eud.* I, 1219 a 13 : « Dans certains cas, l'acte est différent de l'usage, par exemple la maison, mais non la construction, diffère de l'art de construire... Dans d'autres cas, cet usage est l'acte même, par exemple, l'usage de la vue est la vision. » Par εὐπραγία (sens neutre), Aristote entend la *réussite*, le *succès*, plutôt que l'action même.

(2) Cf. *Anth. Lyr.* Bergk-Hiller fgt. 42.

(3) Cf. *Anth. Lyr.* Bergk-Hiller fgt. 23.

Καὶ ὅσα μὴ αὑτοῦ ἕνεκα πράττει τις τῶν αἱρετῶν, καὶ τὰ ἁπλῶς ἀγαθά, ὅσα ὑπὲρ τῆς πατρίδος τις ἐποίησεν παριδὼν τὸ αὑτοῦ, καὶ τὰ τῇ φύσει ἀγαθά, καὶ ἃ μὴ αὐτῷ ἀγαθά· αὑτοῦ γὰρ ἕνεκα τὰ τοιαῦτα. Καὶ ὅσα τεθνεῶτι 1367 a ἐνδέχεται ὑπάρχειν μᾶλλον ἢ ζῶντι· τὸ γὰρ αὑτοῦ ἕνεκα μᾶλλον ἔχει τὰ ζῶντι. Καὶ ὅσα ἔργα τῶν ἄλλων ἕνεκα· ἧττον γὰρ αὑτοῦ. Καὶ ὅσαι εὐπραγίαι περὶ ἄλλους, ἀλλὰ μὴ περὶ αὑτόν.

Καὶ περὶ τοὺς εὖ ποιήσαντας· δίκαιον γάρ. Καὶ τὰ εὐεργετήματα· οὐ γὰρ εἰς αὑτόν. Καὶ τὰ ἐναντία ἢ ἐφ' οἷς αἰσχύνονται· τὰ γὰρ αἰσχρὰ αἰσχύνονται καὶ λέγοντες καὶ ποιοῦντες καὶ μέλλοντες, ὥσπερ καὶ Σαπφὼ πεποίηκεν εἰπόντος τοῦ Ἀλκαίου

θέλω τι εἴπην, ἀλλά με κωλύει
αἰδώς,
αἰ δ' ἦχες ἐσθλῶν ἵμερον ἢ καλῶν
καὶ μή τι εἴπην γλῶσσ' ἐκύκα κακόν,
αἰδώς κέν σε οὐκ εἶχεν ὄμματ',
ἀλλ' ἔλεγες περὶ τῶ δικαίω.

Καὶ περὶ ὧν ἀγωνιῶσι μὴ φοβούμενοι· περὶ γὰρ τῶν πρὸς δόξαν φερόντων ἀγαθῶν τοῦτο πάσχουσιν. Καὶ αἱ τῶν φύσει σπουδαιοτέρων ἀρεταὶ καλλίους καὶ τὰ ἔργα, οἷον ἀνδρὸς ἢ γυναικός. Καὶ αἱ ἀπολαυστικαὶ ἄλλοις μᾶλλον ἢ αὑτοῖς· διὸ τὸ δίκαιον καὶ ἡ δικαιοσύνη καλόν. Καὶ τὸ τοὺς ἐχθροὺς τιμωρεῖσθαι μᾶλλον καὶ μὴ καταλλάττεσθαι· τό τε γὰρ

36 αἱρετῶν : ἀρετῶν Z, γρ. καὶ ἀρετῶν C marg. ead. man., γρ. δὲ καὶ αἱρετῶν Σ || τὰ ἁπλῶς ἀγαθά del. Muret || 37 ὅσα : καὶ ὅσα Puccii cod. apud Vettori uertit Muret deletis τὰ ἁπλῶς ἀγαθά || τῆς Sylburg Spengel : τε libri praeter ΓC (in ras.) || τις om. BCY, ἐποίει τις EQ || 67 a 3 ζῶντι Vettori : ζῶντα libri || ἄλλων : καλῶν Θ || 10 τι Ϝειπῆν : τ' εἰπῆν A, τ' εἰπεῖν Ω || 12 αἰ A corr. || ἦχες : ἦχες ἐς A corr., ἶκες BY, αἴθ' ἧκες ἐς Σ (ἐς om. cod. Monac. 90), εἶχες Bekker || 13 μή τι Ϝειπῆν : μητιτειπῆν γλῶσσαι κυκᾶι A, μήτ' εἰπεῖν QY, Ϝειπῆν Blomfield || 14 ὄμματ' : ὄμματα A || 14 τω A corr. : ῶ QZ || 16 πάσχουσιν : μᾶλλον πάσχουσι Γ || 20 μᾶλλον om. A secl. Spengel.

courageux ne veut pas avoir le dessous. [22] Victoire et honneur sont choses belles ; ce sont, en effet, choses enviables, dussent-elles être infructueuses ; et elles témoignent d'une vertu supérieure. [23] Beaux, les actes mémorables ; plus beaux, ceux qui sont plus dignes de mémoire. [24] Les actes qui nous survivent ; ceux qui ont pour consécution les honneurs ; ceux qui sont extraordinaires, ceux qui n'appartiennent qu'à nous sont plus beaux ; car ils sont plus mémorables. [26] Les biens infructueux ; car ils conviennent mieux à l'homme libre. [27] Les usages propres à chaque peuple, et tous les indices de ce qui est en faveur chez chacun ; par exemple, à Lacédémone, il est beau de porter les cheveux longs ; c'est l'indice d'un homme libre ; en effet, il n'est pas facile, quand on porte les cheveux longs, de faire ouvrage servile. [31] Il est beau de n'exercer aucun métier mécanique ; car un homme libre ne vit pas pour autrui.

Approximations et paralogismes.

[32] Il faut aussi pour l'éloge comme pour le blâme traiter comme identiques aux qualités existantes celles qui en sont toutes proches ; par exemple, représenter le circonspect comme froid et intrigant, le simple comme honnête ; l'insensible comme calme, et dans chaque cas, faire parmi les qualités voisines le choix le plus flatteur ; par exemple, faire de l'emporté et du
1367 b furieux un homme sans détour ; de l'arrogant un homme de grand air et imposant ; représenter ceux qui sont dans les excès comme possédant les vertus correspondantes ; par exemple, faire du téméraire un courageux ; du prodigue un libéral ; c'est ce que croient la plupart des gens ; et en mêms temps, on peut déduire de la cause une conclusion paralogique ; car, si un homme est enclin à s'exposer sans nécessité, il y semblera beaucoup plus disposé quand il sera beau de le faire ; et, s'il a la main ouverte pour les premiers venus, il l'aura aussi pour ses amis; c'est, en effet, l'excès d'une vertu d'être bienfaisant envers tout le monde.

Préjugés de l'auditoire.

[7] Il faut aussi tenir compte de l'auditoire devant lequel on prononce l'éloge : comme le disait Socrate, il n'est pas difficile de louer Athènes devant des Athéniens (1). [8] Il faut parler de ce qui

(1) Arist. se souvient ici de ce que Platon faisait dire à Socrate dans le *Ménéxène* 235 D : « Si des Athéniens devaient bien parler devant des Péloponnésiens ou des Péloponnésiens devant des Athéniens, il faudrait

ἀνταποδιδόναι δίκαιον, τὸ δὲ δίκαιον καλόν, καὶ ἀνδρείου τὸ μὴ ἡττᾶσθαι. Καὶ νίκη καὶ τιμὴ τῶν καλῶν· αἱρετά τε γὰρ ἄκαρπα ὄντα, καὶ ὑπεροχὴν ἀρετῆς δηλοῖ. Καὶ τὰ μνημονευτά, καὶ τὰ μᾶλλον μᾶλλον. Καὶ ἃ μὴ ζῶντι ἕπεται, καὶ οἷς τιμὴ ἀκολουθεῖ, καὶ τὰ περιττά, καὶ τὰ μόνῳ ὑπάρχοντα καλλίω· εὐμνημονευτότερα γάρ. Καὶ κτήματα ἄκαρπα· ἐλευθεριώτερα γάρ. Καὶ τὰ παρ᾽ ἑκάστοις δὲ ἴδια καλά, καὶ ὅσα σημεῖά ἐστιν τῶν παρ᾽ ἑκάστοις ἐπαινουμένων, οἷον ἐν Λακεδαίμονι κομᾶν καλόν· ἐλευθέρου γὰρ σημεῖον· οὐ γάρ ἐστιν κομῶντα ῥᾴδιον οὐδὲν ποιεῖν ἔργον θητικόν. Καὶ τὸ μηδεμίαν ἐργάζεσθαι βάναυσον τέχνην· ἐλευθέρου γὰρ τὸ μὴ πρὸς ἄλλον ζῆν.

Ληπτέον δὲ καὶ τὰ σύνεγγυς τοῖς ὑπάρχουσιν ὡς ταὐτὰ ὄντα καὶ πρὸς ἔπαινον καὶ πρὸς ψόγον, οἷον τὸν εὐλαβῆ ψυχρὸν καὶ ἐπίβουλον καὶ τὸν ἠλίθιον χρηστὸν ἢ τὸν ἀνάλγητον πρᾶον, καὶ ἕκαστον δ᾽ ἐκ τῶν παρακολουθούντων ἀεὶ κατὰ τὸ βέλτιστον, οἷον τὸν ὀργίλον καὶ τὸν μανικὸν ἁπλοῦν καὶ τὸν αὐθάδη μεγαλοπρεπῆ καὶ σεμνόν, καὶ τοὺς ἐν ταῖς ὑπερβολαῖς ὡς 1367 b ἐν ταῖς ἀρεταῖς ὄντας, οἷον τὸν θρασὺν ἀνδρεῖον καὶ τὸν ἄσωτον ἐλευθέριον· δόξει τε γὰρ τοῖς πολλοῖς, καὶ ἅμα παραλογιστικὸν ἐκ τῆς αἰτίας. Εἰ γὰρ οὗ μὴ ἀνάγκη κινδυνευτικός, πολλῷ μᾶλλον ἂν δόξειεν ὅπου καλόν, καὶ εἰ προετικὸς τοῖς τυχοῦσι, καὶ τοῖς φίλοις· ὑπερβολὴ γὰρ ἀρετῆς τὸ πάντας εὖ ποιεῖν.

21 ἀνδρείου ex A Vettori : ἀνδρεῖον ΓDEZ || 24 καὶ νίκη : νίκη γὰρ Γ || 24 μνημονευτά ΓCΣ : μνημονεύματα Ω || τὰ μᾶλλον μᾶλλον : καὶ μᾶλλον τὰ μᾶλλον ΓBCΣ || post alt. μᾶλλον add. μᾶλλον δὲ Ω, uertit Muret || 25 οἷς D sup. lin. : ᾧ BY^1, om. Ω, καὶ ἡ τιμὴ A, totum commation om. Σ del. Vahlen || 26 εὐμνημονευτότερα : εὐμνημόνευτα Θ(Y^1)DE || 29 ἐλευθέρου : ἐλευθερίας ΩΣ || 32 ἐλευθέρου ΑΓΣ : ἐλευθέριον Ω || τὰ add. A rec. sup. lin. || 33 ὡς ταὐτὰ : ὡς καὶ ταὐτὰ Ω || 34 οἷον τὸν εὐλαβῆ ψυχρὸν καὶ ἐπίβουλον A Gaisford : οἷον τ. εὐλ. κ. εὔψυχρον δειλὸν κ. ἐπιβ. ΓY^1Z, οἷον τ. εὐλ. κ. εὔψυχον δειλὸν κ. ἐπιβ. ΠQΣ || 35 ἢ ex ΑΓ(m) Spengel : καί Ω || 36 βέλτιστον : βέλτιον Q uertit Muret.

est en honneur auprès de chaque auditoire ; par exemple, des Scythes, des Laconiens, ou des philosophes. [11] Et même, en général, il faut hausser la qualité prisée au rang des choses belles, puisque la chose en faveur est, croit-on, voisine de la beauté.

Rapports de conformité.

[12] Et aussi tout ce qui, pour chacun, est dans un rapport de conformité ; si par exemple, ses actes sont dignes de ses ancêtres et de ses actions antérieures ; car accroître un héritage d'honneur est également favorable au bonheur et beau. [14] De même, si l'acte est meilleur et plus beau qu'on ne devait s'y attendre de la part de l'agent ; par exemple, si, dans la bonne fortune, il s'est montré mesuré, et, dans l'infortune, magnanime, ou si, en s'élevant, il devient meilleur et plus conciliant. [17] C'est le sens de la parole d'Iphicrate :

D'où suis-je parti et où me suis-je élevé ! (1)

et de celle de l'olympionique :

Auparavant, ayant sur les épaules le rude joug...

et de celle de Simonide :

Fille, femme et sœur de tyrans (2).

Intentions.

[21] Comme l'éloge se tire des actions et comme le propre de l'honnête homme est d'agir par choix, il faut s'efforcer de démontrer que l'agent agissait par choix. [23] Il est également utile de montrer qu'il a souvent agi de même ; aussi faut-il interpréter les coïncidences et les hasards comme des actes intentionnels ; car si l'on produit plusieur actions semblables, elles sembleront indices de vertu et d'intention.

Éloge et panégyrique.

[26] L'éloge est un discours qui met en lumière la grandeur d'une vertu. [27] Il doit donc démontrer que les actions sont vertueuses. [28] La panégyrique porte sur les actes (les circonstances concourent à la persuasion ; par exemple, la noblesse et l'éducation : il est vraisemblable que de parents bons naissent des

un bon orateur pour persuader et réussir ; mais, quand on parle devant ceux qu'on loue, il n'est pas difficile de le bien faire ».

(1) La parole d'Iphicrate est ici sous sa forme complète ; cf. Plutarque, *Apophtegmes* au nom d'Iphicrate.

(2) Cf. *Anth. Lyr.* Bergk-Hiller, Simonide fgt 223 et fgt. 94. La seconde épigramme est citée par Thucydide VI, 59.

Σκοπεῖν δὲ καὶ παρ' οἷς ὁ ἔπαινος· ὥσπερ γὰρ ὁ Σωκράτης ἔλεγεν, οὐ χαλεπὸν Ἀθηναίους ἐν Ἀθηναίοις ἐπαινεῖν. Δεῖ δὲ τὸ παρ' ἑκάστοις τίμιον ὂν λέγειν ὡς ὑπάρχει, οἷον ἐν Σκύθαις ἢ Λάκωσιν ἢ φιλοσόφοις. Καὶ ὅλως δὲ τὸ τίμιον ἄγειν εἰς τὸ καλόν, ἐπείπερ γε δοκεῖ γειτνιᾶν. Καὶ ὅσα κατὰ τὸ προσῆκον, οἷον εἰ ἄξια τῶν προγόνων καὶ τῶν προϋπηργμένων· εὐδαιμονικὸν γὰρ καὶ καλὸν καὶ τὸ προσεπικτᾶσθαι τιμήν. Καὶ εἰ παρὰ τὸ προσῆκον δὲ ἐπὶ τὸ βέλτιον καὶ τὸ κάλλιον, οἷον εἰ εὐτυχῶν μὲν μέτριος, ἀτυχῶν δὲ μεγαλόψυχος, ἢ μείζων γιγνόμενος βελτίων καὶ καταλλακτικώτερος. Τοιοῦτον δὲ τὸ τοῦ Ἰφικράτους, ἐξ οἵων εἰς οἷα, καὶ τὸ τοῦ ὀλυμπιονίκου

πρόσθε μὲν ἀμφ' ὤμοισιν ἔχων τραχεῖαν,

καὶ τὸ τοῦ Σιμωνίδου

ἣ πατρός τε καὶ ἀνδρὸς ἀδελφῶν τ' οὖσα τυράννων.

Ἐπεὶ δ' ἐκ τῶν πράξεων ὁ ἔπαινος, ἴδιον δὲ τοῦ σπουδαίου τὸ κατὰ προαίρεσιν, πειρατέον δεικνύναι πράττοντα κατὰ προαίρεσιν. Χρήσιμον δὲ τὸ πολλάκις φαίνεσθαι πεπραχότα. Διὸ καὶ τὰ συμπτώματα καὶ τὰ ἀπὸ τύχης ὡς ἐν προαιρέσει ληπτέον· ἂν γὰρ πολλὰ καὶ ὅμοια προφέρηται, σημεῖον ἀρετῆς εἶναι δόξει καὶ προαιρέσεως.

Ἔστιν δ' ἔπαινος λόγος ἐμφανίζων μέγεθος ἀρετῆς. Δεῖ οὖν τὰς πράξεις ἐπιδεικνύναι ὡς τοιαῦται. Τὸ δ' ἐγκώμιον τῶν ἔργων ἐστίν, (τὰ δὲ κύκλῳ εἰς πίστιν, οἷον εὐγένεια καὶ παι-

67 b 7 σκοπεῖν δὲ : σκοπεῖν δὲ δεῖ Γ || 10 ὂν A : om. Ω || ὑπάρχει : ὑπάρχον A corr. (?) ΓCDΣ || ἢ φιλοσόφοις om. Muret || 12 γε A : om. Ω || 14 καὶ ante τὸ A Roemer, om. Ω || καὶ εἰ A : ἢ εἰ Ω, εἰ om. Γ || 15 δὲ post προσῆκον A Bekker : om. Ω || ἐπὶ A corr. : ἐπεὶ A¹ || εἰ εὐτυχῶν — ἀτυχῶν δὲ : ὁ εὐτυχῶν — ὁ δ' ἀτυχῶν Ω || 16 γιγνόμενος : γενόμενος Ω || 17 καὶ καταλλακτικώτερος : καὶ πρακτικώτερος, γρ. δὲ καὶ κατ. Σ, utramque lectionem uertit Guil. || τὸ om. ΘBCD || 20 τ' om. Ω || 24 post πεπραχότα Γ add. κατὰ προαίρεσιν || 27 Uerba ἔστιν δ' ἔπαινος — 68 a 10 μετατεθῇ, quae, ut Spengel monet, ne hic quidem suum locum tenent, repetita sunt post ἴσασιν 416 b 29 || 29 εὐγένεια καὶ παιδεία : εὐγένειαν κ. εὐείδειαν (?), γρ. δὲ καὶ παιδείαν Σ.

enfants bons et que le caractère réponde à l'éducation reçue). [31] C'est pourquoi nous faisons aussi le panégyrique d'hommes qui ont agi. [32] Les actes sont les indices de l'*habitus* ; aussi pourrions-nous faire l'éloge d'un homme qui n'aurait pas accompli de belles actions, si nous avions l'assurance qu'il est de caractère à en accomplir. [33] La *béatification* et la *félicitation* sont identiques l'une à l'autre, mais diffèrent des précédents ; de même que le bonheur englobe la vertu, la *félicitation* comprend les cas qui précèdent (1).

Conversions réciproques de l'éloge et du conseil.

[36] L'éloge et les conseils sont d'une commune espèce ; si, le fond des conseils
1368 a restant le même, la forme en est changée, ils deviennent des panégyriques. [1] Puis donc que nous savons quelles actions l'on doit accomplir et quel caractère l'on doit avoir, il faut, en parlant sur ce fond, changer l'expression et la convertir ; dire, par exemple, qu'il ne faut pas se prévaloir de ce que l'on doit à la fortune, mais de ce que l'on ne doit qu'à soi ; ce qui est dit en ces termes équivaut à un conseil ; l'on en fera un éloge en disant : il ne se prévalait point de ce qu'il devait à la fortune, mais à lui-même. [7] Quand donc vous voulez conseiller, voyez ce que vous pourriez louer. [8] L'expression sera nécessairement contraire, quand à une défense on substitue ce qui n'est pas une défense.

Amplification.

[10] Il faut aussi employer plusieurs moyens d'amplification ; par exemple, si l'agent était le seul ; ou le premier à agir ; ou si peu d'autres ont agi de même ; ou encore s'il a agi dans une plus large mesure que les autres ; car toutes ces circonstances sont belles. [12] De même, les considérations tirées des temps et des occasions, et cela quand elles montrent ce que l'action avait d'imprévu. [13] Le succès répété d'une même action ; car, alors, elle peut sembler importante et due, non à la fortune, mais à l'initiative de l'agent. [15] Les encouragements et les honneurs qui ont été imaginés et

(1) Pour voisines que soient les acceptions de ces deux mots, il y a entre eux une nuance qui ressort d'*Eth. Nic.* I, 12, 1101 b 24 : « Nous *béatifions* (μακαρίζομεν) et *félicitons* (εὐδαιμονίζομεν) les dieux ; nous béatifions les hommes les plus divins ». La béatitude, degré suprême du bonheur, est le privilège des dieux. Les poètes, comme Homère et Hésiode, leur appliquent l'épithète de bienheureux (μάκαρες).

δεία· εἰκὸς γὰρ ἐξ ἀγαθῶν ἀγαθοὺς καὶ τὸν οὕτω τραφέντα τοιοῦτον εἶναι). Διὸ καὶ ἐγκωμιάζομεν πράξαντας. Τὰ δ' ἔργα σημεῖα τῆς ἕξεώς ἐστιν, ἐπεὶ ἐπαινοῖμεν ἂν καὶ μὴ πεπραγότα, εἰ πιστεύοιμεν εἶναι τοιοῦτον. Μακαρισμὸς δὲ καὶ εὐδαιμονισμὸς αὐτοῖς μὲν ταὐτά, τούτοις δ' οὐ ταὐτά, ἀλλ' ὥσπερ ἡ εὐδαιμονία τὴν ἀρετήν, καὶ ὁ εὐδαιμονισμὸς περιέχει ταῦτα.

Ἔχει δὲ κοινὸν εἶδος ὁ ἔπαινος καὶ αἱ συμβουλαί. Ἃ γὰρ ἐν τῷ συμβουλεύειν ὑπόθοιο ἄν, ταῦτα μετατεθέντα τῇ λέξει ἐγκώμια γίγνεται. Ἐπεὶ οὖν ἔχομεν ἃ δεῖ πράτ- 1368 a
τειν καὶ ποῖόν τινα εἶναι δεῖ, ταῦτα ὡς ὑποθήκας λέγοντας τῇ λέξει μετατιθέναι δεῖ καὶ στρέφειν, οἷον ὅτι οὐ δεῖ μέγα φρονεῖν ἐπὶ τοῖς διὰ τύχην ἀλλὰ τοῖς δι' αὐτόν. Οὕτω μὲν οὖν λεχθὲν ὑποθήκην δύναται, ὡδὶ δ' ἔπαινον, μέγα φρονῶν οὐ τοῖς διὰ τύχην ὑπάρχουσιν ἀλλὰ τοῖς δι' αὐτόν. Ὥστε ὅταν ἐπαινεῖν βούλῃ, ὅρα τί ἂν ὑπόθοιο, καὶ ὅταν ὑποθέσθαι, ὅρα τί ἂν ἐπαινέσειας. Ἡ δὲ λέξις ἔσται ἀντικειμένη ἐξ ἀνάγκης, ὅταν τὸ μὲν κωλῦον τὸ δὲ μὴ κωλῦον μετατεθῇ.

Χρηστέον δὲ καὶ τῶν αὐξητικῶν πολλοῖς, οἷον εἰ μόνος ἢ πρῶτος ἢ μετ' ὀλίγων ἢ καὶ [ὃ] μάλιστα πεποίηκεν· ἅπαντα γὰρ ταῦτα καλά. Καὶ τὰ ἐκ τῶν χρόνων καὶ τῶν καιρῶν· ταῦτα δὲ παρὰ τὸ προσῆκον. Καὶ εἰ πολλάκις τὸ αὐτὸ κατώρθωκεν· μέγα γάρ, καὶ οὐκ ἀπὸ

30 ἀγαθοὺς : ἀγαθὸν ΓΒΕ (ἀγαθοὺς Γ infra) || 32 ἕξεως : πράξεως A infra C || ἐστιν : εἰσιν Ω || ἐπαινοῖμεν ἂν A infra ΓC : ἐπαινοῖμεν (sine ἂν) AΘ(Y[1]), ἐπαινοῦμεν DE || πεπραγότα libri : πεπραχότα ut 23 Bekker, πεπραχότας Γ sed infra πεπραχότα || 34 ταὐτά : ταῦτα A infra || 35 ὁ om. A infra || 36 ἔχει δὲ : ἔχει δέι A infra || κοινὸν : τι κοινὸν CΣ, εἶδος om. Σ || καὶ αἱ συμβουλαί : ταῖς συμβουλαῖς Γ (συμβουλαί infra) || 37 ἃ γὰρ : ἂν post γὰρ ΘBDE || συμβουλεύειν : συμβουλεύοι A infra || 68 a 1 γίγνεται : γίνεται A infra || 2 δεῖ εἶναι A infra ΓCΣ : post εἶναι ras. A, εἶναι, δεῖ ταῦτα ΘBDE omisso δεῖ post μετατιθέναι, quod habent ΓΣ || λέγοντας : λέγοντα A infra C || 3 post λέξει ras. A || 4 αὐτόν : ἑαυτόν A infra || 5 οὕτω μὲν οὖν — 6 τοῖς δι' αὐτόν om. A infra C hoc loco || 6 ὑπάρχουσι secl. Spengel || 7 ὅταν ἐπαινεῖν : ὅταν τε ἐπ. A infra || 8 ἔσται ἀντικειμένη : ἀντικειμένη ἔσται A infra || 11 καί om. ΘBCD || ὃ del. Fr. A Wolf || 12 τὰ : τὸ Ω || 13 δὲ : δὲ εἰ Σ.

institués à cause de lui. [16] Louable encore celui pour qui fut fait le premier panégyrique, comme Hippolochos (1), et une statue érigée sur l'agora, comme Harmodius et Aristogiton (2). [18] De même pour les contraires. [19] Si l'agent n'offre pas par lui-même assez ample matière, il faut le mettre en parallèle avec d'autres ; c'est ce que faisait Isocrate, parce qu'il n'était pas habitué à plaider en justice (3). [21] Mais cette comparaison doit être faite avec des hommes fameux ; car elle prête à l'amplification et à la beauté, si l'on fait paraître l'auteur meilleur que les hommes de mérite. [22] L'amplification rentre logiquement dans l'éloge car il consiste à montrer une supériorité, et toute supériorité est belle. [24] Si donc on ne peut comparer son personnage aux hommes fameux, au moins le doit-on mettre en parallèle avec les autres, puisque la supériorité semble déceler la vertu.

Arguments propres aux divers genres.

[26] En général, entre les formes communes à tous les genres oratoires, l'amplification est la mieux appropriée au genre épidictique ; car il a pour matière des actions sur lesquelles tout le monde est d'accord ; il ne reste donc plus qu'à leur attribuer importance et beauté. [29] Les exemples conviennent au genre délibératif ; car c'est d'après le passé que nous augurons et préjugeons l'avenir. [31] Les enthymèmes s'approprient au genre judiciaire ; c'est l'acte sur lequel la lumière n'est pas faite, qui admet surtout la recherche de la cause et la démonstration.

[33] Voilà les sources de presque tous les éloges et tous les blâmes ; les considérations qu'il faut avoir en vue pour louer et blâmer, les sources des panégyriques et des invectives ; ces notions acquises, les contraires sont évidents ; le blâme se déduit, en effet, des raisons opposées.

(1) Personnage inconnu.

(2) Sur la conspiration d'Harmodius et Aristogiton, cf. Thucydide I, 20, VI 54, 56-57. Ni Thuc. ni Arist. *Politique* V, 10, 1311 a 36 sqq. ne mentionnent de statue sur l'agora.

(3) Cf. Isocrate, *Antidose* 2-3 : « Sachant que certains sophistes médisent de mon enseignement, prétendent qu'il a pour objet l'art d'écrire des plaidoyers..., je ne me suis jamais défendu contre ce dénigrement, pensant que ces sottises n'avaient aucune importance et que le public connaît bien la nature de mes travaux, que je préfère, plutôt que de parler et d'écrire sur des contrats privés, traiter des questions d'une telle importance et d'une telle élévation, que personne n'oserait les aborder, hors mes disciples et ceux qui ont l'ambition de les imiter ».

τύχης ἀλλὰ δι' αὑτὸν ἂν δόξειεν. Καὶ εἰ τὰ προτρέποντα καὶ τιμῶντα διὰ τοῦτον εὕρηται καὶ κατεσκευάσθη. Καὶ εἰς ὃν πρῶτον ἐγκώμιον ἐποιήθη, οἷον εἰς Ἱππόλοχον, καὶ Ἁρμόδιον καὶ Ἀριστογείτονα τὸ ἐν ἀγορᾷ σταθῆναι. Ὁμοίως δὲ καὶ ἐπὶ τῶν ἐναντίων. Κἂν μὴ καθ' αὑτὸν εὐπορῇς, πρὸς ἄλλους ἀντιπαραβάλλειν, ὅπερ ὁ Ἰσοκράτης ἐποίει διὰ τὴν ἀσυνήθειαν τοῦ δικολογεῖν. Δεῖ δὲ πρὸς ἐνδόξους συγκρίνειν· αὐξητικὸν γὰρ καὶ καλόν, εἴ σπουδαίων βελτίων. Πίπτει δ' εὐλόγως ἡ αὔξησις εἰς τοὺς ἐπαίνους· ἐν ὑπεροχῇ γάρ ἐστιν, ἡ δ' ὑπεροχὴ τῶν καλῶν. Διὸ κἂν μὴ πρὸς τοὺς ἐνδόξους, ἀλλὰ πρὸς τοὺς ἄλλους δεῖ παραβάλλειν, ἐπείπερ ἡ ὑπεροχὴ δοκεῖ μηνύειν ἀρετήν.

Ὅλως δὲ τῶν κοινῶν εἰδῶν ἅπασι τοῖς λόγοις ἡ μὲν αὔξησις ἐπιτηδειοτάτη τοῖς ἐπιδεικτικοῖς· τὰς γὰρ πράξεις ὁμολογουμένας λαμβάνουσιν, ὥστε λοιπὸν μέγεθος περιθεῖναι καὶ κάλλος. Τὰ δὲ παραδείγματα τοῖς συμβουλευτικοῖς· ἐκ γὰρ τῶν προγεγονότων τὰ μέλλοντα καταμαντευόμενοι κρίνομεν· τὰ δ' ἐνθυμήματα τοῖς δικανικοῖς· αἰτίαν γὰρ καὶ ἀπόδειξιν μάλιστα δέχεται τὸ γεγονὸς διὰ τὸ ἀσαφές.

Ἐκ τίνων μὲν οὖν οἱ ἔπαινοι καὶ οἱ ψόγοι λέγονται σχεδὸν πάντες, καὶ πρὸς ποῖα δεῖ βλέποντας ἐπαινεῖν καὶ ψέγειν, καὶ ἐκ τίνων τὰ ἐγκώμια γίγνεται καὶ τὰ ὀνείδη, ταῦτ' ἐστίν· ἐχομένων γὰρ τούτων τὰ ἐναντία τούτοις φανερά· ὁ γὰρ ψόγος ἐκ τῶν ἐναντίων ἐστίν.

15 δι' αὑτόν : δι' αὑτοῦ Bywater || προτρέποντα A corr. : πρέποντα Gaisford Guil. || 16 εἰς ὃν : εἰς ὃ ΘΕ || 17 εἰς Ἱππόλοχον : εἰς Ἱππόλυτον coni. G. Wolf || ⟨διὰ⟩ ante Ἁρμόδιον inser. Vater anonymus apud Gaisford || 19 καθ' αὑτόν : εἰς αὑτὸν CΣ, εἰς super καθ' Y^2 || 20 post ἀντιπαραβάλλειν add. δεῖ C marg. || ὁ ante Ἰσοκράτης om. ΩΣ || διὰ τὴν ἀσυνήθειαν A : διὰ συνήθειαν Ω || 21 δικολογεῖν : δικαιολέγειν ΘBDE || πρός : καὶ πρὸς Γ || 25 πρὸς τοὺς ἄλλους : πρὸς τοὺς πολλοὺς $ΓY^2Σ$ || 27 ἐπιτηδειοτάτη AΓ : ἐπιτηδειοτέρα Ω || 32 γεγονός : γένος A^1E, γενόμενον A corr. || 36 ἐχομένων : ἐχομένως ABYZ || 37 post ἐστίν maiusculis litteris περὶ τοῦ δικανικοῦ A.

10

[*Du genre judiciaire.*]

Division.

1368 b [1] Touchant l'accusation et la défense, de combien et de quelles sortes de prémisses se doivent tirer les syllogismes, voilà ce dont nous avons à traiter après ce qui précède. [3] Il faut considérer trois choses : premièrement, la nature et le nombre des raisons pour lesquelles on commet l'injustice ; deuxièmement les *habitus* dans lesquels on la commet ; troisièmement, les caractères et les *habitus* des personnes envers lesquelles on la commet. [5] Avant d'aller plus loin, définissons l'acte injuste (1).

Définition de l'acte injuste : 1° Illégalité.

[6] Admettons qu'il consiste à nuire volontairement en violation de la loi. [7] La loi est tantôt particulière, tantôt commune. [7] Par loi particulière, j'entends la loi écrite qui régit chaque cité ; par lois communes, celles qui, sans être écrites, semblent être reconnues par le consentement universel.

2° Responsabilité.

[9] Les actions volontaires sont celles que l'on accomplit en sachant ce qu'on fait et sans y être forcé. [10] Toutes les actions volontaires ne proviennent pas d'une préférence ; mais toutes les actions provenant d'une préférence sont conscientes ; car nul n'ignore ce qu'il préfère.

Motif des intentions.

[12] Les causes pour lesquelles on a l'intention de nuire et de commettre des vilenies en violation de la loi sont le vice et l'intempérance ; car ceux qui ont un ou plusieurs vices sont par surcroît injustes relativement à l'objet de leur vice ; par exemple, l'avare pour l'argent, l'intempérant pour les plaisirs corporels, l'efféminé pour ses aises, le lâche pour les dangers (car les lâches abandonnent par peur leurs camarades en plein danger), l'ambitieux à cause des honneurs, l'emporté par colère, celui qui aime à vaincre, pour la victoire, le vindicatif pour la vengeance, l'imprudent parce qu'il se trompe sur le juste et l'injuste, l'impudent parce qu'il dédaigne l'opinion.

(1) Rappelons que les définitions que présente ici Aristote sont toutes rhétoriques. Il considère la justice et son contraire l'injustice non pas spéculativement, du point de vue de la morale individuelle ou sociale,

10

Περὶ δὲ κατηγορίας καὶ ἀπολογίας, ἐκ πόσων καὶ ποίων ποιεῖσθαι δεῖ τοὺς συλλογισμούς, ἐχόμενον ἂν εἴη λέγειν. Δεῖ δὴ λαβεῖν τρία, ἓν μὲν τίνων καὶ πόσων ἕνεκα ἀδικοῦσι, δεύτερον δὲ πῶς αὐτοὶ διακείμενοι, τρίτον δὲ τοὺς ποίους καὶ πῶς ἔχοντας. Διορισάμενοι οὖν τὸ ἀδικεῖν λέγωμεν ἑξῆς. 1368 b

Ἔστω δὴ τὸ ἀδικεῖν τὸ βλάπτειν ἑκόντα παρὰ τὸν νόμον. Νόμος δ' ἐστὶν ὁ μὲν ἴδιος ὁ δὲ κοινός· λέγω δὲ ἴδιον μὲν καθ' ὃν γεγραμμένον πολιτεύονται, κοινὸν δὲ ὅσα ἄγραφα παρὰ πᾶσιν ὁμολογεῖσθαι δοκεῖ.

Ἑκόντες δὲ ποιοῦσιν ὅσα εἰδότες καὶ μὴ ἀναγκαζόμενοι. Ὅσα μὲν οὖν ἑκόντες, οὐ πάντα προαιρούμενοι, ὅσα δὲ προαιρούμενοι, εἰδότες ἅπαντα· οὐδεὶς γὰρ ὃ προαιρεῖται ἀγνοεῖ.

Δι' ἃ δὲ προαιροῦνται βλάπτειν καὶ φαῦλα ποιεῖν παρὰ τὸν νόμον, κακία ἐστὶν καὶ ἀκρασία· ἐὰν γάρ τινες ἔχωσιν μοχθηρίαν ἢ μίαν ἢ πλείους, περὶ δὲ τοῦτο ὃ μοχθηροὶ τυγχάνουσιν ὄντες, καὶ ἄδικοί εἰσιν, οἷον ὁ μὲν ἀνελεύθερος περὶ χρήματα, ὁ δ' ἀκόλαστος περὶ τὰς τοῦ σώματος ἡδονάς, ὁ δὲ μαλακὸς περὶ τὰ ῥᾴθυμα, ὁ δὲ δειλὸς περὶ τοὺς κινδύνους· (τοὺς γὰρ συγκινδυνεύοντας ἐγκαταλιμπάνουσι διὰ τὸν φόβον), ὁ δὲ φιλότιμος διὰ τιμήν, ὁ δ' ὀξύθυμος δι' ὀργήν, ὁ δὲ φιλόνικος διὰ νίκην, ὁ πικρὸς δὲ διὰ τιμωρίαν, ὁ δ' ἄφρων διὰ τὸ ἀπατᾶσθαι περὶ τὸ δίκαιον καὶ ἄδικον, ὁ

68 b 1 περὶ δὲ : περὶ δὲ τῆς Ω || 4 ante τοὺς ποίους Roemer desiderat ποῖα καὶ || 5 λέγωμεν : λέγομεν ΓZ || 11 εἰδότες : ἑκόντες καὶ εἰδότες Ven. ex Σ || 15 δὲ om. ΓCQ del. Fr. A. Wolf || περὶ δὲ τοῦτο οἱ A sed marg. ead. man. γρ. περὶ τοῦτο ὃ τυγχάνουσιν || 16 χρήματα : χρημάτων BY¹Z || 19 τοὺς γὰρ — φόβον del. Kayser || 21 φιλόνικος : φιλόνεικος AB || ὁ πικρὸς δὲ AΣ recepit Roemer : ὁ δὲ πικρὸς Ω || 22 τὸ δίκαιον καὶ ἄδικον AΓ : δίκαιον καὶ ἀγαθόν B¹DEZ || ὁ — δόξης om. DQY¹Z.

[23] Il en est pareillement de tous les autres, chacun relativement à l'objet de son vice.

[24] Mais tous ces points sont évidents, les uns par ce qui a été dit des vertus ; les autres par ce qui sera dit des passions ; il nous reste à exposer à quelles fins, à quels *habitus* et envers les hommes de quels caractères on commet l'injustice.

Causes extérieures des actes injustes.

[28] Distinguons d'abord les impulsions et les répulsions auxquelles nous obéissons, quand nous entreprenons d'être injustes. [29] Il est clair que l'accusateur doit rechercher en son adversaire le nombre et la qualité des impulsions qui portent tous les hommes à l'injustice envers leur prochain, et que le défendeur doit au contraire montrer la qualité et le nombre de ces impulsions, qui lui sont étrangères. [32] Or, les causes de toutes les actions humaines sont les unes extérieures ; les autres intérieures à l'agent. [33] Quand l'agent n'est pas lui-même la cause, l'action est due tantôt à la fortune, tantôt à la nécessité ; et cette nécessité est tantôt la violence, tantôt la nature ; par conséquent, toutes les actions dont la cause est extérieure à l'agent proviennent les unes de la chance, les autres de la nature ; d'autres de la contrainte.

Causes intérieures.

[37] Les actions dont la cause est intérieure
1369 a à l'agent et dont les agents sont responsables sont dues les unes à l'habitude ; les autres à l'impulsion, celle-ci tantôt réfléchie, tantôt irréfléchie. [2] La volonté est l'impulsion vers un bien (car on ne veut que ce qu'on croit être un bien) ; les impulsions irréfléchies sont la colère et le désir ; toutes les actions ont donc nécessairement sept causes : la chance, la nature, la contrainte, l'habitude, la réflexion, la colère, le désir.

comme il fera dans ses *Ethiques*, mais les actes injustes (différence entre ἀδικία et ἀδικεῖν), comme ils devront être appréciés en vue de leurs sanctions pénales. A l'origine, δίκαιος se disait de celui qui observe la règle (δίκη), coutume ou loi, loi de la famille ou loi de la cité ; ἀδικία et ἀδικεῖν s'appliquent aux infractions à cette règle. C'est donc surtout non de la justice distributive, mais de la justice réparatrice qu'il s'agit ici. Même l'intention et la responsabilité sont définies en fonction de leurs conséquences juridiques. Aussi Aristote invoque-t-il les deux lois, loi écrite et loi universelle, qu'il distinguera quand il traitera des délits (cc. 13-15, 1373 b 4 sqq.).

δ' ἀναίσχυντος δι' ὀλιγωρίαν δόξης. Ὁμοίως δὲ καὶ τῶν ἄλλων ἕκαστος περὶ ἕκαστον τῶν ὑποκειμένων.

Ἀλλὰ περὶ μὲν τούτων δῆλον, τὰ μὲν ἐκ τῶν περὶ τὰς ἀρετὰς εἰρημένων, τὰ δ' ἐκ τῶν περὶ τὰ πάθη ῥηθησομένων· λοιπὸν δ' εἰπεῖν τίνος ἕνεκα καὶ πῶς ἔχοντες ἀδικοῦσι καὶ τίνας.

Πρῶτον μὲν οὖν διελώμεθα τίνων ὀρεγόμενοι καὶ ποῖα φεύγοντες ἐγχειροῦσιν ἀδικεῖν· δῆλον γὰρ ὡς τῷ μὲν κατηγοροῦντι πόσα καὶ ποῖα τούτων ὑπάρχει τῷ ἀντιδίκῳ σκεπτέον, ὧν ἐφιέμενοι πάντες τοὺς πλησίον ἀδικοῦσι, τῷ δὲ ἀπολογουμένῳ ποῖα καὶ πόσα τούτων οὐχ ὑπάρχει. Πάντες δὴ πάντα πράττουσι τὰ μὲν οὐ δι' αὑτοὺς τὰ δὲ δι' αὑτούς. Τῶν μὲν οὖν μὴ δι' αὑτοὺς τὰ μὲν διὰ τύχην πράττουσι τὰ δ' ἐξ ἀνάγκης, τῶν δ' ἐξ ἀνάγκης τὰ μὲν βίᾳ τὰ δὲ φύσει, ὥστε πάντα ὅσα μὴ δι' αὑτοὺς πράττουσι, τὰ μὲν ἀπὸ τύχης τὰ δὲ φύσει τὰ δὲ βίᾳ.

Ὅσα δὲ δι' αὑτούς, καὶ ὧν αὐτοὶ αἴτιοι, τὰ μὲν δι' ἔθος τὰ δὲ δι' ὄρεξιν τὰ μὲν 1369 a
διὰ λογιστικὴν ὄρεξιν τὰ δὲ δι' ἄλογον· ἔστιν δ' ἡ μὲν βούλησις ἀγαθοῦ ὄρεξις (οὐδεὶς γὰρ βούλεται ἀλλ' ἢ ὅταν οἰηθῇ εἶναι ἀγαθόν), ἄλογοι δ' ὀρέξεις ὀργὴ καὶ ἐπιθυμία, ὥστε πάντα ὅσα πράττουσιν ἀνάγκη πράττειν δι' αἰτίας ἑπτά, διὰ τύχην, διὰ φύσιν, διὰ βίαν, δι' ἔθος, διὰ λογισμόν, διὰ θυμόν, δι' ἐπιθυμίαν.

Τὸ δὲ προσδιαιρεῖσθαι

27 ἔχοντες ἀδικοῦσι A : ἔχουσι BDEYZ, ἀδικοῦντες DE || 29 ἐγχειροῦσιν ΑΓ : ἐγχειροῦμεν Ω(Y[1]) || 31 ὧν ἐφιέμενοι — ἀδικουσι del. Vahlen secl. Bekker || 32 οὐχ om. ΘBD, μὴ E || πάντες δὴ πάντα πράττουσι ΑΣ : πάντες δὲ πράττουσι πάντα Ω || 35 τῶν δ' ἐξ ἀνάγκης om. Q || 37 καὶ om. ΘBD || 69 a 1 τὰ δὲ δι' ὄρεξιν, τὰ μὲν : τὰ δὲ δι' ὄρεξιν καὶ τὰ μὲν Ω (praeter Y ubi rec. man. marg. τῶν δὲ δι' ὄρεξιν καὶ et C ubi leguntur τὰ δὲ δι' ὄρεξιν, τῶν δὲ δι' ὄρεξιν τὰ μὲν) || 2 ἄλογον A Roemer : ἀλόγιστον Ω || post ἄλογον ead. man. maiusculis litteris exaratum ὅρος βουλήσεως A || 3 ἀγαθοῦ ὄρεξις : μετὰ λόγου ὄρεξις ἀγαθοῦ Γ (omisso ἀγαθοῦ) Ω || 4 οἰηθῇ : οἰηθείη ΘBDE || 5 ἀνάγκη ante πάντα omisso πράττειν ΘDE, add. πράττειν Y rec., ἀνάγκη πράττειν πάντα, ὅσα πράττουσιν BC || 6 διὰ φύσιν διὰ βίαν : διὰ βίαν διὰ φύσιν ΩΣ.

Les autres causes ne sont qu'apparentes.

7 Distinguer en outre les actions selon l'âge, ou les *habitus* ou d'autres raisons serait superflu ; s'il arrive, en effet, que les jeunes gens soient colères ou cupides, ce n'est pas leur jeunesse qui les fait agir, mais la colère ou la convoitise. 11 La richesse et la pauvreté ne sont pas non plus des mobiles d'action ; il peut arriver aux pauvres de désirer l'argent, parce qu'ils en manquent ; aux riches de désirer les plaisirs superflus, parce qu'ils peuvent se les procurer ; ce ne sont donc pas la richesse et la pauvreté, mais le désir qui les fera agir (1). 15 Pareillement les justes et les injustes, et tous ceux qui, dit-on, agissent conformément à leurs *habitus*, agiront pour les raisons susdites ; ils agiront ou par calcul ou par passion ; mais des caractères et des passions honnêtes feront agir les uns ; des caractères et des passions contraires feront agir les autres. 19 Il peut arriver néamoins que tels *habitus* aient telles consécutions, tels autres *habitus* telles autres consécutions ; car, par exemple, chez le tempérant, la tempérance a pour consécutions des opinions et des désirs honnêtes touchant les choses agréables ; et chez l'intempérant, l'intempérance a des suites contraires touchant ces mêmes objets.

24 Laissons donc de côté ces distinctions et examinons quelles suites ont habituellement les diverses qualités des personnes ; sans doute, si l'on est blanc ou noir, grand ou petit, il n'en résulte régulièrement aucune des suites dont nous parlions ; mais si l'on est jeune ou vieux, juste ou injuste, il y a une différence. 28 En général, il en est ainsi de toutes les contingences qui font différer les caractères humains ; par exemple, la différence entre les caractères sera sensible selon qu'on se croit riche ou pauvre, chanceux ou malchanceux. 30 Nous traiterons ces points plus tard ; pour le présent, parlons d'abord des autres.

Causes extérieures : 1° Chance.

32 Sont dus à la chance tous les faits tels que la cause en est indéterminée, qui ne se produisent pas en vue d'une fin, ni toujours, ni la plupart du temps, ni régulièrement, caractères qui résultent à l'évidence de la définition de la chance (2).

(1) L'âge, la richesse et la pauvreté ne sont pas les causes essentielles des actions ; ce sont seulement des causes accidentelles, qui accompagnent celles-là ; cf. II, 12-17.

(2) La chance est définie *Physique* II cc. 5 et 6.

καθ' ἡλικίαν ἢ ἕξεις ἢ ἀλλ' ἅττα τὰ πραττόμενα περίεργον· εἰ γὰρ συμβέβηκεν τοῖς νέοις ὀργίλοις εἶναι ἢ ἐπιθυμητικοῖς, οὐ διὰ τὴν νεότητα πράττουσι τὰ τοιαῦτα ἀλλὰ δι' ὀργὴν καὶ ἐπιθυμίαν. Οὐδὲ διὰ πλοῦτον καὶ πενίαν, ἀλλὰ συμβέβηκε τοῖς μὲν πένησι διὰ τὴν ἔνδειαν ἐπιθυμεῖν χρημάτων, τοῖς δὲ πλουσίοις διὰ τὴν ἐξουσίαν ἐπιθυμεῖν τῶν μὴ ἀναγκαίων ἡδονῶν· ἀλλὰ πράξουσι καὶ οὗτοι οὐ διὰ πλοῦτον καὶ πενίαν ἀλλὰ διὰ τὴν ἐπιθυμίαν. Ὁμοίως δὲ καὶ οἱ δίκαιοι καὶ οἱ ἄδικοι, καὶ οἱ ἄλλοι οἱ λεγόμενοι κατὰ τὰς ἕξεις πράττειν, διὰ ταῦτα πράξουσιν· ἢ γὰρ διὰ λογισμὸν ἢ διὰ πάθος· ἀλλ' οἱ μὲν διὰ ἤθη καὶ πάθη χρηστά, οἱ δὲ διὰ τἀναντία. Συμβαίνει μέντοι ταῖς μὲν τοιαύταις ἕξεσι τὰ τοιαῦτα ἀκολουθεῖν, ταῖς δὲ τοιαῖσδε τὰ τοιάδε· εὐθὺς γὰρ ἴσως τῷ μὲν σώφρονι διὰ τὸ σώφρονα εἶναι δόξαι τε καὶ ἐπιθυμίαι χρησταὶ ἐπακολουθοῦσι περὶ τῶν ἡδέων, τῷ δ' ἀκολάστῳ αἱ ἐναντίαι περὶ τῶν αὐτῶν τούτων.

Διὸ τὰς μὲν τοιαύτας διαιρέσεις ἐατέον, σκεπτέον δὲ ποῖα ποίοις εἴωθεν ἕπεσθαι· εἰ μὲν γὰρ λευκὸς ἢ μέλας ἢ μέγας ἢ μικρός, οὐδὲν τέτακται τῶν τοιούτων ἀκολουθεῖν, εἰ δὲ νέος ἢ πρεσβύτης ἢ δίκαιος ἢ ἄδικος, ἤδη διαφέρει. Καὶ ὅλως ὅσα τῶν συμβαινόντων ποιεῖ διαφέρειν τὰ ἤθη τῶν ἀνθρώπων, οἷον πλουτεῖν δοκῶν ἑαυτῷ ἢ πένεσθαι διοίσει τι, καὶ εὐτυχεῖν ἢ ἀτυχεῖν. Ταῦτα μὲν οὖν ὕστερον ἐροῦμεν, νῦν δὲ περὶ τῶν λοιπῶν εἴπωμεν πρῶτον.

Ἔστι δ' ἀπὸ τύχης μὲν τὰ τοιαῦτα γιγνόμενα, ὅσων ἥ τε αἰτία ἀόριστος καὶ μὴ ἕνεκά του γίγνεται καὶ μήτε ἀεὶ

8 ἡλικίαν A Roemer : ἡλικίας Ω || 9 περίεργον : περίεργον ἂν εἴη Γ || 11 post οὐδὲ add. οἱ πλούσιοι καὶ πένητες DEQ || 14 πράξουσι AC : πράττουσι Θ(Y^1)BDEΣ || 17 ταῦτα : ταῦτα πάντα Ω || 19 χρηστά : καὶ χρηστά ΘDE || 20 τοιαύταις : τοιαισδὶ Ω || τοιαῖσδε : τοιαισδί Ω || 21 διὰ τὸ σώφρονα εἶναι : διὰ τὸ σῶφρον ΓΩ || 23 ἡδέων : ἡδονῶν Ω || 27 ἀκολουθεῖν : ἀκόλουθον ΓΩ(Y^1) || 29 δοκῶν ἑαυτῷ AY^2 : δοκεῖ τῷ ἢ Q, δοκείτω ἢ DEY^1Z, οἷον ἐν τῷ δοκεῖν πλουτεῖν ἢ ... διοίσει τις C || 30 εὐτυχεῖν ἢ ἀτυχεῖν : ἀτ. ἢ εὐτ. ΓΩ || 33 τοῦ : τούτου ΓQΣ.

2° Nature. [35] Sont naturels ceux dont la cause est
1369b interne et régulière ; car ils se produisent toujours ou la plupart du temps de la même façon (1). [2] Pour les actes contraires à la nature, nul besoin de préciser s'ils se produisent conformément à une certaine cause naturelle ou à une autre ; la chance peut aussi paraître la cause de tels actes.

3° Contrainte. [5] Sont dus à la contrainte ceux que les agents accomplissent eux-mêmes, mais contre leur désir ou leurs calculs (2).

4° Habitude. [6] Est dû à l'habitude tout ce que l'on fait pour l'avoir fait souvent.

5° Calcul. [7] Sont dus au calcul ceux des biens énumérés plus haut qui semblent être utiles ou comme fins ou comme moyens d'atteindre à une fin, quand on les accomplit parce qu'ils sont utiles ; car il y a certains actes que l'intempérant accomplit à cause de leur utilité, non pour cette utilité, mais pour son plaisir.

6° Colère. [11] Ont pour causes l'emportement et la colère les actes de vengeance (3). [12] Il y a une différence entre la vengeance et le châtiment : le châtiment a pour fin le patient (4) ; la vengeance, l'agent, qui cherche sa satisfaction (5). [14] En quoi consiste la colère, on le verra, quand nous traiterons des passions.

7° Désir. [15] L'on fait par désir tout ce qui est manifestement agréable. [16] L'accoutumé et l'habituel comptent parmi les choses agréables ; car beaucoup d'actes, qui ne sont pas naturellement agréables, se font avec plaisir, quand on s'y est accoutumé.

[18] Donc, en résumé, tous les actes qui ont leur cause en nous sont ou paraissent bons, sont ou paraissent agréables. [20] Et, comme nous faisons volontairement tous ceux qui ont leur cause

(1) Cf. la définition de *Physique* II, 1, 192 b 13 : « Toutes les choses qui sont par nature ont manifestement en elles un principe de mouvement et de fixité les unes par rapport au lieu, les autres à l'accroissement ou au déclin, les autres au changement. »

(2) Cf. *Métaphysique* IV, 5, 1015 a 26 : « On appelle encore nécessaire ce qui résulte de la contrainte et la contrainte : elle consiste en ce qui entrave et empêche contrairement à l'inclination et à l'intention ».

(3) Cf. II, 2.

(4) Cf. I, 14, 1374 b 33.

(5) Cf. *Eth. Nic.* IV, 11, 1126 a 21-22.

μήτε ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ μήτε τεταγμένως· δῆλον δ' ἐκ τοῦ ὁρισμοῦ τῆς τύχης περὶ τούτων.

Φύσει δὲ ὅσων ἥ τ' αἰτία ἐν αὐτοῖς καὶ τεταγμένη· ἢ γὰρ ἀεὶ ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ 1369 b ὡσαύτως ἀποβαίνει. Τὰ γὰρ παρὰ φύσιν οὐδὲν δεῖ ἀκριβολογεῖσθαι, πότερα κατὰ φύσιν τινὰ ἢ ἄλλην αἰτίαν γίγνεται· δόξειε δ' ἂν καὶ ἡ τύχη αἰτία εἶναι τῶν τοιούτων.

Βίᾳ δὲ ὅσα παρ' ἐπιθυμίαν, ἢ τοὺς λογισμοὺς γίγνεται δι' αὐτῶν τῶν πραττόντων.

Ἔθει δὲ ὅ τι διὰ τὸ πολλάκις πεποιηκέναι ποιοῦσιν.

Διὰ λογισμὸν δὲ τὰ δοκοῦντα συμφέρειν ἐκ τῶν εἰρημένων ἀγαθῶν ἢ ὡς τέλος ἢ ὡς πρὸς τὸ τέλος, ὅταν διὰ τὸ συμφέρειν πράττηται· ἔνια γὰρ καὶ οἱ ἀκόλαστοι συμφέροντα πράττουσιν, ἀλλ' οὐ διὰ τὸ συμφέρειν ἀλλὰ δι' ἡδονήν.

Διὰ θυμὸν δὲ καὶ ὀργὴν τὰ τιμωρητικά. Διαφέρει δὲ τιμωρία καὶ κόλασις· ἡ μὲν γὰρ κόλασις τοῦ πάσχοντος ἕνεκά ἐστιν, ἡ δὲ τιμωρία τοῦ ποιοῦντος, ἵνα ἀποπληρωθῇ. Τί μὲν οὖν ἐστιν ἡ ὀργή, δῆλον ἔσται ἐν τοῖς περὶ τῶν παθῶν.

Δι' ἐπιθυμίαν δὲ πράττεται ὅσα φαίνεται ἡδέα. Ἔστιν δὲ καὶ τὸ σύνηθες καὶ τὸ ἐθιστὸν ἐν τοῖς ἡδέσιν· πολλὰ γὰρ καὶ τῶν φύσει μὴ ἡδέων, ὅταν συνεθισθῶσιν, ἡδέως ποιοῦσιν.

Ὥστε συλλαβόντι εἰπεῖν, ὅσα δι' αὑτοὺς πράττουσιν, ἅπαντ' ἐστὶν ἢ ἀγαθὰ ἢ φαινόμενα ἀγαθὰ ἢ ἡδέα ἢ φαινόμενα ἡδέα. Ἐπεὶ δ' ὅσα δι' αὑτούς,

69 b 3 πότερα : πότερον Ω || κατὰ φύσιν τινά : κ. φ. ἤ τινα ἄλλην αἰτίαν coni. Vahlen uertit Muret || 5 παρ : περὶ DY[1]Z || 6 δι' del. Vahlen || ὅτι : ὅσα Ω || 9 πρὸς τὸ τέλος : πρὸς τέλος ΘBD || 9 et 11 συμφέρειν : συμφέρον ΓΩ || 11 τὸ συμφέρειν : τὸ τούτοις συμφέρον BCY[2] || 14 ἀποπληρωθῇ : ἀποκληρωθῇ A, πληρωθῇ Ω || τί μὲν οὖν ἐστιν A : περὶ μὲν οὖν τίνα ἐστιν ΓΩ || 18 συνεθισθῶσιν BC Spengel : συνεθίσωσιν A, ἐθισθῶσιν Θ(Y[1])DE || 20 ἐπεὶ : ἐπὶ A.

en nous, et involontairement ceux qui ont leur cause hors de nous, on peut dire que tous les actes volontaires sont bons en réalité ou en apparence, ou agréables en réalité ou en apparence ; je compte au nombre des biens la délivrance des maux réels ou apparents, ou l'échange d'un mal plus grand contre un plus petit (car ce sont là choses préférables) ; et pareillement au nombre des choses agréables la délivrance des choses pénibles en réalité ou en apparence, ou l'échange de peines plus grandes contre de moindres.

[28] Il faut donc définir le nombre et la qualité des actes utiles et des actes agréables. [29] Or, nous avons parlé précédemment de l'utile, en traitant du genre délibératif ; parlons maintenant de l'agréable.[34] Il faut sur chaque point admettre comme suffisantes les définitions qui sans être rigoureuses ne sont pas obscures.

11

[*Du plaisir.*]

Définition.

[33] Admettons comme postulat que le plaisir est un mouvement de l'âme d'une espèce déterminée et un retour total et sensible à l'état naturel, et que la peine est le contraire (1). [35] Si c'est bien en cela que consiste le
1370 a plaisir, il est clair aussi que ce qui produit la disposition temporaire susdite est agréable et que ce qui la détruit ou produit l'état contraire est pénible (2).

Plaisirs conformes à notre nature.

[3] Il suit donc nécessairement que tendre à son état de nature est dans la plupart des cas agréable, et surtout quand les choses qui se produisent selon la nature ont recouvré leur propre nature ; il en est de même des habitudes ; et, en effet, l'habituel se produit désormais comme une chose naturelle ; car l'habitude a quelque ressemblance avec la nature ; « souvent » est, en effet, voisin de « toujours » ; toujours est le domaine de la nature ; souvent, celui de l'habitude.

(1). Aristote traite du plaisir à deux reprises dans *Eth. Nic.* VII, 12-15 et X, 1-5.

(2) L'*habitus* (ἕξις) est distingué de la disposition temporaire (διάθεσις) dans *Catégories* 8, 8 b 27 : « la différence entre l'*habitus* et la disposition est que le premier a plus de durée et de fixité ».

ἑκόντες πράττουσιν, οὐχ ἑκόντες δὲ ὅσα μὴ δι' αὑτούς, πάντ' ἂν εἴη, ὅσα ἑκόντες πράττουσιν, ἢ ἀγαθὰ ἢ φαινόμενα ἀγαθὰ ἢ ἡδέα ἢ φαινόμενα ἡδέα· τίθημι γὰρ καὶ τὴν τῶν κακῶν ἢ φαινομένων κακῶν ἢ ἀπαλλαγὴν ἢ ἀντὶ μείζονος ἐλάττονος μετάληψιν ἐν τοῖς ἀγαθοῖς (αἱρετὰ γάρ πως) καὶ τὴν τῶν λυπηρῶν ἢ φαινομένων ἢ ἀπαλλαγὴν ἢ μετάληψιν ἀντὶ μειζόνων ἐλαττόνων ἐν τοῖς ἡδέσιν ὡσαύτως.

Ληπτέον ἄρα τὰ συμφέροντα καὶ ἡδέα, πόσα καὶ ποῖα. Περὶ μὲν οὖν τοῦ συμφέροντος ἐν τοῖς συμβουλευτικοῖς εἴρηται πρότερον, περὶ δὲ τοῦ ἡδέος εἴπωμεν νῦν. Δεῖ δὲ νομίζειν ἱκανοὺς εἶναι τοὺς ὅρους, ἐὰν ὦσι περὶ ἑκάστου μήτε ἀσαφεῖς μήτε ἀκριβεῖς.

11

Ὑποκείσθω δ' ἡμῖν εἶναι τὴν ἡδονὴν κίνησίν τινα τῆς ψυχῆς καὶ κατάστασιν ἀθρόαν καὶ αἰσθητὴν εἰς τὴν ὑπάρχουσαν φύσιν, λύπην δὲ τοὐναντίον. Εἰ δ' ἐστὶν ἡδονὴ τὸ
τοιοῦτον, δῆλον ὅτι καὶ ἡδύ ἐστι τὸ ποιητικὸν τῆς εἰρημένης 1370 a
διαθέσεως, τὸ δὲ φθαρτικὸν ἢ τῆς ἐναντίας καταστάσεως ποιητικὸν λυπηρόν.

Ἀνάγκη οὖν ἡδὺ εἶναι τό τε εἰς τὸ κατὰ φύσιν ἰέναι ὡς ἐπὶ τὸ πολύ, καὶ μάλιστα ὅταν ἀπειληφότα ᾖ τὴν ἑαυτῶν φύσιν τὰ κατ' αὐτὴν γιγνόμενα, καὶ τὰ ἔθη· καὶ γὰρ τὸ εἰθισμένον ὥσπερ πεφυκὸς ἤδη γίγνεται· ὅμοιον γάρ τι τὸ ἔθος τῇ φύσει· ἐγγὺς γὰρ καὶ τὸ πολλάκις τῷ ἀεί, ἔστιν δ' ἡ μὲν φύσις τοῦ ἀεί, τὸ δὲ ἔθος τοῦ πολ-

21 post δι' αὑτοὺς : πράττουσι, πάντα C || οὐχ ἑκόντες A corr. rec. : οὐχ ἔχοντες A[1] || 22 ἢ ante ἀγαθὰ om. ΓΘ(Y[1])BC || 26 πως : πώς ἐστι ΓΩ || ἢ ante ἀπαλλαγὴν om. ΓΘDE || 28 ὡσαύτως ante ἐν τοῖς ἡδέσιν ΓΩ || ἡδέα : τὰ ἡδέα Ω || 30 εἴπωμεν : εἴπομεν A.

33 δ' : δὴ Spengel || 35 δ' : δὴ ex ΓΘBDEΣ Roemer || ἡδονὴ : ἡ ἡδονὴ ΓΘBDE || τὸ om. Y || 70 a 7 τι A : om. ΓΘBCE || καὶ om. DEQY, γὰρ καὶ om. Z || 8 τοῦ ἀεί : τοῦ ἀεί ἐστιν· ἔστι ΘDE.

[9] Agréable aussi ce qui n'est pas l'effet de la contrainte ; car la contrainte est contraire à la nature ; aussi ce qu'on fait par nécessité est-il pénible et a-t-on eu raison de dire :

Toute action imposée par la nécessité est naturellement fâcheuse (1).

[11] Les soucis, les applications, les efforts intenses sont pénibles ; car ce sont des effets de la nécessité et de la contrainte, à moins qu'ils ne soient habituels ; car alors l'habitude les rend agréables. [14] Les contraires de ces choses sont agréables. [14] Aussi les aises, l'absence de fatigues, l'absence de soucis, les jeux, les récréations, le sommeil sont parmi les choses agréables ; car aucune d'elles n'a rapport à la nécessité. [16] Tout ce dont nous avons le désir inné est agréable ; le désir est, en effet, une impulsion vers l'agréable.

Désirs corporels et intellectuels.

[18] Les désirs sont les uns irraisonnés ; les autres raisonnés (2). [19] J'entends par irraisonnés ceux qui ne naissent pas d'une conception de l'esprit ; tels tous ceux que l'on appelle naturels, comme ceux qui nous viennent par le corps, par exemple, les désirs de nourriture, la faim et la soif, et l'espèce de désir correspondante à chaque espèce de nourriture ; de même les désirs relatifs au goût, aux plaisirs de l'amour, et, en général au toucher ; les désirs relatifs à l'odorat, à l'ouïe, à la vue. [25] Sont raisonnés les désirs que l'on éprouve par suite d'une persuasion ; car il y a beaucoup de choses dont nous désirons le spectacle et l'acquisition, parce qu'on nous a dit et qu'on nous a persuadés qu'elles sont agréables.

Plaisirs intellectuels dus à l'imagination et à la mémoire.

[27] Puisqu'éprouver du plaisir consiste à ressentir une impression et que l'imagination est une sensation faible (3), toujours le souvenir et l'espoir s'accompagnent d'une imagination de ce qu'on se rappelle ou de ce qu'on espère. [30] S'il en est ainsi, il est clair aussi que des

(1) Le chapitre de la *Métaphysique* où la contrainte est définie une forme de la nécessité cite également ce pentamètre d'Evénus de Paros (IV, 5, 1015 a 29).

(2) Selon la *Grande Morale* I, 1, 1182 a 23 Platon est l'auteur de la distinction entre les plaisirs correspondant aux deux parties de notre être (τὸ λόγον ἔχον et τὸ ἄλογον).

(3) La définition la plus voisine de l'imagination est celle-ci : « mouvement produit par la sensation active (ὑπὸ τῆς αἰσθήσεως τῆς κατ' ἐνέργειαν γιγνομένη *De l'Ame* III, 3, 429 a 1).

λάκις.

Καὶ τὸ μὴ βίαιον· παρὰ φύσιν γὰρ ἡ βία, διὸ τὸ ἀναγκαῖον λυπηρὸν καὶ ὀρθῶς εἴρηται

πᾶν γὰρ ἀναγκαῖον πρᾶγμ' ἀνιαρὸν ἔφυ.

Τὰς δ' ἐπιμελείας καὶ τὰς σπουδὰς καὶ τὰς συντονίας λυπηράς· ἀναγκαῖα γὰρ καὶ βίαια ταῦτα, ἐὰν μὴ ἐθισθῶσιν· οὕτω δὲ τὸ ἔθος ποιεῖ ἡδύ. Τὰ δ' ἐναντία ἡδέα· διὸ αἱ ῥαθυμίαι καὶ αἱ ἀπονίαι καὶ αἱ ἀμέλειαι καὶ αἱ παιδιαὶ καὶ αἱ ἀναπαύσεις καὶ ὁ ὕπνος τῶν ἡδέων· οὐδὲν γὰρ πρὸς ἀνάγκην τούτων.

Καὶ οὗ ἂν ἡ ἐπιθυμία ἐνῇ, καὶ ἅπαν ἡδύ· ἡ γὰρ ἐπιθυμία τοῦ ἡδέος ἐστὶν ὄρεξις. Τῶν δὲ ἐπιθυμιῶν αἱ μὲν ἄλογοί εἰσιν αἱ δὲ μετὰ λόγου. Λέγω δὲ ἀλόγους ὅσας μὴ ἐκ τοῦ ὑπολαμβάνειν ἐπιθυμοῦσιν· εἰσὶν δὲ τοιαῦται ὅσαι εἶναι λέγονται φύσει, ὥσπερ αἱ διὰ τοῦ σώματος ὑπάρχουσαι, οἷον ἡ τροφῆς δίψα καὶ πεῖνα, καὶ καθ' ἕκαστον εἶδος τροφῆς εἶδος ἐπιθυμίας, καὶ αἱ περὶ τὰ γευστὰ καὶ ἀφροδίσια καὶ ὅλως τὰ ἁπτά, καὶ περὶ ὀσμὴν [εὐωδίας] καὶ ἀκοὴν καὶ ὄψιν. Μετὰ λόγου δὲ ὅσα ἐκ τοῦ πεισθῆναι ἐπιθυμοῦσιν· πολλὰ γὰρ καὶ θεάσασθαι καὶ κτήσασθαι ἐπιθυμοῦσιν ἀκούσαντες καὶ πεισθέντες.

Ἐπεὶ δ' ἐστὶν τὸ ἥδεσθαι ἐν τῷ αἰσθάνεσθαί τινος πάθους, ἡ δὲ φαντασία ἐστὶν αἴσθησίς τις ἀσθενής, κἀεὶ ἐν τῷ μεμνημένῳ καὶ τῷ ἐλπίζοντι ἀκολουθοῖ ἂν φαντασία τις οὗ μέμνηται ἢ ἐλπίζει. Εἰ δὲ τοῦτο, δῆλον

9 δέ post βίαιον add. ΓΩ || 10 τὸ ἀναγκαῖον : αἱ ἀνάγκαι ΓΩ || 15 αἱ ante ἀμέλειαι om. A || 16 ὁ om. ΘBCE || 17 καὶ ante ἅπαν om. Ω || 19 μὲν post ἀλόγους add. ΓΩ || ὅσας : καθ' ὅσας C || ὑπολαμβάνειν A rec. : λαμβάνειν A[1] || 20 τι post ὑπολαμβάνειν add. ΓΩ || εἶναι λέγονται : λέγ. εἶναι ΓΩ || 22 πεῖνα : πείνη A, unde δίψῃ καὶ πείνῃ coni. Spengel || καὶ καθ' ἕκαστον εἶδος τροφῆς εἶδος ἐπιθυμίας : καὶ καθ' ἕκαστον εἶδος τροφῆς ἐπιθυμία ΓΩ || 23 αἱ ante περὶ τὰ γευστὰ om. A || ἀφροδίσια : περὶ τὰ ἀφρ. Ω, καὶ ἀφροδίσια delendum putat Roemer || 24 εὐωδίας del. Muret Vahlen || 25 ὅσα : ὅσας Γ || ἐπιθυμοῦσιν om. Γ || 29 κἀεὶ ἐν Susemihl Roemer : ἀεὶ ἐν A, κἂν ΓΩΣ || ἀκολουθοῖ ἂν : ἀκολουθοίη ΘBCD, παρακολουθοίη Σ || 30 δὲ : δὴ Q Susemihl Roemer.

plaisirs sont concomitants au souvenir et à l'espoir, puisque la sensation est elle-même un plaisir. [32] Par conséquent toutes les choses agréables sont ou présentes dans la sensation, ou passées dans le souvenir, ou futures dans l'espoir ; car on sent le présent,
1370 b on se souvient du passé, on espère l'avenir. [1] Les choses dont on peut se souvenir sont agréables, non seulement celles qui étaient agréables au moment où elles se produisaient, mais aussi certaines qui ne l'étaient pas et le deviennent plus tard, si quelque chose de beau et de bon leur succède, ce qui a fait dire au poète :

Il est agréable, une fois sauvé, de se rappeler les dangers courus (1),

et

L'homme se réjouit même de ses souffrances passées, quand il se rappelle combien il a subi d'épreuves et accompli d'actions (2).

[6] La raison en est qu'il y a aussi plaisir à ne pas éprouver de mal. [7] Agréables, les choses que l'on espère, quand leur présence semble apporter grande joie ou grande utilité, et quand leur utilité semble n'être payée d'aucune peine. [9] En général, tout ce dont la présence cause de la joie est le plus souvent agréable à espérer et se rappeler. [10] C'est précisément pourquoi il est agréable de se mettre en colère, comme le dit le vers d'Homère sur l'emportement

Bien plus doux que le miel distillé goutte à goutte (3) ;

car nul ne se met en colère contre celui que sa vengeance ne semble pas pouvoir atteindre ; et contre ceux qui nous sont très supérieurs en puissance ou nous ne nous irritons pas ou nous nous irritons moins.

[14] La plupart des désirs s'accompagnent d'un certain plaisir ; car on aime à se rappeler qu'on a éprouvé, à espérer qu'on éprouvera un plaisir ; par exemple, ceux qui dans les accès de fièvre souffrent de la soif ont plaisir à se rappeler qu'ils ont bu et à espérer qu'ils boiront ; les amoureux, de même, ont toujours plaisir à parler de l'objet aimé, à dessiner son portrait, à compo-

(1) Trimètre iambique d'Euripide *Andromède* fgt. 133 Nauck [2].

(2) *Odyssée* XV, 400-401 : la citation faite de mémoire, est inexacte : « ... quand il a subi maintes épreuves et fait maints voyages ».

(3) *Il.* XVIII, 109.

ὅτι καὶ ἡδοναὶ ἅμα μεμνημένοις καὶ ἐλπίζουσιν, ἐπείπερ καὶ αἴσθησις· Ὥστ᾽ ἀνάγκη πάντα τὰ ἡδέα ἢ ἐν τῷ αἰσθάνεσθαι εἶναι παρόντα ἢ ἐν τῷ μεμνῆσθαι γεγενημένα ἢ ἐν τῷ ἐλπίζειν μέλλοντα· αἰσθάνονται μὲν γὰρ τὰ παρόντα, μέμνηνται δὲ τὰ γενόμενα, ἐλπίζουσι δὲ τὰ μέλλοντα.
1370 b Τὰ μὲν οὖν μνημονευτὰ ἡδέα ἐστὶν οὐ μόνον ὅσα ἐν τῷ παρόντι, ὅτε παρῆν, ἡδέα ἦν, ἀλλ᾽ ἔνια καὶ οὐχ ἡδέα, ἂν ᾖ ὕστερον καλὸν καὶ ἀγαθὸν τὸ μετὰ τοῦτο· ὅθεν καὶ τοῦτ᾽ εἴρηται.

ἀλλ᾽ ἡδύ τοι σωθέντα μεμνῆσθαι πόνων,

καὶ

μετὰ γάρ τε καὶ ἄλγεσι τέρπεται ἀνὴρ
μνησάμενος ὅτε πολλὰ πάθῃ καὶ πολλὰ ἐόργῃ.

Τούτου δ᾽ αἴτιον ὅτι ἡδὺ καὶ τὸ μὴ ἔχειν κακόν. Τὰ δ᾽ ἐν ἐλπίδι, ὅσα παρόντα ἢ εὐφραίνειν ἢ ὠφελεῖν φαίνεται μεγάλα, καὶ ἄνευ λύπης ὠφελεῖν. Ὅλως δὲ ὅσα παρόντα εὐφραίνει, καὶ ἐλπίζοντας καὶ μεμνημένους ὡς ἐπὶ τὸ πολύ. Διὸ καὶ τὸ ὀργίζεσθαι ἡδύ, ὥσπερ καὶ Ὅμηρος ἐποίησε περὶ τοῦ θυμοῦ

ὅς τε πολὺ γλυκίων μέλιτος καταλειβομένοιο·

οὐθεὶς γὰρ ὀργίζεται τῷ ἀδυνάτῳ φαινομένῳ τιμωρίας τυχεῖν, οὐδὲ τοῖς πολὺ ὑπὲρ αὐτοὺς τῇ δυνάμει ἢ οὐκ ὀργίζονται ἢ ἧττον.

Καὶ ἐν ταῖς πλείσταις ἐπιθυμίαις ἀκολουθεῖ τις ἡδονή· ἢ γὰρ μεμνημένοι ὡς ἔτυχον ἢ ἐλπίζοντες ὡς τεύξονται χαίρουσίν τινα ἡδονήν, οἷον οἵ τ᾽ ἐν τοῖς πυρετοῖς ἐχόμενοι ταῖς δίψαις καὶ μεμνημένοι ὡς ἔπιον καὶ ἐλπίζοντες πιεῖσθαι χαίρουσιν, καὶ οἱ ἐρῶντες καὶ διαλεγόμενοι καὶ γράφοντες καὶ ποιοῦντές τι ἀεὶ περὶ τοῦ ἐρωμένου χαίρουσιν· ἐν ἅπασι

31 ἅμα A : μάλα Ω, μᾶλλον Γ || 35 γενόμενα : γεγενημένα Ω praeter C qui αἰσθάνονται — τὰ μέλλοντα om. || 70 b 4 τοι : τι ΩΣ || 5 ἄλγεσι : ἄλγεσιν A || 6 μνησάμενος ὅτε : μνήμενος ὅστις ΓΩ || πάθῃ : πάθοι DEQ || ἐόργῃ Y¹ : ἐόργει Y rec., ἔοργε QZ, ἐόργοι DE || 7 κακόν : τὸ κ. Ω || 8 καὶ : ἢ ΓΩ praeter C || 9 ὠφελεῖν : ὠφελεῖ Γ || 11 καὶ om. ΘBCE || 19 χαίρουσιν, καὶ οἱ ἐρῶντες : χαίρουσιν γὰρ κ. ἐρῶντες A || καὶ ante διαλεγόμενοι om. ΠΥΖ || 20 τι ἀεὶ : ἀεί τι Ω, αἰεὶ A.

ser des vers sur lui ; car par tous ces moyens, ils se donnent l'illusion que la personne aimée est présente. [22] Toujours l'amour commence de cette manière : non seulement on goûte du plaisir à cette présence ; mais au souvenir de l'absent s'ajoute la peine d'en être éloigné (1) ; ainsi, même les deuils et les lamentations ne vont pas sans un certain plaisir ; la douleur est de ne plus avoir celui qu'on regrette ; le plaisir, de se le rappeler, de le voir en quelque sorte, de se représenter ses actes et ses qualités ; aussi le poète a-t-il eu raison de dire :

Il dit, et tous sentirent sourdre en leur cœur le désir des larmes (2).

[29] La vengeance aussi est agréable ; car ce qu'il nous est pénible de ne pouvoir obtenir est agréable à obtenir ; ceux qui ressentent la colère éprouvent une peine extrême de ne se point venger ; mais ils se plaisent à espérer de le pouvoir faire (3).

[32] Vaincre est agréable, non seulement pour les ambitieux, mais pour tout le monde ; car il se produit une imagination de supériorité, ce dont tous les hommes ont un désir plus ou moins fort. [34] Et, comme on a plaisir à vaincre, agréables sont néces-
1371 a sairement les jeux consistant en batailles et disputes (car souvent on y peut vaincre), ainsi que les osselets, la balle, les dés, le jeu de dames. [3] Il en va de même pour les jeux qui exigent un effort ; les uns deviennent agréables pour peu qu'on s'y accoutume ; les autres le sont dès l'abord, comme la chasse à courre et toute espèce de chasse ; car où il y a lutte, il y a aussi victoire. [6] C'est ce qui fait que la chicane et l'éristique sont agréables pour ceux qui en ont l'habitude et la faculté (4).

[8] De même, les honneurs et la bonne réputation sont parmi

(1) L'*Eth. Nic.* IX, 5, 1167 a sqq. décrit cette naissance de l'amour et note le caractère différentiel de ce sentiment une fois formé : « La bienveillance est, semble-t-il, le commencement de l'amitié, comme le plaisir de la vue est celui de l'amour. L'on ne devient jamais amoureux, sans avoir auparavant éprouvé le charme de la beauté ; celui qui prend plaisir à la contempler ne devient pas amoureux pour cela ; mais on l'est vraiment quand on regrette l'absence de la personne et quand on désire sa présence ».

(2) *Iliade* XXIII 108 et *Odyssée* IV, 183.

(3) Cf. II, 2.

(4) Le φιλόνικος, celui qui aime à vaincre, se confond alors avec le φιλόνεικος, celui qui aime à disputer, dont le caractère est la φιλονεικία, l'amour de la chicane.

γὰρ τοῖς τοιούτοις μεμνημένοι οἷον αἰσθάνεσθαι οἴονται τοῦ ἐρωμένου. Καὶ ἀρχὴ δὲ τοῦ ἔρωτος αὕτη γίγνεται πᾶσιν, ὅταν μὴ μόνον παρόντος χαίρωσιν ἀλλὰ καὶ ἀπόντος μεμνημένοις [ἐρῶσιν] λύπη προσγένηται τῷ μὴ παρεῖναι, καὶ ἐν πένθεσι καὶ θρήνοις ὡσαύτως ἐπιγίγνεταί τις ἡδονή· ἡ μὲν γὰρ λύπη ἐπὶ τῷ μὴ ὑπάρχειν, ἡδονὴ δ' ἐν τῷ μεμνῆσθαι καὶ ὁρᾶν πως ἐκεῖνον καὶ ἃ ἔπραττεν καὶ οἷος ἦν, διὸ καὶ τοῦτ' εἰκότως εἴρηται

ὣς φάτο, τοῖσι δὲ πᾶσιν ὑφ' ἵμερον ὦρσε γόοιο.

Καὶ τὸ τιμωρεῖσθαι ἡδύ. Οὗ γὰρ τὸ μὴ τυγχάνειν λυπηρόν, τὸ τυγχάνειν ἡδύ· οἱ δ' ὀργιζόμενοι λυποῦνται ἀνυπερβλήτως μὴ τιμωρούμενοι, ἐλπίζοντες δὲ χαίρουσιν.

Καὶ τὸ νικᾶν ἡδύ, οὐ μόνον τοῖς φιλονίκοις ἀλλὰ πᾶσιν· φαντασία γὰρ ὑπεροχῆς γίγνεται, οὗ πάντες ἔχουσιν ἐπιθυμίαν ἢ ἠρέμα ἢ μᾶλλον. Ἐπεὶ δὲ τὸ νικᾶν ἡδύ, ἀνάγκη καὶ τὰς παιδιὰς ἡδείας εἶναι τὰς μαχητικὰς καὶ τὰς ἐριστικάς· (πολλάκις γὰρ ἐν ταύ- 1371 a
ταις γίγνεται τὸ νικᾶν) καὶ ἀστραγαλίσεις καὶ σφαιρίσεις καὶ κυβείας καὶ πεττείας. Καὶ περὶ τὰς ἐσπουδασμένας δὲ παιδιὰς ὁμοίως· αἱ μὲν γὰρ ἡδεῖαι γίγνονται, ἄν τις ᾖ συνήθης, αἱ δ' εὐθὺς ἡδεῖαι, οἷον κυνηγία καὶ πᾶσα θηρευτική· ὅπου γὰρ ἅμιλλα, ἐνταῦθα καὶ νίκη ἐστίν. Διὸ καὶ ἡ δικανικὴ καὶ [ἡ] ἐριστικὴ ἡδεῖα τοῖς εἰθισμένοις καὶ δυναμένοις.

Καὶ τιμὴ καὶ εὐδοξία τῶν ἡδίστων διὰ τὸ γί-

22 καὶ ἀρχὴ δὲ τοῦ ἔρωτος αὕτη : κ. ἀρχὴ ἔρωτος γίνεται αὕτη Ω || 23 χαίρωσιν : χαίρουσιν A || 24 ἐρῶσιν punctis notatum in A[1] secl. Spengel Fr. A Wolf : μεμνημένοι ἐρῶσιν· διὸ καὶ ὅταν λυπηρὸς γένηται τῷ μὴ παρεῖναι Ω (δι' ὃ ἂν legisse uid. Guil.) || 25 πένθεσι : τοῖς πένθεσι Ω || ὡσαύτως ἐπιγίγνεται ex A Spengel : ἐγγίγνεται omisso ὡσαύτως ΓΩ || 27 ἃ : οἷα Γ || 28 εἰκότως om. ΓΩ || 29 ὑφ' : ἐφ' DEQZ || 31 οἱ δ' ὀργιζόμενοι : οἱ ὀργιζόμενοι γὰρ Γ || 33 ἀλλὰ πᾶσιν : καὶ πᾶσιν Ω || 71 a 1 post μαχητικὰς inser. καὶ (τὰς BC) αὐλητικὰς ΓΩ, αὐλητικὰς κ. κιθαριστικὰς κ. ἀστραγαλίσεις ceteris deletis Toup, ἀθλητικὰς coni. Tyrwhitt || ἐριστικάς : ἐρωτικάς B, ἐργαστικάς C || ταύταις : αὐταῖς Ω || 7 ἐριστικὴ : ἡ ἐριστικὴ Ω.

les choses les plus agréables, parce que chacun imagine qu'il possède les qualités de l'homme de bien, surtout quand ceux qu'il croit véridiques l'affirment. [10] Or, on tient pour véridiques ses voisins plus que les gens éloignés, les intimes et les concitoyens plus que les étrangers ; les vivants plus que la postérité, ceux qui ont du sens plus que ceux qui en manquent, le grand nombre plus que le petit ; en effet, ceux que nous venons d'énumérer sont vraisemblablement plus véridiques que leurs contraires ; les honneurs ou l'opinion de ceux qui nous inspirent grand mépris, comme les petits enfants ou les bêtes, nous laissent tout à fait indifférents, du moins cette opinion même ; si nous en avons souci, c'est pour quelque autre raison.

[17] L'ami est aussi parmi les choses agréables ; car aimer est agréable (qui aime le vin a toujours plaisir à en boire), ainsi que d'être aimé ; dans ce dernier cas aussi se produit l'imagination que l'on possède un bien désiré par tous les hommes doués de sentiment ; et être aimé d'un ami, c'est être en soi et par soi un objet d'affection. [21] Etre admiré est également agréable, parce qu'être honoré est déjà par soi-même un plaisir. [22] La flatterie et le flatteur nous agréent, car le flatteur se donne l'air d'un admirateur et d'un ami. [24] On a plaisir à faire plusieurs fois les mêmes choses ; car, disions-nous, ce qui est habituel est agréable. [25] Changer est agréable ; changer est, en effet, un retour à l'état naturel, la constante répétition d'une même chose portant toujours à l'excès l'*habitus* établi, ce qui a fait dire :

En tout le changement est agréable (¹).

[28] C'est pourquoi un intervalle de temps donne de l'agrément aux choses, hommes et actions : cela nous change du présent, et en même temps ce qui ne se fait qu'à intervalles est rare.

Autres plaisirs intellectuels et moraux.

[31] Apprendre et admirer sont le plus souvent agréables ; d'une part admirer implique désirer [apprendre] ; l'admirable est par conséquent désirable ; d'autre part, apprendre, c'est revenir à l'état naturel.

(1). Cf. *Eth. Nic.* VII, 15, 1154 b 28-31 : « Si le changement est, selon le poète (Euripide *Oreste* 234), la plus douce des choses, c'est par une imperfection de notre nature. Comme l'homme changeant est imparfait, ainsi en est-il de la nature qui a besoin de changement : elle n'est ni simple ni probe ».

γνεσθαι φαντασίαν ἑκάστῳ ὅτι τοιοῦτος οἷος ὁ σπουδαῖος, καὶ μᾶλλον ὅταν φῶσιν οὓς οἴεται ἀληθεύειν. Τοιοῦτοι δ' οἱ ἐγγὺς μᾶλλον τῶν πόρρω, καὶ οἱ συνήθεις καὶ οἱ πολῖται τῶν ἄπωθεν, καὶ οἱ ὄντες τῶν μελλόντων, καὶ οἱ φρόνιμοι ἀφρόνων, καὶ πολλοὶ ὀλίγων· μᾶλλον γὰρ εἰκὸς ἀληθεύειν τοὺς εἰρημένους τῶν ἐναντίων· ἐπεὶ ὧν τις πολὺ καταφρονεῖ, ὥσπερ παιδίων ἢ θηρίων, οὐδὲν μέλει τῆς τούτων τιμῆς ἢ τῆς δόξης αὐτῆς γε τῆς δόξης χάριν, ἀλλ' εἴπερ, δι' ἄλλο τι.

Καὶ ὁ φίλος τῶν ἡδέων· τό τε γὰρ φιλεῖν ἡδύ (οὐδεὶς γὰρ φίλοινος μὴ χαίρων οἴνῳ) καὶ τὸ φιλεῖσθαι ἡδύ· φαντασία γὰρ καὶ ἐνταῦθα τοῦ ὑπάρχειν αὐτῷ ἀγαθὸν εἶναι, οὗ πάντες ἐπιθυμοῦσιν οἱ αἰσθανόμενοι· τὸ δὲ φιλεῖσθαι ἀγαπᾶσθαί ἐστιν αὐτὸν δι' αὐτόν. Καὶ τὸ θαυμάζεσθαι ἡδὺ δι' αὐτὸ τὸ τιμᾶσθαι. Καὶ τὸ κολακεύεσθαι καὶ ὁ κόλαξ ἡδύς· φαινόμενος γὰρ θαυμαστὴς καὶ φαινόμενος φίλος ὁ κόλαξ ἐστίν. Καὶ τὸ ταὐτὰ πράττειν πολλάκις ἡδύ· τὸ γὰρ σύνηθες ἡδὺ ἦν. Καὶ τὸ μεταβάλλειν ἡδύ· εἰς φύσιν γὰρ γίγνεται μεταβάλλειν· τὸ γὰρ αὐτὸ ἀεὶ ὑπερβολὴν ποιεῖ τῆς καθεστώσης ἕξεως, ὅθεν εἴρηται

μεταβολὴ πάντων γλυκύ.

Διὰ τοῦτο καὶ τὰ διὰ χρόνου ἡδέα ἐστίν, καὶ ἄνθρωποι καὶ πράγματα· μεταβολὴ γὰρ ἐκ τοῦ παρόντος ἐστίν, ἅμα δὲ καὶ σπάνιον τὸ διὰ χρόνου.

Καὶ τὸ μανθάνειν καὶ τὸ θαυμάζειν ἡδὺ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ· ἐν μὲν γὰρ τῷ θαυμάζειν τὸ ἐπιθυμεῖν [μαθεῖν] ἐστιν, ὥστε τὸ θαυμαστὸν ἐπιθυμητόν, ἐν δὲ τῷ μανθάνειν ⟨τὸ⟩ εἰς τὸ κατὰ φύσιν καθίστασθαι.

9 οἷος ὁ : τοιοῦτος κ. σπουδαῖος ΓΩ || 10 φῶσιν : *insinuent* Guil. || 11 post συνήθεις add. καὶ γνώριμοι ΓΩ || 12 ἄπωθεν : ἄποθεν ΘDE || 16 ἢ : καὶ A || 18 μὴ : ὁ μὴ Ω || 20 αὐτῷ : αὐτῷ τὸ ΠYZ || 22 τὸ ante τιμᾶσθαι A corr. : διὰ τὸ τιμᾶσθαι uel διὰ τὸ δι' αὐτὸ τιμ. coni. Spengel || 23 ἡδύς : ἡδύ Ω || 26 δὲ post μεταβάλλειν addendum censet Spengel || 29 καὶ : γὰρ καὶ ΠQY || 31 διὰ χρόνου : διὰ τοῦ χρ. ΘBDE || 32 μαθεῖν om. in E secl. Gaisford Spengel Roemer || 34 τὸ εἰς τὸ Bas. Bonitz.

[34] Faire du bien et en recevoir sont parmi les choses
1371 b agréables ; recevoir un bienfait, c'est obtenir ce que l'on désire ; faire du bien, c'est posséder et être supérieur, deux buts où l'on vise. [2] Et, parce que l'on a plaisir à faire du bien, les hommes se plaisent à redresser leur prochain et à parfaire les choses imparfaites.

[4] Comme apprendre et admirer sont agréables, les choses du même ordre le sont nécessairement aussi ; par exemple, les imitations, comme celles de la peinture, de la sculpture, de la poésie, et, en général, toutes les bonnes imitations, même si l'original n'en est pas agréable par lui-même ; car ce n'est pas l'original qui plaît ; mais l'on fait une déduction : ceci est cela. et il en résulte qu'on apprend quelque chose(1). [10] Agréables encore les péripéties et le salut après des dangers ; car ce sont là autant d'objets d'admiration.

[12] Et, puisque ce qui est conforme à la nature est agréable et que les congénères ont entre eux des liens naturels, tous les congénères et tous les semblables se plaisent la plupart du temps, par exemple, l'homme à l'homme, le cheval au cheval, le jeune au jeune ; d'où les proverbes : on se plaît entre gens de même âge ; on recherche toujours son semblable ; la bête reconnaît la bête ; le geai perche à côté du geai, et tous les autres dictons du même genre.

[18] Puisque l'on aime toujours son semblable et son congénère et que le plus haut degré de ce sentiment est celui que chacun éprouve pour soi-même, tous les hommes ont nécessairement plus ou moins d'amour propre ; car toutes ces relations existent surtout chez l'individu envers soi-même. [21] Or, comme tous les hommes ont de l'amour propre, tous ont nécessairement pour agréables les choses qui leur appartiennent en propre, par

(1) Cf. *Art poétique* I, 4. 1448 b 8-19 : « tous les hommes goûtent du plaisir aux imitations... Les mêmes objets, dont il nous est pénible de voir les originaux, nous avons plaisir à en contempler les images les plus exactes, par exemple, les formes des bêtes les plus viles et des cadavres. La raison en est qu'apprendre est un très grand plaisir non seulement pour les philosophes, mais pareillement pour les autres hommes ; seulement ceux-ci n'y ont qu'une minime part. Ce qui fait qu'on a plaisir à voir les images, c'est que, le cas échéant, l'on s'instruit en les contemplant et l'on conclut ce qu'est chaque chose, par exemple que celui-ci est un tel. Si par hasard, l'on n'a pas déjà vu l'original, l'imitation ne

Καὶ τὸ εὖ ποιεῖν καὶ τὸ εὖ πάσχειν τῶν ἡδέων· τὸ μὲν γὰρ εὖ πάσχειν τυγχάνειν ὧν ἐπιθυμοῦσι, τὸ δὲ εὖ ποιεῖν ἔχειν καὶ ὑπερέ- 1371 b
χειν, ὧν ἀμφοτέρων ἐφίενται. Διὰ δὲ τὸ ἡδὺ εἶναι τὸ εὐποιητικόν, καὶ τὸ ἐπανορθοῦν ἡδὺ τοῖς ἀνθρώποις ἐστὶν τοὺς πλησίον, καὶ τὸ τὰ ἐλλιπῆ ἐπιτελεῖν. Ἐπεὶ δὲ τὸ μανθάνειν τε ἡδὺ καὶ τὸ θαυμάζειν, καὶ τὰ τοιάδε ἀνάγκη ἡδέα εἶναι οἷον τό τε μιμητικόν, ὥσπερ γραφικὴ καὶ ἀνδριαντοποιία καὶ ποιητική, καὶ πᾶν ὃ ἂν εὖ μεμιμημένον ᾖ, κἂν ᾖ μὴ ἡδὺ αὐτὸ τὸ μεμιμημένον· οὐ γὰρ ἐπὶ τούτῳ χαίρει, ἀλλὰ συλλογισμός ἐστιν ὅτι τοῦτο ἐκεῖνο, ὥστε μανθάνειν τι συμβαίνει. Καὶ αἱ περιπέτειαι καὶ τὸ παρὰ μικρὸν σώζεσθαι ἐκ τῶν κινδύνων· πάντα γὰρ θαυμαστὰ ταῦτα.

Καὶ ἐπεὶ τὸ κατὰ φύσιν ἡδύ, τὰ συγγενῆ δὲ κατὰ φύσιν ἀλλήλοις ἐστίν, πάντα τὰ συγγενῆ καὶ ὅμοια ἡδέα ὡς ἐπὶ τὸ πολύ, οἷον ἄνθρωπος ἀνθρώπῳ ἵππος ἵππῳ καὶ νέος νέῳ, ὅθεν καὶ αἱ παροιμίαι εἴρηνται, ὡς ἧλιξ ἥλικα τέρπει, καὶ ὡς αἰεὶ τὸν ὁμοῖον, καὶ ἔγνω δὲ θὴρ θῆρα, καὶ γὰρ κολοιὸς παρὰ κολοιόν, καὶ ὅσα ἄλλα τοιαῦτα. Ἐπεὶ δὲ τὸ ὅμοιον καὶ τὸ συγγενὲς ἡδὺ ἑαυτῷ ἅπαν, μάλιστα δὲ αὐτὸς πρὸς ἑαυτὸν ἕκαστος τοῦτο πέπονθεν, ἀνάγκη πάντας φιλαύτους εἶναι ἢ μᾶλλον ἢ ἧττον· πάντα γὰρ τὰ τοιαῦτα ὑπάρχει πρὸς αὐτὸν μάλιστα. Ἐπεὶ δὲ φίλαυτοι πάντες, καὶ τὰ αὐτῶν ἀνάγκη ἡδέα εἶναι πᾶσιν, οἷον

71 b 1 ὧν : ἐστὶν ὧν Ω || καὶ ὑπερέχειν : καὶ τὸ δοκεῖν ὑπερέχειν Σ || 2 δὲ post διὰ om. Q, euanuit in A || 3 καὶ om. Ω || 5 τὰ τοιάδε : τὰ τοιαῦτα Ω || 6 οἷον om. Ω || μιμητικόν ex Γ Dittmeyer, μεμιμημένον libri, μιμούμενον Twining Tyrwhitt || 7 εὖ A Vettori : ὃ ἂν ᾖ μεμιμημένον ΓΩ (praeter Z qui 6 ὥσπερ — 7 μεμιμημένον om.) || 8 κἂν ᾖ A corr. : ᾖ A[1], καὶ ἐὰν μὴ ᾖ ἡδὺ οὗ τὸ μίμημα ΓΩ || 13 πάντα : ἅπαντα Ω || 14 καὶ om. A ante ἵππος || 16 τὸν ὅμοιον : το ὅμ. BCDYZ || ἔγνω : ἐγνώκει Ω || 17 καὶ γὰρ : καὶ ἀεὶ Ω || 18 τὸ ante συγγένες om. Ω || 20 πάντα : πάντι coni. Spengel || 22 πᾶσιν : πάντα A corr.

exemple, leurs œuvres et leurs discours. [23] Aussi aiment-ils le plus souvent leurs flatteurs, [leurs amants,] leurs honneurs, leurs enfants ; car leurs enfants sont leur œuvre. [25] Il nous est encore agréable de parfaire les choses imparfaites ; car dès lors la chose devient notre œuvre.

[26] Et, comme commander est très agréable, passer pour sage l'est également ; la sagesse pratique est propre au commandement, et la sagesse spéculative est la science de maints objets dignes d'admiration. [28] En outre, comme les hommes sont la plupart du temps ambitieux, il est nécessairement agréable de censurer le prochain et de lui commander. [30] Agréable aussi l'occupation dans laquelle on a la réputation d'exceller, comme le dit le poète :

On s'empresse, on consacre la plus grande partie de chaque journée au travail où l'on se surpasse (1).

[33] Et pareillement, comme le jeu ainsi que toute sorte de détente et le rire comptent parmi les choses agréables, les
1372 a choses risibles sont nécessairement agréables, hommes, discours, actes ; les choses risibles ont été définies à part dans notre *Art poétique* (2).

[2] Voilà qui suffit sur les choses agréables ; les choses pénibles ressortent à l'évidence des contraires.

12

[*Habitus de l'agent et du patient.*]

Habitus des agents. [4] Telles sont les fins de l'injustice ; disons maintenant en quels *habitus* et envers quelles personnes on la commet.

causera pas le plaisir en tant que telle, mais à cause de l'exécution, la couleur ou quelque autre raison du même ordre ».

(1) Vers tirés de l'*Antiope* d'Euripide, également cités par Platon *Gorgias* 484 E ; voir note de *Gorgias. Ménon* éd.-trad. A. Croiset-Bodin, Paris, Belles-Lettres.

(2) Nous n'avons pas le texte de l'*Art poétique*, auquel renvoie Aristote ; car le second livre de cette *techné*, où il était traité de la satire et de la comédie a été perdu. Un extrait anonyme Περὶ κωμῳδίας (*Anecdota* de Cramer I, 403 sqq.) énumère les sources du rire ἀπὸ τῆς λέξεως et ἀπὸ τῶν πραγμάτων.

ἔργα καὶ λόγους. Διὸ καὶ φιλοκόλακες ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ [καὶ φιλερασταὶ] καὶ φιλότιμοι καὶ φιλότεκνοι· αὐτῶν γὰρ ἔργον τὰ τέκνα. Καὶ τὰ ἐλλιπῆ ἐπιτελεῖν ἡδύ· αὐτῶν γὰρ ἔργον ἤδη γίγνεται.

Καὶ ἐπεὶ τὸ ἄρχειν ἥδιστον, καὶ τὸ σοφὸν δοκεῖν εἶναι ἡδύ· ἀρχικὸν γὰρ τὸ φρονεῖν, ἔστιν δ' ἡ σοφία πολλῶν καὶ θαυμαστῶν ἐπιστήμη. Ἔτι ἐπεὶ φιλότιμοι ὡς ἐπὶ τὸ πολύ, ἀνάγκη καὶ τὸ ἐπιτιμᾶν τοῖς πέλας ἡδὺ εἶναι καὶ τὸ ἄρχειν. Καὶ τὸ ἐν ᾧ δοκεῖ βέλτιστος αὐτὸς αὑτοῦ εἶναι, ἐνταῦθα διατρίβειν, ὥσπερ καὶ ὁ ποιητής φησι

κἀπὶ τοῦτ' ἐπείγεται,
νέμων ἑκάστης ἡμέρας πλεῖστον μέρος,
ἵν' αὐτὸς αὑτοῦ τυγχάνει βέλτιστος ὤν.

Ὁμοίως δὲ καὶ ἐπεὶ ἡ παιδιὰ τῶν ἡδέων καὶ πᾶσα ἄνεσις, καὶ ὁ γέλως τῶν ἡδέων, ἀνάγκη καὶ τὰ γελοῖα ἡδέα εἶναι, καὶ ἀνθρώπους καὶ λόγους καὶ ἔργα· διώρισται δὲ περὶ γελοίων 1372a
χωρὶς ἐν τοῖς περὶ ποιητικῆς.

Περὶ μὲν οὖν ἡδέων εἰρήσθω ταῦτα, τὰ δὲ λυπηρὰ ἐκ τῶν ἐναντίων τούτοις φανερά.

12

Ὧν μὲν οὖν ἕνεκα ἀδικοῦσιν, ταῦτ' ἐστίν· πῶς δὲ ἔχον-

23 καὶ ante λόγους et φιλοκόλακες om. Ω || 24 καὶ φιλερασταὶ om. A secl. Roemer || 26 ἔργον AY corr. : ἔργα Ω || καὶ τό : καὶ τὸ τὰ ΠΥΖ, καὶ ἐπεὶ τὸ ἄρχειν — 28 θαυμαστῶν ἐπιστήμη sequenti 28 ἔτι ἐπεὶ φιλότιμοι — 30 καὶ τὸ ἄρχειν postponendum censet Spengel || 27 δοκεῖν A corr. : δίκαιον A[1], quod tuetur Vahlen || 30 καὶ τὸ ἄρχειν punctis notatum in A praebent ΓΣ, om. cet. || τὸ om. Ω || δοκεῖ βέλτιστος αὐτὸς αὑτοῦ εἶναι : βέλτιστος δοκεῖ εἶναι αὐτὸς αὑτοῦ Ω || 31 καὶ ὁ ποιητής : εὐριπίδης A marg., ὥσπερ Εὐριπίδης φησὶ Ω || κἀπὶ : καὶ ἐπί A || τοῦτ' : τοῦτο A || 33 αὐτὸς αὑτοῦ : αὐτὸς αὐτὸς αὑτοῦ A || τυγχάνει : τυγχάνῃ Ω || 34 παιδιὰ τῶν : ante τῶν in ras. διὰ A || καὶ ὁ γέλως τῶν ἡδέων secl. Spengel || 35 ἀνάγκη καὶ : ἀνάγκη δὲ καὶ ΩΣ || 72 a 3 ταῦτα : τοσαῦτα Γ.

Lieu du possible.

[8] Les hommes font le mal, quand ils croient que l'accomplissement en est possible et possible pour eux, soit qu'ils pensent que leur acte ne sera pas découvert, ou, s'il est découvert, qu'il restera impuni, ou s'il doit être puni, que la punition sera moindre que le profit ou pour eux-mêmes ou pour ceux dont ils ont souci. [9] Quelles sortes d'actions paraissent possibles et quelles impossibles, nous le dirons dans la suite ; car ce sont là des *lieux* communs à tous les genres de discours.

Agents enclins à l'injustice.

[11] Ceux qui croient pouvoir commettre l'injustice le plus impunément sont ceux qui sont éloquents, qui sont hommes d'action, qui ont une grande expérience des procès, ceux aussi qui ont beaucoup d'amis, qui sont riches. [14] C'est surtout quand ils sont eux-mêmes dans les conditions susdites qu'ils croient pouvoir commettre l'injustice ; hormis ces cas, quand ils ont des amis, des serviteurs, ou des complices remplissant ces conditions : grâce à ces moyens ils peuvent agir sans être découverts ni punis. [17] De même encore, s'ils sont les amis de leurs victimes ou de leurs juges ; car entre amis l'on ne prend aucune précaution contre l'injustice, et en outre l'on en vient à un accommodement avant de procéder ; d'autre part, les juges sont favorables à leurs amis ; aussi les acquittent-ils ou ne leur infligent-ils que des peines légères (1).

[21] Ne risquent point d'être découverts ceux dont le caractère est l'opposé de celui qui prête aux imputations, par exemple les faibles relativement aux voies de fait, celui qui est pauvre et laid relativement aux adultères. [23] De même les actes qui s'accomplissent tout à fait à découvert et sous les yeux de tous ; car l'on ne prend aucune précaution pour les prévenir, parce qu'on ne pense pas en général que personne les puisse tenter. [25] Et ceux qui sont si grands et ceux qui sont si graves que personne d'autre n'oserait les accomplir ; car de ceux-là on ne se garde pas non plus ; c'est contre les choses habituelles que tous les hommes se précautionnent, injustices aussi bien que mala-

(1) Ce développement est l'un des passages où apparaît le plus manifestement l'*amoralisme* méthodique d'Aristote, qui conduit à la conception d'une *techné* concluant dans les deux sens opposés : ce sont là des arguments dont peut se servir un adversaire et qu'un orateur doit être en état de prévoir et prévenir par une réfutation préalable.

τες καὶ τίνας, λέγωμεν νῦν. Αὐτοὶ μὲν οὖν ὅταν οἴωνται δυνατὸν εἶναι τὸ πρᾶγμα πραχθῆναι καὶ αὑτοῖς δυνατόν, εἴτε ἂν λαθεῖν πράξαντες, ἢ μὴ λαθόντες μὴ δοῦναι δίκην, ἢ δοῦναι μὲν ἀλλ' ἐλάττω τὴν ζημίαν εἶναι τοῦ κέρδους αὑτοῖς ἢ ὧν κήδονται. Ποῖα μὲν οὖν δυνατὰ φαίνεται καὶ ποῖα ἀδύνατα, ἐν τοῖς ὕστερον ῥηθήσεται· κοινὰ γὰρ ταῦτα πάντων τῶν λόγων.

Αὐτοὶ δ' οἴονται δυνατοὶ εἶναι μάλιστα ἀζήμιοι ἀδικεῖν οἱ εἰπεῖν δυνάμενοι καὶ οἱ πρακτικοὶ καὶ οἱ ἔμπειροι πολλῶν ἀγώνων, κἂν πολύφιλοι ὦσιν, κἂν πλούσιοι. Καὶ μάλιστα μὲν ἂν αὐτοὶ ὦσιν ἐν τοῖς εἰρημένοις, οἴονται δύνασθαι, εἰ δὲ μή, κἂν ὑπάρχωσιν αὐτοῖς τοιοῦτοι φίλοι ἢ ὑπηρέται ἢ κοινωνοί· διὰ γὰρ ταῦτα δύνανται καὶ πράττειν καὶ λανθάνειν καὶ μὴ δοῦναι δίκην. Καὶ ἐὰν φίλοι ὦσιν τοῖς ἀδικουμένοις ἢ τοῖς κριταῖς· οἱ μὲν γὰρ φίλοι ἀφύλακτοί τε πρὸς τὸ ἀδικεῖσθαι καὶ προσκαταλλάττονται πρὶν ἐπεξελθεῖν, οἱ δὲ κριταὶ χαρίζονται οἷς ἂν φίλοι ὦσι, καὶ ἢ ὅλως ἀφιᾶσιν ἢ μικροῖς ζημιοῦσιν.

Λαθητικοὶ δ' εἰσὶν οἵ τ' ἐναντίοι τοῖς ἐγκλήμασιν, οἷον ἀσθενεῖς περὶ αἰκίας καὶ ὁ πένης καὶ [ὁ] αἰσχρὸς περὶ μοιχείας. Καὶ τὰ λίαν ἐν φανερῷ καὶ ἐν ὀφθαλμοῖς· ἀφύλακτα γὰρ διὰ τὸ ὅλως μηδένα ἂν οἴεσθαι. Καὶ τὰ τηλικαῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα οἷα μηδ' ἂν εἷς· ἀφύλακτα γὰρ καὶ ταῦτα· πάντες γὰρ τὰ εἰωθότα

7 εἴτε ἂν libri : εἴτ' ἐὰν Spengel || 10 κοινὰ λόγων ΑΣ : κοινὰ γὰρ τῶν μερῶν τῆς ῥητορικῆς ταῦτα ΓΩ, πάντα post ταῦτα add. ΘCD, πάντων ΓΒΕ || 13 οἱ ante ἔμπειροι om. A || κἂν — κἂν : καὶ ἐὰν — καὶ ἐὰν Ω || πολύφιλοι : πολλοὶ φίλοι ΠΥΖ || 15 αὐτοῖς τοιοῦτοι : τοιοῦτοι αὐτοῖς Ω praeter C || 18 ἢ τοῖς : μὴ τοῖς BDYZ || 19 post τε in ras. καὶ A || προσκαταλλάττονται : προκ. C et anonymus apud Vettori || 20 ἐπεξελθεῖν : ἐξελθεῖν ΓDEQZ, ἐπ superscriptum Y[2] || φίλοι ὦσι : φιλῶσι A || 21 ἢ post καὶ om. ΓEQZ || 22 ἀσθενεῖς ex ΑΓ(m) Roemer : ἀσθενὴς Ω || αἰκίας A corr. ead. man. : αἰκείας A[1] || 23 ex Σ ὁ secl. Spengel || τὰ — φανερῷ : τὸ λίαν φανερῷ A[1], φανερὸν A[2] corr. Guil. (m) || 24 ὅλως ante μηδένα ex A Spengel, om. ΓΩ || 25 οἷα μηδ' ἂν εἷς ex A Bekker Roemer : ἃ μηδὲ εἷς ΓΩ.

dies ; mais contre la maladie qui n'a encore atteint personne, nul ne se prémunit. [28] Pensent pouvoir commettre l'injustice ceux qui n'ont aucun ennemi, ou ceux qui en ont beaucoup ; les premiers croient qu'ils ne seront pas découverts, parce qu'on ne se garde pas d'eux ; les autres ne sont pas découverts, parce qu'on ne saurait croire qu'il aient pu rien entreprendre contre des gens sur leurs gardes, et parce qu'ils ont comme moyen de défense qu'ils ne s'y seraient pas risqués. [32] Ceux qui ont un moyen de cacher leur action, expédient ou place, ou qui sont en des dispositions d'esprit inventives. [33] Ceux qui, si leur action ne passe point inaperçue, peuvent écarter le jugement, ou obtenir un délai, ou qui ont des moyens de corrompre les juges. [34] Ceux qui, s'ils sont condamnés à une amende, peuvent écarter l'obligation de s'en acquitter ou obtenir un long délai. [35] Celui qui, faute de ressources, n'aura rien à perdre. [36] Ceux pour qui les profits sont certains, importants ou proches ; les
1372 b peines minimes, incertaines, éloignées. [1] Celui pour qui le châtiment ne saurait égaler l'avantage, comme, semble-t-il, dans le cas de la tyrannie. [2] Ceux à qui leurs délits rapportent des gains solides, tandis que les peines sont de simples blâmes. [3] Ceux à qui, au contraire, leurs injustices valent une certaine louange ; s'il leur est arrivé, par exemple, de venger du même coup un père ou une mère, comme ce fut le cas de Zénon (1) ; et si les peines ne vont qu'à l'amende, l'exil, ou quelque sanction de ce genre ; car l'on commet l'injustice pour ces deux motifs, gain et honneur, et dans ces deux *habitus* ; mais les personnes ne sont pas les mêmes et ont un caractère tout opposé (2). [8] Ceux qui souvent ou n'ont pas été découverts, ou n'ont pas été punis, et ceux qui ont souvent subi des échecs ; dans ces cas-là, comme pendant la guerre, certaines gens sont de caractère à reprendre la lutte. [11] Ceux pour qui le plaisir sera goûté sur-le-champ, la peine ressentie plus tard, ou pour qui le gain sera immédiat, le châtiment subi plus tard ; c'est le cas des intempérants ; et, l'intempérance s'étend à tous les objets des désirs impulsifs. [13] Ceux pour qui, au contraire, la peine ou le châtiment doivent être immédiats, le plaisir et le profit plus éloignés ou de plus longue durée, avantages que poursuivent les tempérants et les

(1) On ne sait pas à quel personnage ni à quels faits Aristote fait ici allusion.

(2) Les uns sacrifient l'honneur au gain, les autres le gain à l'honneur.

ὥσπερ ἀρρωστήματα φυλάττονται καὶ τἀδικήματα, ὃ δὲ μηδεὶς πω ἠρρώστηκεν, οὐδεὶς εὐλαβεῖται. Καὶ οἷς μηδεὶς ἐχθρὸς ἢ πολλοί· οἱ μὲν γὰρ οἴονται λήσειν διὰ τὸ μὴ φυλάττεσθαι, οἱ δὲ λανθάνουσι διὰ τὸ μὴ δοκεῖν ἂν ἐπιχειρῆσαι φυλαττομένοις, καὶ διὰ τὸ ἀπολογίαν ἔχειν ὅτι οὐκ ἂν ἐνεχείρησαν. Καὶ οἷς ὑπάρχει κρύψις ἢ τρόποις ἢ τόποις ἢ διαθέσεις εὔποροι. Καὶ ὅσοις μὴ λανθάνουσιν ἔστιν δίωσις δίκης ἢ ἀναβολὴ χρόνου ἢ διαφθοραὶ κριτῶν. Καὶ οἷς, ἐὰν γένηται ζημία, ἔστιν δίωσις τῆς ἐκτίσεως ἢ ἀναβολὴ χρόνιος. Ἢ δι' ἀπορίαν μηδὲν ἕξει ὅ τι ἀπολέσῃ. Καὶ οἷς τὰ μὲν κέρδη φανερὰ ἢ μεγάλα ἢ ἐγγύς, αἱ δὲ ζημίαι μικραὶ ἢ ἀφανεῖς ἢ πόρρω. Καὶ ὧν μή ἐστιν τιμωρία ἴση τῇ ὠφελείᾳ, οἷον 1372 b
δοκεῖ ἡ τυρρανίς. Καὶ ὅσοις τὰ μὲν ἀδικήματα λήμματα, αἱ δὲ ζημίαι ὀνείδη μόνον. Καὶ οἷς τοὐναντίον τὰ μὲν ἀδικήματα εἰς ἔπαινόν τινα, οἷον εἰ συνέβη ἅμα τιμωρήσασθαι ὑπὲρ πατρὸς ἢ μητρός, ὥσπερ Ζήνωνι, αἱ δὲ ζημίαι εἰς χρήματα ἢ φυγὴν ἢ τοιοῦτόν τι· δι' ἀμφότερα γὰρ ἀδικοῦσι καὶ ἀμφοτέρως ἔχοντες, πλὴν οὐχ οἱ αὐτοὶ ἀλλ' οἱ ἐναντίοι τοῖς ἤθεσιν. Καὶ οἱ πολλάκις ἢ λεληθότες ἢ μὴ ἐζημιωμένοι, καὶ οἱ πολλάκις ἀποτετυχηκότες· εἰσὶ γάρ τινες καὶ ἐν τοῖς τοιούτοις, ὥσπερ ἐν τοῖς πολεμικοῖς, οἷοι ἀναμάχεσθαι. Καὶ οἷς ἂν παραχρῆμα ᾖ τὸ ἡδύ, τὸ δὲ λυπηρὸν ὕστερον, ἢ τὸ κέρδος, ἡ δὲ ζημία ὕστερον· οἱ γὰρ ἀκρατεῖς τοιοῦτοι, ἔστιν δὲ ἀκρασία περὶ πάντα ὅσων ὀρέγονται. Καὶ οἷς

27 καὶ τὰ ἀδικήματα punctis notata in A, οὕτω καὶ τὰ ἀδικήματα Γ || 28 ἠρρώστηκεν ex A Bekker Roemer : ἠρρώστησεν Ω || 30 λανθάνουσι : λανθάνουσί τε Ω || 31 φυλαττομένοις : φυλαττομένους ΓΣ || 32 ἐνεχείρησαν : ἐπεχείρησεν Ω (ἐπεχείρησαν C) || ἢ τρόποις ἢ τόποις A corr. : ἢ τρόπος ἢ τόπος Ω || 33 διαθέσεις εὔποροι ex A Roemer : διάθεσις εὔπορος A marg. Ω || λανθάνουσιν ex A Spengel : λαθοῦσιν Ω || 34 χρόνου : χρόνιος Ω || 35 ἐκτίσεως A¹ : κτήσεως A corr. ΓDQ || 36 ἀπολέσῃ A¹ : ἀπολέσει A corr. Ω || 37 μικραὶ : ἢ μικ. ΓΩ || 72 b 1 ὧν : ᾧ Ω || 2 post δοκεῖ add. ἔχειν ΓΩ || 4 εἰς : ὡς BDYZ || 6 δι' ἀμφότερα ΑΣ : A¹ marg. : γρ. καὶ ἀμφότεροι quod est in ΓΩ || 10 ὥσπερ : ὥσπερ καὶ ΓΩ || οἷοι coni. Vettori : *qui uicti penitus uolunt uincere* Guil. : οἷον libri || 12 γὰρ : δὲ ΓΩ.

gens plus sensés. [16] Ceux qui peuvent sembler agir par hasard, ou par nécessité, ou par nature, ou par habitude, et, en général, sembler commettre une erreur, non une injustice. [18] Ceux à qui il est possible d'obtenir l'indulgence. [19] Ceux qui ont quelque besoin. [19] On peut avoir deux sortes de besoins : besoin de l'indispensable, comme c'est le cas des pauvres ; besoin du superflu, comme c'est le cas des riches. [21] Ceux qui sont très considérés, et ceux qui sont très déconsidérés ; les premiers, parce qu'on ne les croira pas coupables ; les seconds, parce qu'ils n'en seront pas plus déconsidérés.

Patients exposés à l'injustice.

[23] Tels sont les *habitus* dans lesquels on entreprend ; les personnes envers qui on commet l'injustice, et les injustices présentent les caractères suivants. [24] Ceux qui possèdent ce dont nous manquons nous-mêmes, ou pour les nécessités de la vie, ou pour le superflu, ou pour la jouissance des sens, aussi bien ceux qui sont loin que ceux qui sont près de nous ; dans le second cas, la prise est prompte ; dans le premier, le châtiment lent, comme pour les pirates qui dépouillent les Chalcédoniens (1). [28] Ceux qui ne prennent aucune précaution et ne se tiennent pas sur leurs gardes, mais sont confiants : tous gens à l'insu desquels il est facile d'agir. [29] Les insouciants ; car c'est l'homme diligent qui poursuit en justice. [30] Les hommes réservés ; car ils ne sont pas combatifs pour un gain. [31] Ceux qui ont été lésés par beaucoup, sans jamais poursuivre, et qui, selon le proverbe, sont une proie Mysienne (2). [33] Ceux qui n'ont jamais été lésés et ceux qui l'ont été souvent ; ni les uns ni les autres ne sont sur leurs gardes, se disant, les premiers, qu'on ne leur a jamais fait de mal ; les seconds qu'on ne saurait plus leur en faire. [35] Ceux qui ont été calomniés ou prêtent à la calomnie ; car ceux qui sont dans ce cas préfèrent ne point poursuivre, par crainte des juges, et. s'ils poursuivent, ne peuvent convaincre les juges ; de ce nombre sont ceux qui sont en butte à la haine et à l'envie. [37] Ceux contre lesquels on peut invoquer comme prétexte que leurs ancêtres, ou eux-mêmes, ou leurs amis ont fait ou ont eu
1373 a l'intention de faire du mal ou à l'agresseur, ou à ses ancêtres, ou à ceux dont il a souci ; comme dit le proverbe, il ne faut

(1) Habitants de Chalcédoine, ville de Bithynie sur le Bosphore.

(2) En l'absence de leur roi Télèphe, les Mysiens étaient la proie de leurs voisins.

ἂν τοὐναντίον τὸ μὲν λυπηρὸν ἤδη ᾖ ἡ ἡ ζημία, τὸ δὲ ἡδὺ καὶ ὠφέλιμον ὕστερα καὶ χρονιώτερα· οἱ γὰρ ἐγκρατεῖς καὶ φρονιμώτεροι τὰ τοιαῦτα διώκουσιν. Καὶ οἷς ἂν ἐνδέχηται διὰ τύχην δόξαι πρᾶξαι ἢ δι' ἀνάγκην ἢ διὰ φύσιν ἢ δι' ἔθος, καὶ ὅλως ἁμαρτεῖν ἀλλὰ μὴ ἀδικεῖν. Καὶ οἷς ἂν ᾖ τοῦ ἐπιεικοῦς τυχεῖν. Καὶ ὅσοι ἂν ἐνδεεῖς ὦσιν. Διχῶς δέ εἰσιν ἐνδεεῖς· ἢ γὰρ ὡς ἀναγκαίου, ὥσπερ οἱ πένητες, ἢ ὡς ὑπερβολῆς, ὥσπερ οἱ πλούσιοι. Καὶ οἱ σφόδρα εὐδοκιμοῦντες καὶ οἱ σφόδρα ἀδοξοῦντες, οἱ μὲν ὡς οὐ δόξοντες, οἱ δ' ὡς οὐδὲν μᾶλλον ἀδοξοῦντες.

Αὐτοὶ μὲν οὖν οὕτως ἔχοντες ἐπιχειροῦσιν, ⟨ἀδικεῖν⟩, ἀδικοῦσι δὲ τοὺς τοιούτους καὶ τὰ τοιαῦτα, τοὺς ἔχοντας ὧν αὐτοὶ ἐνδεεῖς ἢ εἰς τἀναγκαῖα ἢ εἰς ὑπεροχὴν ἢ εἰς ἀπόλαυσιν, καὶ τοὺς πόρρω καὶ τοὺς ἐγγύς· τῶν μὲν γὰρ ἡ λῆψις ταχεῖα, τῶν δ' ἡ τιμωρία βραδεῖα, οἷον οἱ συλῶντες τοὺς Χαλκηδονίους· καὶ τοὺς μὴ εὐλαβεῖς μηδὲ φυλακτικοὺς ἀλλὰ πιστευτικούς· ῥᾴδιον γὰρ πάντας λαθεῖν. Καὶ τοὺς ῥαθύμους· ἐπιμελοῦς γὰρ τὸ ἐπεξελθεῖν. Καὶ τοὺς αἰσχυντηλούς· οὐ γὰρ μαχητικοὶ περὶ κέρδους. Καὶ τοὺς ὑπὸ πολλῶν ἀδικηθέντας καὶ μὴ ἐπεξελθόντας ὡς ὄντας κατὰ τὴν παροιμίαν τούτους Μυσῶν λείαν. Καὶ τοὺς μηδεπώποτε καὶ τοὺς πολλάκις· ἀμφότεροι γὰρ ἀφύλακτοι, οἱ μὲν ὡς οὐδέποτε, οἱ δ' ὡς οὐκ ἂν ἔτι. Καὶ τοὺς διαβεβλημένους ἢ εὐδιαβόλους· οἱ τοιοῦτοι γὰρ οὔτε προαιροῦνται ⟨ἐπεξιέναι⟩ φοβούμενοι τοὺς κριτάς, οὔτε δύνανται πείθειν ὡς μισούμενοι καὶ φθονούμενοι. Καὶ πρὸς οὓς ἔχουσι πρόφασιν ἢ προγόνων ἢ αὐτῶν ἢ φίλων ἢ ποιη- 1373 a
σάντων κακῶς ἢ μελλησάντων ἢ αὐτοὺς ἢ προγόνους ἢ ὧν κήδονται· ὥσπερ γὰρ ἡ παροιμία, προφάσεως δεῖται μόνον ἡ

14 ἢ om. Ω || 16 τὰ ante τοιαῦτα om. Ω || 23 ἀδοξοῦντες A : δόξοντες Ω || ⟨ἀδικεῖν⟩ inser. Spengel Roemer || 28 Χαλκηδονίους coni. Gaisford, *Calcedonios* Guil. Χαρχηδονίους libri || 29 ῥαθύμους : ex A Bekker : ῥαθυμοῦντας Ω || 33 καὶ τοὺς — καὶ τοὺς corr. Basil.[3] Bonitz : καὶ τοὺς — καὶ οὓς A, καὶ οὓς — καὶ οὓς ΩΣ || 36 ⟨ἐπεξιέναι⟩ inser. Vahlen || 37 ὡς μισούμενοι καὶ φθονούμενοι Γ(m), quod primitus in A fuisse uid. : ὧν οἱ μισούμενοι καὶ φθονούμενοί εἰσιν Ω || 73 a 3 δεῖται : δέεται Ω.

qu'un prétexte à la méchanceté. [4] Les ennemis et aussi les amis : à l'égard de ceux-ci, c'est chose facile ; à l'égard de ceux-là c'est chose agréable. [5] Ceux qui n'ont pas d'amis. [5] Ceux qui sont inaptes à la parole ou à l'action ; ou ils n'entreprennent pas de poursuite, ou ils composent, ou ils ne vont jamais jusqu'au bout. [7] Ceux à qui il est préjudiciable de perdre leur temps à surveiller un procès ou le paiement d'une amende, par exemple, les étrangers ou ceux qui font valoir eux-mêmes ; ils composent à bon compte et abandonnent facilement la poursuite. [10] Ceux qui ont commis des injustices nombreuses ou telles que celles qu'ils subissent ; car, c'est presque n'être point coupable que de rendre à un autre la même injustice qu'il avait accoutumé de commettre ; j'entends, par exemple, les coups portés à qui a l'habitude d'outrager. [13] Ceux qui nous ont déjà fait du mal ou ont voulu, ou veulent nous en faire ou nous en feront sûrement ; l'acte alors a tout ensemble quelque chose d'agréable et de beau, et il paraît tout près de n'être pas délictueux. [16] Ceux dont le mal fera plaisir ou à nos amis, ou à des personnes que nous admirons, ou dont nous sommes amoureux, ou qui ont pouvoir sur nous, ou, en général dont l'autorité règle notre vie. [17] Ceux avec lesquels nous avons de telles relations que notre conduite à leur égard peut obtenir l'indulgence. [18] Ceux dont on a eu à se plaindre et avec lesquels on a déjà eu un différend ; exemple, la conduite de Callippe envers Dion ; cette manière d'agir semble tout près de n'être pas délictueuse. [21] Ceux contre qui d'autres attenteraient, si l'on ne prenait les devants, quand on croit qu'il n'est plus possible de délibérer ; ainsi, dit-on, Ænésidème envoya le prix du cottabe à Gélon qui avait asservi ⟨...⟩, et avait ainsi prévenu son propre dessein. [24] Ceux qu'il faut léser pour pouvoir accomplir plusieurs actions justes, quand on pense qu'il sera facile de réparer ; ainsi Jason de Thessalie disait qu'il faut faire quelques actions injustes pour en pouvoir accomplir beaucoup de justes.

[27] Il en est de même des délits que tous les hommes ou beaucoup ont l'habitude de commettre ; car on croit qu'ils obtiendront l'indulgence. [28] Les délits qu'il est facile de dissimuler : tels ceux dont le produit se dépense vite, par exemple, ce qui se mange ; ou les objets dont il est facile de changer la forme, ou la couleur, ou la composition ; ou ceux qu'il est aisé de faire disparaître en de nombreux endroits ; tels ceux qu'on peut

πονηρία. Καὶ τοὺς ἐχθροὺς καὶ τοὺς φίλους· τοὺς μὲν γὰρ ῥᾴδιον, τοὺς δὲ ἡδύ. Καὶ τοὺς ἀφίλους. Καὶ τοὺς μὴ δεινοὺς εἰπεῖν ἢ πρᾶξαι· ἢ γὰρ οὐκ ἐγχειροῦσιν ἐπεξιέναι, ἢ καταλλάττονται, ἢ οὐδὲν περαίνουσιν. Καὶ οἷς μὴ λυσιτελεῖ διατρίβειν ἐπιτηροῦσιν ἢ δίκην ἢ ἔκτισιν, οἷον οἱ ξένοι καὶ αὐτουργοί. Ἐπὶ μικρῷ τε γὰρ διαλύονται καὶ ῥᾳδίως καταπαύονται. Καὶ τοὺς πολλὰ ἠδικηκότας, ἢ τοιαῦτα οἷα ἀδικοῦνται· ἐγγύς γάρ τι δοκεῖ τοῦ μὴ ἀδικεῖν εἶναι, ὅταν τι τοιοῦτον ἀδικηθῇ τις οἷον εἰώθει καὶ αὐτὸς ἀδικεῖν· λέγω δ' οἷον εἴ τις τὸν εἰωθότα ὑβρίζειν αἰκίσαιτο. Καὶ τοὺς ἢ πεποιηκότας κακῶς ἢ βουληθέντας ἢ βουλομένους ἢ ποιήσοντας. Ἔχει γὰρ καὶ τὸ ἡδὺ καὶ τὸ καλόν, καὶ ἐγγὺς τοῦ μὴ ἀδικεῖν φαίνεται. Καὶ οἷς χαριοῦνται ἢ φίλοις ἢ θαυμαζομένοις ἢ ἐρωμένοις ἢ κυρίοις ἢ ὅλως πρὸς οὓς ζῶσιν αὐτοί. Καὶ πρὸς οὓς ἔστιν ἐπιεικείας τυχεῖν. Καὶ οἷς ἂν ἐγκεκληκότες ὦσιν καὶ προδιακεχωρηκότες, οἷον Κάλλιππος ἐποίησεν τὰ περὶ Δίωνα· καὶ γὰρ τὰ τοιαῦτα ἐγγὺς τοῦ μὴ ἀδικεῖν φαίνεται. Καὶ τοὺς ὑπ' ἄλλων μέλλοντας, ἂν μὴ αὐτοί, ὡς οὐκέτι ἐνδεχόμενον βουλεύσασθαι, ὥσπερ λέγεται Αἰνεσίδημος Γέλωνι πέμψαι κοττάβια ἀνδραποδισαμένῳ ⟨...⟩, ὅτι ἔφθασεν, ὡς καὶ αὐτὸς μέλλων. Καὶ οὓς ἀδικήσαντες δυνήσονται πολλὰ δίκαια πράττειν, ὡς ῥᾳδίως ἰασόμενοι, ὥσπερ ἔφη Ἰάσων ὁ Θετταλὸς δεῖν ἀδικεῖν ἔνια, ὅπως δύνηται καὶ δίκαια πολλὰ ποιεῖν.

Καὶ ἃ πάντες ἢ πολλοὶ ἀδικεῖν εἰώθασιν· συγγνώμης γὰρ οἴονται τεύξεσθαι. Καὶ τὰ ῥᾴδια κρύψαι· τοιαῦτα δὲ ὅσα ταχὺ ἀναλίσκεται, οἷον τὰ ἐδώδιμα. Ἢ τὰ εὐμετάβλητα σχήμασιν ἢ χρώμασιν ἢ κράσεσιν, ἢ ἃ πολλαχοῦ ἀφανίσαι εὔπορον· τοιαῦτα δὲ

5 post τοὺς ἀφίλους punctum del. Roemer || 9 post ῥᾳδίως add. οἱ τοιοῦτοι Ω || 12 οἷον : ὅτι A || 13 αἰκίσαιτο : αἰκίσοιτο A || 15 τοῦ : τοῦτο τοῦ Ω || 15 et 20 φαίνεται : φαίνεσθαι Γ || 16 οἷς A : ὧν ἀδικουμένων interpretatur Σ || 18 ἐγκεκληκότες : ἐνκεκληκότες A || 19 ἐποίησεν : ἐποίει Θ (Y² corr. ἐποίησε) DE || 23 post ἀνδραποδισαμένῳ lac. coni. Casaubon Roemer || 28 τεύξεσθαι : τεύξασθαι A || 29 ταχύ : ἢ ταχὺ Ω

facilement porter, ou faire disparaître dans de petites cachettes, et ceux que rien ne distingue, et qui sont tout pareils à maints autres objets que possédait auparavant le délinquant. [34] Les délits que les victimes ont honte de déclarer, par exemple les outrages subis par les femmes de leur famille, ou par eux-mêmes, ou par leurs fils. [35] Les délits qu'on ne pourrait poursuivre sans passer pour processif; tels sont ceux qui ont peu d'importance et sont excusables.

[37] Voilà à peu près les *habitus* des délinquants, le caractère de leurs délits, celui de leurs victimes, les motifs qui les font agir.

13

[*Appréciation de la culpabilité.*]

Différences entre les délits.

1373 b [1] Distinguons entre tous les actes contraires et tous les actes conformes à la justice, en prenant d'abord le point de départ que voici. [2] Nous avons déjà défini le juste et l'injuste relativement aux [deux] lois et relativement aux personnes en deux façons.

Différences selon la loi naturelle ou écrite.

[4] Par loi j'entends d'une part la loi particulière, de l'autre la loi commune ; par loi particulière, celle qui, pour chaque peuple, a été définie relativement à lui ; et cette loi est tantôt non écrite, tantôt écrite : par loi commune j'entends la loi naturelle. [7] Car il y a une justice et une injustice dont tous les hommes ont comme une divination et dont le sentiment leur est naturel et commun, même quand il n'existe entre eux aucune communauté ni aucun contrat ; c'est évidemment, par exemple, ce dont parle l'Antigone de Sophocle, quand elle affirme qu'il était juste d'enfreindre la défense et d'ensevelir Polynice ; car c'était là un droit naturel :

> Loi qui n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier, qui est éternelle et dont personne ne connaît l'origine.

[14] C'est aussi celle dont Empédocle s'autorise pour interdire de tuer un être animé ; car on ne peut prétendre que cet acte soit juste pour certains, et ne le soit pas pour d'autres :

> Mais la loi universelle s'étend en tout sens, à travers l'éther qui règne au loin et aussi la terre immense,

et, comme le dit Alcidamas dans sa *Messénienne* ⟨...⟩ (1).

(1) Alcidamas d'Elis avait fait une réclamation en faveur des Messéniens révoltés.

τὰ εὐβάστακτα καὶ ἐν μικροῖς τόποις ἀφανιζόμενα. Καὶ οἷς ἀδιάφορα καὶ ὅμοια πολλὰ προϋπῆρχεν τῷ ἀδικοῦντι. Καὶ ὅσα αἰσχύνονται οἱ ἀδικηθέντες λέγειν, οἷον γυναικῶν οἰκείων ὕβρεις ἢ εἰς αὐτοὺς ἢ εἰς υἱεῖς. Καὶ ὅσα φιλοδικεῖν δόξειεν ἂν ὁ ἐπεξιών· τοιαῦτα δὲ τὰ μικρὰ καὶ ἐφ' οἷς συγγνώμη.

Ὡς μὲν οὖν ἔχοντες ἀδικοῦσι, καὶ ποῖα καὶ ποίους καὶ διὰ τί, σχεδὸν ταῦτ' ἐστίν.

13

Τὰ δ' ἀδικήματα πάντα καὶ τὰ δικαιώματα διέλωμεν ἀρξάμενοι πρῶτον ἐντεῦθεν. Ὥρισται δὴ τὰ δίκαια καὶ τὰ ἄδικα πρός τε νόμους [δύο] καὶ πρὸς οὓς ἐστι διχῶς. 1373 b

Λέγω δὲ νόμον τὸν μὲν ἴδιον, τὸν δὲ κοινόν, ἴδιον μὲν τὸν ἑκάστοις ὡρισμένον πρὸς αὑτούς, καὶ τοῦτον τὸν μὲν ἄγραφον, τὸν δὲ γεγραμμένον, κοινὸν δὲ τὸν κατὰ φύσιν. Ἔστι γάρ ὃ μαντεύονταί τι πάντες, φύσει κοινὸν δίκαιον καὶ ἄδικον, κἂν μηδεμία κοινωνία πρὸς ἀλλήλους ᾖ μηδὲ συνθήκη, οἷον καὶ ἡ Σοφοκλέους Ἀντιγόνη φαίνεται λέγουσα, ὅτι δίκαιον ἀπειρημένον θάψαι τὸν Πολυνείκη, ὡς φύσει ὂν τοῦτο δίκαιον·

οὐ γάρ τι νῦν γε κἀχθές, ἀλλ' ἀεί ποτε
ζῇ τοῦτο, κοὐδεὶς οἶδεν ἐξ ὅτου φάνη.

Καὶ ὡς Ἐμπεδοκλῆς λέγει περὶ τοῦ μὴ κτείνειν τὸ ἔμψυχον· τοῦτο γὰρ οὐ τισὶ μὲν δίκαιον τισὶ δ' οὐ δίκαιον,

ἀλλὰ τὸ μὲν πάντων νόμιμον διά τ' εὐρυμέδοντος
αἰθέρος ἠνεκέως τέταται διά τ' ἀπλέτου αὖ γῆς.

34 οἱ ἀδικηθέντες λέγειν : λεγ. οἱ ἀδ. Ω || 35 εἰς ante υἱεῖς om. A secl. Spengel || 36 τὰ μικρὰ : τά τε μικ. Ω.

73 b 3 δύο secl. Spengel Bekker || 7 τι om. Σ || φύσει κοινόν : φυσικὸν ὂν B rec. Y marg. κοινόν om. C || 8 μηδεμία κοινωνία A corr. : μηδεμίαν κοινωνίαν A[1], μηδεμίαν κοινωνίαν ἔχωσιν πρὸς ἀλλήλους omisso μηδὲ συνθήκη Σ || 10 πολυνείκη : πολυνίκη A, πολυνείκην Ω || 17 αἰθέρος A[1] : αἰθέρα A corr. rec. || τέταται : τέτακται ΘΒΕ || αὖ γῆς DQ Bekker : αὐγῆς Ω.

Différences selon l'individu ou la communauté.

[18] Relativement aux personnes, deux cas ont été distingués : on a distingué, relativement à la communauté ou un seul de ses membres ce que l'on doit faire et ce dont on doit s'abstenir ; ainsi l'on peut accomplir deux sortes d'actes injustes et d'actes justes, soit contre un membre unique et déterminé, soit contre la communauté ; par exemple, celui qui commet un adultère ou donne des coups commet un délit envers un membre déterminé ; celui qui refuse de faire campagne commet un délit envers la communauté.

Le délit est un acte volontaire.

[25] Tous les délits étant ainsi distingués en délits contre la communauté et délits contre un membre ou un groupe de membres, reprenons, avant de poursuivre, notre définition de l'injustice subie. [27] Subir l'injustice, c'est souffrir des actes injustes accomplis volontairement par l'agent. [28] Car nous avons précédemment défini l'acte injuste un acte volontaire (1). [29] Puisque nécessairement la personne lésée éprouve un dommage et l'éprouve contre sa volonté, on voit clairement par ce qui précède en quoi consistent les dommages ; les actions bonnes et les actions mauvaises ont été plus haut définies en elles-mêmes, et nous avons dit qu'elles sont volontaires quand elles sont accomplies en parfaite connaissance de cause ; d'où il suit nécessairement que tous les griefs intéressent ou la communauté ou l'individu, que l'agent agit ou par ignorance et contre son gré, ou de son gré et sciemment, et dans ce dernier cas soit avec intention, soit sous l'effet de la passion.

[36] Nous parlerons de la colère en traitant des passions (2); nous avons dit précédemment quels actes sont intentionnels et quels *habitus* ils supposent.

1374 a *Différences entre les délits d'après l'intention.*

[38] Comme il arrive souvent que le prévenu reconnaisse l'acte, mais non la qualification qui lui est donnée ou le délit qu'implique cette qualification, qu'il avoue, par exemple, avoir pris, mais non volé ; frappé le premier, mais non outragé ; avoir eu commerce avec une femme, mais non commis un adultère ; être l'auteur d'un vol, mais non d'un vol sacrilège (car l'objet volé n'appartenait pas à un dieu) ; avoir

(1) Cf. I, 6 et 10.
(2) II, 2.

Καὶ ὡς ἐν τῷ Μεσσηνιακῷ λέγει Ἀλκιδάμας ⟨...⟩. Πρὸς οὓς δέ, διώρισται δίχα· ὥρισται γὰρ πρὸς τὸ κοινὸν ἢ πρὸς ἕνα τῶν κοινωνούντων, ἃ δεῖ πράττειν καὶ μὴ πράττειν. Διὸ καὶ τἀδικήματα καὶ τὰ δικαιώματα διχῶς ἔστιν ἀδικεῖν καὶ δικαιοπραγεῖν· ἢ γὰρ πρὸς ἕνα καὶ ὡρισμένον ἢ πρὸς τὸ κοινόν· ὁ γὰρ μοιχεύων καὶ τύπτων ἀδικεῖ τινα τῶν ὡρισμένων, ὁ δὲ μὴ στρατευόμενος τὸ κοινόν.

Ἁπάντων δὴ τῶν ἀδικημάτων διῃρημένων, καὶ τῶν μὲν ὄντων πρὸς τὸ κοινὸν τῶν δὲ πρὸς ἄλλον καὶ πρὸς ἄλλους, ἀναλαβόντες τί ἐστιν τὸ ἀδικεῖσθαι, λέγωμεν. Ἔστι δὴ τὸ ἀδικεῖσθαι τὸ ὑπὸ ἑκόντος τὰ ἄδικα πάσχειν· τὸ γὰρ ἀδικεῖν ὥρισται πρότερον ἑκούσιον εἶναι. Ἐπεὶ δ' ἀνάγκη τὸν ἀδικούμενον βλάπτεσθαι καὶ ἀκουσίως βλάπτεσθαι, αἱ μὲν βλάβαι ἐκ τῶν πρότερον φανεραί εἰσιν· τὰ γὰρ ἀγαθὰ καὶ τὰ κακὰ εἴρηται καθ' αὑτὰ πρότερον καὶ τὰ ἑκούσια, ὅτι ἔστιν ὅσα εἰδότες, ὥστ' ἀνάγκη πάντα τὰ ἐγκλήματα ἢ πρὸς τὸ κοινὸν ἢ πρὸς τὸ ἴδιον εἶναι, καὶ ἢ ἀγνοοῦντος καὶ ἄκοντος ἢ ἑκόντος καὶ εἰδότος, καὶ τούτων τὰ μὲν προελομένου τὰ δὲ διὰ πάθος. Περὶ μὲν οὖν θυμοῦ ῥηθήσεται ἐν τοῖς περὶ τὰ πάθη, ποῖα δὲ προαιροῦνται καὶ πῶς ἔχοντες, εἴρηται πρότερον.

Ἐπεὶ δ' ὁμολογοῦντες πολλάκις πεπραχέναι ἢ τὸ ἐπίγραμμα οὐχ ὁμολογοῦσιν ἢ 1374 a περὶ ὃ τὸ ἐπίγραμμα, οἷον λαβεῖν μὲν ἀλλ' οὐ κλέψαι, καὶ πατάξαι πρότερον ἀλλ' οὐχ ὑβρίσαι, καὶ συγγενέσθαι ἀλλ' οὐ μοιχεῦσαι, ἢ κλέψαι μὲν ἀλλ' οὐχ ἱεροσυλῆσαι (οὐ γὰρ θεοῦ

18 ὡς — Ἀλκιδάμας : ὡς λέγει ἐν τ.. μ. ἀλκίδαμος Ω, lac. coni. Spengel, Σ tuetur uerba Alcidamantis : ἐλευθέρους ἀφῆκε πάντας θεός, οὐδένα δοῦλον ἡ φύσις πεποίηκεν || πρὸς οὓς — ὥρισται γὰρ locum restituerunt Vahlen Roemer : πρὸς οὓς δὲ διώρισται, διχῶς διώρισται ἢ γὰρ Ω || 22 καὶ post ἕνα om. ΓΩ || 27 post λέγωμεν add. τὰ λοιπά ΓΩ || δὴ : δὲ ΘBCD || 28 ἑκόντος : ἑκόντων Ω praeter C || 30 τὸν ἀδικούμενον : τῶν ἀδικούμενον A || 32 εἴρηται : διῄρηται ΓΩ || 34 τὸ ante ἴδιον om. ΘBDEΣ || καὶ ἢ Bekker Σ : ἢ καὶ AΠ, καί, om. ΓΘ || **74 a 4** κλέψαι μὲν A Spengel : μὲν om. ΓΩ.

empiété sur une terre, mais non sur un domaine public ; avoir conféré avec les ennemis, mais non trahi, il faut pour toutes ces raisons donner des définitions différentielles du vol, de l'outrage, de l'adultère, afin de pouvoir, quand nous voulons montrer que le délit existe ou n'existe pas, élucider le point de droit. [9] Or, dans tous ces cas, la discussion porte sur ceci : l'action est-elle injuste et malhonnête, ou n'est-elle pas injuste ? [11] C'est, en effet, l'intention qui fait la méchanceté et l'acte injuste ; or, en même temps que l'acte, les dénominations de ce genre signifient l'intention, par exemple, les dénominations d'outrage et de vol ; car outrager n'est pas dans tous les cas frapper, mais frapper pour une fin déterminée, par exemple, le déshonneur de celui qu'on frappe ou sa propre jouissance. [15] Prendre en secret n'est pas toujours voler ; il faut vouloir porter préjudice ⟨à celui à qui l'on a pris⟩ et s'approprier l'objet. [17] Il en est des autres cas comme de ceux-là.

Délits non prévus par les lois.

[18] Il y a, disions-nous, deux espèces d'actes justes et d'actes injustes (les uns sont écrits dans la loi, les autres non) ; nous avons traité de ceux dont parlent les lois ; ceux dont les lois ne font pas mention sont de deux sortes : ce sont d'une part ceux qui représentent le plus haut degré de la vertu et du vice, et auxquels s'appliquent les reproches et les éloges, les marques de mépris et les honneurs, les gratifications ; par exemple, avoir de la reconnaissance pour son bienfaiteur, lui rendre un service en retour de celui qu'il nous a rendu, être secourable à ses amis, et tous actes de ce genre ; ce sont d'autre part ceux qui répondent à une lacune de la loi particulière et écrite.

De l'équité.

[26] L'équitable semble être le juste, mais c'est le juste qui dépasse la loi écrite. [28] Les lacunes de celle-ci sont les unes voulues par les législateurs, les autres involontaires : involontaires, quand le cas leur échappe ; volontaires, lorsqu'ils ne peuvent le définir et que force leur est d'employer une formule générale, laquelle n'est pas universelle, mais valable dans la plupart des cas[1]. [31] Tels

(1) Aristote traite de l'équité (ἐπιείκεια, ἐπιεικές) et la distingue de la justice (δικαιοσύνη, δίκαιον) dans *Eth. Nic.* V, 10, 1137 a 31 sqq. Les deux développements présentent dans l'expression d'étroites analogies : « L'équitable étant supérieur à une sorte de juste est juste, et il n'est pas supérieur au juste parce qu'il appartient à un genre différent. Le juste

τι) ἢ ἐπεργάσασθαι μὲν ἀλλ' οὐ δημοσίαν, ἢ διειλέχθαι μὲν τοῖς πολεμίοις ἀλλ' οὐ προδοῦναι, διὰ ταῦτα δέοι ἂν καὶ περὶ τούτων διωρίσθαι, τί κλοπή, τί ὕβρις, τί μοιχεία, ὅπως ἐάν τε ὑπάρχειν ἐάν τε μὴ ὑπάρχειν βουλώμεθα δεικνύναι, ἔχωμεν ἐμφανίζειν τὸ δίκαιον. Ἔστι δὲ πάντα τὰ τοιαῦτα περὶ τοῦ ἄδικον εἶναι καὶ φαῦλον ἢ μὴ ἄδικον ἡ ἀμφισβήτησις· ἐν γὰρ τῇ προαιρέσει ἡ μοχθηρία καὶ τὸ ἀδικεῖν, τὰ δὲ τοιαῦτα τῶν ὀνομάτων προσσημαίνει τὴν προαίρεσιν, οἷον ὕβρις καὶ κλοπή· οὐ γὰρ εἰ ἐπάταξεν πάντως ὕβρισεν, ἀλλ' εἰ ἕνεκά του, οἷον τοῦ ἀτιμάσαι ἐκεῖνον ἢ αὐτὸς ἡσθῆναι. Οὐδὲ πάντως, εἰ λάθρᾳ ἔλαβεν, ἔκλεψεν, ἀλλ' εἰ ἐπὶ βλάβῃ ⟨τούτου, ἀφ' οὗ ἔλαβε⟩ καὶ σφετερισμῷ ἑαυτοῦ. Ὁμοίως δὲ καὶ περὶ τῶν ἄλλων ἔχει, ὥσπερ καὶ περὶ τούτων.

Ἐπεὶ δὲ τῶν δικαίων καὶ τῶν ἀδίκων ἦν δύο εἴδη· (τὰ μὲν γὰρ γεγραμμένα τὰ δ' ἄγραφα), περὶ ὧν μὲν οἱ νόμοι ἀγορεύουσιν εἴρηται, τῶν δ' ἀγράφων δύο ἐστὶν εἴδη· ταῦτα δ' ἐστὶν τὰ μὲν καθ' ὑπερβολὴν ἀρετῆς καὶ κακίας, ἐφ' οἷς ὀνείδη καὶ ἔπαινοι καὶ ἀτιμίαι καὶ τιμαὶ καὶ δωρεαί, οἷον τὸ χάριν ἔχειν τῷ ποιήσαντι εὖ καὶ ἀντευποιεῖν τὸν εὖ ποιήσαντα καὶ βοηθητικὸν εἶναι τοῖς φίλοις καὶ ὅσα ἄλλα τοιαῦτα, τὰ δὲ τοῦ ἰδίου νόμου καὶ γεγραμμένου ἔλλειμμα.

Τὸ γὰρ ἐπιεικὲς δοκεῖ δίκαιον εἶναι, ἔστιν δὲ ἐπιεικὲς τὸ παρὰ τὸν γεγραμμένον νόμον δίκαιον. Συμβαίνει δὲ τοῦτο τὰ μὲν ἑκόντων τὰ δὲ ἀκόντων τῶν νομοθετῶν, ἀκόντων μὲν ὅταν λάθῃ, ἑκόντων δ' ὅταν μὴ δύνωνται διορίσαι, ἀλλ' ἀναγκαῖον μὲν ᾖ κα-

5 ἤ post τι om. A || δημοσίαν A^1Σ : δημόσια A corr. Ω || 6 προδοῦναι : προδιδόναι YZ || 7 διωρίσθαι : διορίσασθαι Ω || 9 post τὸ δίκαιον add. καὶ ἄδικον Σ || 11 ante ἡ ἀμφισβήτησις inser. περὶ οὗ BCE superscr. Y rec. || post προαιρέσει add. ἐστὶν Ω || μοχθηρία : ἀδικία καὶ μοχ. YZ, ἀδικία καὶ τὸ ἀδικεῖν C || 16 ⟨τούτου, ἀφ' οὗ ἔλαβε⟩ Dittmeyer ex *in nocumentum eius, a quo accepit* Guil. : ἔκλεψε libri || 22 καὶ ante τιμαὶ om. ΓΩ || 24 εἶναι om. A || 25 καὶ ante γεγραμμένου del. Spengel, ἐγγεγραμμένου ΘBCD || 27 τό om. A 28 τὰ μὲν ἑκόντων, τὰ δὲ ἀκόντων : τὰ μὲν ἀκ., τὰ δὲ ἑκ. ΓΩ.

encore tous les cas qu'il n'est pas facile de déterminer, vu leur nombre infini ; par exemple, en défendant de blesser avec le fer, on ne peut préciser la grandeur et la forme de ce fer ; car la vie ne suffirait pas à tout dénombrer. [33] Si le nombre des cas est infini et s'il faut néanmoins légiférer, force est de parler en général ; par conséquent, si l'on porte un anneau de fer lorsqu'on lève la main sur quelqu'un et qu'on le frappe, on tombe
1374 b sous le coup de la loi écrite et l'on est coupable ; mais selon la vérité, on ne l'est pas, et c'est en cela que consiste l'équitable.

Actes relevant de l'équité.

[2] Si l'équité est bien ce que nous venons de dire, on voit clairement quelles sortes d'actes doivent être appréciés selon l'équité, quels actes ne le doivent point, et aussi quelles sortes d'hommes n'y ont pas droit. [4] Les actes qu'il faut excuser relèvent de l'équité ; il ne faut pas estimer dignes de la même sanction les erreurs et les délits, non plus que les malchances ; nous appelons ainsi les actes contraires à nos calculs, mais sans méchanceté ; erreurs, ceux qui, tout en étant calculés, ne sont pas inspirés par le vice ; délits, ceux qui sont tout ensemble calculés et vicieux ; car ceux qui ont eu pour cause la convoitise ont pour origine le vice.

Comment juge l'homme équitable.

[10] Etre équitable, c'est être indulgent aux faiblesses humaines ; c'est considérer non la loi, mais le législateur ; non pas la lettre de la loi, mais l'esprit de celui qui l'a faite ; non pas l'action, mais l'intention ; non pas la partie, mais le tout ; non ce que le prévenu est actuellement, mais ce qu'il a été toujours ou la plupart du temps. [16] C'est aussi se rappeler le bien qui qui nous a été fait plutôt que le mal ; les bienfaits que nous

et l'équitable sont donc une seule et même chose ; tous deux sont bons, mais l'équitable est bon à un plus haut degré. Ce qui fait l'aporie, c'est que l'équitable, tout en étant juste, n'est pas le juste selon la loi, mais un amendement (ἐπανορθοῦν, ἐπανόρθωμα) du juste légal. La raison en est que la loi est toujours générale et qu'il n'est pas possible sur quelques cas particuliers de parler correctement en général ; donc, dans les matières où il est nécessaire de parler en général et impossible de le faire correctement, la loi se contente de considérer la majorité des cas, sans ignorer en quoi elle pèche. Elle n'en est pas moins correcte ; la faute n'est pas à la loi ni au législateur, mais à la nature même de la chose. Car la matière des choses pratiques est telle par nature ».

θόλου εἰπεῖν, μὴ ᾖ δέ, ἀλλ' ὡς ἐπὶ τὸ πολύ. Καὶ ὅσα μὴ ῥᾴδιον διορίσαι δι' ἀπειρίαν, οἷον τὸ τρῶσαι σιδήρῳ πηλίκῳ καὶ ποίῳ τινί· ὑπολείποι γὰρ ἂν ὁ αἰὼν διαριθμοῦντα. Ἂν οὖν ᾖ ἀόριστον, δέῃ δὲ νομοθετῆσαι, ἀνάγκη ἁπλῶς εἰπεῖν, ὥστε κἂν δακτύλιον ἔχων ἐπάρηται τὴν χεῖρα ἢ πατάξῃ, κατὰ μὲν τὸν γεγραμμένον νόμον ἔνοχος ἔσται καὶ ἀδικεῖ, κατὰ δὲ τὸ ἀληθὲς οὐκ ἀδικεῖ, καὶ τὸ ἐπιεικὲς τοῦτό ἐστιν. 1374 b

Εἰ δὲ ἐστὶ τὸ εἰρημένον τὸ ἐπιεικές, φανερὸν ποῖά ἐστι τὰ ἐπιεικῆ καὶ οὐκ ἐπιεικῆ, καὶ ποῖοι οὐκ ἐπιεικεῖς ἄνθρωποι· ἐφ' οἷς τε γὰρ δεῖ συγγνώμην ἔχειν, ἐπιεικῆ ταῦτα, καὶ τὸ τὰ ἁμαρτήματα καὶ τὰ ἀδικήματα μὴ τοῦ ἴσου ἀξιοῦν, μηδὲ τὰ ἀτυχήματα· ἔστιν ἀτυχήματα μὲν ὅσα παράλογα καὶ μὴ ἀπὸ μοχθηρίας, ἁμαρτήματα δὲ ὅσα μὴ παράλογα καὶ μὴ ἀπὸ πονηρίας, ἀδικήματα δὲ ὅσα μήτε παράλογα ἀπὸ πονηρίας τέ ἐστιν· τὰ γὰρ δι' ἐπιθυμίαν ἀπὸ πονηρίας.

Καὶ τὸ τοῖς ἀνθρωπίνοις συγγινώσκειν ἐπιεικές. Καὶ τὸ μὴ πρὸς τὸν νόμον ἀλλὰ πρὸς τὸν νομοθέτην, καὶ μὴ πρὸς τὸν λόγον ἀλλὰ πρὸς τὴν διάνοιαν τοῦ νομοθέτου σκοπεῖν, καὶ μὴ πρὸς τὴν πρᾶξιν ἀλλὰ πρὸς τὴν προαίρεσιν, καὶ μὴ πρὸς τὸ μέρος ἀλλὰ πρὸς τὸ ὅλον, μηδὲ ποῖός τις νῦν, ἀλλὰ ποῖός τις ἦν ἀεὶ ἢ ὡς ἐπὶ τὸ πολύ. Καὶ τὸ μνημονεύειν μᾶλλον ὧν ἔπαθεν ἀγαθῶν ἢ κακῶν, καὶ ἀγαθῶν ὧν

32 πηλίκῳ : καὶ πηλ. Ω || 33 ὑπολείποι : ὑπολείπει QY^1, δὴ pro ἂν Ω || διαριθμοῦντα A corr. α, διαριθμοῦντας ΓDE || 34 ἀόριστον A^1 : ἀδιόριστον A corr. Ω || δέῃ δὲ : δὲ ᾖ A^1 || 36 ἔσται A Roemer : ἐστι Ω || **74 b** 1 τὸ ante ἐπιεικὲς om. ΘE, add. Y rec. || 2 εἰρημένον A corr. : ὡρισμένον A^1 ut uid. || τὸ ante ἐπιεικές om. Ω || ποῖα : ὁποῖα Ω || 3 καὶ οὐκ — 4 ἐπιεικῆ om. Θ(Y^1)D || 6 post μηδὲ add. τὰ ἁμαρτήματα καὶ ΓΘDE || ἔστι δ' ἀτυχήματα μὲν : τὰ (man. rec.) μὲν (prim. man.) γὰρ (man. rec.) A Spengel || 10 τὰ γὰρ — πονηρίας om. ΓA || 11 pro τὸ μὴ πρὸς τὸν νόμον — 13 τοῦ νομοθέτου C habet καὶ τὸ μὴ πρὸς τὸν νόμον, ἀλλὰ πρὸς τὴν διάνοιαν τοῦ νομοθέτου σκοπεῖν et legere uelit πρὸς τὸν νομοθέτην quod interpretatur Σ || 13 σκοπεῖν Ω post 13 νομοθέτου praebet A || 13 καὶ μὴ : καὶ τὸ μὴ Ω || 16 ἦν om. ΓΠYZ.

avons reçus plutôt que les services que nous avons rendus. [18] C'est savoir supporter l'injustice. [19] C'est consentir qu'un différend soit tranché plutôt par la parole que par l'action, préférer s'en remettre à un arbitrage plutôt qu'à un jugement des tribunaux ; car l'arbitre voit l'équité ; le juge ne voit que la loi ; l'arbitre n'a, d'ailleurs, été inventé que pour donner force à l'équité.

[22] Sur les actes qui ressortissent à l'équité, ces définitions doivent suffire.

14

[*Importance relative des délits.*]

Circonstances aggravantes : valeur morale.

[24] Un délit est d'autant plus grave qu'il résulte d'une injustice plus grande. [25] C'est pourquoi les moindres délits peuvent avoir une très grande gravité : tel celui dont Callistrate accusait Mélanopos ([1]), qui avait fait aux constructeurs d'un temple tort de trois oboles consacrées. [27] Pour la justice, c'est le contraire. [27] Or, ces graves délits sont en puissance dans les délits plus petits ; car celui qui a volé trois demi-oboles consacrées pourrait aussi bien commettre n'importe quel crime.

Importance du dommage.

[29] On décide donc de la gravité du délit tantôt de ce point de vue, tantôt, d'après l'étendue du dommage. [30] Tel encore le délit pour lequel il n'y a point de peine équivalente, toute peine étant trop faible. [31] Celui pour lequel il n'est pas de remède, parce qu'il est difficile, voire impossible de le réparer. [32] Celui qu'il n'est pas possible à la victime de faire punir en justice, parce qu'il est irrémédiable ; le jugement et le châtiment sont, en effet, des remèdes. [34] Si le patient, c'est-à-dire celui qui a subi l'injustice, s'en est lui-même sévèrement châtié ; il est juste, en effet, que l'auteur subisse un châtiment encore plus grand ; par exemple, Sophocle ([2]) parlant dans l'affaire d'Euktémon qui s'était tué à la suite d'un outrage, dit qu'il ne fixerait
1375 a pas une peine moindre que celle que la victime avait fixée contre elle-même.

(1) C'étaient deux adversaires politiques, contemporains de Démosthène (Plutarque, *Vie de Dém.* c. 13). Xénophon (*Hellén.* VI, 3, 2-3) les mentionne comme ayant fait partie d'une même ambassade à Thèbes.

(2) Ce n'est pas le poète, mais l'orateur mentionné III, 18, 1419 a 26.

ἔπαθε μᾶλλον ἢ ἐποίησεν. Καὶ τὸ ἀνέχεσθαι ἀδικούμενον. Καὶ τὸ μᾶλλον λόγῳ ἐθέλειν κρίνεσθαι ἢ ἔργῳ. Καὶ τὸ εἰς δίαιταν μᾶλλον ἢ εἰς δίκην βούλεσθαι ἰέναι· ὁ γὰρ διαιτητὴς τὸ ἐπιεικὲς ὁρᾷ, ὁ δὲ δικαστὴς τὸν νόμον· καὶ τούτου ἕνεκα διαιτητὴς εὑρέθη, ὅπως τὸ ἐπιεικὲς ἰσχύῃ.

Περὶ μὲν οὖν τῶν ἐπιεικῶν διωρίσθω τὸν τρόπον τοῦτον.

14

Ἀδίκημα δὲ μεῖζον, ὅσῳ ἂν ἀπὸ μείζονος ᾖ ἀδικίας· διὸ τὰ ἐλάχιστα μέγιστα, οἷον ὃ Μελανώπου Καλλίστρατος κατηγόρει, ὅτι παρελογίσατο τρία ἡμιωβέλια ἱερὰ τοὺς ναοποιούς· ἐπὶ δικαιοσύνης δὲ τοὐναντίον. Ἔστιν δὲ ταῦτα ἐκ τοῦ ἐνυπάρχειν τῇ δυνάμει· ὁ γὰρ τρία ἡμιωβέλια ἱερὰ κλέψας κἂν ὁτιοῦν ἀδικήσειεν.

Ὁτὲ μὲν δὴ οὕτω τὸ μεῖζον, ὁτὲ δ' ἐκ τοῦ βλάβους κρίνεται. Καὶ οὗ μή ἐστιν ἴση τιμωρία, ἀλλὰ πᾶσα ἐλάττων. Καὶ οὗ μή ἐστιν ἴασις· χαλεπὸν γὰρ καὶ ἀδύνατον. Καὶ οὗ μὴ ἔστιν δίκην λαβεῖν τὸν παθόντα· ἀνίατον γάρ· ἡ γὰρ δίκη καὶ κόλασις ἴασις. Καὶ εἰ ὁ παθὼν καὶ ἀδικηθεὶς αὐτὸς αὑτὸν μεγάλως ἐκόλασεν· ἔτι γὰρ μείζονι ὁ ποιήσας δίκαιος κολασθῆναι, οἷον Σοφοκλῆς ὑπὲρ Εὐκτήμονος συνηγορῶν, ἐπεὶ ἀπέσφαξεν ἑαυτὸν ὑβρισθείς, οὐ τιμήσειν ἔφη ἐλάττονος ἢ ὁ πα- 1375 a
θὼν ἑαυτῷ ἐτίμησεν.

21 τὸ ἐπιεικὲς — 22 διαιτητής om. Y[1] rec. man. add. in marg. || 22 εὑρέθη : ἠρέθη Θ(Y[1]).

24 ἀδίκημα δὲ μεῖζον ὅσῳ : ἀδικήματα δὲ μείζονα ὅσα ΓΩΣ || 25 τὰ ἐλάχιστα : καὶ τὰ ἐλ. Ω || ὃ paene euanuit in A, om. ΓDE || 28 ἐνυπάρχειν A[1] ὑπερέχειν A corr. ΓΩ || ἡμιωβέλια ἱερὰ : ἱερὰ ἡμι. Ω || 31 ἴση erasum uid. in A || τιμωρία — ἐστιν om. A pro οὗ μή ἐστιν — ἴασις Spengel coni. οὗ μή ἐστιν ἢ μὴ ῥᾳδία ἴασις || 32 καὶ ἀδύνατον : καὶ τὸ ἀδ. Thurot, χαλ. γὰρ πᾶν ἀνίατον Vahlen || 33 ἴασις : καὶ ἴασις A || 34 ἀδικηθεὶς : εἰ ὁ ἀδικηθεὶς Ω || 35 post μείζονι supra ι alt. man. add. η A || 75 a 1 τιμήσειν : τιμητέον Γ || ἢ : ἢ οὐ ΓΩ || 2 ἑαυτῷ ἐτίμησεν : ἐτίμησεν ἑαυτόν ΓΩ.

Rareté du délit.

[2] Le délit qu'on a été le seul à commettre, ou le premier, ou que peu de gens ont commis. [3] La répétition fréquente d'une faute [l'aggrave]. [4] Le délit pour lequel on a cherché et inventé des moyens préventifs et des peines : par exemple, à Argos, il y a une peine pour celui à cause de qui une loi a été faite et pour ceux à cause desquels la prison a été bâtie. [6] Le crime plus bestial est plus grave. [7] De même, le crime plus longuement prémédité. [7] Celui dont le récit inspire plus de crainte que de pitié.

Amplifications rhétoriques du délit.

[8] Les amplifications que peut employer la rhétorique sont les suivantes : le prévenu a supprimé ou transgressé maintes obligations, par exemple, serments prêtés, mains droites serrées, gages de fidélité, mariages avec des étrangères ; ainsi un seul délit s'amplifie en plusieurs. [11] Aggravation de commettre le délit dans le lieu où sont châtiés les délinquants, ce qui est le cas des faux témoins : où ne commettrait-il pas de crime, s'il en a osé commettre un jusque dans le tribunal ? [13] Ceux auxquels s'attache le plus de honte. [14] Le délit envers un bienfaiteur : l'injustice est plus grave : on fait du mal à son bienfaiteur et on ne lui fait pas le bien qu'on devrait.

Délits contre la loi non écrite.

[15] Plus grave ce qui est contraire à la loi non écrite ; car il est d'un meilleur caractère d'être juste sans que la nécessité y oblige ; or, les lois écrites agissent par contrainte ; les lois non écrites point. [17] Mais la violation des lois écrites prête à un autre argument : celui que de redoutables conséquences et des peines n'arrêtent pas commettrait aussi des délits que la loi ne punit pas.

[20] Voilà qui est dit sur le plus ou le moins de gravité du délit.

15

[*Preuves extra-techniques.*]

Enumération des preuves extra-techniques.

[22] Comme suite de ce que nous venons d'exposer, nous avons à parler rapidement des preuves que nous appelons extra-techniques(1). [23] Celles-ci sont particulières aux

(1) En traitant, dans son étude du genre judiciaire, des preuves extra-techniques, Aristote ne contredit aucunement ce qu'il a dit au c. 1.

Καὶ ὃ μόνος ἢ πρῶτος ἢ μετ' ὀλίγων πεποίηκεν. Καὶ τὸ πολλάκις τὸ αὐτὸ ἁμαρτάνειν [μέγα]. Καὶ δι' ὃ ἂν ζητηθῇ καὶ εὑρεθῇ τὰ κωλύοντα καὶ ζημιοῦντα, οἷον ἐν Ἄργει ζημιοῦται δι' ὃν ἂν νόμος τεθῇ καὶ δι' οὓς τὸ δεσμωτήριον ᾠκοδομήθη. Καὶ τὸ θηριωδέστερον ἀδίκημα μεῖζον. Καὶ ὃ ἐκ προνοίας μᾶλλον. Καὶ ὃ οἱ ἀκούοντες φοβοῦνται μᾶλλον ἢ ἐλεοῦσιν.

Καὶ τὰ μὲν ῥητορικά ἐστι τοιαῦτα, ὅτι πολλὰ ἀνῄρηκεν ἢ ὑπερβέβηκεν, οἷον ὅρκους, δεξιάς, πίστεις, ἐπιγαμίας· πολλῶν γὰρ ἀδικημάτων ὑπεροχή. Καὶ τὸ ἐνταῦθα οὗ κολάζονται οἱ ἀδικοῦντες, ὅπερ ποιοῦσιν οἱ ψευδομαρτυροῦντες· ποῦ γὰρ οὐκ ἂν ἀδικήσειεν, εἴ γε καὶ ἐν τῷ δικαστηρίῳ; Καὶ ἐφ' οἷς αἰσχύνη μάλιστα. Καὶ εἰ τοῦτον ὑφ' οὗ εὖ πέπονθεν· πλείω γὰρ ἀδικεῖ, ὅτι τε κακῶς ποιεῖ καὶ ὅτι οὐκ εὖ.

Καὶ ὃ παρὰ τὰ ἄγραφα δίκαια· ἀμείνονος γὰρ μὴ δι' ἀνάγκην δίκαιον εἶναι· τὰ μὲν οὖν γεγραμμένα ἐξ ἀνάγκης, τὰ δ' ἄγραφα οὔ. Ἄλλον δὲ τρόπον, εἰ παρὰ τὰ γεγραμμένα. Ὁ γὰρ τὰ φοβερὰ ἀδικῶν καὶ τὰ ἐπιζήμια καὶ τὰ ἀζήμια ἀδικήσειεν ἄν.

Περὶ μὲν οὖν ἀδικήματος μείζονος καὶ ἐλάττονος εἴρηται.

15

Περὶ δὲ τῶν ἀτέχνων καλουμένων πίστεων ἐχόμενόν

3 μέγα secl. Spengel || 4 δι' ὃ : δι' ὃν ΘBC || ζητηθῇ καὶ εὑρεθῇ A corr. : ζητηθείη καὶ εὑρεθείη A[1], ζητηθῇ καὶ αὐξηθῇ καὶ εὑρεθῇ C, ἐξητήθη καὶ εὑρέθη Σ || 5 ζημιοῦται : ζημιοῦσι ΓBDEY rec. Z || δι' οὓς : δι' ὃν BCY rec., δι' οὓς ἂν — οἰκοδομηθῇ Γ || 7 ὃ ἐκ ΑΓ : τὸ ἐκ ΩΣ || 8 καὶ τὰ μὲν — τοιαῦτα : καὶ τὰ μὲν τοιαῦτά ἐστι ῥητορικά Thurot || 9 post ἀνῄρηκε add. δίκαια ΓΩ || 11 ὑπεροχή : ὑπερέχει A[1] || 12 ψευδομαρτυροῦντες : ψευδομάρτυρες ΓΩΣ || ἀδικήσειεν : ἀδικήσαιεν ΓΠΥ, ἀδικήσειαν Q || 14 ὑφ' οὗ : ἐφ' οὗ A || 15 καὶ ὅτι : ὅτι τε ΘBCE || παρὰ : περὶ ΑΓΘΣ || ἄγραφα : γραφόμενα Θ(Y[1])DE || δίκαια : δίκαιος Θ(Y[1])DEΣ || 19 ἀζήμια A Spengel : μὴ ἐπιζήμια Ω.

discours judiciaires. [24] Il y en a cinq : textes de lois, dépositions de témoins, conventions, déclarations sous la torture, serments des parties.

Textes de lois.

[25] Parlons d'abord des lois ; de l'usage qu'on en doit faire [en conseillant et déconseillant] (1), en accusant et se défendant.

1° Comment combattre les lois écrites.

[27] Il est évident que, si la loi écrite est défavorable à notre cause, il faut avoir recours à la loi commune, à des raisons plus équitables et plus justes. [29] Il faut dire que « dans le meilleur esprit » signifie ne pas appliquer à la rigueur les lois écrites ; que l'équitable demeure toujours et ne change jamais, non plus que la loi commune, laquelle est selon la nature, tandis que les lois écrites changent souvent ; d'où les paroles prononcées dans l'*Antigone* de Sophocle ; la jeune fille se défend en disant qu'elle a enseveli son frère contre la loi de Créon, mais point contre la loi non écrite :

1375 b Loi qui n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier, qui est éternelle...
Ces décrets, je ne devais point craignant la volonté d'aucun homme... (2)

[3] Il faut dire que si le juste est vrai et utile, il n'en est pas ainsi de ce qui semble juste ; la loi écrite n'est donc pas une loi ; car elle ne remplit pas la fonction de la loi. [5] Que le juge est comme un essayeur d'argent, qu'il a pour mission de discerner le juste de mauvais aloi du juste véritable. [7] Qu'il est d'un homme plus honnête d'appliquer les lois non écrites que les lois écrites et de s'y tenir. [8] Il faut voir si la loi est en contradiction avec une loi réputée ou avec elle-même ; parfois, par exemple, un texte prescrit que tous les contrats conclus soient valables, et

Il incorpore ces preuves à sa *techné* en les définissant logiquement, en montrant quel emploi l'on en peut faire dans les deux sens opposés, celui de la démonstration et celui de la réfutation.

(1) On a vainement essayé de justifier la présence de ces mots dans le texte en disant que le développement sur les lois s'applique aussi bien au genre délibératif qu'au genre judiciaire : 1° il ne s'agit dans ce c. 15 que du genre judiciaire ; 2° toutes les preuves extra-techniques ne pourraient servir dans le délibératif, par exemple les témoignages, les aveux sous la torture, les serments.

(2) Vers 456 et 458. Cf. Sophocle t. I éd.-trad. de Masqueray (Paris. Belles-Lettres).

ἔστι τῶν εἰρημένων ἐπιδραμεῖν. Ἴδιαι γὰρ αὗται τῶν δικανικῶν. Εἰσὶν δὲ πέντε τὸν ἀριθμόν, νόμοι, μάρτυρες, συνθῆκαι, βάσανοι, ὅρκος.

Πρῶτον μὲν οὖν περὶ νόμων εἴπωμεν, πῶς χρηστέον [καὶ προτρέποντα καὶ ἀποτρέποντα] καὶ κατηγοροῦντα καὶ ἀπολογούμενον.

Φανερὸν γὰρ ὅτι, ἐὰν μὲν ἐναντίος ᾖ ὁ γεγραμμένος τῷ πράγματι, τῷ κοινῷ χρηστέον καὶ τοῖς ἐπιεικεστέροις καὶ δικαιοτέροις. Καὶ ὅτι τὸ γνώμῃ τῇ ἀρίστῃ τοῦτ' ἐστὶν τὸ μὴ παντελῶς χρῆσθαι τοῖς γεγραμμένοις. Καὶ ὅτι τὸ μὲν ἐπιεικὲς ἀεὶ μένει καὶ οὐδέποτε μεταβάλλει, οὐδ' ὁ κοινός (κατὰ φύσιν γάρ ἐστιν), οἱ δὲ γεγραμμένοι πολλάκις, ὅθεν εἴρηται τὰ ἐν τῇ Σοφοκλέους Ἀντιγόνῃ· ἀπολογεῖται γὰρ ὅτι ἔθαψε παρὰ τὸν τοῦ Κρέοντος νόμον, ἀλλ' οὐ παρὰ τὸν ἄγραφον,

οὐ γάρ τι νῦν γε κἀχθές, ἀλλ' ἀεί ποτε ... 1375 b
ταῦτ' οὖν ἐγὼ οὐκ ἔμελλον ἀνδρὸς οὐδενός...

Καὶ ὅτι τὸ δίκαιόν ἐστιν ἀληθές τε καὶ συμφέρον, ἀλλ' οὐ τὸ δοκοῦν, ὥστ' οὐ νόμος ὁ γεγραμμένος· οὐ γὰρ ποιεῖ τὸ ἔργον τὸ τοῦ νόμου. Καὶ ὅτι ὥσπερ ἀργυρογνώμων ὁ κριτής ἐστιν, ὅπως διακρίνῃ τὸ κίβδηλον δίκαιον καὶ τὸ ἀληθές. Καὶ ὅτι βελτίονος ἀνδρὸς τὸ τοῖς ἀγράφοις ἢ τοῖς γεγραμμένοις χρῆσθαι καὶ ἐμμένειν. Καὶ εἴ που ἐναντίος νόμῳ εὐδοκιμοῦντι ἢ καὶ αὐτὸς αὑτῷ, οἷον ἐνίοτε ὁ μὲν κελεύει

24 δὲ om. Θ(Z[1])BCE : ἴδιαι γὰρ αὗται τῶν δικανικῶν εἰσιν, πέντε τὸν ἀριθμόν Y || 25 ὅρκος : ὅρκοι dubitanter Roemer || 25 περὶ νόμων εἴπωμεν : εἴπωμεν περὶ νόμων ΓΠYZ, εἴπωμεν πῶς τοῖς νόμοις Q || 26 καὶ προτρέποντα καὶ ἀποτρέποντα punctis notata A secl. Spengel || 27 γὰρ : μὲν γὰρ EZ || post ἐὰν om. μὲν CZ || 28 post κοινῷ add. νόμῳ ΓΩΣ || 29 καὶ τοῖς ἐπιεικεστέροις καὶ δικαιοτέροις A Spengel : ἐπιεικέσιν ὡς δικαιοτέροις ΓΩΣ || τῇ γνώμῃ τῇ ἀρίστῃ χρωμένους τοῦτ' ἔστι τὸ μὴ πάντως χρῆσθαι ΓΩΣ || 33 τὰ om. ΓΩ || 34 ἀπολογεῖται : ἀπολογεῖσθαι ΘBDE || ἔθαψε : ἔπραξε ΓΩ || τὸν om. YZ || τοῦ Κρέοντος om. A secl. Spengol || 75 b 1 τι : τὸν A[1] emendatum in τοι uel το || 2 ἔμελλον : ἤμελλον A || 3 τε A Spengel : τι ΓΩ || 9 ἢ : ᾗ A || καὶ om. ΓΩ || ἐνίοτε ὁ μὲν : ὁ μὲν ἐνίοτε Ω.

un autre interdit de conclure un contrat contrairement à la loi. [11] Il faut encore voir si la loi est ambiguë ; pour la tourner à notre avantage, c'est-à-dire voir à quel sens, le juste ou l'utile, elle pourra s'accorder, et ensuite utiliser l'interprétation choisie. [18] Et si les circonstances qui ont motivé la loi n'existent plus et que la loi subsiste ; il faut alors essayer de le démontrer et de combattre la loi par ce moyen.

2° Comment défendre les lois écrites.

[16] Par contre, si la loi écrite est favorable à notre cause, il faut dire que la formule « dans le meilleur esprit » n'a pas pour but de faire rendre une sentence contraire à la loi, mais de justifier le juge du parjure, s'il ignore ce que veut dire la loi. [19] Que nul ne préfère le bien absolu, mais ce qui est bien pour lui. Qu'il n'y a nulle différence entre ne pas avoir de loi et ne pas se servir de celle qu'on a. [20] Que dans tous les autres arts, il n'y a aucun profit à se prétendre « plus habile que le médecin » ; l'erreur du médecin est moins préjudiciable que l'habitude de désobéir à celui qui commande. [23] Que chercher à être plus sage que les lois est précisément ce qui est interdit dans les lois qu'on cite.

[25] Sur les lois ces distinctions doivent suffire.

Témoins.

[26] Quant aux témoins, il y en a de deux sortes, les témoins anciens et les témoins de fraîche date ; et, parmi ces derniers, ceux qui partagent le danger et ceux qui sont en dehors.

1° Témoins anciens.

[28] J'entends par témoins anciens les poètes et tous les hommes illustres, dont les jugements sont de notoriété publique ; par exemple, les Athéniens ont pris Homère à témoin au sujet de Salamine[1], et naguère les Ténédiens, Périandre de Corinthe contre les Sigéens[2]. [32] Cléophon s'est aussi servi des distiques élégiaques de Solon contre Critias pour dire que sa maison était depuis longtemps livrée au dérèglement ; sinon, Solon n'eût jamais fait ce vers :

Dis, je te prie, au roux Critias d'écouter son père[3].

(1) Solon avait cité deux vers d'Hom. *Il.* II, 557-8 pour appuyer les prétentions d'Athènes sur Salamine ; cf. Plut., *Vie de Solon*, c. 10 et Diogène Laerce, *Vie de Solon*, § 48.

(2) Nous ne savons rien de ce fait.

(3) Il s'agit ici de l'oligarque Critias, attaqué par Cléophon, qui

κύρια εἶναι ἅττ' ἂν συνθῶνται, ὁ δ' ἀπαγορεύει μὴ συντίθεσθαι παρὰ τὸν νόμον. Καὶ εἰ ἀμφίβολος, ὥστε στρέφειν καὶ ὁρᾶν ἐπὶ ποτέραν τὴν ἀγωγὴν ἢ τὸ δίκαιον ἐφαρμόσει ἢ τὸ συμφέρον, εἶτα τούτῳ χρῆσθαι. Καὶ εἰ τὰ μὲν πράγματα ἐφ' οἷς ἐτέθη ὁ νόμος μηκέτι μένει, ὁ δὲ νόμος, πειρατέον τοῦτο δηλοῦν καὶ μάχεσθαι ταύτῃ πρὸς τὸν νόμον.

Ἐὰν δὲ ὁ γεγραμμένος ᾖ πρὸς τὸ πρᾶγμα, τό τε γνώμῃ τῇ ἀρίστῃ λεκτέον ὅτι οὐ τοῦ παρὰ τὸν νόμον ἕνεκα δικάζειν ἐστίν, ἀλλ' ἵνα, ἐὰν ἀγνοήσῃ τί λέγει ὁ νόμος, μὴ ἐπιορκῇ. Καὶ ὅτι οὐ τὸ ἁπλῶς ἀγαθὸν αἱρεῖται οὐδείς, ἀλλὰ τὸ αὑτῷ. Καὶ ὅτι οὐδὲν διαφέρει ἢ μὴ κεῖσθαι ἢ μὴ χρῆσθαι. Καὶ ὅτι ἐν ταῖς ἄλλαις τέχναις οὐ λυσιτελεῖ παρασοφίζεσθαι τὸν ἰατρόν· οὐ γὰρ τοσοῦτο βλάπτει ἡ ἁμαρτία τοῦ ἰατροῦ ὅσον τὸ ἐθίζεσθαι ἀπειθεῖν τῷ ἄρχοντι. Καὶ ὅτι τὸ τῶν νόμων σοφώτερον ζητεῖν εἶναι, τοῦτ' ἐστὶν ὃ ἐν τοῖς ἐπαινουμένοις νόμοις ἀπαγορεύεται.

Καὶ περὶ μὲν τῶν νόμων οὕτως διωρίσθω.

Περὶ δὲ μαρτύρων, μάρτυρές εἰσιν διττοί, οἱ μὲν παλαιοὶ οἱ δὲ πρόσφατοι, καὶ τούτων οἱ μὲν μετέχοντες τοῦ κινδύνου οἱ δ' ἐκτός.

Λέγω δὲ παλαιοὺς μὲν τούς τε ποιητὰς καὶ ὅσων ἄλλων γνωρίμων εἰσὶν κρίσεις φανεραί, οἷον Ἀθηναῖοι Ὁμήρῳ μάρτυρι ἐχρήσαντο περὶ Σαλαμῖνος καὶ Τενέδιοι ἔναγχος Περιάνδρῳ τῷ Κορινθίῳ πρὸς Σιγειεῖς. Καὶ Κλεοφῶν κατὰ Κριτίου τοῖς Σόλωνος ἐλεγείοις ἐχρήσατο, λέγων ὅτι πάλαι ἀσελγὴς ἡ οἰκία· οὐ γὰρ ἄν ποτε ἐποίησε Σόλων

εἰπεῖν μοι Κριτίᾳ πυρρότριχι πατρὸς ἀκούειν.

12 ἐπὶ (A corr.) ποτέραν A Spengel : ἐφ' ὁποτέραν Ω || 15 τὸν νόμον ΑΣ Spengel : αὐτόν ΓΩ || 16 τό τε A Bekker : τότε Ω || 17 post λεκτέον add. ἐστὶν ΓΩ || 18 τί λέγει : ὅτι λέγει Ω, τι ὧν λέγει Σ || ἐπιορκῇ : ἐπιορκεῖν Ω || 21 οὐ : οὐ μᾶλλον Γ || λυσιτελεῖ : *ponderis est* Guil. || 22 τὸν ἰατρόν : παρὰ τ. ἰ. ΓΘDE, οἷον τ. ἰ. BY rec. Σ (?), τὸν ἰατρόν del. Kayser || 23 ἀπειθεῖν A corr. ead. man. : ἀπιθεῖν A[1] || 26 διττοί : διπλοῖ Ω || 28 μὲν om. ΓΩ || 31 Σιγειεῖς : σιγιεῖς ΑΘΒΕ || Κλεόφῶν : λεόφρων Ω || 34 εἰπεῖν μοι : εἰπεῖν τῷ Σ, εἰπέμεναι D marg. || πυρρότριχι : πυρότριχι ΘBDEΣ.

1376 a [35] Ces témoignages portent sur le passé ; pour l'avenir, on invoque les diseurs d'oracles, comme fit Thémistocle pour conseiller de livrer bataille sur mer, en citant le « mur de bois » (1). [2] Les proverbes sont encore, comme nous l'avons dit, des témoignages ; par exemple, ceux qui dissuadent de prendre un vieillard pour ami, s'appuient sur le témoignage du proverbe :

Ne jamais rendre service à un vieillard ;

et ceux qui conseillent de supprimer les fils après les pères :

Sot, qui, après avoir tué le père, laisse la vie aux fils (2).

2° Témoins nouveaux.

[7] Sont témoins de fraîche date tous les hommes notables qui ont prononcé un jugement sur quelque point ; ces jugements peuvent servir à ceux qui contestent sur les mêmes sujets ; par exemple, devant les tribunaux, Eubule se servit contre Charès de la parole de Platon contre Archibios, que c'est un mal en progrès dans la cité d'avouer ses vices (3). [12] De même, ceux qui partagent les risques du procès, si on les croit coupables de faux témoignage. [12] Les témoins de ce genre ne déposent que sur la réalité du fait : a-t-il été [ou non] ? est-ce ou n'est-ce pas le cas ? mais point sur la qualité du fait : est-il juste ou injuste, utile ou inutile ?

[15] Ceux dont le témoignage vient de loin méritent même sur de telles questions grande créance. [16] Les plus dignes de foi sont les anciens ; car ils sont incorruptibles.

Discussion des témoignages.

[17] Les arguments touchant les témoignages à faire valoir pour qui n'a pas de témoins sont les suivants : il faut juger d'après les vraisemblances ; c'est là le sens de la formule

tourne contre lui des vers de Solon (cf. *Anth. Cyr.* Bergk-Hiller fgt. 20). Ce dernier fut condamné et mis à mort en 405 (cf. Xénoph., *Hellén.* I, 7, 35).

(1) Cf. Hérod. VII, 143 et 143.

(2) Vers emprunté, dans le cycle épique, aux *Cypria* de Stasinus.

(3) Eubule est l'adversaire que Démosthène attaque si souvent dans le disc. *Sur l'Ambassade infidèle* et *Sur la Couronne*. Charès (400-330) est le chef de mercenaires qui lutte contre Philippe en Thrace (346), à Byzance (340), et prend part à la bataille de Chéronée (338). Nous ne savons rien d'Archibios. Le Platon, cité ici, est le poète comique.

Περὶ μὲν οὖν τῶν γενομένων οἱ τοιοῦτοι μάρτυρες, περὶ δὲ τῶν ἐσομένων καὶ οἱ χρησμολόγοι, οἷον Θεμιστοκλῆς, ὅτι 1376 a ναυμαχητέον, τὸ ξύλινον τεῖχος λέγων. Ἔτι καὶ αἱ παροιμίαι ὥσπερ εἴρηται, μαρτύριά ἐστιν, οἷον εἴ τις συμβουλεύει μὴ ποιεῖσθαι φίλον γέροντα, τούτῳ μαρτυρεῖ ἡ παροιμία,

μήποτ' εὖ ἔρδειν γέροντα.

Καὶ τὸ τοὺς υἱοὺς ἀναιρεῖν ὧν καὶ τοὺς πατέρας,

νήπιος ὃς πατέρα κτείνας υἱοὺς καταλείπει.

Πρόσφατοι δὲ ὅσοι γνώριμοί τι κεκρίκασιν· χρήσιμοι γὰρ αἱ τούτων κρίσεις τοῖς περὶ τῶν αὐτῶν ἀμφισβητοῦσιν, οἷον Εὔβουλος ἐν τοῖς δικαστηρίοις ἐχρήσατο κατὰ Χάρητος ὃ Πλάτων εἶπε πρὸς Ἀρχίβιον, ὅτι ἐπιδέδωκεν ἐν τῇ πόλει τὸ ὁμολογεῖν πονηροὺς εἶναι. Καὶ οἱ μετέχοντες τοῦ κινδύνου, ἂν δόξωσι ψεύδεσθαι. Οἱ μὲν οὖν τοιοῦτοι τούτων μόνον μάρτυρές εἰσιν, εἰ γέγονεν [ἢ μή], εἰ ἔστιν ἢ μή, περὶ δὲ τοῦ ποῖον οὐ μάρτυρες, οἷον εἰ δίκαιον ἢ ἄδικον, εἰ συμφέρον ἢ ἀσύμφορον· οἱ δ' ἄπωθεν καὶ περὶ τοιούτων πιστότατοι. Πιστότατοι δ' οἱ παλαιοί· ἀδιάφθοροι γάρ.

Πιστώματα δὲ περὶ μαρτυριῶν μάρτυρας μὲν μὴ ἔχοντι, ὅτι ἐκ τῶν εἰκότων δεῖ κρίνειν

35 Verba περὶ μὲν οὖν — 76 a 8 καταλείπει aperte genus deliberatiuum spectare putat Roemer || **76 a** 1 καὶ om. Γ || 2 τὸ ξύλινον τεῖχος λέγων : τὸ ξύλινον λέγει τεῖχος ΓΩ || 3 εἴρηται secl. Spengel cum C coniungens ὥσπερ μαρτύριά ἐστιν || 4 συμβουλεύει : συμβουλεύοι Ω || 7 πατέρα : πατέρας A || υἱοὺς : παῖδας Ω || 8 ὅσοι : ⟨πιστότατοι⟩ ὅσοι Thurot || τι κεκρίκασιν : κ. κεκρίκασί τι ΓΩ || αἱ τούτων : κ. αἱ τούτων Ω || 9 περὶ τῶν αὐτῶν : π. τούτων A, π. τοιούτων coni. Spengel || 10 ὃ AQ : ᾧ Ω || 11 Ἀρχίβιον : ἀρτίβιον A, Ἀρχῖνον coni. Meineke || 13 τούτων A Gaisford : τῶν τοιούτων ΓΩΣ || μόνον : μόνων ΓQ || 14 εἰ om. ΓΩ || ἢ μὴ om. A secl. Spengel || 15 εἰ ante δίκαιον om. ΓΩ, ἢ A[1] alt. man. corr. εἰ || εἰ ante σύμφερον : ἢ A, εἰ ἄδικον ἢ σύμφερον Θ || 16 οἱ δ' ἄπωθεν : οἱ δ' ἄποθεν ΘDE || τοιούτων : τούτων Ω || πιστότατοι Ω : ἂν ἀπιστότατοι . πιστότατοι παλαιοί A, unde Roemer coni. ἀνεξαπάτητοι (uerbum aristotelicum), περὶ τοιούτων ἂν ἄπιστοι εἶεν· πιστότατοι δ' coni. Spengel, *remoti autem de his minime credibiles* Guil. || δὲ : γὰρ ΘBDE || 17 πιστώματα δὲ : πιστ. γὰρ BDEYZ, γὰρ om. Q || περὶ : παρὰ DYZ.

« dans le meilleur esprit » ; les vraisemblances ne peuvent tromper pour de l'argent ; les vraisemblances ne peuvent être prises en flagrant délit de faux témoignage. [21] Si l'on a des témoins, alors que l'adversaire n'en a pas : les simples vraisemblances ne sauraient compter en justice ; on n'aurait nul besoin de témoignages, s'il suffisait de simples discours pour découvrir la vérité.

Objets des témoignages.

[23] Les témoignages ont pour objets les uns le plaideur, les autres l'adversaire ; ils portent les uns sur le fait, les autres sur le caractère des parties ; il est donc évident qu'on n'est jamais embarrassé de trouver un témoignage utile ; si sur le fait nous ne pouvons en produire un favorable à notre cause ou contraire à celle de l'adversaire, nous pouvons du moins en obtenir un sur les caractères, sur notre honnêteté ou la vilenie de notre adversaire. [29] Quant aux autres arguments sur le témoin ami, ou ennemi, ou indifférent, de bonne, de mauvaise ou de moyenne réputation, et autres différences de ce genre, il faut les tirer des mêmes *lieux* auxquels nous empruntons les enthymèmes.

Conventions : 1° favorables à la cause.

[33] Au sujet des conventions (1), les discours ne peuvent servir qu'à en accroître ou infirmer la valeur, à leur faire accorder ou
1376 b refuser créance ; si elles sont en notre faveur, à les rendre dignes de foi et souveraines, et, si elles sont favorables à notre adversaire, indignes de créance et sans effet. [2] Pour leur faire accorder ou refuser créance, les moyens à employer sont exactement les mêmes qu'à l'égard des témoins ; c'est du caractère des signataires ou des dépositaires que dépend la confiance qu'elles inspirent. [6] Quand les parties sont d'accord sur l'existence de la convention, si elle est en notre faveur, nous devons en grandir l'importance : la convention est une loi particulière et partielle ; ce ne sont pas les conventions qui font la validité de la loi ; mais ce sont les lois qui font la validité des conventions légales. [9] En général, la loi est elle-même une convention ; par conséquent, celui qui est infidèle à une convention ou l'annule, annule les lois. [11] En outre, la plupart des

(1) Le contrat (συνθήκη) est un accord entre particuliers en vue du commerce ou de l'échange ; les traités [de commerce] (σύμβολα, συμβόλαια) sont conclus entre cités. Le terme de transaction (συνάλλαγμα) a un

καὶ τοῦτ᾽ ἐστὶ τὸ γνώμῃ τῇ ἀρίστῃ, καὶ ὅτι οὐκ ἔστιν ἐξαπατῆσαι τὰ εἰκότα ἐπὶ ἀργυρίῳ, καὶ ὅτι οὐχ ἁλίσκεται τὰ εἰκότα ψευδομαρτυριῶν· ἔχοντι δὲ πρὸς μὴ ἔχοντα, ὅτι οὐχ ὑπόδικα τὰ εἰκότα, καὶ ὅτι οὐδὲν ἂν ἔδει μαρτυριῶν, εἰ ἐκ τῶν λόγων ἱκανὸν ἦν θεωρῆσαι.

Εἰσὶ δὲ αἱ μαρτυρίαι αἱ μὲν περὶ αὑτοῦ αἱ δὲ περὶ τοῦ ἀμφισβητοῦντος, καὶ αἱ μὲν περὶ τοῦ πράγματος αἱ δὲ περὶ τοῦ ἤθους, ὥστε φανερὸν ὅτι οὐδέποτ᾽ ἔστιν ἀπορῆσαι μαρτυρίας χρησίμης· εἰ μὴ γὰρ κατὰ τοῦ πράγματος ἢ αὑτῷ ὁμολογουμένης ἢ τῷ ἀμφισβητοῦντι ἐναντίας, ἀλλὰ περὶ τοῦ ἤθους ἢ αὑτοῦ εἰς ἐπιείκειαν ἢ τοῦ ἀμφισβητοῦντος εἰς φαυλότητα. Τὰ δ᾽ ἄλλα περὶ μάρτυρος ἢ φίλου ἢ ἐχθροῦ ἢ μεταξύ, ἢ εὐδοκιμοῦντος ἢ ἀδοξοῦντος ἢ μεταξύ, καὶ ὅσαι ἄλλαι τοιαῦται διαφοραί, ἐκ τῶν αὐτῶν τόπων λεκτέον ἐξ οἵων περ καὶ τὰ ἐνθυμήματα λέγομεν.

Περὶ δὲ τῶν συνθηκῶν τοσαύτη τῶν λόγων χρῆσίς ἐστιν ὅσον αὔξειν ἢ καθαιρεῖν ἢ πιστὰς ποιεῖν ἢ ἀπίστους, ἐὰν μὲν αὐτῷ ὑπάρχῃ, πιστὰς καὶ κυρίας, ἐπὶ δὲ τοῦ ἀμ- 1376 b
φισβητοῦντος τοὐναντίον. Πρὸς μὲν οὖν τὸ πιστὰς ἢ ἀπίστους κατασκευάζειν οὐδὲν διαφέρει τῆς περὶ τοὺς μάρτυρας πραγματείας· ὁποῖοι γὰρ ἄν τινες ὦσιν οἱ ἐπιγεγραμμένοι ἢ φυλάττοντες, τούτοις αἱ συνθῆκαι πισταί εἰσιν. Ὁμολογουμένης δ᾽ εἶναι τῆς συνθήκης, οἰκείας μὲν οὔσης αὐξητέον· ἡ γὰρ συνθήκη νόμος ἐστὶν ἴδιος καὶ κατὰ μέρος, καὶ αἱ μὲν συνθῆκαι οὐ ποιοῦσι τὸν νόμον κύριον, οἱ δὲ νόμοι τὰς κατὰ νόμους συνθήκας. Καὶ ὅλως αὐτὸς ὁ νόμος συνθήκη τίς ἐστιν, ὥστε ὅστις ἀπιστεῖ ἢ ἀναιρεῖ συνθήκην, τοὺς νόμους ἀναιρεῖ. Ἔτι δὲ πράττεται τὰ πολλὰ τῶν

19 οὐκ ἔστιν om. ΘBD || 20 post καὶ in ras. οὐχ A || τὰ εἰκότα ψευδομαρτυριῶν : ψευδ. τὰ εικοτα ΓΩ || 21 πρὸς μὴ : πρὸς τὸν μὴ C || 22 ὑπόδικα : *probatiua* Guil. || μαρτυριῶν : μαρτύρων ΓΘB || 25 ὥστε : ὅτι A || 27 ὁμολογουμένης : ὁμολογουμένως BEYZ || 28 ἢ om. ΓΘBCD || 33 τῶν λόγων A : τοῦ λόγου Ω || 34 πιστὰς A rec. : πιστὰ A[1] || 76 b 1 ὑπάρχῃ A Roemer : ὑπάρχωσι Ω || 9 κατὰ νόμους : τὸν νόμον ΓΩ || 10 ἢ : καὶ ΓΩ.

transactions et toutes les transactions volontaires se font selon des conventions ; si donc on les rend inefficaces, on supprime les relations des hommes les uns avec les autres. [14] Tous les arguments qui trouvent ici leur application sautent aux yeux.

2° Défavorables à la cause.

[15] Si les conventions nous sont contraires et favorables à nos adversaires, les premiers arguments qui conviennent sont les mêmes qui nous permettraient de combattre une loi contraire à notre cause : il serait absurde de croire que l'obéissance n'est pas due aux lois, si elles sont mal faites et si les législateurs se sont trompés, et qu'elle est obligatoire à l'égard des conventions défectueuses. [19] Ensuite, que le juge est l'arbitre du droit ; il ne doit donc pas considérer la lettre d'une convention, mais ce qui est plus juste. [21] Le droit ne se laisse pervertir ni par dol ni par contrainte (car il est naturel) ; mais les conventions se peuvent faire par surprise et la main forcée. [23] Il faut voir en outre si elles sont contraires à quelqu'une des lois écrites ou des lois universelles, et parmi les lois écrites à celles de notre pays ou à celles de l'étranger ; puis si elles sont en contradiction avec d'autres conventions postérieures ou antérieures : ou les récentes sont valides et les anciennes sans valeur ; ou les précédentes avaient raison et les dernières sont des duperies ; on soutiendra l'une des deux opinions selon le besoin. [29] Il faut aussi voir l'intérêt, s'il est en opposition avec celui des juges, et tous les autres arguments de ce genre ; et, en effet, toutes ces raisons sont également faciles à découvrir.

Torture.

[31] Les aveux arrachés par la torture sont des témoignages d'une espèce particulière ; ils semblent être dignes de créance, parce qu'il s'y ajoute une certaine contrainte. [32] Il n'est donc pas difficile sur ce sujet non plus d'indiquer les arguments possibles, qui permettent, s'ils nous sont favorables, de les amplifier : à savoir que ce sont là

sens plus général : il ne désigne pas seulement une convention consentie, mais encore une relation forcée. Cf. *Eth. Nic.* V, 2, 1131 a 2 sqq. : « les transactions sont les unes volontaires, les autres involontaires : les volontaires sont par exemple, la vente, l'achat, le prêt, le nantissement, l'usufruit, le dépôt, la location (on dit que celles-là sont volontaires, parce que le principe en est un consentement) ; les involontaires sont les unes occultes, comme par exemple, le vol, l'adultère, l'empoisonnement, l'entremise, l'enrôlement d'esclaves, l'assassinat, le faux témoi-

συναλλαγμάτων καὶ τὰ ἑκούσια κατὰ συνθήκας, ὥστε ἀκύρων γιγνομένων ἀναιρεῖται ἡ πρὸς ἀλλήλους χρεία τῶν ἀνθρώπων. Καὶ τἆλλα δὲ ὅσα ἁρμόττει, ἐπιπολῆς ἰδεῖν ἔστιν.

Ἂν δ᾽ ἐναντία ᾖ καὶ μετὰ τῶν ἀμφισβητούντων, πρῶτον μέν, ἅπερ ἄν τις πρὸς νόμον ἐναντίον μαχέσαιτο, ταῦτα ἁρμόττει· ἄτοπον γὰρ εἰ τοῖς μὲν νόμοις, ἂν μὴ ὀρθῶς κείμενοι ὦσιν ἀλλ᾽ ἐξαμάρτωσιν οἱ τιθέμενοι, οὐκ οἰόμεθα δεῖν πείθεσθαι, ταῖς δὲ συνθήκαις ἀναγκαῖον. Εἶτα ὅτι τοῦ δικαίου ἐστὶ βραβευτὴς ὁ δικαστής· οὔκουν τοῦτο σκεπτέον, ἀλλ᾽ ὡς δικαιότερον. Καὶ τὸ μὲν δίκαιον οὐκ ἔστιν μεταστρέψαι οὔτ᾽ ἀπάτῃ οὔτ᾽ ἀνάγκῃ (πεφυκὸς γάρ ἐστιν), συνθῆκαι δὲ γίγνονται καὶ ἐξαπατηθέντων καὶ ἀναγκασθέντων. Πρὸς δὲ τούτοις σκοπεῖν εἰ ἐναντία ἐστί τινι τῶν γεγραμμένων νόμων ἢ τῶν κοινῶν, καὶ τῶν γεγραμμένων ἢ τοῖς οἰκείοις ἢ τοῖς ἀλλοτρίοις, ἔπειτα εἰ ἢ ἄλλαις συνθήκαις ὑστέραις ἢ προτέραις· αἱ γὰρ ὕστεραι κύριαι, ἢ αἱ πρότεραι ὀρθαί, αἱ δ᾽ ὕστεραι ἠπατήκασιν, ὁποτέρως ἂν ᾖ χρήσιμον. Ἔτι δὲ τὸ συμφέρον ὁρᾶν, εἴ που ἐναντιοῦται τοῖς κριταῖς, καὶ ὅσα ἄλλα τοιαῦτα· καὶ γὰρ ταῦτα εὐθεώρητα ὁμοίως.

Αἱ δὲ βάσανοι μαρτυρίαι τινές εἰσιν, ἔχειν δὲ δοκοῦσι τὸ πιστόν, ὅτι ἀνάγκη τις πρόσεστιν. Οὔκουν χαλεπὸν οὐδὲ περὶ τούτων εἰπεῖν τὰ ἐνδεχόμενα, ἐξ ὧν ἐάν τε ὑπάρχωσιν οἰκεῖαι αὔξειν ἔστιν, ὅτι ἀληθεῖς μόναι τῶν μαρτυριῶν εἰσιν

12 συνθήκας : τὰς συνθ. ΘΒ || 13 ἀναιρεῖται ΑΓ : ἀνήρηται Ω || 14 ἰδεῖν ἔστιν : ἔστιν ἰδεῖν Σ ut dicere solet Arist. || 16 ἐναντίον ΑΓ : ἐναντιούμενον Ω || 18 ἐξαμάρτωσιν Α : ἐξαπατῶσιν ΓΩ || 20 ἐστι βραβευτὴς : βρ. ἐστιν ΓΩ || οὔκουν Α corr. : οὐκοῦν Α[1] || 24 ad σκοπεῖν add. δεῖ ead. marg. C, σκοπεῖν om. Γ || ἐστί τινι : τινί ἐστιν Ω || ante τῶν γεγραμμένων add. ἢ Ω || 25 τῶν γεγραμμένων ἢ τοῖς οἰκείοις ἢ τοῖς ἀλλοτρίοις, ἔπειτα Α : τοῖς καλοῖς ἢ δικαίοις Θ (?), καὶ τοῖς δικαίοις ἢ καλοῖς ΓΠ (?) || 26 ἔπειτα εἰ : ἔτι τε εἰ ΓΩ, ἢ ἢ Α unde Roemer εἰ ἢ || 27 ἢ γὰρ αἱ : ὕστεραι κύριαι, ἄκυροι δ᾽ αἱ πρότεραι, ἢ αἱ πρότεραι ὀρθαί ΓΩ : αἱ γὰρ ὕστεραι κύριαι, ἢ αἱ πρότεραι ὀρθαί Α Spengel || 19 που : πῃ ΓΩ || ἐναντιοῦται : ἐναντιοῦνται DEQY[1] || 32 τὸ πιστὸν ΑΣ : πίστιν ΓΩ || πρόσεστιν Α corr. ead. man. marg. : ἐστιν Α[1] || 33 οὐδὲ περὶ τούτων εἰπεῖν Α : οὐδὲν περὶ τούτων ἰδεῖν καὶ τὰ ἐνδεχόμενα εἰπεῖν ΓΩ.

1377 a les seuls témoignages véridiques. [1] Nous sont-ils contraires et favorables à notre adversaire, on peut en détruire l'effet, en disant contre tout ce genre d'aveux ce qui est la vérité : en subissant cette contrainte, on dit le faux non moins que le vrai ; si on a la force de l'endurer jusqu'au bout, on ne dit pas la vérité, et l'on ment facilement, pour en être quitte plus vite. [6] Il faut contre de tels cas pouvoir invoquer des précédents réels, que connaissent les juges. [[7] Il faut dire que les aveux de la torture ne sont pas véridiques ; il y a beaucoup de gens de sensibilité mousse, ceux qui ont la peau dure comme pierre, et qui, ayant l'âme bien trempée, peuvent endurer la question avec constance ; tandis que ceux qui sont lâches et circonspects n'ont d'assurance qu'avant de voir les instruments de leur torture ; aussi n'y a-t-il dans la question rien qui mérite la créance.]

Serments.

[8] Touchant les serments, on peut distinguer quatre cas : ou bien l'on défère le serment à l'adversaire ; ou l'on accepte de prêter serment ; ou l'on ne fait ni l'un ni l'autre ; ou l'on fait l'un et point l'autre ; et alors on défère le serment sans accepter de le prêter, ou on accepte de le prêter sans le déférer. [10] Une autre distinction peut encore être faite : le serment a déjà été prêté ou par le plaideur ou par son adversaire.

1° On ne défère pas le serment.

[11] On ne défère pas le serment parce que les hommes se parjurent facilement ; parce que celui qui a juré ne restitue pas ; parce que l'on pense que, si l'adversaire n'a pas juré, les juges le condamneront ; on peut dire aussi que le risque de s'en remettre aux juges est préférable ; car l'on a confiance en eux, mais point en l'adversaire.

2° On n'accepte pas de prêter serment.

[15] On refuse en disant que c'est ravaler le serment à une question d'argent ; si l'on était malhonnête, on l'aurait prêté ; car, malhonnête pour malhonnête, il vaut mieux l'être pour quelque chose que pour rien ; en jurant, l'on aurait gain de cause, en refusant de le faire, point ; ainsi le refus peut avoir pour cause la vertu, non la crainte du parjure. [19] On peut appliquer ici le mot de Xénophane : ce défi n'est pas égal quand il est

gnage ; les autres violentes, comme les coups, l'emprisonnement, la mort, le brigandage, la mutilation, la médisance, l'affront ».

αὗται. Ἐάν τε ὑπεναντίαι ὦσι καὶ μετὰ τοῦ ἀμφισβητοῦντος, διαλύοι ἂν τις τἀληθῆ λέγων καθ' ὅλου τοῦ γένους τῶν βασάνων· οὐδὲν γὰρ ἧττον ἀναγκαζόμενοι τὰ ψευδῆ λέγουσιν ἢ τἀληθῆ, καὶ διακαρτεροῦντες μὴ λέγειν τἀληθῆ, καὶ ῥᾳδίως καταψευδόμενοι ὡς παυσόμενοι θᾶττον. Δεῖ δὲ ἔχειν ἐπαναφέρειν ἐπὶ τοιαῦτα γεγενημένα παραδείγματα ἃ ἴσασιν οἱ κρίνοντες. [Δεῖ δὲ λέγειν ὡς οὐκ εἰσὶν ἀληθεῖς αἱ βάσανοι· πολλοὶ μὲν γὰρ παχύφρονες οἱ καὶ λιθόδερμοι καὶ ταῖς ψυχαῖς ὄντες δυνατοὶ γενναίως ἐγκαρτεροῦσι ταῖς ἀνάγκαις, οἱ δὲ δειλοὶ καὶ εὐλαβεῖς πρὸ τοῦ τὰς ἀνάγκας ἰδεῖν αὐτῶν καταθαρροῦσιν, ὥστε οὐδέν ἐστι πιστὸν ἐν βασάνοις.] 1377 a

Περὶ δ' ὅρκων τετραχῶς ἔστι διελεῖν· ἢ γὰρ δίδωσι καὶ λαμβάνει, ἢ οὐδέτερον, ἢ τὸ μὲν τὸ δ' οὔ, καὶ τούτων ἢ δίδωσιν [μὲν] οὐ λαμβάνει δέ, ἢ λαμβάνει μὲν δίδωσιν δὲ οὔ. Ἔτι ἄλλως παρὰ ταῦτα, εἰ ὀμώμοσται οὗτος ἢ ὑπ' αὐτοῦ ὑπ' ἐκείνου.

Οὐ δίδωσιν μὲν οὖν, ὅτι ῥᾳδίως ἐπιορκοῦσιν, καὶ διότι ὁ μὲν ὀμόσας οὐκ ἀποδίδωσιν, τοὺς δὲ μὴ ὀμόσαντος οἴεται καταδικάσειν, [καὶ] ὡς οὗτος ὁ κίνδυνος κρείττων ὁ ἐν τοῖς δικασταῖς· τοῖς μὲν γὰρ πιστεύει τῷ δ' οὔ.

Οὐ λαμβάνει δ', ὅτι ἀντὶ χρημάτων ὅρκος, καὶ ὅτι εἰ ἦν φαῦλος, κατωμόσατο ἄν· κρεῖττον γὰρ ἂν ἕνεκά του φαῦλον εἶναι ἢ μηδενός· ὀμόσας μὲν οὖν ἕξει, μὴ ὀμόσας δ' οὔ. Οὕτως δὲ δι' ἀρετὴν ἂν εἴη, ἀλλ' οὐ δι' ἐπιορκίαν τὸ μή. Καὶ τὸ τοῦ Ξενοφάνους ἁρμόττει, ὅτι οὐκ

77 a 1 αὗται om. ΓΩ secl. Gaisford || 2 τἀληθῆ del. Muret Madvig || 6 γεγενημένα παραδείγματα: *scripta exempla* Guil. || 8 παχύφρονες: παχύδερμοι Σ || 6-7bis haec uerba om. ΓDEQY¹Z, del. Vettori secl. Roemer || 9 μὲν om. ΑΓQZ, secl. Spengel Roemer || 10 δίδωσι δ' οὔ : οὐ δίδωσι δ' οὐ Y¹, οὐ δίδωσι δέ ΠQZ || ἄλλως om. Γ || παρὰ ταῦτα : περὶ τ. ΘDE || 11 οὗτος : καὶ οὗτος Ω, οὗτος secl. Buhle, ὅρκος scribendum putat Roemer || δίδωσι μὲν : δίδωσι χρήματα μὲν ΘBD || 12 διότι : ὅτι ΘCDEΣ || 13 τοὺς δὲ : τοῦ δὲ Madvig || ὀμόσαντος Vettori, interpretatur Σ: ὀμόσαντας libri || καὶ secl. Vahlen Roemer || 16 γὰρ : γὰρ ἂν A Spengel || 17 μὲν οὖν A : μὲν γὰρ Ω || 18 οὕτως ΑΓ : ὥστε ΩΣ || δὲ δι' : ante δι' in ras. οὐ A || 19 ἁρμόττει : ἁρμόττειν ΘBD.

porté par un impie à un homme pie ; c'est comme si un fort provoquait un faible à donner ou recevoir des coups.

3° On accepte de prêter serment.

[21] Si l'on accepte, c'est, pourra-t-on dire, qu'on a confiance en soi, mais non en l'adversaire. [22] On devra, en retournant le mot de Xénophane, dire qu'il y a ainsi égalité, si l'impie défère le serment et si l'homme pie le prête ; on peut ajouter qu'il y aurait contradiction à se refuser au serment dans une cause où l'on trouve bon que les juges en prêtent un avant de rendre leur verdict.

4° On défère le serment.

[25] Si vous déférez le serment, vous direz que c'est une preuve de piété de vouloir bien s'en remettre aux dieux, et que votre adversaire ne doit pas demander d'autres juges que lui-même ; car vous lui offrez de décider à lui seul. [23] On peut dire aussi qu'il y aurait contradiction à refuser le serment dans une affaire où l'on trouve bon que d'autres le prêtent (1).

Cas doubles.

[29] On voit clairement comment il faut parler dans chaque cas simple ; on voit donc aussi comment il le faut faire dans les cas conjugués ; par exemple, si l'on veut bien accepter de prêter serment, mais non le déférer ; si on le défère, sans vouloir le prêter ; si l'on accepte
1377 b de le prêter et de le déférer ; ou si l'on ne veut ni l'un ni l'autre. [1] Ce sont nécessairement là des combinaisons des cas susdits ; les arguments seront donc aussi des combinaisons des arguments énumérés.

Serments contradictoires.

[3] Si l'on a fait sous serment une déclaration antérieure que contredise la présente, il faut dire qu'il n'y a pas de parjure : c'est la volonté qui fait le délit, et le parjure en est un ; or, ce qui est extorqué par la force et la ruse est involontaire. [5] Il faut donc ici conclure que le parjure est dans l'esprit, non sur les lèvres. [7] Mais si les déclarations faites sous serment par l'adversaire se contredisent, on dira que c'est tout bouleverser que de ne pas respecter ce qu'on a juré ; c'est la raison pourquoi les juges prêtent aussi serment avant d'appliquer les lois. [9] « Ils vous

(1) La *Rhét. à Alex.* 18, 1432 a 33 définit le serment : « une affirmation indémontrable mise sous le couvert de la divinité. Il faut donc dire, quand on veut en accroître l'importance : Nul ne voudrait se parjurer par crainte de la vindicte des dieux et de la honte devant les

ἴση πρόκλησις αὕτη ἀσεβεῖ πρὸς εὐσεβῆ, ἀλλ' ὁμοία καὶ εἰ ἰσχυρὸς ἀσθενῆ πατάξαι ἢ πληγῆναι προκαλέσαιτο.

Εἰ δὲ λαμβάνει, ὅτι πιστεύει αὐτῷ, ἐκείνῳ δ' οὔ. Καὶ τὸ τοῦ Ξενοφάνους μεταστρέψαντα φατέον οὕτως ἴσον εἶναι ἂν ὁ μὲν ἀσεβὴς διδῷ, ὁ δ' εὐσεβὴς ὀμνύῃ· δεινόν τε τὸ μὴ θέλειν αὐτόν, ὑπὲρ ὧν ἐκείνους ἀξιοῖ ὀμόσαντας δικάζειν.

Εἰ δὲ δίδωσιν, ὅτι εὐσεβὲς τὸ θέλειν τοῖς θεοῖς ἐπιτρέπειν, καὶ ὅτι οὐδὲν δεῖ αὐτὸν ἄλλων δικαστῶν δεῖσθαι· τούτῳ γὰρ δίδωσι κρίσιν. Καὶ ὅτι ἄτοπον τὸ μὴ θέλειν ὀμνύναι περὶ ὧν ἄλλους ἀξιοῦσιν ὀμνύναι.

Ἐπεὶ δὲ καθ' ἕκαστον δῆλον ὅπως
λεκτέον, καὶ συνδυαζομένων πῶς λεκτέον δῆλον, οἷον εἰ
αὐτὸς μὲν θέλει λαμβάνειν διδόναι δὲ μή, καὶ εἰ δίδωσι
μὲν λαμβάνειν δὲ μὴ θέλει, καὶ εἰ λαμβάνειν καὶ διδό-
ναι θέλει εἴτε μηδέτερον· ἐκ γὰρ τῶν εἰρημένων ἀνάγκη 1377 b
συγκεῖσθαι, ὥστε καὶ τοὺς λόγους συγκεῖσθαι ἐκ τῶν
εἰρημένων.

Ἐὰν δὲ ᾖ γεγενημένος ὑπ' αὐτοῦ καὶ ἐναντίος, ὅτι οὐκ ἐπιορκία· ἑκούσιον γὰρ τὸ ἀδικεῖν, τὸ δ' ἐπιορκεῖν ἀδικεῖν ἐστι, τὰ δὲ βίᾳ καὶ ἀπάτῃ ἀκούσια. Ἐνταῦθα οὖν συνακτέον καὶ τὸ ἐπιορκεῖν, ὅτι ἔστι τὸ τῇ διανοίᾳ ἀλλ' οὐ τῷ στόματι. Ἐὰν δὲ τῷ ἀντιδίκῳ ᾖ ὑπεναντίος καὶ ὀμωμοσμένος, ὅτι πάντα ἀναιρεῖ μὴ ἐμμένων οἷς ὤμοσεν· διὰ γὰρ τοῦτο καὶ τοῖς νόμοις χρῶνται ὀμόσαντες. Καὶ ὑμᾶς μὲν ἀξιοῦσιν

20 πρόκλησις : πρόσκλησις ΘCE || 21 προκαλέσαιτο : προσκαλέσαιτο ΘBCE || 23 ἂν ὁ μὲν — 24 ὀμνύῃ : ἐὰν μὲν ὁ ἀσεβὴς διδῷ ὁ εὐσεβὴς δ' Ω || 24 θέλειν : ἐθέλειν ΘDEΣ || 27 δικαστῶν A Gaisford : κριτῶν ΩΣ || τούτῳ γ. δίδωσι κρίσιν A Gaisford : αὐτοῖς γ. δίδωσι κρίσιν ΓΣ, αὐτῷ γ. δίδωσι κρίνειν Ω || 29 ἀξιοῦσιν A Spengel : ἀξιοῖ Ω || ὅπως A Gaisford : πῶς Ω Spengel || 30 συνδυαζομένων Bonitz : συνδυαζόμενον libri || **77 b** 2 λόγους : λόγους ἀνάγκη Ω || 3 ἐὰν — ἐναντίος : δῆλον δὲ ἂν ᾖ ἠπατημένος ὑπ' αὐτοῦ ὁ ἐναντίος Ω || 7 ἐὰν δὲ — ὀμωμοσμένος : ἐὰν δὲ τῷ ἀντιδίκῳ ᾖ ὑπεναντίος καὶ ὀμωμοσμένος Ω || 8 μὴ : ὁ μὴ Ω || 9 ἀξιοῦσιν et 10 ἐμμένουσιν A Gaisford : ἀξιοῦμεν et ἐμμενοῦμεν Ω.

demandent de tenir votre serment en jugeant et eux ils ne le tiennent pas. » [11] De même, tous les autres arguments que l'on peut présenter par amplification. [[11] Sur les preuves extra-techniques, voilà qui doit suffire.]

hommes d'expliquer que si le parjure peut échapper aux hommes, il ne peut être ignoré des dieux. »

ἐμμένειν οἷς ὀμόσαντες δικάζετε, αὐτοὶ δὲ οὐκ ἐμμένουσιν; καὶ ὅσα ἂν ἄλλα αὔξων τις εἴπειεν. [Περὶ μὲν οὖν τῶν ἀτέχνων πίστεων εἰρήσθω τοσαῦτα.]

10 οἷς ὀμόσαντες δικάζετε : οἷς ἂν ὀμόσαντες δικάσητε Ω (δικάζητε ΠΥ rec. Z) || 11-12 περὶ — τοσαῦτα om. A secl. Spengel Roemer.

TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN JANVIER 1960
SUR LES PRESSES DE L'I. F. M. R. P.
4, RUE CAMILLE-TAHAN A PARIS

N° d'ordre éditeur. 741
Dépôt légal 1er trimestre 1960
Imprimé en France